



Conditions
Sociales

ANALYSES 2-2023

RAPPORT TRAVAIL ET COHÉSION SOCIALE

Digitalisation, inégalités et risque de pauvreté

STATEC

IMPRESSUM



Coordination

Jérôme Hury

Sous la direction de

Dr Serge Allegrezza

Rédaction

Dr Fofó Senyo Ametepe

Dr Lisa Borsi

Rasim Daudbasic

Marc Ferring

Dr Anne Franziskus

Dr Anne Hartung

Charlie Klein

Johann Neumayr

Guillaume Osier

François Peltier

Marco Schockmel

Octobre 2023

Date de clôture statistique:

Octobre 2023

ISSN 2658-963X

STATEC

Institut national de la statistique et des études économiques

Centre Administratif Pierre Werner

13, rue Erasme

L - 1468 Luxembourg-Kirchberg

+352 247 - 84219

info@statec.etat.lu

www.statec.lu

© Photos:

Freepik

La reproduction totale ou partielle de la présente note est autorisée à condition d'en citer la source.



SOMMAIRE

PRÉFACE	03
RÉSUMÉ ET FAITS PRINCIPAUX	05
01 POPULATION	12
L'évolution de la population	14
Le nombre de résidents ukrainiens explose lors du premier semestre 2022	18
Évolution de la population	21
Population en âge de travailler	34
02 LE MARCHÉ DU TRAVAIL	36
Coup de frein sur la création d'emploi depuis la fin 2022	38
Chômage en baisse en 2022: maintien de la dynamique entamée en 2021, mais jusqu'à quand?	42
Le nombre de postes vacants en baisse après un niveau record au deuxième trimestre 2022	49
Le télétravail, une nouvelle réalité pour les cols blancs qualifiés	53
Tendances en matière de temps partiel et de contrats à durée déterminée dans l'emploi luxembourgeois	58
Les compétences et l'autonomie: clés du succès sur le marché du travail luxembourgeois	65
03 CONDITIONS DE VIE	84
Prévisions des revenus, des inégalités et de la pauvreté pour 2022	86
Les revenus de 2021 et leurs inégalités, une vue structurelle	89
Le risque de pauvreté et l'exclusion sociale	100
La perception des ménages sur leur situation financière en 2022	111
Le risque de pauvreté multidimensionnelle et précarité énergétique: qui sont les plus vulnérables?	118
La face cachée de la prospérité: les travailleurs en risque de pauvreté au Luxembourg	133
L'envolée des prix alimentaires et les disparités face à l'inflation	140
Le poids des dépenses pré-engagées et le revenu "reste à vivre" des ménages	150
Les seniors et leurs besoins essentiels sous le prisme des budgets de référence	158

PRÉFACE

La présentation du rapport de cette année met en avant deux constats marquant le monde du travail, les *knowledge workers* et les *working poors*. Ces deux groupes sont emblématiques de la cohésion sociale du pays. Ils exhibent l'intrication du type d'emploi, de la distribution du revenu et de la cohésion sociale. L'explosion de l'emploi et de la population a transformé profondément le tissu social luxembourgeois qui compte un éventail de 180 nationalités.

Knowledge workers

Premier constat, les *knowledge workers*, les travailleurs hautement qualifiés, bardés de diplômes, maîtrisant les technologies de l'information et de la communication sont occupés dans des entreprises à haute valeur ajoutée, positionnées sur le marché intérieur européen. Leur salaire est relativement plus élevé et ils peuvent bénéficier du télétravail. Tant que le Luxembourg reste compétitif, les entreprises multinationales prospèrent, les groupes de *knowledge workers* dictent la hiérarchie des salaires et, partant, l'évolution des revenus dans l'ensemble de l'économie. Les autres branches doivent suivre, obligées elles aussi d'attirer ou de retenir la main-d'œuvre (immigrée ou frontalière).

Tant que les fleurons de l'industrie et de la finance, les technologies de la communication et de l'information, les professions scientifiques se développent plus rapidement que les autres groupes de travailleurs, on devrait assister à une disparité grandissante des salaires et donc à une augmentation des inégalités. Certes, l'État providence peut mettre en place, par le jeu des transferts sociaux et de l'imposition, des politiques qui contrebalancent cette tendance à la divergence.

Cependant, le narratif de la trajectoire inégalitaire, portée par l'expansion du groupe des travailleurs les plus qualifiés, n'est pas encore suffisamment documenté. On attend des études prenant en compte l'aspect dynamique, voire longitudinal de la structure des salaires et des revenus.

Working poors

Deuxième constat. Il y a près de 13% de travailleurs en risque de pauvreté, cette proportion est moins élevée que le taux de risque national (17.4%), mais figure parmi les plus élevées en Europe. Le cas des *working poors* est trompeur puisqu'il reflète autant le salaire, souvent plus modeste, car gagné dans une branche à valeur ajoutée plus faible (hôtellerie-restauration, etc.), que le fait que le travailleur fasse partie d'un ménage défavorisé, dont l'offre de travail des adultes est insuffisante au regard des bouches à nourrir. Les *working poors* sont exemplatifs de l'importance d'une bonne insertion sur le marché du travail, à temps plein ou à temps partiel choisi, par les adultes composant le ménage, mais aussi des compléments de revenus de type REVIS et de la formation professionnelle prodiguée par l'Agence pour le développement de l'emploi. Les travailleurs bénéficient des opportunités d'emploi, dans un marché en expansion, stimulé par la pénurie de compétences et de postes inoccupés, ils risquent néanmoins d'être les premiers touchés en cas de retournement de conjoncture.



Dr Serge Allegrezza

Combattre la pauvreté, c'est choisir la bonne cible

Ce rapport Travail et cohésion sociale insiste également sur deux concepts encore peu familiers de l'analyse de la pauvreté, qui donnent une image contrastée de la situation sociale, selon les éléments de la définition du risque de pauvreté.

La première est le taux de risque de pauvreté issu du revenu arbitral, ou le "reste à vivre", i.e. le niveau de vie dont on a défalqué certaines dépenses incontournables ("pré-engagées") comme les loyers/intérêts hypothécaires, les assurances, etc. Cette notion de pauvreté sur le revenu effectivement disponible fait monter le taux de risque de pauvreté à 21%.

En revanche, l'indicateur multidimensionnel, prenant en compte la consommation et le patrimoine, aboutit à un taux de risque de pauvreté de 4%.

Enfin, le REVIS, construit sur les budgets minima, calculés par le STATEC, propose un seuil de pauvreté absolu englobant les résidents qui disposent des biens et services indispensables pour vivre décemment dans un pays riche.

Loin de donner dans le misérabilisme, le Rapport Travail et cohésion sociale montre qu'il appartient aux décideurs politiques, aux forces vives de la nation de s'entendre sur la définition qu'ils souhaitent adopter pour cerner les différentes formes d'inégalité et de pauvreté, d'en comprendre les principaux ressorts et de fixer des objectifs en vue d'agir efficacement pour leur réalisation.

Dr Serge Allegrezza
Directeur du STATEC

RÉSUMÉ ET FAITS PRINCIPAUX

L'évolution de la population comme facteur de cohésion

Au 1^{er} janvier 2023, le Luxembourg compte 660 809 habitants, parmi lesquels 47.4% sont de nationalité étrangère. Suite à l'invasion russe en Ukraine, le nombre de ressortissants ukrainiens a été multiplié par 4.9, passant de 1 075 en janvier 2022 à 5 238 en janvier 2023. Ils constituent la première nationalité hors UE au Luxembourg. Depuis 2009, les ressortissants de l'ex-Yougoslavie ont eu la plus haute acquisition de la nationalité luxembourgeoise parmi les résidents. Un peu plus d'un Luxembourgeois sur 5 détient une seconde nationalité au début de 2023. Environ 122 000 Luxembourgeois vivent à l'étranger, avec 63% d'entre eux dans les pays voisins.

Coup de frein sur la création d'emploi depuis la fin 2022

Au cours de la première moitié de 2023, le marché du travail au Luxembourg a montré des signes de ralentissement par rapport à l'année précédente, affichant une croissance annuelle en baisse à +2.5%. Cette tendance a été particulièrement marquée dans le secteur de la construction, où le nombre d'employés a diminué au cours des deux premiers trimestres de l'année, conséquence directe de la crise immobilière.

Il est intéressant de noter que ce ralentissement de l'emploi n'a pas été limité à un secteur spécifique. En réalité, tous les secteurs ont ressenti un freinage du taux de croissance annuelle de l'emploi au cours de cette période, à l'exception notable de l'administration et des activités financières et d'assurance, qui ont maintenu une certaine stabilité.

Les travailleurs frontaliers ont également été touchés par cette tendance, passant d'une croissance de l'emploi de +4.7% en 2022 à +2.9% en début de 2023. En parallèle, la part des femmes salariées dans la population active a connu une croissance, atteignant désormais 41.4%.

Chômage en baisse en 2022: maintien de la dynamique entamée en 2021, mais jusqu'à quand?

En 2022, le Luxembourg a enregistré une baisse de son taux de chômage, le ramenant à 4.6%. Cela le maintient en dessous de la moyenne européenne, qui se situe à 6.2%. Toutefois, au niveau européen, la performance du Luxembourg s'est légèrement détériorée, avec une perte de 6 places dans le classement. En 2021, il occupait la 8^e position, mais en 2022, il est descendu à la 14^e place.

Malgré ces variations, les différences structurelles observées sur le marché du travail au Luxembourg en ce qui concerne l'âge, le sexe, le niveau d'éducation et la nationalité demeurent globalement similaires à celles de l'année 2021.

Le nombre de postes vacants en baisse après un niveau record au deuxième trimestre 2022

Le nombre de postes vacants a diminué, mais il demeure à un niveau élevé. Cette tendance à la baisse du taux d'emplois vacants s'observe dans la plupart des secteurs. Le taux d'emplois vacants, bien qu'il soit aussi en ralentissement, reste important pour les activités scientifiques et les activités de services. En outre, à partir du deuxième trimestre de 2022, il est devenu plus fréquent de constater une réduction du nombre de nouvelles créations d'emplois, accompagnée d'une augmentation du nombre de personnes au chômage.

Le télétravail, une nouvelle réalité pour les cols blancs qualifiés

Au deuxième trimestre de l'année 2023, le télétravail était une réalité pour 32% des résidents employés au Luxembourg. Ce taux de télétravail s'est maintenu relativement stable au fil des trimestres, mais il est important de noter qu'il avait atteint un pic de 52% pendant le point culminant de la crise sanitaire, en comparaison à seulement 20% en 2019.

Parmi les secteurs d'activité, les branches qui ont enregistré les taux de télétravail les plus élevés comprennent les activités extraterritoriales (80%), les activités financières et d'assurance (72%), les technologies de l'information et de la communication (68%), ainsi que les activités scientifiques et techniques (58%).

De manière significative, le télétravail est plus courant parmi les cols blancs qualifiés. Il concerne 57% des cadres et des professions intellectuelles et scientifiques, et 25% des professions intermédiaires. En revanche, seuls 11% des cols blancs peu qualifiés et de 1 à 3% des cols bleus pratiquent le télétravail.

Le Luxembourg se positionne au quatrième rang en Europe en ce qui concerne le travail à domicile, aux côtés de la Finlande et de la Suisse. Les Pays-Bas, la Suède et la Norvège occupent les trois premières positions, soulignant ainsi la prévalence croissante du télétravail dans l'ensemble du continent.

Tendances en matière de temps partiel et de contrats à durée déterminée dans l'emploi luxembourgeois

Le travail à temps partiel présente un visage majoritairement féminin au Luxembourg et il est principalement basé sur un choix volontaire. Les femmes constituent la majorité des travailleurs à temps partiel, et beaucoup d'entre elles ont délibérément opté pour ce mode de travail.

Bien que l'on constate une augmentation du nombre d'hommes travaillant à temps partiel, leur proportion reste nettement inférieure à celle des femmes. Cette disparité entre les sexes en ce qui concerne le travail à temps partiel souligne les différences persistantes sur le marché du travail.

Après la crise sanitaire, les contrats de travail à durée déterminée (CDD) ont connu une augmentation notable, en particulier parmi les jeunes travailleurs. Cette tendance s'explique en partie par la flexibilité offerte par les CDD, mais elle peut également refléter un certain degré d'incertitude économique.

En outre, il est intéressant de noter que les CDD sont plus fréquents parmi les personnes moins éduquées et les résidents étrangers. Cette observation met en lumière les disparités dans les conditions d'emploi et l'accès au marché du travail pour différentes catégories de travailleurs au Luxembourg.

Les compétences et l'autonomie: clés du succès sur le marché du travail luxembourgeois

Au Luxembourg, l'utilisation des compétences numériques est une caractéristique prédominante de l'environnement professionnel, avec 47% des personnes en emploi les appliquant constamment ou presque constamment. Cette position de leader en Europe contraste fortement avec la prévalence des tâches manuelles, où le Luxembourg se retrouve parmi les derniers rangs aux côtés d'autres économies de services comme la Suède et les Pays-Bas.

Une analyse approfondie basée sur 12 indicateurs a permis de construire cinq dimensions principales pour résumer l'ensemble des informations. Ces dimensions sont liées à la nature cognitive, manuelle, interactive, uniforme et hétéronome des tâches professionnelles.

En ce qui concerne les tâches cognitives, 45% des personnes en emploi appliquent constamment ou presque constamment des compétences numériques dans leur environnement professionnel. De plus, 12% lisent régulièrement des documents techniques, tandis que 7% effectuent fréquemment des calculs complexes dans leur travail.

En revanche, moins d'un tiers des personnes en emploi exercent des tâches manuelles, dont seulement 6 à 8% en réalisent constamment.

Les interactions sociales jouent également un rôle significatif, avec une personne sur cinq communiquant en permanence, que ce soit en interne ou en externe, dans le cadre de leur travail, et une personne sur dix fournissant des conseils en continu.

L'autonomie au travail est également un facteur important, avec la moitié des personnes en emploi ayant une influence notable sur l'organisation et le contenu de leurs tâches, tandis que seulement 13% et 14% déclarent être peu autonomes.

En ce qui concerne la répétitivité des tâches, la moitié des personnes en emploi signalent que leurs tâches au travail sont rarement ou jamais répétitives, tandis qu'un tiers d'entre elles ne suivent que rarement des procédures fixes ou standardisées.

L'analyse des cinq dimensions principales révèle des différences significatives liées aux caractéristiques sociodémographiques et aux conditions d'emploi, notamment l'éducation, la profession et le secteur d'activité de l'employeur. De plus, il existe une corrélation marquée avec le salaire, soulignant ainsi l'importance de ces facteurs dans la composition du marché du travail luxembourgeois.

Prévisions des revenus pour 2022

Selon les prévisions du STATEC (sur base des données de l'IGSS), le revenu disponible moyen des ménages résidant au Luxembourg augmente, pour passer de quelque 6 570 EUR en 2021 à 6 960 EUR en 2022. Cette augmentation correspond à une hausse significative de 5.9%. L'explication de cette progression réside dans l'indexation d'avril 2022, l'impact du crédit d'impôts et les aides octroyées en réponse à la hausse des dépenses énergétiques, notamment la hausse de l'allocation de vie chère et les primes liées à l'énergie, entre autres. La prévision du taux de risque de pauvreté est en légère baisse par rapport à l'année précédente, en passant de 18.1% à 17.2% sur base des revenus de 2022.

Les revenus observés de 2021 et leurs inégalités

La moitié des ménages au Luxembourg bénéficie d'un revenu mensuel de 5 617 EUR après impôts et cotisations sociales, avec un niveau de vie médian de 3 745 EUR par mois pour une personne seule. Les 10% de personnes les plus riches gagnent en moyenne 8.2 fois plus que les 10% les moins aisés après impôts et cotisations sociales, créant une disparité mensuelle de 8 140 EUR, soit 3.6 fois le salaire social minimum non qualifié et 3 fois le salaire social minimum qualifié sur base des revenus de 2021.

Le coefficient de Gini, qui mesure les inégalités de revenus, s'élève à 0.296, mais en excluant les transferts sociaux (à l'exception des pensions de retraite), il atteint 0.336, soulignant l'impact redistributif de ces transferts sociaux.

Le risque de pauvreté et d'exclusion sociale

Une personne est considérée comme vivant dans le risque de pauvreté lorsqu'elle dispose de moins de 2 247 EUR par mois, ce qui s'applique à 17.4% de la population.

Ce risque de pauvreté est plus marqué chez les jeunes isolés, les étrangers, les personnes ayant un faible niveau d'éducation, les chômeurs et les familles monoparentales.

Les transferts sociaux vers les ménages restent un outil efficace pour réduire la pauvreté. C'est le cas des transferts en nature, notamment du Chèque-service accueil qui, à lui seul, réduit le taux de risque de pauvreté de 2 points de pourcentage.

La perception des ménages sur leur situation financière en 2022

En 2022, le Luxembourg a enregistré des données contrastées en ce qui concerne la perception de leur situation financière par les ménages. D'une part, le pourcentage de ménages confrontés à des difficultés à joindre les deux bouts a atteint son niveau le plus bas depuis 2010, avec 21.1%. Cependant, lorsque l'on examine de plus près certaines catégories, une réalité différente se dessine.

Les ménages monoparentaux avec un enfant à charge ont été particulièrement touchés, avec 31% d'entre eux déclarant avoir du mal à terminer les fins de mois, tandis que les locataires ont affiché un chiffre encore plus élevé, soit 32.1%. Ces perceptions mettent en évidence les défis financiers auxquels sont confrontés ces groupes spécifiques de ménages.

Malgré le faible taux absolu d'arriérés de paiement, il est intéressant de noter qu'en 2022, près de 5.6% des ménages déclarent avoir eu des retards de remboursement de leurs achats à crédit, ce qui représente une nette augmentation par rapport aux 2% enregistrés deux ans plus tôt.

Une autre constatation importante concerne la charge financière liée au logement. Près de 9 ménages sur 10 ont déclaré que cette charge était soit importante, soit moyennement importante en 2022. Cette situation touche presque tous les types de ménages, y compris 81.5% des ménages les plus aisés et 91.3% des ménages les plus défavorisés.

Pour les ménages du premier quartile de revenu, la charge du logement est particulièrement préoccupante, représentant 57.9% de leur revenu disponible.

Pauvreté multidimensionnelle et précarité énergétique: qui sont les plus vulnérables?

Le taux de risque de pauvreté multidimensionnel, prenant en compte le revenu, la consommation et le patrimoine, a connu une baisse notable, passant de 7.3% à 3.9% par rapport à 2021. Cette amélioration est encourageante, mais la situation reste inégale.

Certains groupes de la population restent plus vulnérables à la pauvreté multidimensionnelle. Les jeunes, les chômeurs, les inactifs, les locataires, les ménages monoparentaux avec enfants, ainsi que les ménages de deux adultes avec trois enfants ou plus, et les personnes ayant un faible niveau d'éducation sont davantage exposés à ces risques.

Sans surprise, il apparaît que ce sont les ménages aisés qui épargnent le plus, tandis que les ménages modestes ont tendance à consommer davantage que leurs revenus. En 2022, les 20% des ménages les plus aisés ont réussi à épargner en moyenne plus de la moitié de leurs revenus, tandis que les 20% les plus modestes ont dépensé 25% de plus que leurs revenus, soulignant ainsi les disparités dans la gestion financière des ménages luxembourgeois.

En outre, la précarité énergétique est un défi auquel sont confrontés certains ménages. En 2022, 3.3% des ménages ont été touchés par ce problème. Cependant, des mesures tripartites de contrôle des prix de l'énergie et des tranches indiciaires appliquées en 2023 laissent entrevoir une diminution de la précarité énergétique à 1.9%, offrant ainsi une lueur d'espoir pour les ménages confrontés à ce défi économique.

La face cachée de la prospérité: les travailleurs en risque de pauvreté au Luxembourg

En 2022, 12.9% des travailleurs au Luxembourg étaient en situation de risque de pauvreté, plaçant le pays en avant-dernière position au sein de l'Union européenne, juste derrière la Roumanie.

Plus de la moitié des travailleurs en situation de pauvreté opèrent dans quatre secteurs d'activité spécifiques, à savoir la construction, l'hôtellerie-restauration, la santé et le commerce. Ces secteurs semblent être particulièrement touchés par cette réalité économique.

Certaines catégories de travailleurs se trouvent relativement plus exposées à la pauvreté. Il s'agit des travailleurs temporaires, des employés à temps partiel, des professions manuelles ou élémentaires, des ressortissants extra-européens et des personnes avec un niveau d'éducation moins élevé. Ces facteurs contribuent à aggraver les inégalités économiques.

La présence d'enfants à charge dans un ménage accroît également le risque de pauvreté parmi les travailleurs, bien que le taux de pauvreté des ménages individuels soit également supérieur à la moyenne nationale.

Le Salaire social minimum (SSM) ne constitue pas toujours une protection adéquate contre le risque de pauvreté, en particulier pour les ménages avec des enfants. Le coût de la vie élevé au Luxembourg, et particulièrement les dépenses liées au logement, font que les besoins des ménages ne sont pas toujours entièrement couverts.

Pour atténuer la pauvreté des travailleurs au Luxembourg, des mesures visant à améliorer la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle pourraient être envisagées, ce qui encouragerait également une augmentation du nombre d'heures travaillées. En outre, les transferts sociaux, notamment les aides au logement, demeurent un outil puissant pour lutter contre la pauvreté, offrant un filet de sécurité essentiel pour de nombreuses personnes en situation de précarité économique.

L'envolée des prix alimentaires et les disparités face à l'inflation

L'ensemble des ménages se trouvent confrontés à la récente augmentation générale des prix, bien que les impacts varient selon les groupes. Les ménages à revenus plus modestes subissent particulièrement l'envolée des prix des denrées alimentaires, tandis que les ménages des quintiles supérieurs sont davantage touchés par d'autres hausses tarifaires.

Les dépenses alimentaires et énergétiques, en forte augmentation depuis 2021, représentent une part plus significative du budget des ménages à faible revenu. Notons que les locataires ont enregistré une inflation moins marquée que les propriétaires, en partie attribuable à la méthodologie de mesure de l'inflation, mais aussi à l'évolution plus modérée des contrats de location existants, marquée par le gel des loyers entre mi-2020 et le 30 juin 2021.

En outre, les ménages avec enfants connaissent une inflation moins prononcée que les ménages sans enfant, bien que les familles monoparentales ressentent davantage l'impact de la hausse des prix.

Le poids des dépenses pré-engagées et le revenu "reste à vivre" des ménages

Les ménages se trouvent souvent limités dans leur capacité à utiliser pleinement leur revenu dit "disponible", en raison d'un certain nombre de dépenses obligatoires, liées notamment à la souscription de contrats. Ces dépenses pré-engagées, qui comprennent des éléments tels que les loyers, les assurances ou les services Internet, étaient en moyenne responsables de 35% du budget total des ménages en 2022.

Le poids des dépenses pré-engagées varie en fonction de divers facteurs, notamment le statut d'occupation du logement (propriétaire ou locataire), l'âge du chef de ménage, le niveau de vie et la composition du ménage. Les ménages les moins aisés financièrement voient plus de 60% de leur revenu disponible absorbé par ces dépenses, tandis que cette proportion diminue à 20% pour les ménages les plus aisés.

En 2022, le revenu véritablement disponible pour la consommation, calculé en soustrayant les dépenses pré-engagées du revenu disponible, s'élevait en moyenne à 4 624 EUR par mois et par ménage et seulement à 1 121 EUR/mois pour les 10% des ménages les plus modestes. En tenant compte de ce revenu "reste à vivre", le taux de risque de pauvreté se dégrade pour grimper en moyenne à 21%.

Les seniors et leurs besoins essentiels sous le prisme des budgets de référence

Le budget minimum, comprenant une sélection essentielle de biens et services pour un niveau de vie décent, est établi à 2 551 EUR pour un senior seul âgé de 65 ans ou plus, et à 3 471 EUR pour un couple de seniors.

Le logement représente la part la plus significative de ce budget, totalisant 1 543 EUR par mois pour un couple, suivi par les dépenses de mobilité, de vie sociale et d'alimentation. Le budget de référence des seniors excède celui des adultes actifs en raison des coûts associés aux activités de loisirs et au logement. Il est important de noter que la pension de vieillesse minimum pour une personne âgée seule ne parvient pas à couvrir les besoins essentiels définis par ce budget. Bien que la structure des dépenses présente des similitudes entre le budget de référence et les dépenses moyennes observées, l'écart absolu entre les deux montants demeure significatif.



01

POPULATION



LA CROISSANCE DE LA POPULATION MARQUÉE PAR LA GUERRE EN UKRAINE

- Au 1^{er} janvier 2023, on dénombre 660 809 habitants dont 47.4% sont de nationalité étrangère;
- Suite à l'invasion russe en Ukraine à partir de mars 2022, le nombre d'Ukrainiens a été multiplié par 4.9, passant de 1 075 personnes au 1^{er} janvier 2022 à 5 238 au 1^{er} janvier 2023;
- Depuis 2009, l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise, parmi les résidents, est la plus élevée pour les ressortissants de l'ex-Yougoslavie;
- Au 1^{er} janvier 2023, 20.6% des Luxembourgeois ont une seconde nationalité;
- Au 1^{er} janvier 2023, un peu plus de 122 000 Luxembourgeois vivent à l'étranger, dont 63% dans un des pays voisins.

1.1

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

660 809 habitants au 1^{er} janvier 2023

La population du Grand-Duché de Luxembourg s'établit, sur base du Registre national des personnes physiques (RNPP) à 660 809 habitants au 1^{er} janvier 2023. Par rapport à l'année précédente, un solde naturel (naissances - décès) de 2 046 et un solde migratoire (arrivées - départs) de 14 206 ont fait grimper la population de résidence de 15 412 unités. Cet accroissement de la population est majoritairement dû aux migrations, et en particulier à l'afflux massif d'immigrants ukrainiens (4 268 immigrants).

Une croissance dynamique de la population caractérise le Luxembourg depuis son envol économique à partir du milieu des années 1980. Ainsi, la population du Grand-Duché est passée de 338 500 habitants au 1^{er} janvier 1970 à 660 809 au 1^{er} janvier 2023, soit une augmentation de 95.2% en un peu plus de cinquante ans.

Cette croissance dynamique de la population caractérisant le Luxembourg depuis le milieu des années 1980 ne s'est jamais démentie depuis sauf en 2020 et 2021, années marquées par la crise sanitaire de COVID-19. L'envol économique lié au développement de la place financière et du secteur des services en général n'y est certainement pas étranger. À de multiples reprises, il a été constaté que cette évolution est due en grande partie à un flux d'immigration continu et soutenu. Ainsi, lors des dix dernières années, la population a augmenté de 23.0%, passant de 537 039 personnes au 1^{er} janvier 2013 à 660 809 personnes au 1^{er} janvier 2023. La part des étrangers habitant le Luxembourg passe, quant à elle, de 44.5% en 2013 à 47.4% en 2023.

La croissance de la population du Luxembourg est exceptionnelle en comparaison avec celle de l'UE

Sur les cinquante dernières années, la progression démographique dans l'UE-27 n'est que de l'ordre de 16.7%, passant de 384 326 562 personnes en 1970 à 448 387 972 en 2023.

Cette croissance considérable de la population du Grand-Duché – et l'écart de croissance grandissant par rapport à la moyenne européenne – se concentre sur la période 1985-2023. En effet, au cours des 15 premières années de la période considérée (de 1970 à 1985), la population du Grand-Duché n'a augmenté que de 8.2%, soit seulement un tout petit peu plus que la population de l'UE-27 (+7.2% de 1970 à 1985). Parmi les pays voisins, c'est la France dont l'évolution démographique se rapproche le plus de celle du Luxembourg (augmentation de la population de quelque 35% de 1970 à 2023), suivie par la Belgique (+22%). En Allemagne (dans ses frontières d'après 1991), la population n'augmente que très modérément sur le long terme (+8%).

À un horizon plus court, sur les dix dernières années, la croissance démographique la plus élevée est observée, non plus au Luxembourg, mais à Malte (+28.3%). Le Luxembourg se situe en deuxième position (+23.0%) suivi de l'Irlande (+12.7%).

La Belgique (+5.5%), l'Allemagne (+4.8%) et la France (+3.8%) dépassent, quant à elles, légèrement la moyenne européenne (+1.6%).

À l'inverse, un déclin démographique est observé dans certains pays de l'Est et du Sud de l'Europe (Grèce, Portugal et Italie). À titre d'exemple, la Bulgarie et la Croatie ont perdu respectivement 11.5% et 9.6% de leurs habitants lors des dix dernières années.

Tableau 1

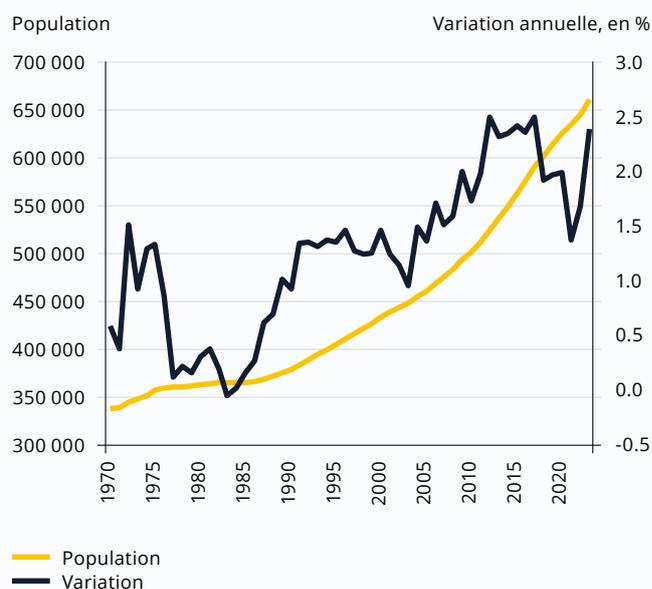
Mouvement de la population en 2023

Population au 1^{er} janvier 2022	645 397
+ Naissances	6 495
- Décès	4 449
+ Arrivées	31 433
- Départs	17 227
+ Ajustement statistique	-840
Population au 1^{er} janvier 2023	660 809

Source: STATEC sur base du RNPP

Graphique 1

Une reprise démographique nette après la crise sanitaire de COVID-19

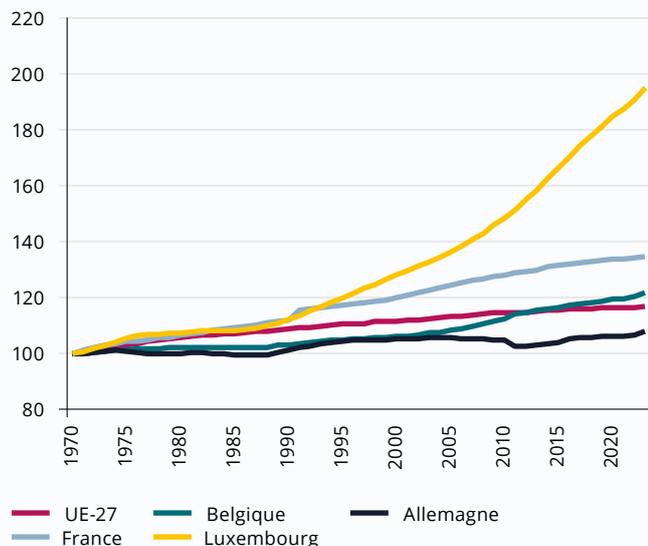


Sources: STATEC sur base du RNPP

Graphique 2

Par rapport aux autres pays européens, le Luxembourg se caractérise par son dynamisme démographique

Évolution de la population (1970 = base 100)

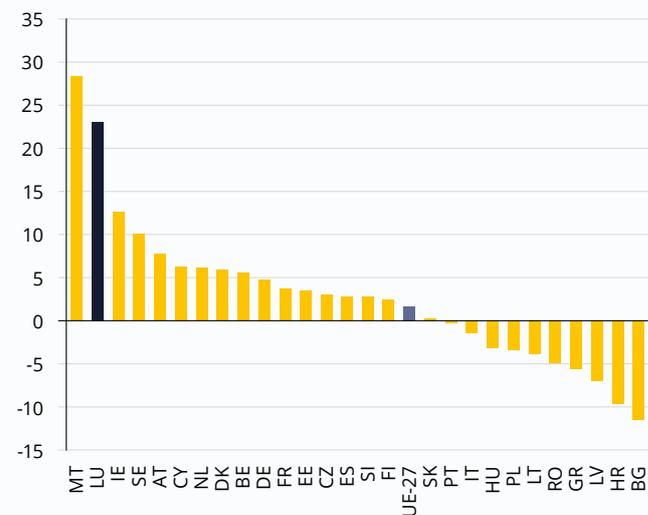


Sources: STATEC, Eurostat

Graphique 3

Depuis 2013, seule Malte connaît une croissance démographique plus importante que le Luxembourg au sein de l'UE-27

Évolution de la population, en %



Sources: STATEC, Eurostat

Le Luxembourg, une terre d'immigration

Le solde migratoire est le facteur essentiel de la croissance démographique luxembourgeoise. Durant les dix dernières années, le taux de solde migratoire net du Luxembourg (ratio entre le solde migratoire et la population) dépasse en moyenne largement celui de l'Europe prise dans son ensemble: 16.8 pour mille par an au Luxembourg, contre 3.2 pour mille dans l'UE-27.

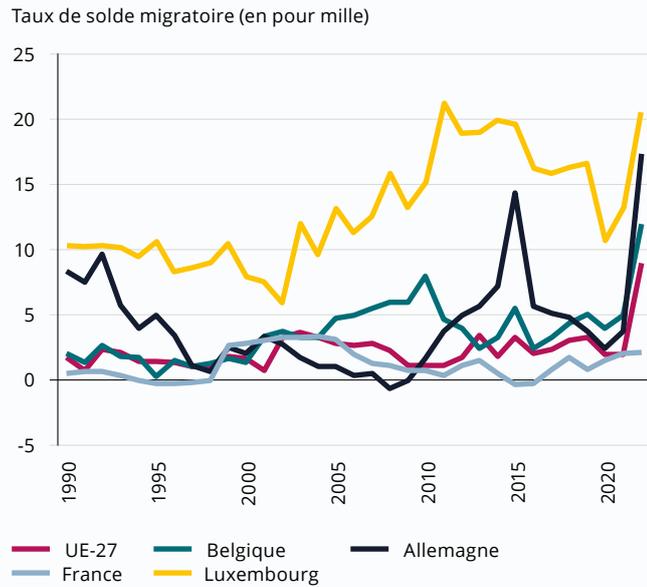
Le solde migratoire est le miroir de l'évolution économique du pays. Les périodes de croissance économique forte, comme la première moitié des années 1960, puis le début des années 1970, ainsi que la période de croissance exceptionnelle à partir du milieu des années 1980, sont caractérisées par des soldes migratoires très élevés. À l'inverse, les périodes de ralentissement économique (deuxième moitié des années 1960, les années 1975/1985, les années 2001/2003) sont marquées par un recul du taux de solde migratoire. Comme le montre le graphique 4, la crise sanitaire de COVID-19 a également impacté les migrations.

À partir de 2004, le taux de solde migratoire du Luxembourg est tendanciellement en hausse et se maintient à un niveau élevé malgré la chute du PIB en 2009. Il passe de 12.5 pour mille en 2007 à 15.8 pour mille en 2008, redescend légèrement à 13.2 pour mille en 2009, puis remonte de nouveau à 21.2 pour mille en 2011. À partir de 2012, ce taux est tendanciellement en diminution et il est impacté par la crise sanitaire de COVID-19 où les libertés de mouvement au niveau international étaient limitées par les différentes restrictions mises en place (10.7 pour mille en 2020 et 13.2 en 2021). Ce taux remonte par la suite en raison de l'afflux de migrants ukrainiens, pour atteindre 20.5 pour mille en 2022. Rappelons qu'au début des années 1970, période considérée comme ayant été de forte immigration, le taux ne dépassait pas les 15 pour mille.

Dans l'Union européenne, le taux de solde migratoire est beaucoup plus faible qu'au Luxembourg. Ce taux varie selon les années de 0.7 pour mille (1991 et 2001) à 3.6 pour mille en 2003. En 2022, il augmente de manière importante, suite à la guerre en Ukraine, et se chiffre à 8.9 pour mille.

Graphique 4

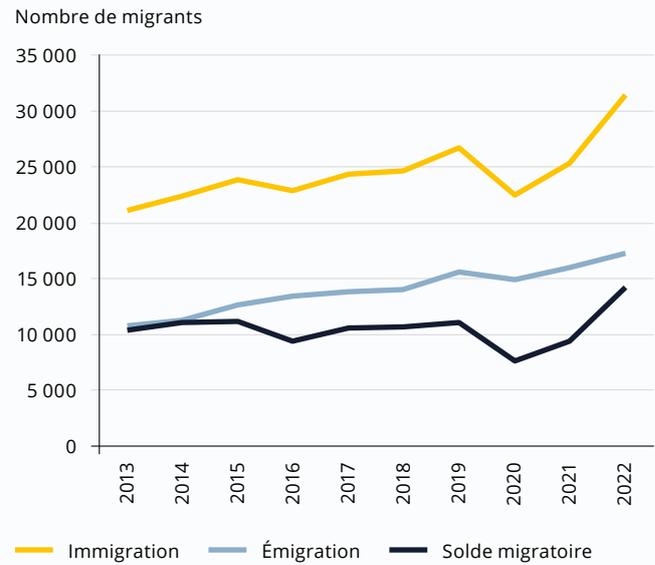
Le taux de solde migratoire du Luxembourg est plus élevé que celui des pays limitrophes



Sources: STATEC, Eurostat

Graphique 5

Au Luxembourg, les immigrations et les émigrations sont, à l'exception des années marquées par la crise sanitaire de COVID-19, globalement de plus en plus élevées



Source: STATEC sur base du RNPP

En Allemagne, le taux de solde migratoire avait plutôt tendance à reculer depuis le pic passer de la fin des années 1980 et du début des années 1990. Mais, par la suite, ce taux augmente pour atteindre son apogée en 2015 (année de crise migratoire au niveau européen) où ce taux atteint les 14.3 pour mille. Ce taux diminue les années suivantes et il est de 3.7 en 2021. L'année suivante, il atteint 17.3 pour mille en 2022 suite à l'arrivée de migrants ukrainiens. En France, le niveau du taux de solde migratoire grimpe assez fortement au début des années 2000, puis décline à nouveau avec les différentes crises économiques pour remonter de nouveau à partir de 2020 pour atteindre 2.1 pour mille en 2022. En Belgique, par contre, une relative stabilité aux alentours de 5.0 pour mille est observée depuis le milieu des années 2000, stabilité qui se confirme avec un taux de solde migratoire de 4.9 pour mille en 2021. Tout comme en Allemagne, ce taux explose en 2022 pour parvenir à 11.9‰.

En 2022, les taux de solde migratoire positifs les plus importants ont été constatés à Malte (41.0‰), en République tchèque (30.9‰) et en Estonie (29.5‰). Tandis que la Hongrie (-4.6‰) et la Grèce (-0.2‰) enregistrent des soldes migratoires négatifs.

Le solde migratoire résulte de la différence entre émigration (sortie) et immigration (entrée). Il est donc utile de considérer séparément ces deux phénomènes. En chiffres absolus, et en tendance, l'immigration et l'émigration sont en hausse depuis de nombreuses années au Luxembourg. Cependant les sorties évoluent moins à la hausse que les entrées, d'où une augmentation tendancielle du solde migratoire.

Durant les dix dernières années, le nombre d'immigrés est globalement en augmentation (21 098 immigrants en 2013 pour 31 433 en 2022, soit +49.0%) tandis que le nombre d'émigrations évolue de manière encore plus importante (10 750 émigrants en 2013 pour 17 227 en 2022, soit +60.3%).

En 2013, le solde migratoire était de 10 348 personnes. Il augmente par la suite pour atteindre 14 206 en 2022, année marquée par une vague migratoire de personnes de nationalité ukrainienne venues au Luxembourg suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie à partir de mars 2022.

1.2

LE NOMBRE DE RÉSIDENTS UKRAINIENS EXPLOSE LORS DU PREMIER SEMESTRE 2022

Au 1^{er} janvier 2023, on dénombre 5 238 personnes dont la nationalité principale est ukrainienne. Une augmentation de 387% est observée par rapport au 1^{er} janvier 2022 (1 075 Ukrainiens). Alors qu'entre 2011 et 2014, ce nombre était relativement stable (427 personnes en 2011 pour 470 en 2014), ce chiffre est en constante augmentation depuis 2015. Cette période coïncide avec l'annexion de la Crimée par la Russie. Malgré cette augmentation, leur part dans la population reste marginale et se situe à environ 0.8%.

Au 1^{er} janvier 2023, 374 personnes avaient la nationalité luxembourgeoise tout en ayant également la nationalité ukrainienne, tandis que 84 citoyens avaient une autre nationalité principale tout en ayant aussi la nationalité ukrainienne.

Si le nombre d'Ukrainiens résidant sur le territoire luxembourgeois était relativement limité, tel n'est plus le cas aujourd'hui suite à l'invasion russe en Ukraine depuis la fin du mois de février 2022. Entre mi-janvier et mi-juin 2022, la population ukrainienne résidant de manière officielle au Luxembourg a été multipliée par plus de 4, pour atteindre les 4 492 résidents à la mi-juin 2022. Cette augmentation s'est surtout produite entre mars et avril 2022 (+125%), soit au début de la guerre. Durant le second trimestre 2022, la croissance de la population ukrainienne a été de 15.4% pour atteindre les 5 186 Ukrainiens à la mi-décembre 2022.

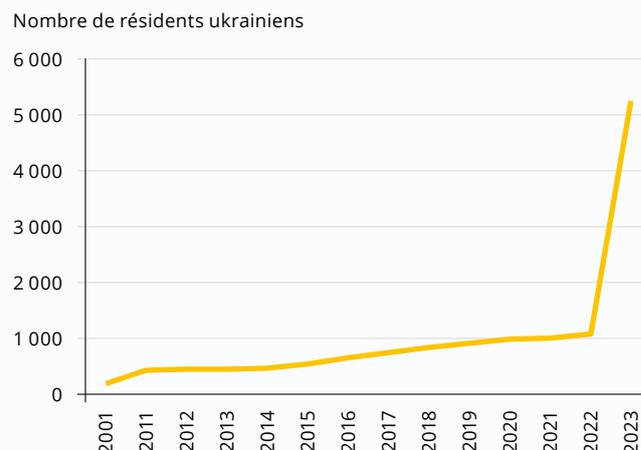
Alors que dans la population totale, on retrouve quasi autant d'hommes que de femmes (49.7% de femmes), une immense majorité de femmes (67.6%) constitue la population ukrainienne. L'âge moyen des Ukrainiens vivant sur le territoire luxembourgeois est de 33.6 ans. Cet âge est inférieur à celui des Luxembourgeois (41.2 ans) et de la population étrangère (38.2 ans) prise dans son ensemble. L'âge moyen des Ukrainiennes est de 36.2 ans et de 28.3 ans pour les hommes. Ces âges sont inférieurs à ceux observés au 1^{er} janvier 2022 parmi la population ukrainienne (respectivement 37.0 ans et 30.0 ans). Les migrants ukrainiens arrivés au cours de l'année 2022 sont donc relativement jeunes, surtout les hommes.

Depuis l'indépendance de l'Ukraine jusqu'à la révolution orange de 2004, le nombre d'immigrants ukrainiens venant s'installer au Luxembourg a enflé de manière quasi continue: 1 immigrant en 1992 pour 178 en 2003. En 2004, le nombre d'immigrants ukrainiens diminue pour atteindre les 61 personnes. Ce nombre est relativement stable jusqu'en 2013, puis progresse de nouveau de manière importante en 2014 (120 immigrants) pour atteindre 159 immigrants en 2021. Suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie à partir de mars 2022, le nombre d'immigrants ukrainiens explose pour atteindre les 4 268 immigrants.

Quant aux émigrations des Ukrainiens, elles sont relativement peu nombreuses (32 en 2022) à l'exception des années 2002 à 2004, période de la pré-révolution orange.

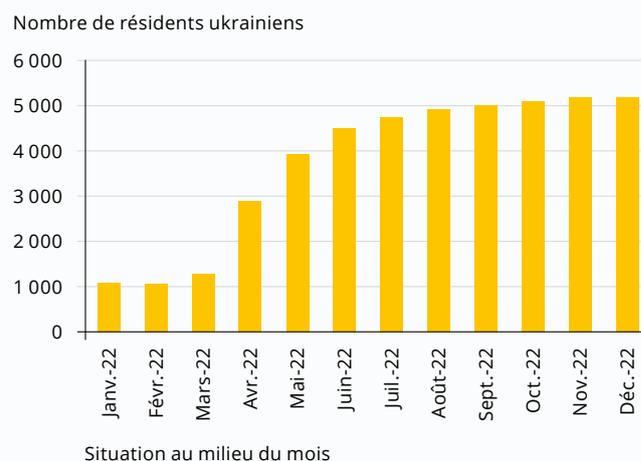
Près d'un tiers des résidents ukrainiens sont domiciliés dans la capitale (32.8%), tandis que 17.4% habitent dans le canton d'Esch-sur-Alzette. La moitié de la population ukrainienne se trouve donc sur ces deux territoires. Dans les cantons du Nord du pays (Clervaux, Wiltz et Vianden), on dénombre peu de résidents ukrainiens (4.4% des Ukrainiens), ce qui peut s'expliquer par le nombre plus faible de structures d'accueil dans cette région.

Graphique 6
En 2022, le nombre de résidents ukrainiens explose suite à l'invasion russe



Source: STATEC sur base du RNPP

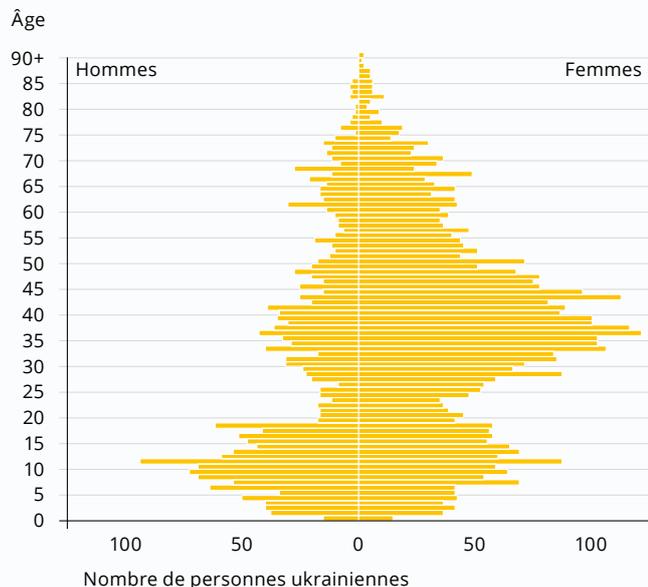
Graphique 7
La population ukrainienne s'est envolée de 317% durant le premier semestre 2022 pour ralentir par la suite



Source: STATEC sur base du RNPP

Graphique 8

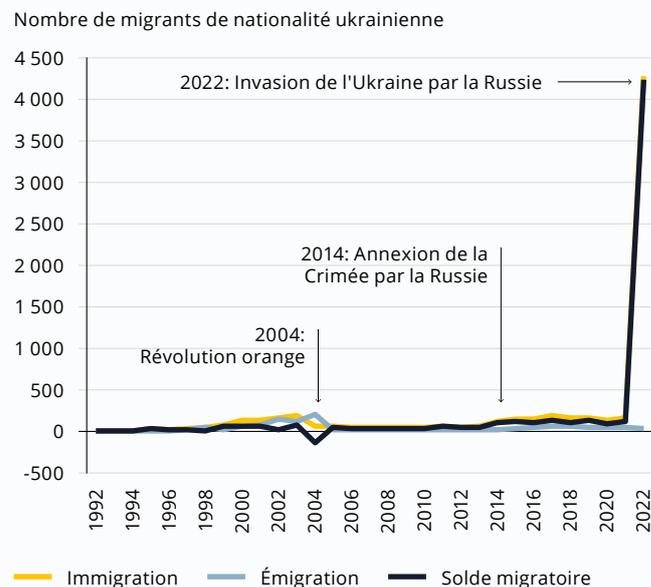
Au 1^{er} janvier 2023, la population ukrainienne présente au Luxembourg est majoritairement féminine



Source: STATEC sur base du RNPP

Graphique 9

La migration ukrainienne au Luxembourg s'explique par la situation politique en Ukraine



Source: STATEC sur base du RNPP

Tableau 2

Répartition de la population ukrainienne selon le canton de résidence au 1^{er} janvier 2023

Canton de résidence	Nombre	Pourcent
Luxembourg-ville	1 720	32.8
Canton d'Esch-sur-Alzette	911	17.4
Canton de Luxembourg	641	12.2
Canton de Capellen	498	9.5
Canton d'Echternach	287	5.5
Canton de Mersch	272	5.2
Canton de Grevenmacher	244	4.7
Canton de Diekirch	215	4.1
Canton de Remich	144	2.7
Canton de Wiltz	126	2.4
Canton de Redange	73	1.4
Canton de Clervaux	64	1.2
Canton de Vianden	43	0.8
Total	5 238	100.0

Source: STATEC sur base du RNPP

1.3

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

47.4% de non-Luxembourgeois

La part des personnes de nationalité étrangère qui augmentait dans le passé, suite à des soldes naturels et migratoires supérieurs à ceux des Luxembourgeois, diminue depuis 2019 suite aux dispositions législatives permettant d'acquérir la nationalité luxembourgeoise tout en gardant sa nationalité d'origine (47.4% au 1^{er} janvier 2023).

Quelque 180 nationalités étaient présentes au début de l'année 2023. Sur les dix nationalités étrangères les plus nombreuses au Grand-Duché, huit sont des nationalités de l'UE-27. Les trois nationalités les plus représentées sont les Portugais (13.9% de la population totale), suivis par les Français (7.4%) et les Italiens (3.7%). La huitième nationalité étrangère – et la première en dehors de l'UE-27 – est la nationalité ukrainienne qui représente 0.8% de l'ensemble de la population du Luxembourg et 1.7% des étrangers.

Les ressortissants de l'UE-27 sont au nombre de 249 677 et constituent 78.4% de la population résidente étrangère totale. La part de ces ressortissants de l'Union européenne diminue dans le temps, par exemple elle était encore de 84.6% en 2011.

Nous trouvons ensuite, dans l'ordre, les ressortissants d'un pays européen non-UE (7.4% des étrangers), ceux des pays d'Asie avec une part de 6.4% (20 127 personnes dont 4 295 Chinois), des pays d'Afrique (5.0% et 15 524 personnes dont 2 488 Cap-Verdiens), des pays des Caraïbes, d'Amérique du Nord, du Sud ou centrale (2.6% et 8 120 personnes dont 3 050 Brésiliens) et des pays d'Océanie (272 personnes). À noter encore que 341 personnes sont apatrides ou de nationalité inconnue.

La dynamique de l'immigration fait que la part des étrangers dans la population totale du Luxembourg est passée de 26.3% en 1981 à 47.4% en 2023 (avec un maximum en 2018: 47.9%). En d'autres mots, depuis 1981, la population de nationalité luxembourgeoise n'a augmenté que de 29.2%, alors que la population de nationalité étrangère a augmenté de 227.2%.

Sur les quarante dernières années, le nombre de Portugais évolue de 29 309 en 1981 à 92 101 en 2023 (avec un maximum en 2017: 96 779 Portugais), celui des Français de 11 940 à 49 104, celui des Italiens de 22 257 à 24 676, celui des Belges de 7 854 à 19 205 et celui des Allemands de 8 851 à 12 678.

Tableau 3

Principales nationalités au 1^{er} janvier 2023

Nationalité	Nombre absolu	% dans la population totale	% dans la population étrangère	Âge moyen
Luxembourgeoise	347 402	52.6		41.2
Étrangère	313 407	47.4	100.0	38.2
Portugaise	92 101	13.9	29.4	40.6
Française	49 104	7.4	15.7	36.6
Italienne	24 676	3.7	7.9	41.8
Belge	19 205	2.9	6.1	44.5
Allemande	12 678	1.9	4.0	44.1
Espagnole	9 068	1.4	2.9	34.9
Roumaine	6 625	1.0	2.1	33.8
Ukrainienne	5 238	0.8	1.7	33.6
Polonaise	5 130	0.8	1.6	35.4
Indienne	4 657	0.7	1.5	29.2
Autres nationalités	84 925	12.9	27.1	34.9
Total	660 809	100.0		39.8

Source: STATEC sur base du RNPP

Tableau 4

Part des étrangers par nationalité dans la population totale, 1981-2023

	1981	1991	2001	2011	2023
Étrangers (en %)	26.3	29.4	36.9	43.0	47.4
dont : - Portugais	8.0	10.2	13.4	16.1	13.9
- Italiens	6.1	5.1	4.3	3.5	3.7
- Français	3.3	3.4	4.6	6.1	7.4
- Belges	2.2	2.6	3.4	3.3	2.9
- Allemands	2.4	2.3	2.3	2.4	1.9
- Britanniques	0.6	0.8	1.0	1.1	0.6
- Néerlandais	0.8	0.9	0.8	0.8	0.6
- Autres	2.9	4.1	7.2	9.7	16.4

Source: STATEC sur base du RNPP

Tableau 5

Part des étrangers par nationalité parmi la population étrangère résidant au Luxembourg, 1981-2023

	1981	1991	2001	2011	2023
Étrangers (en %)	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
dont : - Portugais	30.6	34.6	36.2	37.3	29.4
- Italiens	23.2	17.3	11.7	8.2	7.9
- Français	12.5	11.5	12.3	14.3	15.7
- Belges	8.2	8.9	9.1	7.7	6.1
- Allemands	9.2	7.8	6.2	5.5	4.0
- Britanniques	2.1	2.8	2.6	2.5	1.3
- Néerlandais	3.1	3.1	2.3	1.8	1.3
- Autres	11.1	14.0	19.5	22.7	34.3

Source: STATEC sur base du RNP

La part des Portugais dans la population du Grand-Duché, qui était déjà importante en 1981 avec 8.0% de la population totale, passe à 16.4% en 2017 et redescend à 13.9% en 2023. Celle des Français augmente également de 3.3% en 1981 à 7.4% en 2023. Les Français constituent désormais la deuxième communauté étrangère du Grand-Duché. Ces derniers ont pris cette place aux Italiens dont la part passe de 6.1% de la population totale en 1981 à 3.7% en 2023. La part des Français au Luxembourg reste néanmoins loin derrière celle des Portugais.

La part des Belges dans la population du pays augmente également (de 2.2% en 1981 à 2.9% en 2023), alors que celle des Allemands qui avait tendance à rester stable ($\pm 2.3\%$) est en diminution sur les dernières années (1.9% en 2023). La part de personnes ayant une autre nationalité que celles évoquées dans le tableau 3 passe de 2.9% à 16.4% entre 1981 et 2023, ce qui indique que l'immigration se diversifie au fil du temps.

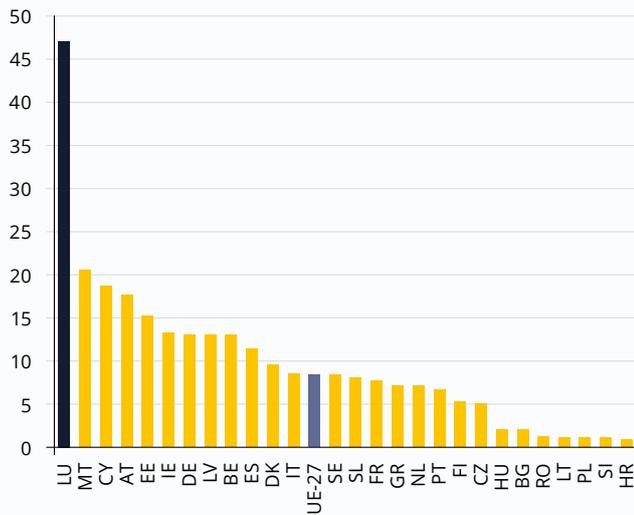
Les Portugais de loin la première nationalité étrangère malgré une diversification des nationalités au fil du temps

Les Portugais constituent le groupe le plus important des étrangers avec 29.4% de l'ensemble des étrangers au Luxembourg en 2023. Mais leur part diminue légèrement durant les dernières années. La part des Italiens dans la population étrangère totale a fortement diminué en passant de 23.2% en 1981 à 7.9% en 2023. La part des Allemands et des Belges dans la population étrangère a plutôt tendance à reculer. Par contre, la part des autres nationalités parmi les étrangers résidant au Luxembourg augmente assez fortement de 11.1% en 1981 à 34.3% en 2023.

Graphique 10

En 2022, au sein de l'UE-27, c'est au Luxembourg que la part des personnes étrangères est la plus élevée

Part des personnes étrangères, en%



Sources: STATEC, Eurostat

Tableau 6

Nombre de nationalités par habitant au 1^{er} janvier 2023

Nombre de nationalités	Nationalité principale		
	Luxembourgeois	Étranger	Total
1	275 953	302 727	578 680
2	67 890	10 515	78 405
3+	3 559	165	3 724
Total	347 402	313 407	660 809
1	79.43%	96.59%	87.57%
2	19.54%	3.36%	11.87%
3+	1.02%	0.05%	0.56%
Total	100.0%	100.0%	100.0%

Source: STATEC sur base du RNPP

La part des étrangers dans la population est 5.6 fois plus grande au Luxembourg qu'en Europe

Au Luxembourg, la part des étrangers dans la population était de 47.1% au 1^{er} janvier 2022¹ alors que cette part était de 8.5% dans l'UE-27. Après le Luxembourg, c'est à Malte (20.6%) et à Chypre (18.8%) où l'on retrouve proportionnellement le plus de personnes étrangères.

Dans les pays de l'Est, par contre, ces proportions sont extrêmement faibles, ne dépassant pas les 2%.

12.4% de la population possède au moins une seconde nationalité

Au 1^{er} janvier 2023, 578 680 personnes avaient une seule nationalité, 78 405 deux nationalités et 3 724 au moins trois nationalités. Parmi les personnes ayant plusieurs nationalités, 86.6% ont la nationalité luxembourgeoise avec une autre citoyenneté étrangère (67 890 personnes) et 95.6% possèdent la nationalité luxembourgeoise avec, au minimum, deux autres nationalités étrangères (3 559 individus).

¹ Dernière année disponible au niveau européen.

Encadré 1

Détermination de la nationalité principale

Une personne ayant une citoyenneté double ou multiple est classée dans un seul pays de citoyenneté, à déterminer dans l'ordre hiérarchique suivant:

(1) nationalité luxembourgeoise ou (2) si la personne n'est pas luxembourgeoise: autre État membre de l'Union européenne ou (3) si la personne n'a pas la citoyenneté d'un autre État membre de l'Union européenne: autre pays en dehors de l'Union européenne.

Lorsqu'une personne possède la citoyenneté de deux pays faisant partie de l'Union européenne ou deux nationalités ne faisant pas partie de l'Union européenne mais qu'aucun n'est le pays déclarant, ou qu'aucune n'est de l'Union européenne, le STATEC prend en compte le pays de naissance. Si le pays de naissance correspond à une des nationalités, c'est cette nationalité qui est prise en compte. Dans le cas contraire, la première nationalité déclarée est prise en compte.

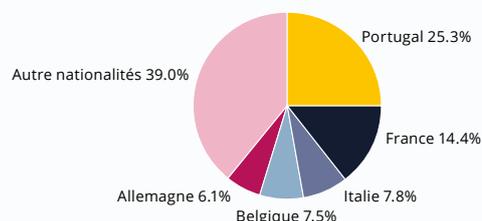
Nationalité 1	Nationalité 2	Pays de naissance	Nationalité retenue
Luxembourg	France	France	Luxembourg
France	Maroc	Maroc	France
France	Belgique	France	France
France	Belgique	Belgique	Belgique
France	Belgique	Allemagne	France
Belgique	France	Allemagne	Belgique

Un peu plus d'un quart (27.7%) des Luxembourgeois ayant deux nationalités (la luxembourgeoise et une autre) possède la citoyenneté portugaise. Nous retrouvons ensuite la nationalité française, italienne, belge ou allemande. Ces cinq nationalités représentent 61.0% des Luxembourgeois possédant une seconde nationalité. À noter que 70.6% des Luxembourgeois possédant une seconde citoyenneté ont une nationalité d'un autre pays de l'UE-27.

Ces personnes sont relativement jeunes (29.3 ans en moyenne). Néanmoins, des différences significatives existent. Ainsi, les Luxembourgeois ayant également la nationalité portugaise sont âgés de 24.7 ans en moyenne tandis que les Luxembourgeois avec également la nationalité italienne sont âgés en moyenne de 33.3 ans.

Graphique 11

Au 1^{er} janvier 2023, parmi les Luxembourgeois ayant une seconde nationalité, la nationalité portugaise est souvent la plus présente comme seconde nationalité



Source: STATEC sur base du RNPP

Un peu moins de la moitié des résidents (49.5%) sont nés au Luxembourg

Les statistiques basées sur la nationalité ne dévoilent qu'une partie de la réalité. Les statistiques concernant le pays de naissance permettent de la compléter. On peut donc comparer la proportion des personnes de nationalité étrangère à celle des personnes nées à l'étranger. Les différences entre ces deux indicateurs résultent notamment du droit de la nationalité des différents États (droit du sol, droit du sang...), mais également des naturalisations et de l'origine (communautaire ou non communautaire) des immigrés.

Parmi les résidents, 12.9% des personnes de nationalité étrangère sont nées au Luxembourg, tandis que 17.4% des Luxembourgeois résidant au Grand-Duché sont nés hors du Luxembourg.

Parmi les personnes nées au Luxembourg, 12.4% n'ont pas la nationalité luxembourgeoise. 18.2% des personnes nées hors du Luxembourg ont la citoyenneté luxembourgeoise. Pour ces personnes nées hors du Luxembourg, mais ayant la nationalité luxembourgeoise, les chiffres varient cependant considérablement selon le pays de naissance. En tête de liste se trouve la Corée du Sud. 68.7% des personnes qui sont nées dans ce pays ont la nationalité luxembourgeoise, il s'agit très vraisemblablement d'adoptions. Par contre, en moyenne, seulement 15.9% des personnes nées dans un pays de l'UE-27 sont Luxembourgeois. Parmi les personnes nées dans les pays limitrophes, ce sont surtout celles nées en Allemagne qui ont assez souvent la nationalité luxembourgeoise (35.7% contre 27.5% pour les personnes nées en Belgique et 15.3% pour celles nées en France). À noter également que 10.9% des personnes nées au Portugal sont devenues luxembourgeoises.

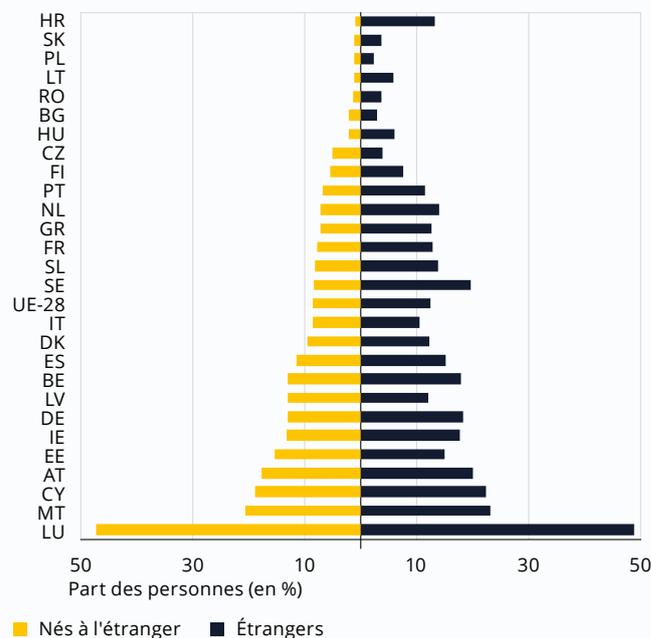
Au niveau européen, on observe généralement que la part des personnes nées à l'étranger est supérieure à celle des personnes de nationalité étrangère. Ainsi pour le Luxembourg, au 1^{er} janvier 2021 (dernière année de comparaison possible), 48.8% des personnes sont nées à l'étranger tandis que 47.1% sont étrangères. Au niveau de l'UE-27, ces parts sont respectivement de 12.4% et 8.5%.

Tableau 7
Principaux pays de naissance selon la nationalité au 1^{er} janvier 2023, en %

Pays de naissance	Nationalité		
	Luxembourgeois	Étranger	Total
Luxembourg	87.6	12.4	100.0
Étranger	18.2	81.8	100.0
Portugal	10.9	89.1	100.0
France	15.3	84.7	100.0
Belgique	27.5	72.5	100.0
Italie	14.2	85.8	100.0
Allemagne	35.7	64.3	100.0
Cap-Vert	24.7	75.3	100.0
Espagne	8.9	91.1	100.0
Roumanie	11.6	88.4	100.0
Brésil	18.8	81.2	100.0
Royaume-Uni	30.3	69.7	100.0
Autre pays	20.0	80.0	100.0
Total	52.6	47.4	100.0

Source: STATEC sur base du RNPP

Graphique 12
Dans l'UE-27, au 1^{er} janvier 2021, le Luxembourg connaît les parts des personnes de nationalité étrangère et des personnes nées à l'étranger parmi la population totale les plus importantes

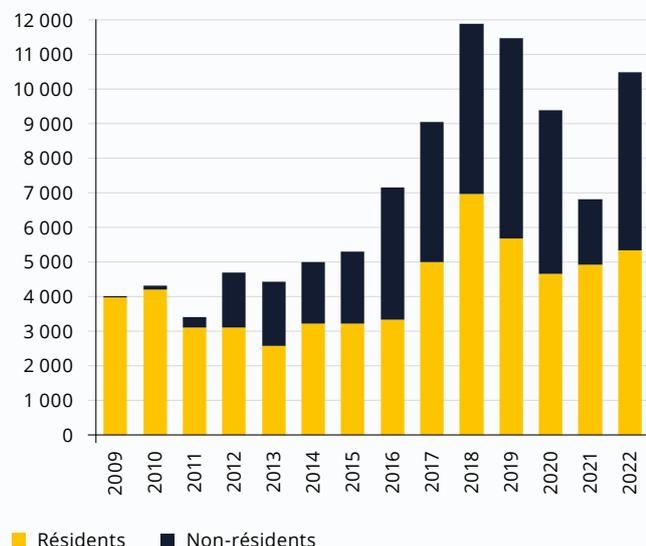


Sources: STATEC, Eurostat

Graphique 13

Depuis 2009, 39% des acquisitions de la nationalité luxembourgeoise concernaient des non-résidents

Nombre de personnes ayant obtenu la nationalité luxembourgeoise



Sources: STATEC, Ministère de la Justice

Dans les pays limitrophes, en Belgique, par exemple, la part des personnes ayant une nationalité étrangère dans la population totale est de 13.0% en 2021 tandis que la part des personnes nées à l'étranger est de 17.9%. En Allemagne, 13.1% de la population a une citoyenneté étrangère et 18.3% de la population a vu le jour à l'étranger.

Il est à noter que dans 3 pays (Lettonie, République tchèque, Estonie), la proportion des personnes de nationalité étrangère est plus élevée que celle des personnes nées à l'étranger.

En 2022, 49.0% des acquisitions de la nationalité luxembourgeoise concernaient des non-résidents

De 2009 à 2022, c'est-à-dire depuis l'entrée en vigueur de la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise, 97 310 personnes ont acquis volontairement la nationalité luxembourgeoise. L'effet de la loi sur la nationalité luxembourgeoise ne se dément pas et le nombre d'acquisitions volontaires de la citoyenneté luxembourgeoise est passé de 4 022 en 2009 à 10 499 en 2022, avec un maximum en 2018 (11 876 acquisitions).

Sur les 97 310 acquisitions volontaires de la nationalité luxembourgeoise observées depuis 2009, 59 156 ont été demandées par des personnes résidant au Luxembourg (39.2% ont donc été demandées par des personnes n'habitant pas au Grand-Duché de Luxembourg).

Les acquisitions de la nationalité luxembourgeoise par des non-résidents, qui étaient peu nombreuses avant 2011 (2.5% du total des acquisitions volontaires en 2010), sont en augmentation. Leur part passe successivement de 9.1% en 2011 à 41.9% en 2013 pour diminuer légèrement en 2014 à 35.8%. Une nouvelle hausse est observée en 2015 (39.8%) et, pour la première fois, la part des non-résidents dépasse les 50% en 2016 (53.6%). En 2021 (période marquée par la crise sanitaire de COVID-19), une baisse importante de la part des non-résidents est observée (27.5% du total des acquisitions). Cette baisse peut notamment être expliquée par le fait qu'en raison des restrictions de déplacement liées à la pandémie, beaucoup de candidats résidant à l'étranger étaient dans l'impossibilité matérielle d'organiser leur voyage au Grand-Duché de Luxembourg pour accomplir la formalité de la souscription de la déclaration de recouvrement devant l'officier de l'état civil. Il s'agit principalement des candidats en provenance du Brésil et des États-Unis d'Amérique.

En 2022, 1 033 personnes ont obtenu la nationalité luxembourgeoise par naturalisation parce qu'elles vivent dans le pays depuis au moins cinq ans et ont appris sa langue.

5 193 autres individus ont obtenu la citoyenneté luxembourgeoise par option. Il s'agit d'une possibilité ouverte aux majeurs dont un parent, un adoptant ou un grand-parent est – ou a été – Luxembourgeois; aux parents d'un mineur luxembourgeois; aux personnes qui se sont mariées avec un Luxembourgeois; à celles qui sont nées sur le territoire de parents non luxembourgeois et qui peuvent la demander dès 12 ans; aux majeurs ayant accompli au moins sept ans de scolarité au Luxembourg; aux majeurs en séjour régulier au Luxembourg depuis au moins 20 ans; à ceux ayant accompli les engagements résultant du contrat d'accueil et d'intégration; à ceux installés au Luxembourg avant l'âge de 18 ans; aux majeurs bénéficiant du statut d'apatride, de réfugié ou de celui conféré par la protection subsidiaire ou aux soldats volontaires.

Enfin, 4 273 personnes l'ont acquise par recouvrement. C'est-à-dire soit parce qu'elles avaient perdu leur qualité de Luxembourgeois et qu'elles souhaitaient la récupérer, soit parce qu'elles descendaient d'un aïeul luxembourgeois à la date du 1^{er} janvier 1900.

Depuis 2009, les personnes de nationalité française sont les plus nombreuses à avoir acquis volontairement la nationalité luxembourgeoise. Sur un total de 97 310 acquisitions volontaires, 19 238 personnes (soit 19.8%) avaient la nationalité française. Viennent ensuite les Portugais qui sont 16 621 à avoir demandé et obtenu la nationalité luxembourgeoise durant cette période (soit 17.1% du total des acquisitions volontaires). Avec 15 501 personnes ayant acquis volontairement la nationalité luxembourgeoise (15.9%), les Belges se situent au troisième rang. Au quatrième rang, on retrouve les Brésiliens (8 731, soit 9.0%) suivis par les Italiens dont la part s'élève à 5.3% (5 203 cas).

En jetant un regard sur les seuls résidents, on constate que ce sont les Portugais qui acquièrent le plus la nationalité luxembourgeoise (28.0% des acquisitions des résidents). On retrouve ensuite les Français (10.8%), les Italiens (8.6%), les Belges (6.7%) et les Allemands (5.4%). Ces 5 nationalités regroupent près de 60% des acquisitions de la citoyenneté luxembourgeoise parmi les résidents depuis 2009.

Tableau 8

Acquisitions volontaires de la nationalité luxembourgeoise selon la nationalité antérieure et la résidence (total des années 2009-2022)

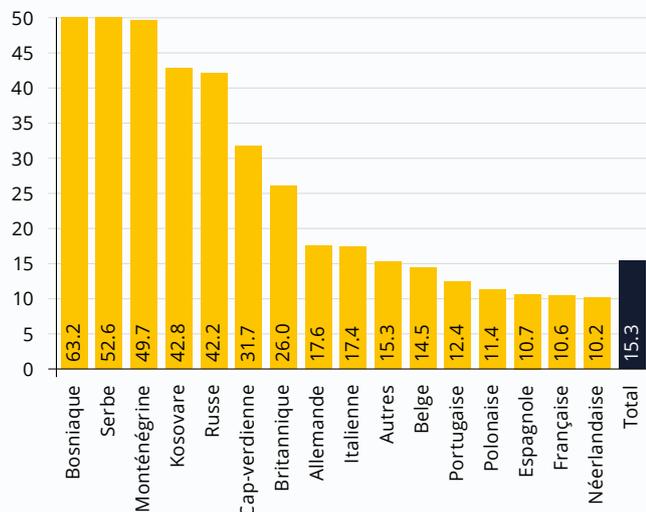
Nationalité antérieure	Acquisitions au total		dont résidents	
	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %
Française	19 238	19.8	6 366	10.8
Portugaise	16 621	17.1	16 543	28.0
Belge	15 501	15.9	3 993	6.7
Brésilienne	8 731	9.0	338	0.6
Italienne	5 203	5.3	5 080	8.6
Allemande	3 943	4.1	3 191	5.4
Américaine	3 899	4.0	427	0.7
Monténégrine	2 864	2.9	2 860	4.8
Britannique	2 427	2.5	2 226	3.8
Bosniaque	1 914	2.0	1 912	3.2
Serbe	1 729	1.8	1 728	2.9
Cap-verdienne	1 341	1.4	1 293	2.2
Kosovare	952	1.0	950	1.6
Espagnole	902	0.9	873	1.5
Russe	881	0.9	865	1.5
Autres	11 164	11.5	10 511	17.8
Total	97 310	100.0	59 156	100.0

Sources: STATEC, Ministère de la Justice

Graphique 14

Les taux d'acquisition volontaire de la nationalité luxembourgeoise sont les plus importants parmi la population de l'ex-Yougoslavie

Taux d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise (en %)



Sources: STATEC, Ministère de la Justice

Tableau 9

Nombre de Luxembourgeois établis à l'étranger selon le pays de résidence, 1^{er} janvier 2020-2023²

	2020	2021	2022	2023
Total	81 526	95 904	108 386	122 349
UE-27	64 424	71 831	77 959	82 493
France	22 772	26 569	29 663	31 480
Belgique	22 205	23 981	25 385	26 450
Allemagne	16 040	17 460	18 621	19 621
Portugal	453	629	775	975
Autriche	736	792	872	951
Espagne	528	567	650	761
Pays-Bas	558	593	633	696
Italie	570	603	631	664
Europe non UE-27	3 745	4 006	4 292	4 751
Suisse	2 269	2 368	2 525	2 693
Royaume-Uni	1 275	1 411	1 552	1 750
Afrique	316	338	363	413
Afrique du Sud	52	55	61	62
Égypte	40	48	57	54
Amérique	12 305	18 933	24 875	33 707
Brésil	6 363	10 999	14 105	19 939
États-Unis	5 060	6 833	9 501	12 268
Canada	477	575	649	723
Asie	517	563	653	699
Émirats arabes unis	100	108	122	136
Thaïlande	82	89	88	101
Océanie	219	233	244	286

Source: CTIE

Taux d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise élevé pour les ressortissants des pays de l'ex-Yougoslavie

Le taux d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise est le rapport entre le nombre d'acquisitions de la nationalité luxembourgeoise et l'effectif des personnes de nationalité étrangère. Pour la période 2009 à 2022, ce taux s'élève à 15.3% personnes de nationalité étrangère.

Ce taux varie fortement entre les différentes nationalités. Parmi les nationalités sélectionnées, ce sont les ressortissants des pays de l'ex-Yougoslavie (Bosnie, Serbie, Monténégro et Kosovo) qui possèdent les taux d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise les plus élevés avec respectivement 63.2%, 52.6%, 49.7% et 42.8%.

En jetant un regard sur les citoyennetés les plus représentées au Luxembourg, on s'aperçoit que les Allemands et les Italiens se trouvent en tête du peloton avec un taux d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise respectivement de 17.6% et 17.4%. Ces taux se situent légèrement au-dessus de la moyenne (15.3%). On retrouve ensuite les Belges (14.5%), suivis des Portugais (12.4%) et des Français (10.6%).

122 349 Luxembourgeois vivent à l'étranger

Au 1^{er} janvier 2023, un peu plus de 122 000 personnes détenant la nationalité luxembourgeoise vivent en dehors du territoire luxembourgeois. La France est en tête avec 31 480 personnes. Puis viennent la Belgique (26 450), le Brésil (19 939) et l'Allemagne (19 621). Les trois pays limitrophes concentrent à eux seuls environ 63% des Luxembourgeois habitant à l'étranger. En cinquième et sixième positions viennent les États-Unis (12 268) et la Suisse (2 693). Le nombre de Luxembourgeois au Brésil a plus que triplé au cours des trois dernières années, celui de ceux habitant aux États-Unis a presque été multiplié par 2.5. Cette augmentation est due au grand nombre d'acquisitions de personnes résidant au Brésil et aux États-Unis qui ont profité de la procédure de recouvrement fondée sur la descendance d'un aïeul luxembourgeois à la date du 1^{er} janvier 1900.

² Les données sont extraites du Registre national des personnes physiques (RNPP) et indiquent le nombre de Luxembourgeois ayant leur résidence à l'étranger. Ces données ne renseignent que les pays avec au moins 10 résidents luxembourgeois. De plus, le nombre n'est qu'indicatif dans la mesure où il peut y avoir des cas de décès, de naissances ou de personnes déménageant dans un autre pays sans que le RNPP en soit informé.

Suite aux acquisitions de plus en plus nombreuses de la nationalité luxembourgeoise par des personnes ne résidant pas au Grand-Duché, le nombre de Luxembourgeois vivant en dehors du Luxembourg augmente dans le temps (+50.1% entre 2020 et 2023). Le fait qu'il y ait, également, de plus en plus de Luxembourgeois qui quittent le Luxembourg en s'installant dans les trois pays avoisinants explique aussi cette augmentation du nombre de Luxembourgeois à l'étranger.

20.6% des Luxembourgeois ont une seconde nationalité

Au 1^{er} janvier 2023, 20.6% des Luxembourgeois possèdent au moins une deuxième nationalité (71 449 individus) contre 5.2% en 2011. Cette augmentation du nombre de personnes ayant obtenu la nationalité luxembourgeoise s'explique par le fait que la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise permet d'obtenir la nationalité luxembourgeoise tout en gardant sa citoyenneté d'origine.

70.6% des Luxembourgeois ayant en plus une autre nationalité détiennent comme seconde nationalité celle d'un autre pays de l'UE-27 (25.3% dans la population totale ont la nationalité portugaise, 14.4% la nationalité française et 7.8% la nationalité italienne). La part des Luxembourgeois ayant comme deuxième nationalité une citoyenneté européenne hors UE-27 est de 17.1%, une nationalité d'un pays en Afrique de 4.8%, une nationalité d'un pays d'Asie de 4.6%, une nationalité d'un pays d'Amérique 2.8% et une nationalité d'un pays d'Océanie de 0.1%.

Les Luxembourgeois ayant une seconde nationalité sont relativement jeunes (29.3 ans en moyenne) comparé à l'âge moyen de l'ensemble des personnes ayant la nationalité luxembourgeoise (41.2 ans). La jeunesse de ces individus se confirme par l'analyse des quartiles: 25% de ces personnes ont moins de 16 ans tandis que 25% ont plus de 43 ans (la médiane est de 25 ans).

Des différences importantes existent en termes d'âge entre les Luxembourgeois ayant au moins une seconde nationalité, comme le montre le graphique 16.

Tableau 10

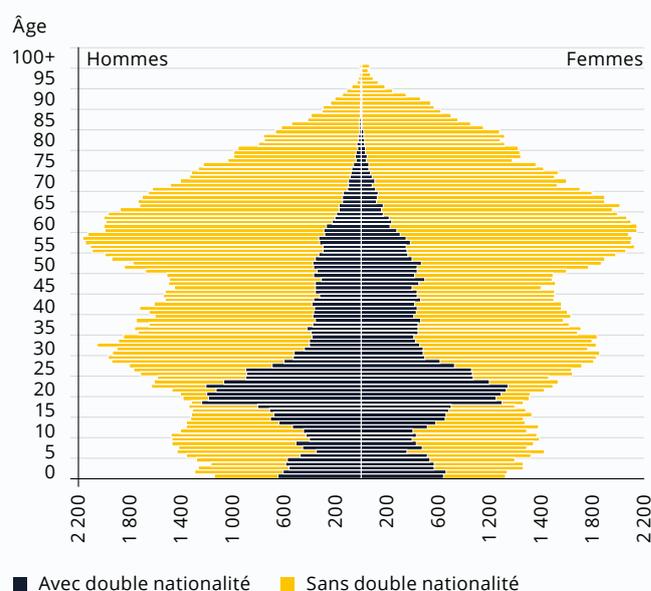
Nombre de Luxembourgeois selon la seconde nationalité

Deuxième nationalité	Nombre	Pourcent
Autre État de l'UE-27	50 449	70.6
Portugal	18 055	25.3
France	10 264	14.4
Italie	5 554	7.8
Belgique	5 379	7.5
Allemagne	4 331	6.1
Autre pays européen	12 195	17.1
République du Monténégro	3 022	4.2
Royaume-Uni	2 611	3.7
Bosnie-Herzégovine	1 550	2.2
République de Serbie	1 385	1.9
Kosovo	948	1.3
Pays d'Afrique	3 454	4.8
Cap-Vert	1 324	1.9
Maroc	337	0.5
Pays d'Asie	3 312	4.6
Syrie	719	1.0
Chine	490	0.7
Pays d'Amérique	1 979	2.8
Brésil	825	1.2
États-Unis d'Amérique	500	0.7
Pays d'Océanie	54	0.1
Apatride/indéterminé	6	0.0
Total	71 449	100.0

Source: STATEC sur base du RNPP

Graphique 15

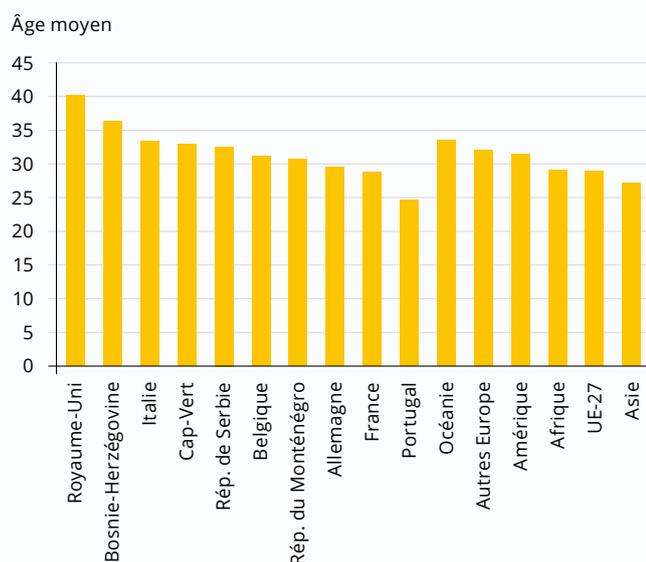
Les Luxembourgeois avec une seconde nationalité sont plus jeunes que les Luxembourgeois n'ayant pas de seconde nationalité



Source: STATEC sur base du RNPP

Graphique 16

Parmi les Luxembourgeois ayant une seconde nationalité, ce sont ceux ayant également la nationalité britannique qui sont les plus âgés



Source: STATEC sur base du RNPP

Dans 12 communes, au minimum un quart des Luxembourgeois possèdent également une autre nationalité

La part des Luxembourgeois ayant plusieurs nationalités varie fortement selon les communes, en passant de 6.9% à Putscheid à 33.0% à Strassen.

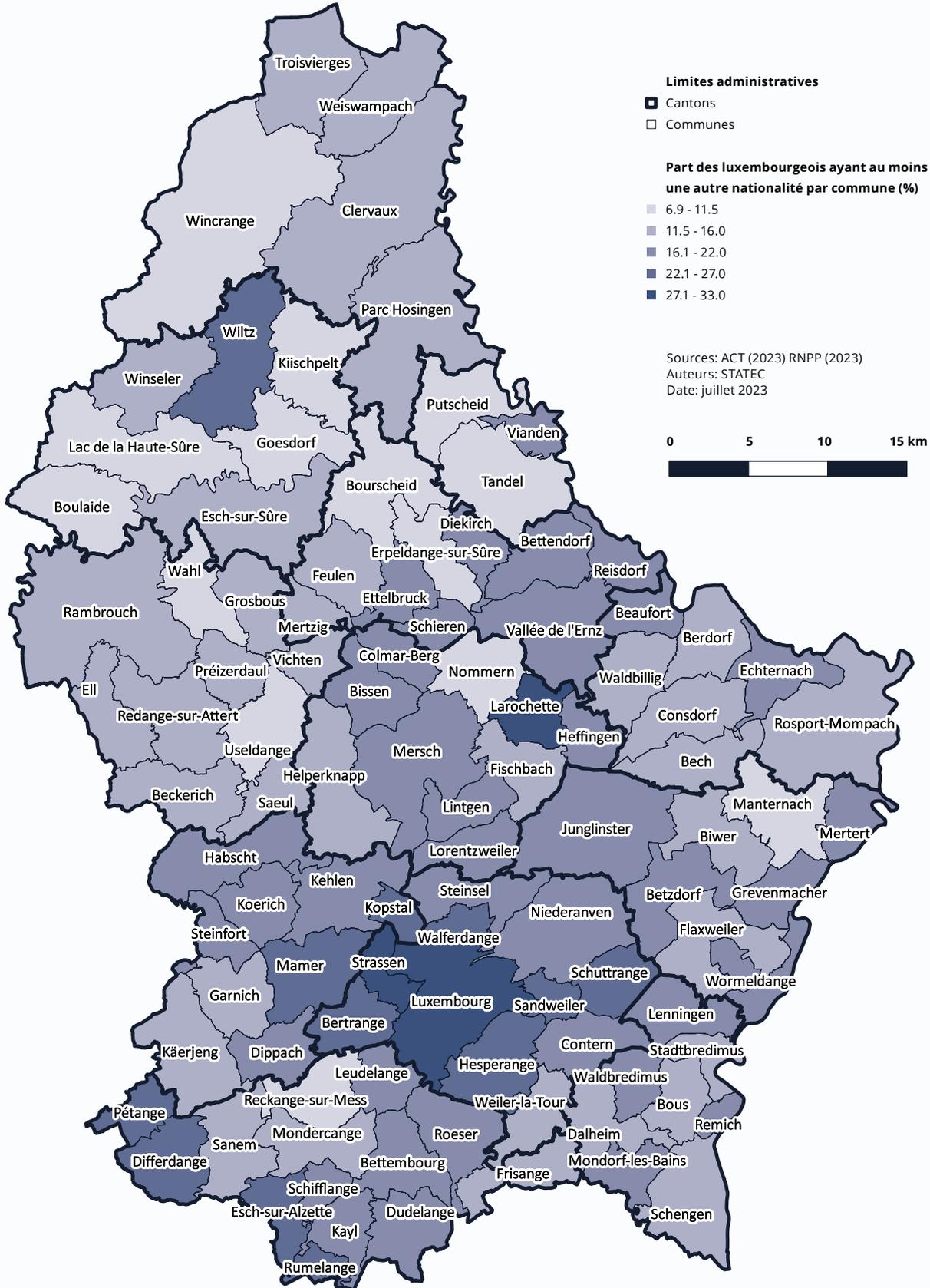
Les parts les plus élevées sont observées dans la Ville de Luxembourg (28.9%) et dans ses alentours, dans les communes englobant les grandes villes de l'ancien bassin minier, ainsi qu'à Larochette (29.5%), Wiltz (22.0%) et Beaufort (21.0%). Les communes de la vallée de l'Alzette, reliant l'agglomération de la capitale à la Nordstad, et plusieurs communes situées à la frontière avec l'Allemagne présentent également des parts assez conséquentes. Les parts les plus faibles de Luxembourgeois avec au moins une seconde nationalité sont répertoriées dans la pointe nord du pays, à l'ouest (canton de Redange) et à l'est du territoire (canton d'Echternach).

Les Luxembourgeois plus âgés que les personnes étrangères

Au 1^{er} janvier 2023, l'âge moyen de la population est de 40.5 ans pour les femmes et de 39.1 ans pour les hommes. Les habitants étrangers sont significativement plus jeunes que les Luxembourgeois. L'âge moyen pour les femmes luxembourgeoises est de 42.3 ans contre 38.4 ans pour les femmes étrangères. Pour les hommes luxembourgeois, l'âge moyen s'élève à 40.0 ans contre 38.1 ans pour les étrangers.

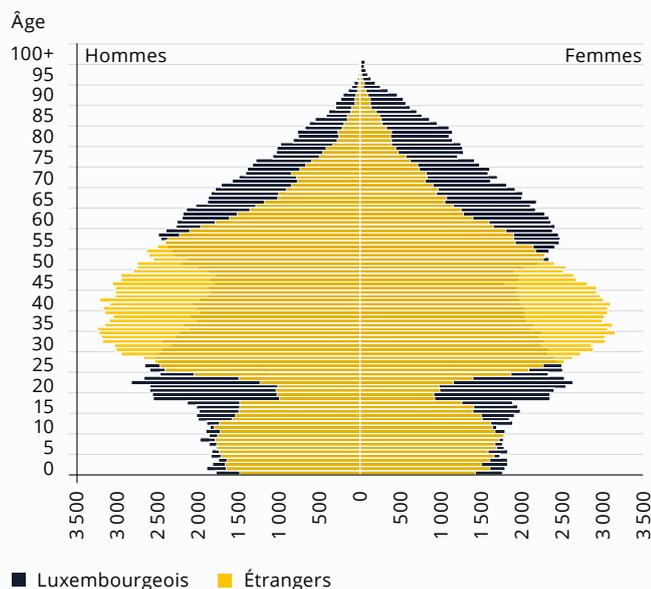
En superposant la pyramide des âges des étrangers et des nationaux, on observe que la part des étrangers entre 0 et 19 ans est inférieure (47.0% de personnes étrangères chez les 0-4 ans et 34.1% chez les 20-24 ans). Ensuite, pour les classes d'âge de 30 à 54 ans, la population étrangère est surreprésentée (par exemple, 60.8% des 40-44 ans sont étrangers). À partir des groupes d'âge 55+ ans, la part de la population luxembourgeoise prend à nouveau le dessus. La part de la population étrangère diminue et devient très faible aux âges très élevés (30.7% de personnes de nationalité étrangère à partir de 65 ans et seulement 18.8% à partir de 90 ans).

Part des Luxembourgeois ayant au moins une autre nationalité par commune en 2023, en %



Graphique 17

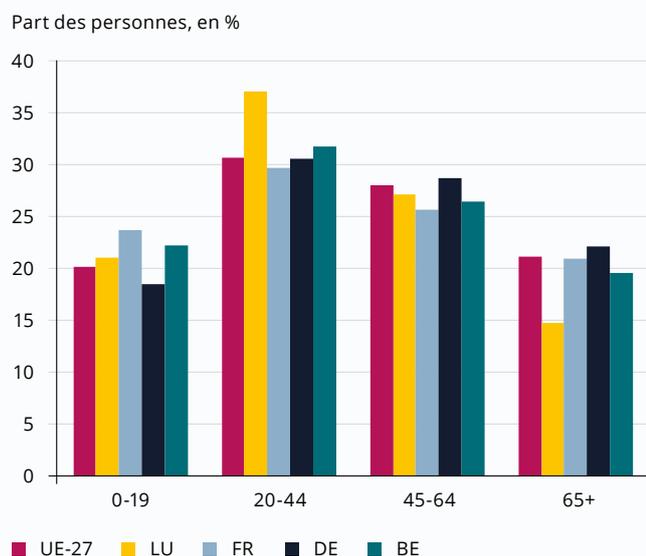
Une population étrangère surreprésentée dans les âges actifs, au 1^{er} janvier 2023



Source: STATEC sur base du RNPP

Graphique 18

Au 1^{er} janvier 2022, la part des personnes en âge d'activité est plus élevée au Luxembourg par rapport à la moyenne de l'UE-27



Sources: STATEC, Eurostat

Parmi les étrangers, il y a également de fortes différences d'âge selon la nationalité. Par exemple, l'âge moyen des Érythréens (2 097 individus) est de 22.3 ans alors que, pour les Belges, il est de 44.5 ans. L'immigration au Luxembourg est en grande partie composée d'individus d'âge actif. Les personnes âgées sont peu présentes dans la population étrangère, si ce n'est chez les Néerlandais, les Italiens, les Allemands, les Belges et les Danois dont plus de 20% sont âgés de 60 ans et plus. À l'opposé, 41.1% des Syriens ont moins de 20 ans. Pour les autres nationalités les plus présentes au Luxembourg, au moins 60% des individus ont entre 20 et 59 ans et sont donc en âge de travailler.

La structure de la population reste relativement "jeune" au Luxembourg

L'évolution de la structure par âge de la population est marquée évidemment par celle de la fécondité et de la mortalité. S'y ajoute pour le Grand-Duché, plus que pour les autres pays européens, l'influence de l'immigration qui est jeune, c'est-à-dire en âge de travailler et de procréer.

En comparant la structure par âge de la population du Luxembourg avec celle de l'Europe et des pays voisins, on constate d'abord que la part de la classe d'âge des jeunes (0-19 ans) est un peu plus élevée au Grand-Duché par rapport à la moyenne européenne, respectivement 21.1% et 20.2%. Dans les pays voisins, c'est en Allemagne (18.5%) que la part des jeunes est la plus basse et en France (23.7%) qu'elle est la plus élevée.

À l'autre bout de l'échelle des âges, on constate que la part des 65 ans et plus au Luxembourg est plus faible en comparaison avec les autres États membres: 14.8% au Luxembourg contre 21.1% dans l'UE-27 et même 22.1% en Allemagne. Le vieillissement de la population est donc moindre, pour le moment, au Luxembourg.

La part des personnes en âge d'activité (20-64 ans) est plus élevée au Luxembourg (64.2%) par rapport à la moyenne de l'UE-27 (58.7%). Parmi les pays voisins, c'est en France que la part est la plus basse (55.3%) et en Allemagne qu'elle est la plus haute (59.3%).

La question du vieillissement peut également être appréhendée à travers le "taux de dépendance des personnes âgées", en d'autres termes le ratio entre les 65 ans et plus (généralement en retraite et "inactifs") et la part de la population en âge de travailler (20-64 ans).

Ce rapport de dépendance des personnes âgées qui était de 22.3% lors du dernier recensement de la population (2011) a légèrement augmenté et est de 23.0% en 2022. Cela signifie donc qu'au 1^{er} janvier 2022, 23 personnes âgées de 65+ ans sont inactives pour 100 personnes en âge d'activité.

Dans l'UE-27 en moyenne, le taux de dépendance est de 36.0% en 2022. Parmi les pays voisins, c'est en France que le processus de vieillissement a connu le plus fort développement. En 2016, le taux de dépendance y atteint 37.9%. En Allemagne, ce rapport est également plus élevé que la moyenne européenne (37.3%). En Belgique, ce rapport, est de 33.6% au 1^{er} janvier 2022.

C'est la population immigrée qui "rajeunit" la population du Grand-Duché

Le fait que la population du Grand-Duché soit moins marquée par le vieillissement que la plupart des populations européennes résulte en grande partie de l'immigration qui, comme on l'a dit, est composée en grande partie d'une population jeune en âge de travailler et de procréer. La comparaison de la structure de la population de nationalité luxembourgeoise à celle de la population de nationalité étrangère montre, parmi les âges intermédiaires, des proportions plus élevées chez les étrangers.

Au 1^{er} janvier 2023, les personnes âgées entre 0 et 19 ans représentent 22.2% de la population luxembourgeoise et 19.8% de la population étrangère. Il n'existe donc guère de différence entre Luxembourgeois et étrangers aux jeunes âges. Cette absence d'écart se retrouve aussi parmi les 45-64 ans: la part est de 25.3% pour les Luxembourgeois et de 28.8% parmi les étrangers.

Mais c'est dans deux autres classes d'âge que l'écart est beaucoup plus significatif, à savoir chez les 20-44 ans et chez les 65 ans et plus. 41.8% des habitants de nationalité étrangère ont entre 20 et 44 ans, contre seulement 32.9% des Luxembourgeois. Il s'agit somme toute d'une situation logique étant donné que l'immigration au Luxembourg est majoritairement une immigration de travail.

Chez les Luxembourgeois, la part des personnes âgées (65 ans et plus) atteint 19.6% alors que pour les étrangers cette proportion n'est que de 9.6%.

Tableau 11

Structure par âge de la population du Luxembourg selon la nationalité, 2023, en %

	0-19	20-44	45-64	65+
Total	21.0	37.1	27.0	14.9
Nationalité luxembourgeoise	22.2	32.9	25.3	19.6
Nationalité étrangère	19.8	41.8	28.8	9.6

Source: STATEC sur base du RNPP

1.4

POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILLER

On entend par "âge de travailler" les personnes âgées de 20 à 64 ans et ayant leur résidence au Grand-Duché de Luxembourg.

423 502 sont en "âge de travailler", soit 64.1% de la population totale, respectivement 58.3% de la population luxembourgeoise et 70.6% de la population étrangère.

Parmi ces personnes, la part des étrangers est supérieure à celle des Luxembourgeois, respectivement 52.2% et 47.8%.

Tout comme dans la population totale, ce sont les Portugais qui représentent la première communauté étrangère (29.0% des étrangers). Loin derrière, on retrouve les Français (15.6% du total des étrangers) et les Italiens (7.5%). Les ressortissants de l'UE-27 représentent 88.3% des personnes en "âge de travailler": 47.8% sont luxembourgeois et 40.5% possèdent une autre nationalité de l'UE-27.

Concernant le pays de naissance, les personnes en "âge de travailler" sont majoritairement nées à l'étranger (60.9%).

Si l'âge moyen des personnes en "âge de travailler" ne diffère pas entre Luxembourgeois et étrangers (41.6 ans), la structure d'âge est différente comme le montre la pyramide des âges. Les Luxembourgeois sont surreprésentés avant l'âge de 27 ans et après 55 ans tandis que les étrangers le sont entre 27 ans et 54 ans.

Cette structure d'âge différente s'explique par la structure d'âge des migrants. En effet, le solde migratoire ne se répartit pas de façon homogène entre les différents âges. En moyenne, depuis le début du 21^e siècle, on remarque une forte concentration dans le groupe d'âge des 20 à 34 ans. Les soldes relativement élevés aux jeunes âges indiquent que la migration, en plus d'être professionnelle, est aussi une migration familiale. Autour de l'âge de 50 ans, les excédents migratoires deviennent faiblement négatifs ou restent proches de zéro.

À noter encore qu'à ces personnes en "âge de travailler" et résidant au Luxembourg s'ajoutent les frontaliers, c'est-à-dire les personnes travaillant au Luxembourg mais résidant dans un autre pays. Ce nombre de frontaliers augmente de manière importante et passe de ± 90 000 au début de ce siècle à environ 225 000 au début de l'année 2023.

Tableau 12

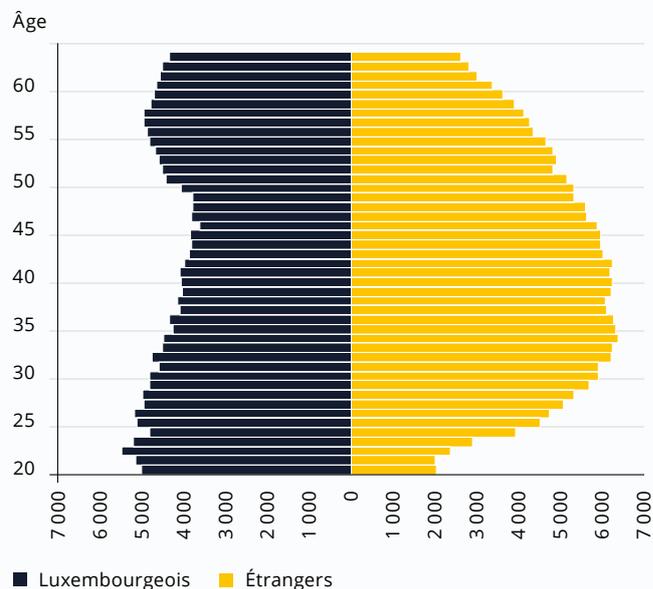
Population âgée de 20 à 64 ans par nationalité, 2023, en %

Nationalité	Nombre	Pourcentage dans la population total	Pourcentage dans la population étrangère
Luxembourg	202 371	47.8	
Étranger	221 131	52.2	
Autriche	736	0.2	0.3
Belgique	12 603	3.0	5.7
Bulgarie	1 488	0.4	0.7
Chypre	200	0.0	0.1
Allemagne	8 480	2.0	3.8
Danemark	914	0.2	0.4
Espagne	6 561	1.5	3.0
Estonie	489	0.1	0.2
France	34 485	8.1	15.6
Finlande	883	0.2	0.4
Grèce	3 209	0.8	1.5
Hongrie	1 392	0.3	0.6
Croatie	1 069	0.3	0.5
Italie	16 589	3.9	7.5
Irlande	1 816	0.4	0.8
Lituanie	913	0.2	0.4
Lettonie	583	0.1	0.3
Malte	247	0.1	0.1
Pays-Bas	2 479	0.6	1.1
Portugal	64 183	15.2	29.0
Pologne	3 950	0.9	1.8
Roumanie	5 068	1.2	2.3
Suède	1 203	0.3	0.5
Slovaquie	746	0.2	0.3
Slovénie	549	0.1	0.2
République tchèque	789	0.2	0.4
Autres Europe	16 220	3.8	7.3
Afrique	11 688	2.8	5.3
Amérique	6 473	1.5	2.9
Asie	14 720	3.5	6.7
Océanie	220	0.1	0.1
Apatrides	122	0.0	0.1
Inconnu	64	0.0	0.0
Total	423 502	100.0	

Source: STATEC sur base du RNPP

Graphique 19

Parmi la population âgée de 20 à 64 ans, une majorité est de nationalité étrangère



Source: STATEC sur base du RNPP



02

**LE MARCHÉ
DU TRAVAIL**



Le marché du travail joue un rôle central dans la cohésion sociale et l'économie d'un pays, reflétant à la fois sa santé économique et les opportunités offertes aux travailleurs. Cette section du rapport se penche sur divers aspects du marché du travail, y compris l'emploi, le chômage, les tendances en matière de télétravail, les contrats à durée déterminée et l'importance des compétences et de l'autonomie au travail. Les changements récents qui ont influencé la dynamique du marché du travail y sont analysés, offrant ainsi un aperçu global de la situation actuelle et des défis à venir.

2.1

COUP DE FREIN SUR LA CRÉATION D'EMPLOI DEPUIS LA FIN 2022

À retenir:

- Le marché du travail est moins dynamique au premier semestre de 2023 que l'année précédente, avec une croissance annuelle en baisse à +2.5%;
- Le nombre de salariés baisse dans le secteur de la construction au cours des deux premiers trimestres en 2023, suite à la crise immobilière;
- Tous les secteurs, à l'exception de l'administration et des activités financières et d'assurance, accusent un net freinage du taux de croissance annuelle de l'emploi sur la première moitié de 2023;
- La dynamique de l'emploi frontalier est aussi touchée en passant de +4.7% en 2022 à +2.9% sur le début 2023;
- La part des femmes salariées est en croissance à 41.4%.

2.1.1

Le ralentissement de l'emploi confirmé au début 2023

Après la destruction d'emplois pendant le deuxième trimestre de 2020, qui représentait une contre-performance historique pour le marché du travail luxembourgeois, ce dernier s'était rapidement rétabli. En 2022, la croissance de l'emploi avait même renoué avec le niveau d'avant-crise sanitaire. Par contre, les perspectives s'annonçaient moins favorables pour le deuxième semestre 2022: l'inflation élevée et la guerre en Ukraine ont maintenu la pression sur la facture énergétique pesant sur la confiance des ménages et des entreprises. Cette tendance se reflète dans les chiffres de créations de postes à la sortie de 2022, le rythme est moins soutenu qu'il ne l'était encore en 2021.

Au cours des deux premiers trimestres de l'année 2023, le ralentissement se confirme, le marché de l'emploi salarié n'a connu qu'une croissance trimestrielle de +0.5%, tandis qu'en 2021 et 2022, ce taux était bien supérieur, se situant entre +0.9% et +0.7%. En 2023, les secteurs de la construction (au cours des deux premiers trimestres) et de l'industrie (au cours du deuxième trimestre) ont même enregistré une baisse de leur nombre de salariés. Presque tous les secteurs, à l'exception de l'administration et des autres services publics, affichent au deuxième trimestre 2023 des taux de croissance inférieurs à ceux enregistrés au deuxième trimestre de l'année 2022.

Graphique 2

Ralentissement de la création d'emplois au cours de la première moitié de 2023

Variation trimestrielle en %



Source: STATEC-Comptes nationaux, données corrigées des variations saisonnières

Tableau 1

Moins de 3% de croissance annuelle de l'emploi en 2023

2022					2023				
T2	T3	T4	T1	T2	T2	T3	T4	T1	T2
Variation en % sur un trimestre*					Variation en % sur un an**				
0.8	0.8	0.7	0.5	0.5	3.4	3.3	3.2	2.9	2.5
Nombre d'emplois*					Nombre d'emplois**				
470 738	474 287	477 740	480 262	482 440	472 644	471 996	478 202	480 233	484 285

* données corrigées des variations saisonnières, ** données brutes
Source: STATEC-Comptes nationaux

Le tableau 1 met en évidence le ralentissement de la croissance de l'emploi en 2023. Au deuxième trimestre 2023, la croissance annuelle n'était que de +2.5%, alors qu'au cours de la même période en 2022, elle s'élevait encore à +3.4%. Plus de 484 000 salariés sont employés au Luxembourg à la fin du deuxième trimestre 2023.

Tableau 2

Le nombre de salariés en baisse dans le secteur de la construction en 2023

	2022					2023				
	T2	T3	T4	T1	T2	T2	T3	T4	T1	T2
Emploi salarié par branche d'activité (NACE Rév.2)	Variation en % sur un trimestre*									
Industrie (extractive, manufacturière, énergie et déchets)	0.4	0.4	0.5	0.1	-0.3	2.0	1.9	1.9	1.4	0.6
Construction	0.7	0.3	0.4	-0.4	-0.5	2.9	2.6	2.3	1.1	-0.1
Commerce, transport, hébergement et restauration	0.7	0.3	1.1	0.9	0.6	4.0	3.0	3.0	3.0	2.8
Information et communication	1.3	0.8	0.9	0.1	0.2	4.4	4.5	4.9	3.1	1.9
Activités financières et d'assurance	1.0	0.9	1.0	1.0	0.9	3.7	3.7	3.9	3.9	3.8
Activités spécialisées et services de soutien	1.4	0.7	1.0	0.1	0.7	5.3	5.1	5.2	3.2	2.6
Administration et autres services publics	0.8	1.3	0.8	0.8	0.8	1.9	2.7	2.2	3.8	3.7
Autres activités	0.4	0.5	0.2	0.1	0.3	4.0	4.0	3.3	1.1	1.1

* données corrigées des variations saisonnières, ** données brutes
Source: STATEC-Comptes nationaux

Tableau 3

Croissance moins dynamique pour les salariés frontaliers

	2022					2023				
	T2	T3	T4	T1	T2	T2	T3	T4	T1	T2
Emploi salarié intérieur	0.8	0.8	0.7	0.5	0.5	3.4	3.3	3.2	2.9	2.5
Pays de résidence et nationalité	Variation en % sur un an**									
Résidents au Luxembourg	0.6	0.6	0.6	0.5	0.4	2.3	2.6	2.6	2.3	2.1
Luxembourgeois	0.2	0.5	0.5	0.3	0.5	1.3	1.8	1.6	1.5	1.8
Communautaires (UE-27 + UK)	0.1	0.1	0.1	-0.1	-0.3	1.2	0.9	0.6	0.1	-0.3
Non communautaires	4.3	4.2	4.1	3.7	2.2	14.5	15.8	17.7	17.4	15.0
Frontaliers	1.2	0.7	0.9	0.6	0.6	4.7	4.2	4.0	3.5	2.9
- Belgique	0.9	0.4	0.7	0.3	0.1	3.0	2.8	2.8	2.4	1.6
- Allemagne	0.8	0.4	0.3	0.4	0.5	3.0	2.6	2.2	2.0	1.6
- France	1.4	1.0	1.2	0.9	0.8	6.2	5.6	5.3	4.6	4.0
Sexe	Variation en % sur un an**									
Hommes	0.7	0.6	0.6	0.4	0.3	3.1	2.9	2.8	2.4	2.0
Femmes	0.9	0.9	0.9	0.7	0.6	4.0	4.0	3.9	3.5	3.2
Emploi salarié intérieur	470 738	474 287	477 740	480 262	482 440	472 644	471 996	478 202	480 233	484 285
Pays de résidence et nationalité	Nombre d'emplois**									
Résidents au Luxembourg	250 362	251 954	253 486	254 673	255 696	251 149	250 395	254 046	254 901	256 444
Luxembourgeois	122 297	122 917	123 498	123 927	124 509	122 568	122 163	123 840	124 075	124 768
Communautaires (UE-27 + UK)	105 092	105 147	105 232	105 088	104 781	105 686	104 451	105 301	105 146	105 354
Non communautaires	22 867	23 838	24 822	25 734	26 292	22 895	23 781	24 904	25 681	26 322
Frontaliers	220 570	222 155	224 215	225 634	226 911	221 495	221 601	224 156	225 332	227 842
- Belgique	50 772	50 996	51 363	51 538	51 588	50 839	50 858	51 428	51 547	51 650
- Allemagne	51 615	51 812	51 993	52 201	52 441	51 719	51 775	52 019	52 101	52 555
- France	118 203	119 381	120 835	121 869	122 883	118 936	118 968	120 708	121 683	123 636
Sexe	Nombre d'emplois**									
Hommes	276 954	278 611	280 349	281 511	282 459	278 360	277 238	280 339	281 527	283 822
Femmes	193 848	195 593	197 357	198 794	200 050	194 284	194 758	197 863	198 706	200 463

* données corrigées des variations saisonnières, ** données brutes
Source: STATEC-Comptes nationaux

2.1.2 Le secteur de la construction en difficulté

Alors que tous les secteurs ont enregistré des variations positives du nombre de salariés en 2022 (aussi bien en variation trimestrielle qu'annuelle), la situation a changé en 2023 pour les secteurs de la construction et de l'industrie (voir Tableau 2).

Le tableau 2 révèle que, en ce qui concerne les variations annuelles, la branche de la construction enregistre une légère diminution de l'emploi au deuxième trimestre 2023. Cette contraction est principalement due à une chute de l'emploi dans les activités de construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels (passant de 13 800 salariés au deuxième trimestre 2022 à 13 300 salariés au deuxième trimestre 2023). Les effets de la crise immobilière actuelle ont évidemment des conséquences pour le marché de l'emploi. Par ailleurs, on remarque que tous les secteurs, à l'exception de l'administration et des activités financières et d'assurance, accusent un net freinage du taux de croissance annuelle de l'emploi. Par exemple, la création d'emploi dans les activités d'information et de communication est à la traîne, passant de +4.4% en 2022 à +1.9% en 2023.

En ce qui concerne les variations trimestrielles au deuxième trimestre 2023, des destructions de postes sont constatées dans deux secteurs, à savoir la construction et l'industrie. Pour la construction il s'agit de la deuxième baisse consécutive de l'emploi. En revanche, les activités financières et d'assurance ont résisté de manière solide aux multiples crises qui frappent le monde actuellement.

2.1.3 L'emploi frontalier face à une croissance moins énergique

L'emploi frontalier est traditionnellement plus dynamique pendant les phases d'expansion économique que l'emploi des résidents, mais il ralentit également bien plus en période de ralentissement de l'activité.

Au deuxième trimestre 2023, le nombre de salariés frontaliers a progressé de +2.9% par rapport à l'année précédente, tandis qu'en 2022 l'emploi progressait encore au rythme soutenu de +4.7%. Pour les salariés résidents, la décélération de l'emploi a été beaucoup moins abrupte, avec un taux annuel fléchissant de +2.3% en 2022 à +2.1% en 2023. La tendance est opposée pour les salariés résidents de nationalité luxembourgeoise qui connaissent un regain des créations de postes avec un taux annuel qui grimpe de +1.3% en 2022 à +1.8% en 2023.

Au deuxième trimestre 2023, le marché du travail luxembourgeois totalise 484 000 postes, dont 228 000 sont occupés par des salariés frontaliers (soit 47%). Les résidents avec la nationalité luxembourgeoise et les frontaliers français sont, avec respectivement 125 000 et 124 000 travailleurs, les plus nombreux sur le marché du travail luxembourgeois au premier semestre 2023. Les frontaliers belges et allemands occupent chacun plus de 50 000 emplois salariés.

En ce qui concerne la répartition par sexe, le nombre de salariés masculins a augmenté de +2.0% par rapport à 2022, tandis que celui des femmes a connu une progression plus dynamique de +3.2%. Les femmes représentent désormais 41.4% de l'emploi salarié total au début de l'année 2023.

2.2

CHÔMAGE EN BAISSÉ EN 2022: MAINTIEN DE LA DYNAMIQUE ENTAMÉE EN 2021, MAIS JUSQU'À QUAND?

À retenir:

- Avec 4.6% en 2022, le taux de chômage est de nouveau en recul au Luxembourg et reste en dessous de la moyenne européenne à 6.2%;
- Sur le plan européen, la performance du Luxembourg se détériore: il perd 6 places et passe de la 8^e position en 2021 à la 14^e dans le classement 2022;
- Les différences structurelles du marché du travail en lien avec l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, la nationalité restent à peu près comparables à l'année 2021.

Tout au long de ce rapport, notamment dans la partie consacrée à la pauvreté et l'exclusion sociale, il ressort que le statut professionnel a une incidence primordiale sur l'inclusion sociale. En effet, le taux de risque de pauvreté est quasiment quatre fois plus élevé pour un chômeur que pour une personne en emploi. Ce chapitre se penche sur la composition et l'évolution du chômage au Luxembourg.

Pour bien comprendre:

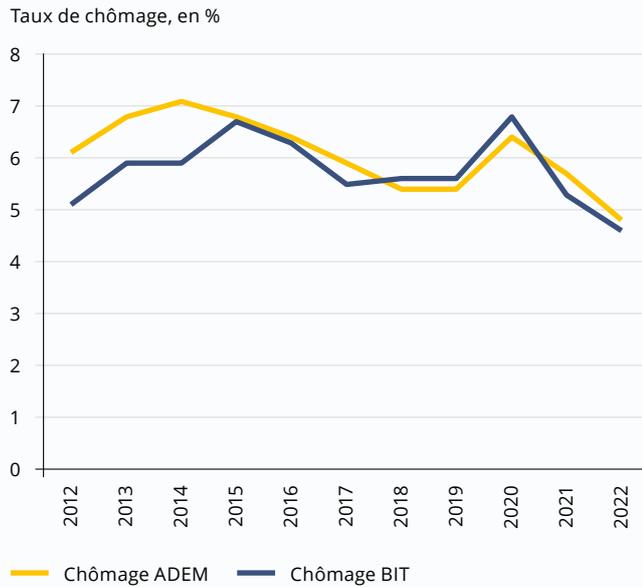
Le taux de chômage est défini comme étant le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active. La population active se définit comme l'ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi ou qu'elles soient au chômage. Au Luxembourg, deux sources et deux définitions différentes sont utilisées pour calculer le taux de chômage:

1. Le chômage selon la définition du Bureau International du Travail (BIT) est mesuré par l'Enquête sur les forces de travail du STATEC. Le nombre de chômeurs correspond au nombre de personnes qui déclarent qu'elles sont sans emploi, disponibles pour prendre un emploi dans un délai de deux semaines et activement à la recherche d'un emploi;
2. Le chômage selon l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM). Le nombre de chômeurs correspond au nombre de personnes inscrites auprès du service public de l'emploi.

Deux définitions pour mesurer le nombre de demandeurs d'emploi coexistent (voir encadré). Étant donné que les définitions divergent, l'évolution du taux de chômage est légèrement différente selon la source utilisée, néanmoins, les deux taux se rapprochent ces dernières années. En 2022, les deux indicateurs montrent toutefois une même tendance; le pic atteint en 2020 suite au COVID est surmonté et le chômage continue son repli. En 2022, le taux de chômage atteint 4.8% en moyenne annuelle d'après la définition de l'ADEM et 4.6% selon le concept du BIT. En 2021, ce taux avait atteint respectivement 5.7% et 5.3% selon la définition retenue.

Graphique 2

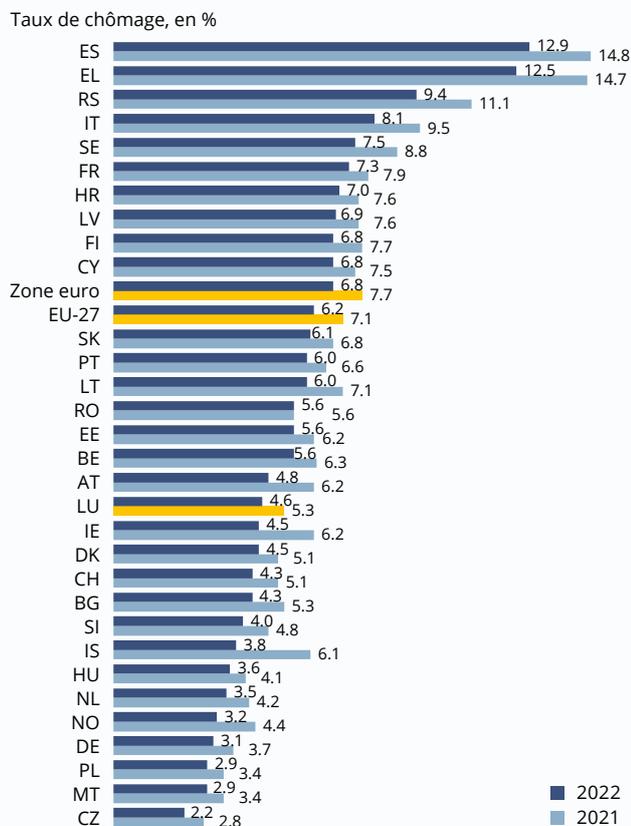
Le chômage poursuit sa tendance à la baisse en 2022



Sources: STATEC, ADEM

Graphique 3

En termes de chômage, le Luxembourg perd six places dans le classement européen par rapport à l'année 2021



Sources: STATEC, Eurostat

2.2.1

Le Luxembourg fait (encore) partie des bons élèves de la classe européenne au niveau du chômage

Le faible niveau de chômage se manifeste aussi dans le classement européen, où seuls dix autres États membres affichent un taux de chômage inférieur. Pour les comparaisons européennes, c'est la définition du BIT qui est utilisée. En 2022, le taux moyen de la zone euro s'élève selon cette définition à 6.8%, alors que celui de l'UE-27 se limite à 6.8%, le taux luxembourgeois reste en deçà de ces taux moyens. Dans de nombreux pays, les chiffres du chômage sont en baisse sur deux ans, en raison de la sortie progressive de la crise liée à la pandémie de COVID-19. Les mesures européennes et nationales de relance ont aussi soutenu cette baisse du nombre de demandeurs d'emploi.

Les contrastes entre pays restent néanmoins particulièrement marqués. Alors que la Tchèque connaît un taux exceptionnellement bas de 2.2%, celui-ci culmine à 12.9% en Espagne et à 12.5% en Grèce au même moment. Avec un taux de chômage de respectivement 7.3% et 5.6% de leur population active, la France et la Belgique se situent au-dessus du Luxembourg. Parmi les pays limitrophes du Grand-Duché, seule l'Allemagne fait mieux avec un taux de chômage de 3.1%.

2.2.2 Une parité hommes-femmes qui reste impactée par le virus

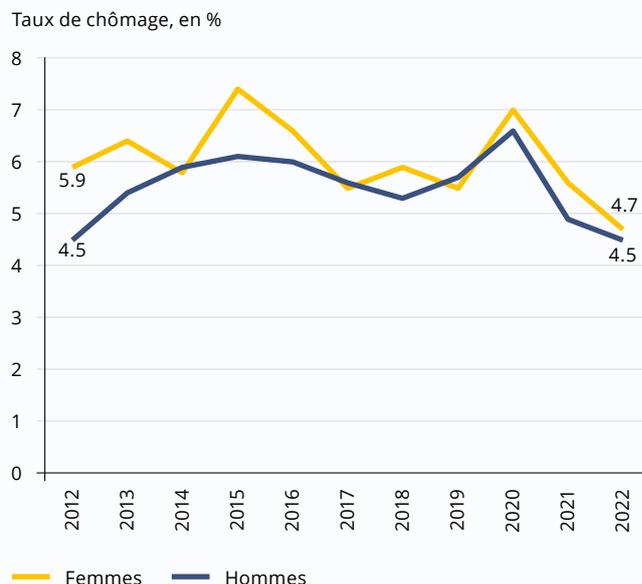
Les conséquences de la crise sanitaire ont entraîné une hausse sensible du taux de chômage féminin en 2020, alors que l'écart hommes-femmes était plus équilibré les années précédentes. En lien avec les taux de chômage qui ont globalement chuté, la divergence entre les deux sexes se réduit sensiblement et se chiffre à 0.2 point de % en 2022 contre 0.7 l'année précédente.

2.2.3 Les jeunes restent parmi les perdants

Au cours des années précédentes, les jeunes hommes étaient systématiquement plus touchés par le chômage que les jeunes femmes. Par contre, pour la première fois depuis 2011, en 2022, le taux de chômage est plus élevé parmi les jeunes femmes (18.5%) que parmi les jeunes hommes (16.7%).

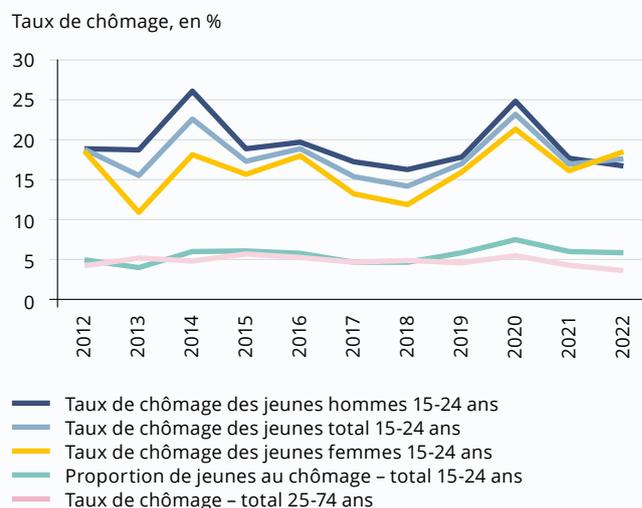
En général, le taux de chômage des jeunes est beaucoup plus élevé et plus volatil que celui des autres travailleurs. La population jeune sans emploi ne représente qu'une partie très réduite de la population totale, étant donné que la plus grande partie de cette classe d'âge est économiquement parlant inactive (soit en formation scolaire, soit poursuivant des études supérieures). Par conséquent, le taux de chômage est donc fortement tributaire du système scolaire: un rallongement des études peut diminuer la population active et ainsi relever le taux de chômage des jeunes, même si le nombre absolu de jeunes chômeurs ne change pas.

Graphique 4
L'écart de chômage entre les hommes et les femmes apparu suite à la crise de COVID-19 se réduit sensiblement



Source: STATEC

Graphique 5
Renversement de l'écart de chômage entre les sexes chez les jeunes en 2022

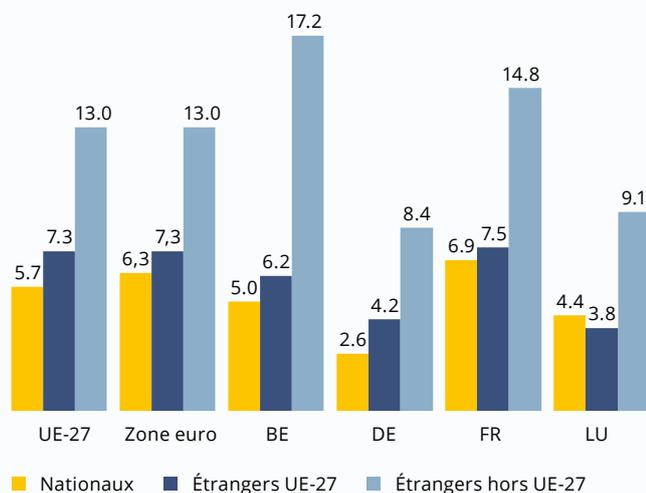


Note de lecture: Le taux de chômage est exprimé en % de la population active, alors que la proportion de jeunes au chômage est exprimée en % de la population totale des jeunes (y inclus les personnes inactives, comme les étudiants).
Sources: STATEC, Eurostat

Graphique 6

Les ressortissants extracommunautaires sont les plus touchés par le chômage, et cette réalité n'est pas spécifique au Luxembourg

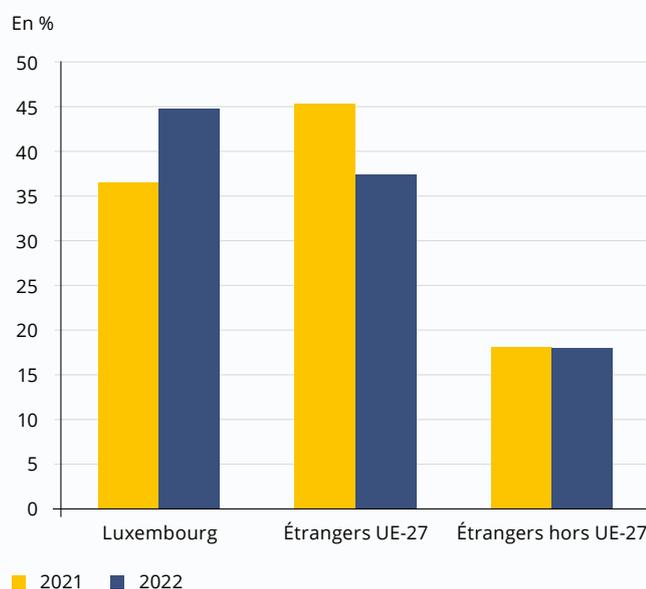
Taux de chômage dans l'UE, la zone euro, au Luxembourg et dans les pays voisins, en fonction de la nationalité, en %



Sources: STATEC, Eurostat

Graphique 7

La part des Luxembourgeois dans l'ensemble des chômeurs a nettement augmenté en 2022



Source: STATEC

Il est donc beaucoup plus pertinent pour cette tranche d'âge de ne pas comparer les chômeurs à la population active, mais plutôt à la population totale de cette tranche d'âge, c'est ce que l'on appelle la proportion de jeunes au chômage ("*Youth unemployment ratio*"). Cette proportion, exprimée en pourcentage de la population totale de cette classe d'âge, évolue autour de 7%, donc à un niveau comparable au taux de chômage des personnes plus âgées, tout en restant plus volatile.

2.2.4 La nationalité, un passeport contre le chômage

Le chômage reste très faible parmi les résidents de nationalité luxembourgeoise, mais pour la première fois, le taux de chômage des nationaux n'est plus inférieur à celui des résidents étrangers.

En 2022, le taux de chômage est nettement plus élevé pour les ressortissants des pays hors de l'Union européenne (14.8%). En revanche, pour les ressortissants des autres pays membres de l'Union européenne vivant au Luxembourg (3.8%), ce taux est même inférieur à celui nationaux (4.4%).

La part de chômeurs de nationalité luxembourgeoise a considérablement augmenté depuis 2020.

Alors qu'ils étaient moins d'un tiers en 2020, après seulement deux ans, près de la moitié des demandeurs d'emploi sont luxembourgeois en 2022.

Encadré 1

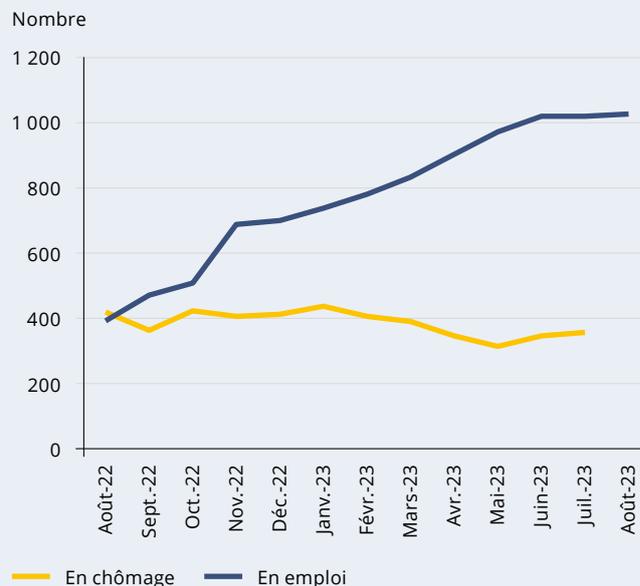
Plus d'un réfugié ukrainien sur trois est actif sur le marché du travail luxembourgeois¹

Fin août 2023, plus de 1 000 réfugiés ukrainiens se trouvent en emploi au Luxembourg, ce qui représente un taux d'emploi d'environ 35%, un taux en hausse depuis fin 2022. En revanche, 12% d'entre eux (soit 357 personnes) sont à la recherche d'un emploi et inscrits à l'ADEM en tant que demandeurs d'emploi (chômeurs), ce chiffre reste relativement stable depuis un an.

Bien entendu, chez ces nouveaux arrivants sur le marché du travail, on observe souvent un écart de compétences ("Skills mismatch») plus important. Leurs compétences sont souvent supérieures, aux compétences requises pour l'emploi, par rapport à d'autres groupes de travailleurs. La majorité des Ukrainiens – déjà présents sur le marché du travail luxembourgeois avant la guerre – travaillent dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques ou dans le secteur financier, alors que les nouveaux arrivants réfugiés sont surtout embauchés dans la santé, l'hôtellerie et la restauration.

Graphique 8

Les réfugiés ukrainiens (bénéficiaires d'une protection temporaire) sur le marché du travail



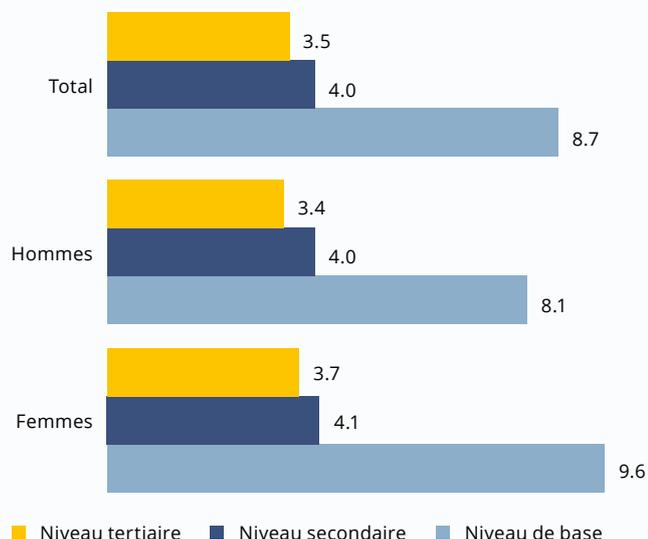
Sources: ADEM, IGSS

¹ Par définition, l'Enquête sur les forces de travail ne couvre que les ménages privés. Cela signifie qu'un grand nombre d'Ukrainiens séjournant dans des structures d'hébergement d'urgence ne sont pas recensés. Il peut donc en résulter des différences avec les statistiques administratives.

Graphique 9

L'éducation est un rempart contre le chômage, indépendamment du sexe

Taux de chômage en fonction du niveau d'éducation et par sexe, en %



Sources: STATEC, Eurostat

2.2.5 Le diplôme, un remède efficace contre le chômage

L'éducation demeure un déterminant principal du chômage au Luxembourg, tout comme ailleurs, indépendamment du sexe, même si l'effet est encore plus marqué pour les hommes. Avec 8.7%, le taux de chômage est le plus élevé pour les personnes ayant atteint, au maximum, un niveau de base (niveau secondaire inférieur). En revanche, il se réduit à 4% pour ceux ayant un niveau secondaire supérieur et se limite à 3.5% pour les détenteurs d'un diplôme de niveau tertiaire.

La réduction du risque de chômage est la plus importante en passant du niveau de base au niveau secondaire, alors que la différence est moins prononcée entre le niveau secondaire et le niveau tertiaire.

2.2.6 Situation du marché du travail à l'aube de 2023: résilience et défis²

Le marché de l'emploi dans la zone euro conserve une certaine stabilité début 2023. Cependant, au Luxembourg, les premiers mois de l'année n'ont pas été aussi favorables, marqués par une confirmation du ralentissement de l'embauche, notamment dans les secteurs des services aux entreprises et de la construction. Le chômage montre une tendance à la hausse, et les indicateurs préliminaires de l'emploi montrent des signes de détérioration ou restent à des niveaux bas. Bien que le taux d'emplois vacants ait commencé à diminuer depuis la fin de l'année 2022, il reste historiquement élevé.

En raison de l'activité économique relativement faible, un ralentissement de l'emploi en 2023 et 2024 est à prévoir, mais l'augmentation du chômage devrait rester contenu selon les derniers chiffres.

² Le lecteur est invité à consulter la note de conjoncture du STATEC 1-2023 pour davantage d'informations sur les perspectives de l'emploi: <https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/note-conjoncture/2023/note-conjoncture-01-2023.html>

2.3

LE NOMBRE DE POSTES VACANTS EN BAISSÉ APRÈS UN NIVEAU RECORD AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2022

À retenir:

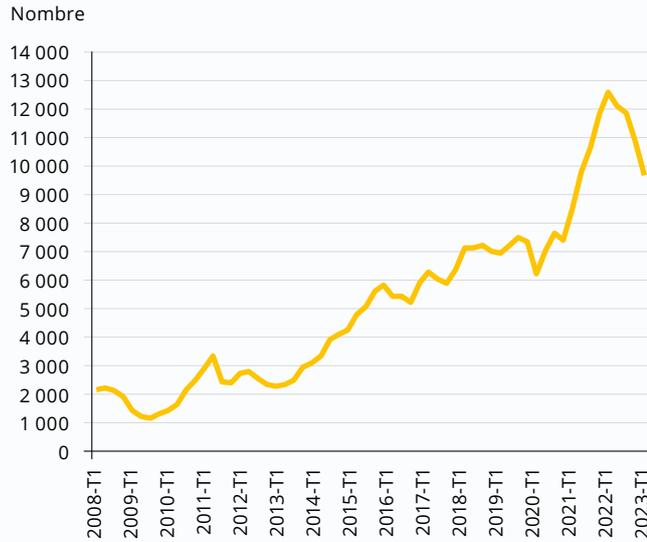
- Le nombre de postes vacants est en baisse mais reste élevé;
- Le taux d'emplois vacants recule dans quasiment tous les secteurs;
- À partir du 2^e trimestre 2022, il y a moins de créations d'emplois et plus de chômeurs.

Les entreprises luxembourgeoises ont déclaré 9 674 postes vacants au deuxième trimestre 2023. Après un très fort rebond à la suite de la pandémie et une année 2022 exceptionnelle, le nombre d'emplois vacants affiche une quatrième baisse trimestrielle consécutive par rapport au pic atteint au deuxième trimestre de 2022, mais reste néanmoins élevé. Le nombre total d'emplois vacants a reculé d'environ 23% sur douze mois, pour passer de 12 564 au 2^e trimestre 2022 à 9 674 au 2^e trimestre 2023. Comparé au 1^{er} trimestre 2023, où 10 838 emplois vacants avaient été recensés, ce nombre a chuté de 10.7%.

Sur la même période, le taux d'emplois vacants, qui correspond au rapport entre le nombre d'emplois vacants et le nombre total d'emplois (nombre d'emplois occupés + nombre d'emplois vacants), a également reculé de 2.6% au 2^e trimestre 2022 à 2.0% au 2^e trimestre 2023), tout en restant supérieur au taux pré-COVID.

Graphique 10

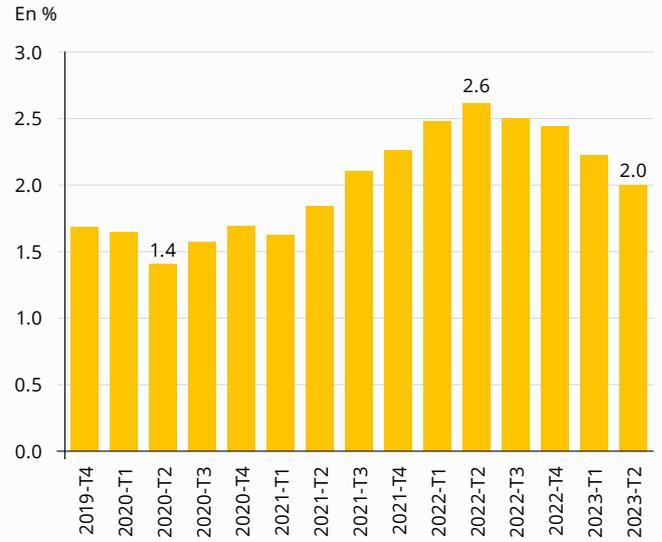
Ralentissement des créations d'emplois après un rebond post-crise COVID marqué



Nombre de postes vacants, total économie (NACE B-S), série ajustée pour les variations saisonnières
Source: ADEM

Graphique 11

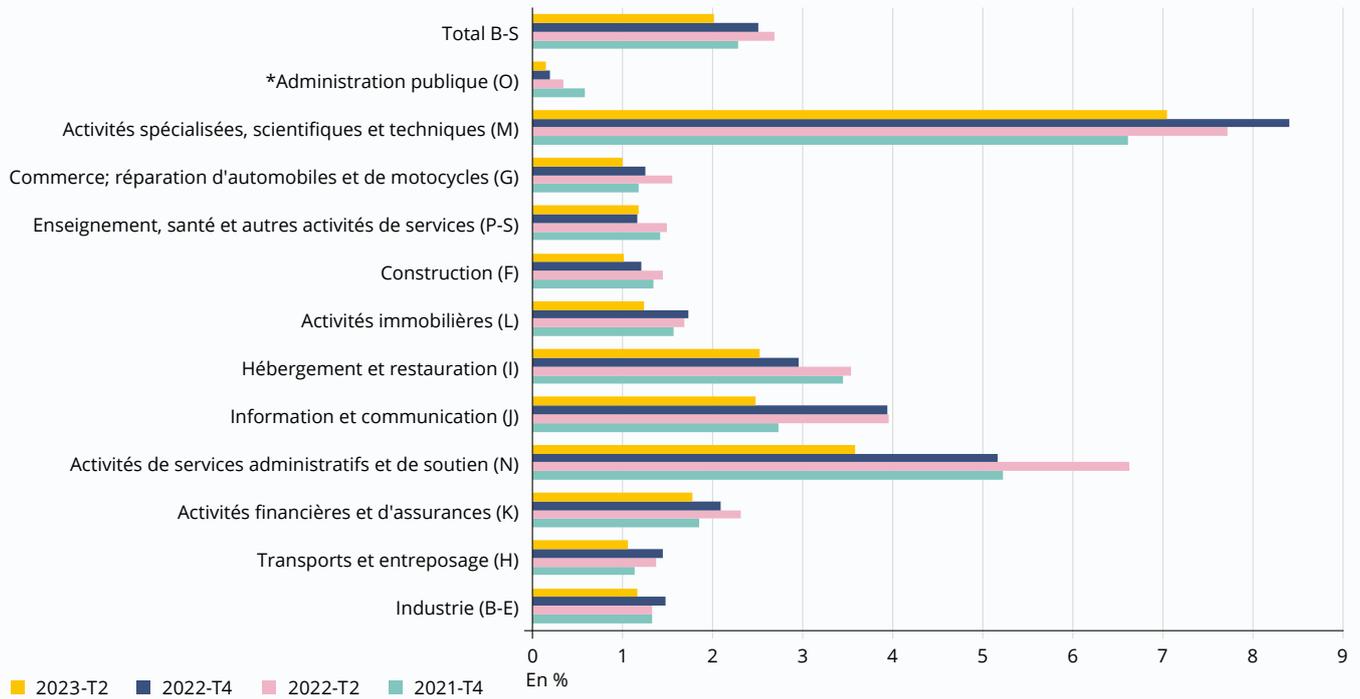
Changement de tendance pour le taux d'emplois vacants au 3^e trimestre 2022



Taux de postes vacants, total économie (NACE B-S), série ajustée pour les variations saisonnières
Source: STATEC

Graphique 12

Taux d'emplois vacants en recul dans quasiment tous les secteurs



Taux d'emplois vacants par branche d'activité (en %)
*Administration publique (O): uniquement postes déclarés auprès de l'ADEM
Source: STATEC

Ralentissement du marché de travail à partir du 2^e trimestre 2022**Courbe Beveridge, 2008-T1 à 2023-T2**

Taux d'emplois vacants - série ajustée pour les variations saisonnières, en %



Source: STATEC

2.3.1 Recul du taux d'emplois vacants dans quasiment tous les secteurs

Même si le taux d'emplois vacants recule dans quasiment tous les secteurs à partir de la deuxième partie de 2022, la pénurie de main-d'œuvre persiste dans certains secteurs. Notamment, le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques avec un taux d'emplois non pourvus de 7% ou dans le secteur des activités de services administratifs et de soutien avec un taux de 3.6% au 2^e trimestre 2023.

2.3.2 Moins de postes vacants, plus de chômeurs...

Le graphique 13 illustre la courbe de Beveridge, qui met en relation le taux de chômage et le taux de vacance de postes, permettant ainsi d'observer leur évolution dans le temps. Cette courbe sert à évaluer l'état actuel du marché du travail en fonction du cycle économique, tout en fournissant une mesure de l'efficacité de l'adéquation entre l'offre et demande sur ce marché.

Par exemple, en période d'expansion économique, le taux de chômage diminue tandis que les postes vacants augmentent (p.ex. entre 2014 et 2018 ou entre le 2^e trimestre 2020 et le 2^e trimestre 2022). De l'autre côté, lorsque l'économie montre des signes de faiblesse, les entreprises licencient des travailleurs, par conséquent le chômage augmente et le nombre de postes vacants diminue (p.ex. entre 2018 et le 2^e trimestre 2020).



En plus de sa capacité à montrer la position actuelle dans le cycle économique, la courbe de Beveridge renseigne également sur l'efficacité d'appariement du marché du travail, c'est-à-dire l'adéquation entre les emplois proposés et les qualifications des demandeurs d'emploi. Plus la courbe est proche de l'origine du repère (indiquant un taux de chômage et de postes vacants faibles), plus le marché du travail (et son processus d'appariement) est efficace, comme cela a été le cas en 2008, par exemple.

Le graphique révèle une amélioration progressive de la situation sur le marché de travail au Luxembourg entre 2013 et 2019. Le déplacement le long de la courbe de Beveridge témoigne d'une réduction du taux de chômage et d'une augmentation du taux d'emplois vacants qui sont allés de pair durant cette période.

Les conséquences de la crise économique causée par la pandémie sont bien visibles avec une progression du taux de chômage et une chute du taux d'emplois vacants en 2020. À partir du 2^e trimestre 2020, l'évolution de la courbe suggère une reprise solide du marché du travail, caractérisée par un taux de chômage plus faible et une augmentation des postes vacants.

Le déplacement de la courbe vers la droite (notamment en 2008-2009 et entre le 2^e trimestre 2020 et le 2^e trimestre 2022) indique une inadéquation grandissante entre offre et demande de qualifications. Au 2^e trimestre 2022, un taux de postes vacants record est atteint avec, à la fois, un taux de chômage relativement bas. Cette évolution donne une image plus "mitigée" d'adéquation entre les emplois proposés par les entreprises et les caractéristiques des demandeurs d'emploi, en particulier de leurs qualifications, par rapport à la période antérieure à la pandémie.

Les chiffres plus récents témoignent d'un léger essoufflement du marché de travail, marqué par un ralentissement d'environ 0.6 point de pourcentage du taux de création d'emplois par rapport à son pic du deuxième trimestre 2022. Pendant cette période, le taux de chômage n'a certes que légèrement augmenté (+0.3 point de pourcentage) par rapport à son point le plus bas au deuxième trimestre 2022, pour ainsi atteindre 5%. Toutefois, les signes de refroidissement du marché du travail se multiplient, laissant supposer un rebond du chômage en cours d'année 2023.

2.4

LE TÉLÉTRAVAIL, UNE NOUVELLE RÉALITÉ POUR LES COLS BLANCS QUALIFIÉS

À retenir:

- 32% des résidents employés ont effectué du télétravail au 2^e trimestre 2023. Ce taux reste stable sur les derniers trimestres. Le taux de télétravail était de 52% au plus fort de la crise sanitaire et de 20% en 2019;
- Les branches avec les taux de télétravail les plus élevés comprennent les activités extraterritoriales (80%), les activités financières et d'assurance (72%), les TIC (68%) et les activités scientifiques et techniques (58%);
- Les cols blancs qualifiés travaillent le plus souvent à distance: 57% des cadres et des professions intellectuelles et scientifiques et 25% des professions intermédiaires en comparaison avec 11% des cols blancs peu qualifiés et 1 à 3% des cols bleus;
- Le Luxembourg se classe au 4^e rang du travail à domicile en comparaison européenne, avec la Finlande et la Suisse, après les Pays-Bas, la Suède et Norvège.

Encadré 2

Pour bien comprendre

→ Le télétravail est forme de travail effectuée au moins en partie, mais de manière régulière, en dehors des locaux de l'employeur. En télétravail, les moyens de communication tels que le téléphone ou l'ordinateur sont utilisés. Le télétravail concerne l'activité première et doit être effectué régulièrement pendant la période de référence, qui couvre les 4 semaines précédant l'enquête.

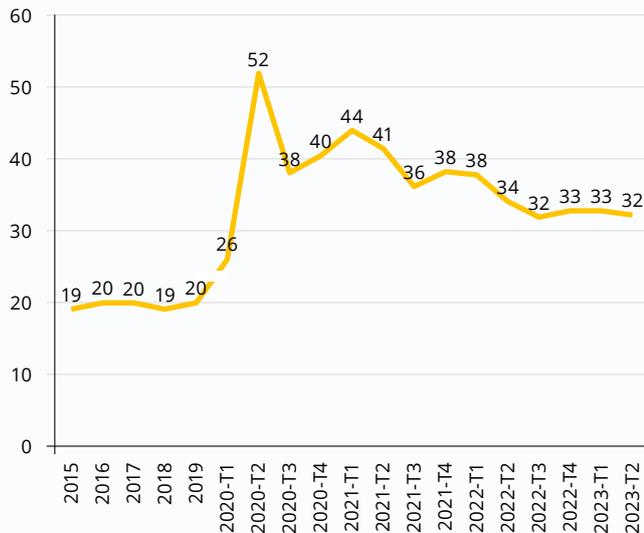
L'indicateur de télétravail du STATEC est basé sur le questionnaire de l'Enquête sur les forces de travail (STATEC-EFT), qui ne couvre que les résidents luxembourgeois. Tous les télétravailleurs frontaliers sont dès lors exclus de cette étude.

→ L'enquête européenne (EU-EFT) ne contient pas de questions sur le télétravail, mais sur le travail à domicile. Pour les comparaisons européennes, il faut dès lors recourir à cet indicateur. Bien qu'il soit souvent utilisé de manière interchangeable et congruente dans une large mesure, le travail à domicile ("home office") n'est pas exactement synonyme de télétravail (voir Rapport TCS 2020 du STATEC et ILO 2020). Selon la définition officielle, le télétravail est effectué en dehors des locaux de l'employeur (donc pas uniquement à la maison) et il est conditionné à l'utilisation d'outils TIC, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour le travail à domicile.

Graphique 14

1 employé sur 3 en télétravail au 2^e trimestre 2023

L'évolution du télétravail au Luxembourg, en %

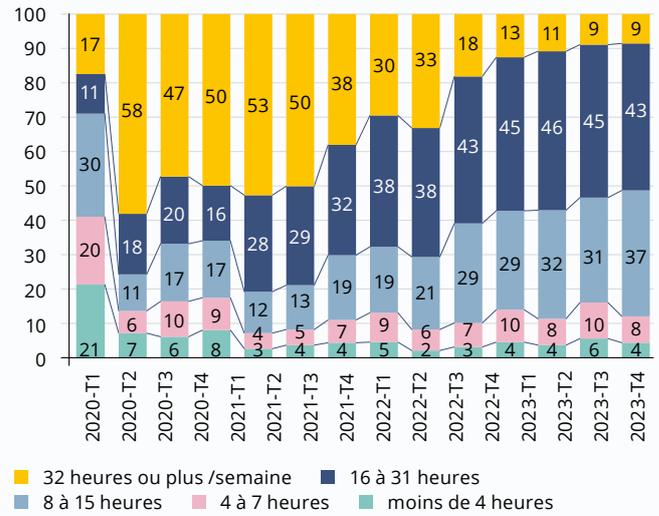


Note: Enquête couvrant uniquement les résidents; les frontaliers sont exclus.
Source: STATEC-EFT 2020-2023

Graphique 15

Près de 7 télétravailleurs sur 8 travaillent à distance pendant au moins une journée par semaine

En %



Note: Heures de télétravail par semaine. Personnes travaillant à plein temps seulement.
Source: STATEC-EFT 2020-2023

³ STATEC (ed.) (2022): D'une crise à l'autre: la cohésion sociale sous pression. Rapport travail et cohésion sociale 2022, STATEC, Luxembourg, <https://statistiques.public.lu/fr/actualites/2022/stn47-tcs.html>

Hartung, A. & Reiff, P. (2020) Le télétravail, à consommer avec modération? Regards n° 07/2020, STATEC, Luxembourg, <https://statistiques.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/regards/2020/regards-07-20.pdf>

Hartung, A. (2022) Le télétravail dans la Grande Région lors de la pandémie COVID-19: d'un recours à une habitude? Les Cahiers de la Grande Région: n° 05, https://liser.elsevierpure.com/ws/portalfiles/portal/35862884/cahiers_GR5_03_fr.pdf

2.4.1

L'évolution du télétravail: d'une expérience spontanée à une forme de travail inhérente

Faisant suite à des publications antérieures³, ce chapitre est d'abord une mise à jour donnant un aperçu sur les tendances récentes en matière de télétravail et de son adoption.

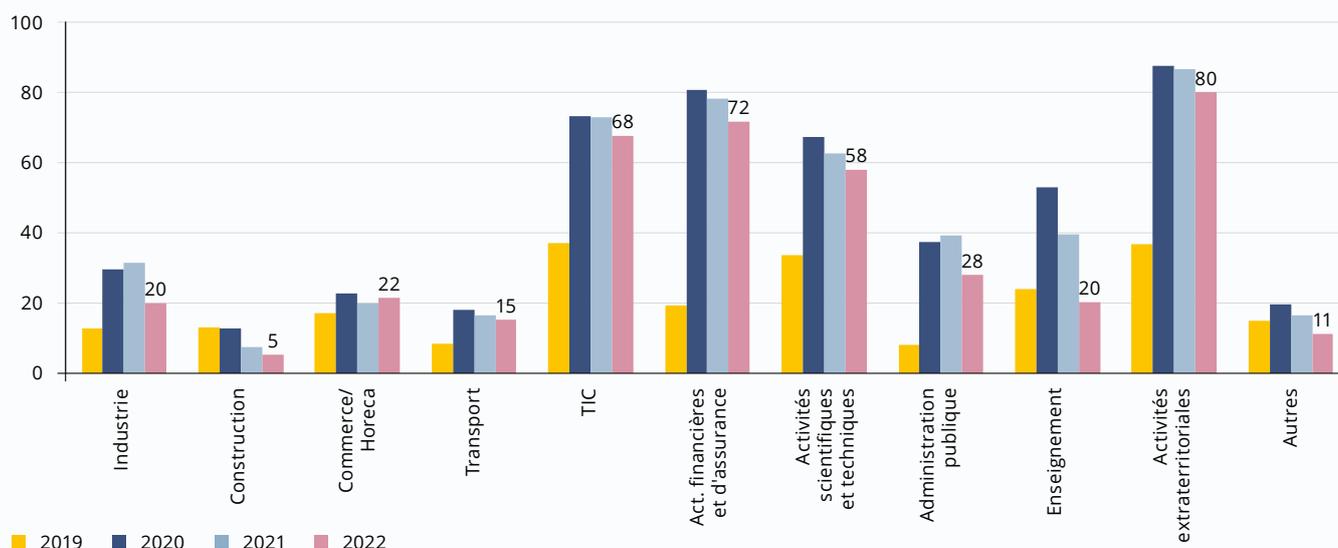
Le télétravail s'est installé au Luxembourg comme en Europe comme mode de travail alternatif compte tenu de son adoption, après son explosion. Le graphique 14 montre qu'entre 2015 et 2019, seule une personne sur 5 ayant un emploi a effectué du télétravail – tandis que c'était 1 personne sur 2 pendant le confinement au début de la pandémie, où le niveau de télétravail a atteint, avec 52%, un record historique au 2^e trimestre 2020. Après ce pic, le pourcentage de télétravail a quelque peu diminué tout en restant à un niveau élevé, environ deux fois supérieur à celui d'avant la pandémie. Au 2^e trimestre 2023, 32% des actifs ont pratiqué le télétravail.

Le niveau de télétravail a fléchi depuis la fin de la crise sanitaire, mais il demeure élevé et stable depuis 2022. Son intensité connaît également un essor en comparaison à la situation pré-pandémique, mais aussi un recul depuis 2021. Si l'on considère le nombre d'heures de télétravail par semaine, on constate sans surprise que la plupart des personnes travaillaient (presque) entièrement à distance en raison des mesures de confinement entre le 2^e trimestre 2020 et le 2^e trimestre 2021. Durant cette période, environ la moitié des individus ayant un emploi à temps plein télétravaillaient pendant 4 journées (soit 32 heures) ou plus par semaine. Ce taux a chuté à 9% en 2023. Cependant, il est intéressant de noter qu'en 2023, 10% des employés ont presté moins d'une journée de télétravail par semaine (soit 1 à 7 heures), alors qu'ils étaient encore plus de 40% avant la pandémie (Graphique 15).

Graphique 16

Un essor exceptionnel du télétravail dans l'administration publique ainsi que dans les activités financières et d'assurance suite à la pandémie

% des télétravailleurs, par branche



Note: 2020 excluant le 1^{er} trimestre.
Source: STATEC-EFT 2019-2022

Le graphique 16 présente l'évolution du pourcentage de télétravail par branche d'activité économique de 2019 à 2022. Certains secteurs ou professions ont eu davantage recours au télétravail pour effectuer leurs activités. Ce n'est cependant pas le cas, par exemple, pour les activités de transport, le commerce et l'horeca ainsi que la santé. Ce sont des branches qui nécessitent des interactions régulières avec les clients ou patients, et où les tâches ne peuvent pas être réalisées à distance.

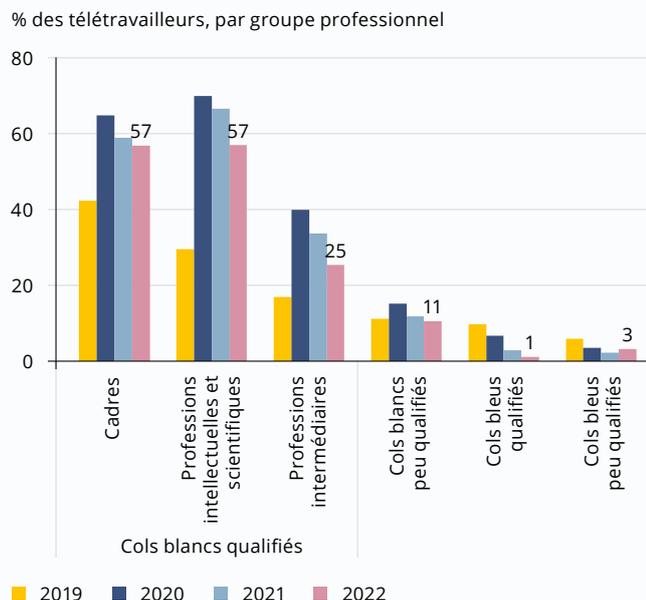
Par contre, dans les branches des activités extraterritoriales (80% de télétravail), des activités financières et d'assurance (72%), de l'information et de la communication (TIC, 68%) ainsi que des activités scientifiques et techniques (58%), une très grande partie des employés a travaillé à distance en/depuis 2020. À l'opposé, le pourcentage de télétravailleurs dans le secteur de la santé et du travail social est resté très faible.

Les secteurs comptant de nombreux employés de bureau (cols blancs), avec déjà des niveaux élevés de télétravail avant la pandémie, ont également connu la plus forte croissance durant celle-ci. L'administration publique est une exception à cet égard. Cette dernière, ainsi que la branche des activités financières et d'assurance se démarquent par une croissance exceptionnelle, avec un pourcentage de télétravail qui a plus que quadruplé. Avec l'exception de l'enseignement, dans les branches où le niveau du télétravail a fortement grimpé pendant la pandémie, le travail à distance reste à un niveau élevé jusqu'à ce jour.

En se concentrant spécifiquement sur l'évolution du télétravail selon les divers types d'emplois, il apparaît que le principal facteur déterminant le degré de télétravail est la répartition entre cols bleus et cols blancs dans les différents secteurs. Les travailleurs cols blancs qualifiés ont tendance à travailler le plus fréquemment à distance, avec 57% des cadres et des professions intellectuelles et scientifiques ainsi que 25% des professions intermédiaires, en comparaison avec 11% des travailleurs cols blancs peu qualifiés et 1 à 3% des travailleurs cols bleus.

Graphique 17

La croissance du télétravail est principalement attribuable aux cols blancs qualifiés



Note: 2020 excluant le 1^{er} trimestre. Les groupes sont basés sur la classification des professions CIP-08, dont nous excluons les professions militaires: 1-3. Cols blancs qualifiés: 1. Cadres: Directeurs généraux, cadres supérieurs, membres de l'exécutif et des corps législatifs; 2. Professions intellectuelles et scientifiques: Spécialistes des sciences techniques, de la santé, de l'enseignement, en administration d'entreprises, des technologies de l'information et des communications, de la justice, des sciences sociales et de la culture; 3. Professions intermédiaires des sciences et techniques, de la santé, finance et administration, des services juridiques, des services sociaux et assimilés, techniciens de l'information et des communications; 4. Cols blancs peu qualifiés: Employés de type administratifs, Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs; 5. Cols bleus qualifiés: Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat; 6. Cols bleus peu qualifiés: Conducteurs d'installations et de machines, ouvriers de l'assemblage, professions élémentaires.

Source: STATEC-EFT 2019-2022

Le graphique 17 illustre une intensification du télétravail pour les cols blancs qualifiés, et plus spécifiquement dans les professions intellectuelles et scientifiques. Le taux de télétravail a plus que doublé, passant de 30% en 2019 à près de 70% en 2020, pour finalement s'établir à 57% en 2022. Dans la catégorie socioéconomique la plus élevée, le changement a été moins prononcé: 57% des cadres ont pratiqué le télétravail en 2022, contre 42% en 2019. Toujours dans le groupe des cols blancs qualifiés, les professions intermédiaires ont vu leur part de télétravail augmenter de 16.7% à 40% entre 2019 et 2020, puis reculer à 25% en 2022. En revanche, les cols blancs peu qualifiés et les cols bleus n'ont pas connu un tel développement, et la prévalence du télétravail a baissé pour ces groupes après la pandémie. L'analyse présentée dans le chapitre 2.6 de ce rapport montre que cet écart est lié à l'éducation, ou plus particulièrement aux tâches et compétences numériques utilisées dans le cadre professionnel.

2.4.2 Le Luxembourg toujours parmi les premiers du classement en matière de travail à domicile en Europe

Dans cette partie, la performance du Luxembourg par rapport aux autres pays européens est abordée. À noter que, même si pour les comparaisons à l'échelle européenne le concept statistique de "travail à domicile" est utilisé plutôt que celui de "télétravail", le terme de télétravail est utilisé comme synonyme (cf. Encadré 1 pour bien comprendre).⁴

Le télétravail s'est envolé partout en Europe et dans le monde lors de la pandémie.⁵ Le Luxembourg est pourtant un cas exceptionnel, étant de loin au premier rang⁶ du travail à domicile en Europe en 2020. Les évolutions divergentes entre les pays s'expliquent par les lois et directives gouvernementales, par la perception persistante des risques pour la santé, mais aussi par la structure du tissu économique.⁷

⁴ Plus de détails: ILO (2020), Defining and measuring remote work, telework, work at home and home-based work, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/publication/wcms_747075.pdf

⁵ OECD (2021) Measuring telework in the COVID-19 pandemic. OECD Digital Economy Papers, July 2021, No. 314.

⁶ Incluant le travail à domicile "occasionnel" et "régulièrement".

⁷ Milasi, Santo, González-Vázquez, Ignacio and Fernández-Macias, Enrique (2020) Telework in the EU before and after the COVID-19: where we were, where we head to. Science for policy briefs. European Commission, JRC120945, https://ec.europa.eu/jrc/sites/default/files/jrc120945_policy_brief_-_covid_and_telework_final.pdf

Sostero M, S Milasi, J Hurlley, E Fernandez-Macias and M Bisello (2020), "Teleworkability and the COVID-19 crisis: a new digital divide?", JRC Working Papers Series on Labour, Education and Technology 2020/05, JRC121193, European Commission. https://joint-research-centre.ec.europa.eu/publications/teleworkability-and-covid-19-crisis-new-digital-divide_en

Plus précisément, le pourcentage élevé de télétravail au Luxembourg est lié à la forte concentration des services aux entreprises (B2B), comme les services financiers, ainsi qu'à la structure économique caractérisée par une forte intensité en connaissances et en TIC. Aujourd'hui, le Luxembourg figure toujours parmi les pays où le travail à domicile est largement répandu, bien que d'autres pays aient suivi la tendance.

Le graphique 18 offre une comparaison du degré de télétravail entre les États européens en 2022. En tête du classement se retrouvent les Pays-Bas avec un niveau très élevé de télétravail à hauteur de 53%, suivis de près par la Suède (45%) et la Norvège (42%). Le Luxembourg, légèrement en deçà avec environ 40%, se positionne à la 4^e place aux côtés de la Finlande et de la Suisse. Au Luxembourg, presque la moitié des télétravailleurs le pratiquent de façon régulière (18%), alors que 22% font du télétravail de manière occasionnelle. Les pays de l'Est et du Sud de l'Europe enregistrent quant à eux des taux de travail à domicile nettement inférieurs. Dans l'ensemble de l'UE-27, seuls 10% des individus travaillaient régulièrement à domicile en 2022, tandis que 12% y avaient recours occasionnellement.

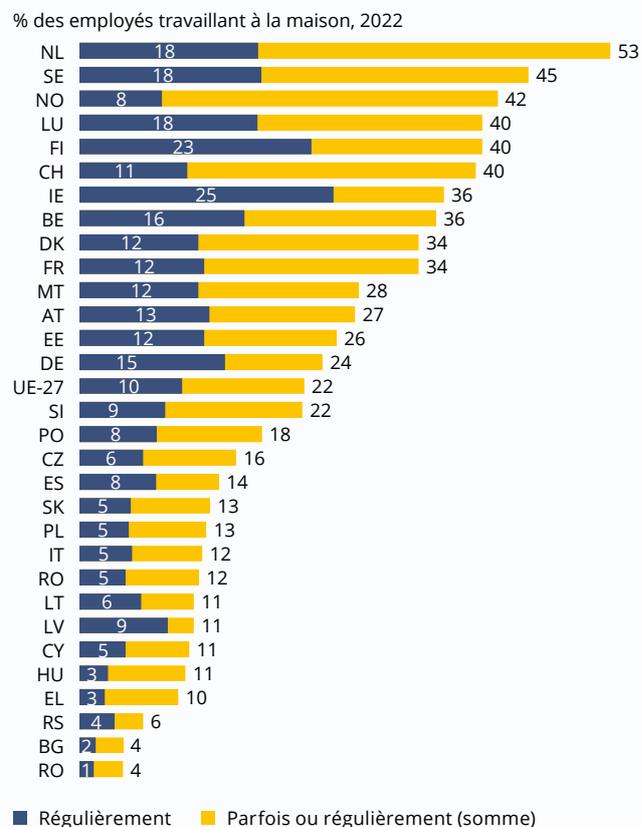
Le graphique 19 représente l'évolution du "télétravail habituel" dans plusieurs États européens au cours des années 2019-2022.⁸ En 2019, avant la pandémie, la Finlande et les Pays-Bas affichaient les taux les plus élevés de télétravail habituel (environ 14%). Au Luxembourg, 1 salarié sur 8 travaillait régulièrement à domicile, soit 12%, classant le pays au 3^e rang européen.

Dans l'ensemble de l'UE-27, seuls 5% des actifs pratiquaient le télétravail habituellement en 2019. Ce taux a connu une envolée, atteignant un pic d'environ 13% en 2021, avant de redescendre à 10% en 2022. Cependant, les tendances ne sont pas toujours similaires pour tous les pays. Par exemple, en Finlande, le taux de travail à domicile a augmenté plus vigoureusement, atteignant son pic dès 2020 et n'a pas accusé de contrecoup depuis.

⁸ Voir aussi pour une comparaison de certains pays de l'OCDE: Ker, D., P. Montagnier and V. Spiezia (2021), "Measuring telework in the COVID-19 pandemic", OECD Digital Economy Papers, No. 314, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/0a76109f-en>.

Graphique 18

En moyenne, 1 employé sur 10 travaille de façon régulière à la maison en Europe en 2022, au Luxembourg c'est presque le double

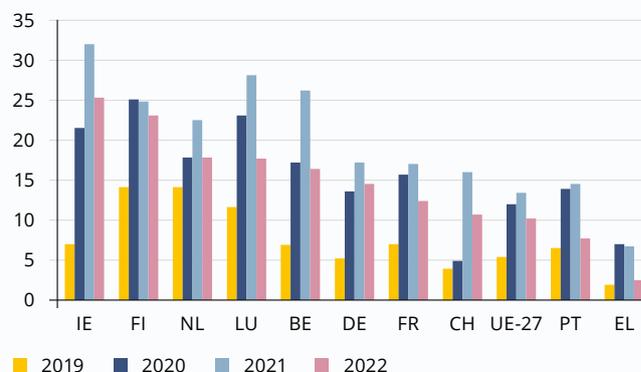


Notes: UE: moyenne UE-27.
Source: Eurostat, ifsa_ehomp

Graphique 19

Dans la plupart des pays à forte pratique de télétravail, les taux demeurent supérieurs à ceux d'avant la pandémie

Sélection des pays avec % des employés travaillant régulièrement à la maison, 2019-2022



Notes: UE: moyenne UE-27. % des personnes effectuant du travail à la maison régulièrement.
Source: Eurostat, ifsa_ehomp

2.5

TENDANCES EN MATIÈRE DE TEMPS PARTIEL ET DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE DANS L'EMPLOI LUXEMBOURGEOIS

À retenir:

- Le travail à temps partiel est majoritairement féminin et volontaire;
- Bien que toujours plus d'hommes travaillent à temps partiel, leur proportion est bien en deçà de celle des femmes;
- Les contrats de travail à durée déterminée (CDD) sont en hausse après la crise sanitaire, surtout chez les jeunes;
- Les CDD sont plus fréquents parmi les personnes moins éduquées et les résidents étrangers.

Les conclusions dévoilées dans ce chapitre sont dérivées de l'Enquête sur les forces de travail, qui se concentre exclusivement sur les salariés résidant au Luxembourg. Par conséquent, les frontaliers ne font pas partie des analyses en raison de la couverture de cette enquête.

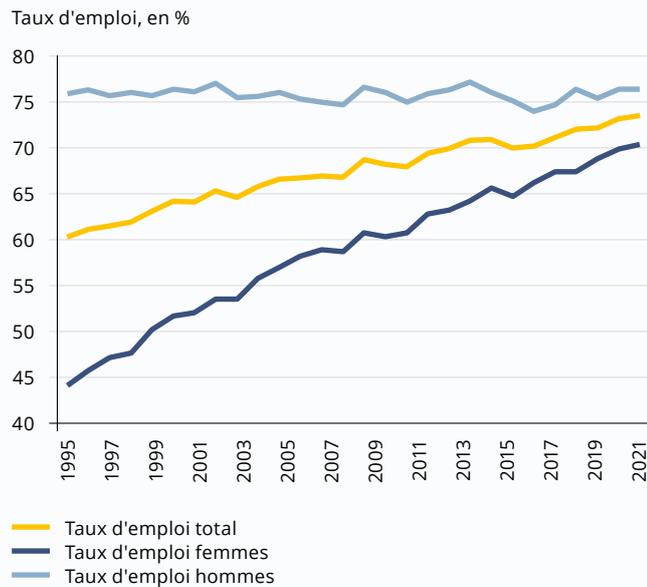
2.5.1

Le travail à temps partiel: un moteur de la dynamique de l'emploi, surtout pour les femmes

Fin 2022, le nombre de travailleurs au Luxembourg a atteint un pic. Cependant, ce record ne concerne pas seulement le nombre absolu de postes, mais aussi le taux d'activité. Ce taux représente le nombre relatif de salariés par rapport à la population en âge de travailler (ici 15 à 64 ans) et il s'élève actuellement à 73.5%. Contrairement à l'idée répandue selon laquelle de moins en moins de personnes travaillent, il est intéressant de constater que 76.4% des hommes et 70.4% des femmes faisant partie de la population active au Luxembourg sont effectivement employés. Ces pourcentages atteignent des niveaux jamais observés auparavant. Si l'on examine l'évolution sur les deux dernières décennies, la proportion d'hommes au travail est restée plutôt stable, passant de 75.9% en 1995 à 76.4% en 2022. En revanche, la participation des femmes au marché du travail ne cesse de croître, passant de 44.1% en 1995 à 70.4% en 2022 (voir Graphique 20).

Graphique 20

Moteur de la dynamique de l'emploi national: l'évolution du taux d'emploi des femmes



Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15-64 ans)

Tableau 4

Toujours plus d'hommes travaillent à temps partiel, mais leur proportion est bien en deçà de celle des femmes

Proportion du travail à temps partiel des 15-64 ans au Luxembourg, en %			
	Total	Hommes	Femmes
2012	18.5	4.7	36.1
2013	18.7	5.1	35.9
2014	18.5	4.7	35.6
2015	18.5	5.6	34.2
2016	19.2	6.2	35.1
2017	19.6	6.1	35.3
2018	17.8	5.8	31.8
2019	17.0	5.6	30.4
2020	18.1	6.8	31.0
2021	18.1	7.0	30.9
2022	18.3	7.1	30.9

Source: STATEC

L'une des raisons de ce taux d'activité des femmes élevé réside dans la popularité du travail à temps partiel, qui est particulièrement répandu parmi elles. Au cours des dernières décennies, des dizaines de milliers de femmes supplémentaires ont ainsi été intégrées au marché du travail, alors qu'elles n'étaient pas actives auparavant. Associé à une population croissante, le temps partiel a entraîné une augmentation massive de l'emploi national.

En 2022, le nombre total des travailleurs résidents exerçant un emploi à temps partiel stagne par rapport à l'année précédente, mais il se trouve maintenant légèrement au-dessus de la moyenne européenne. Le travail à temps partiel reste plutôt peu courant parmi les hommes, avec 7.1%, tandis qu'il conserve sa popularité chez les femmes, avec un taux de 30.9%, dépassant aussi la moyenne de l'Union européenne.

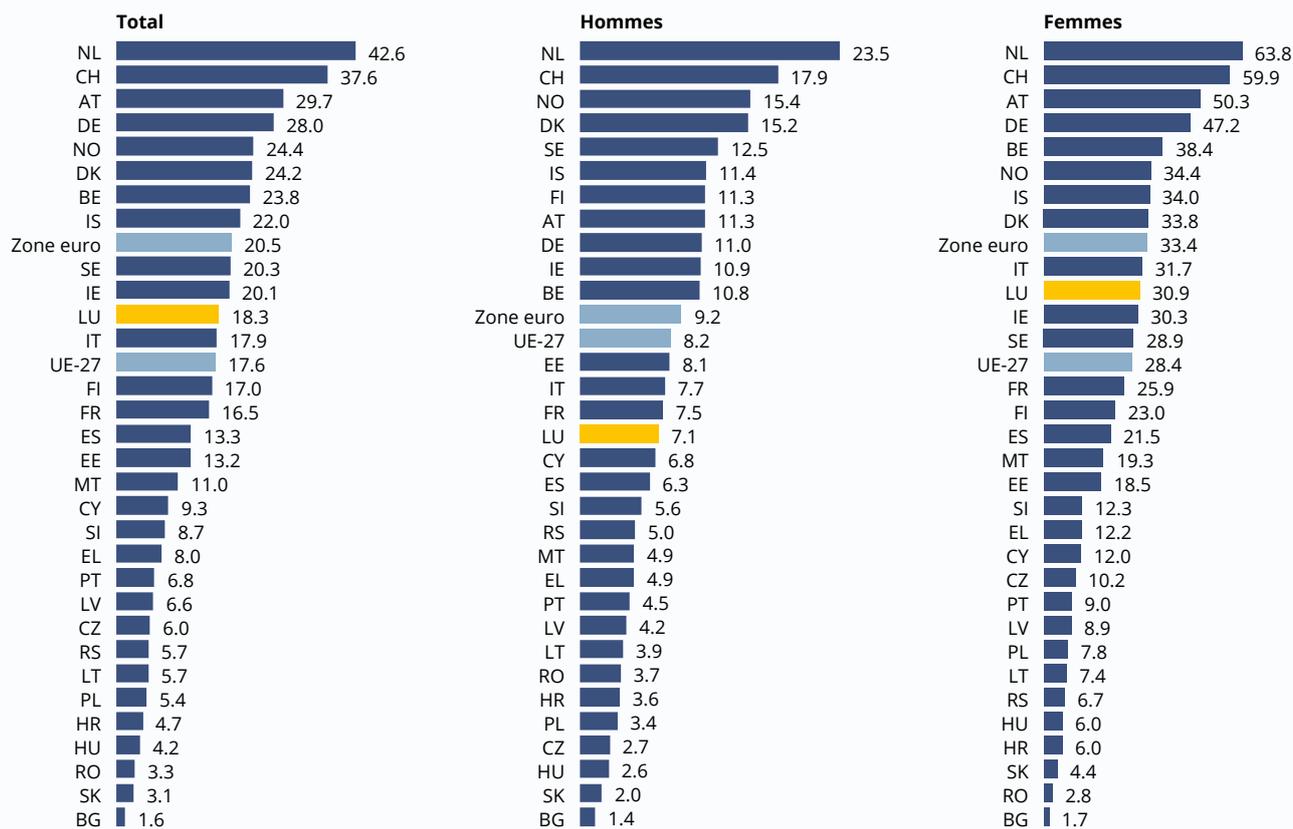
Un tiers des femmes luxembourgeoises travaille à temps partiel, majoritairement pour pouvoir concilier la vie professionnelle avec la vie familiale. Le travail à temps partiel peut être volontaire ou involontaire. Il peut en effet être librement choisi et aider les travailleurs à entrer ou à rester sur le marché du travail, à mieux gérer les responsabilités familiales ou à poursuivre des études à côté du travail.

Cependant, il peut aussi être le résultat d'une contrainte imposée, par exemple un contrat à mi-temps suite à une maladie ou en raison d'une incapacité partielle de travail. Dans certains pays, ceci représente une part importante du travail à temps partiel. Dans d'autres pays, une part conséquente du travail à temps partiel résulte aussi d'une incapacité à trouver un emploi à temps complet.

Au Luxembourg, la famille constitue la principale raison invoquée pour le travail à temps partiel (Tableau 5). En effet, plus de 59% des résidents affirment que l'assistance d'enfants et d'adultes incapables de travailler ou d'autres responsabilités familiales sont les raisons principales de leur choix, avec une tendance croissante.

Graphique 21

Au Luxembourg, une femme sur trois travaille à temps partiel



Part des personnes travaillant à temps partiel en 2022, en %

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15-64 ans, 2022)

Tableau 5

La raison principale pour l'emploi à temps partiel au Luxembourg reste la famille

Raison principale pour un emploi à temps partiel, en %							
	Travail à temps plein non trouvé	Autres raisons familiales	Autres raisons personnelles	Soins aux adultes handicapés ou aux enfants	Éducation ou formation	Propre maladie ou handicap	Autres raisons
UE-27	20.8	5.3	11.5	21.0	13.6	5.8	21.9
Zone euro	21.1	5.0	10.2	22.5	13.0	5.1	23.1
BE	18.5	10.1	25.8	22.0	10.4	7.5	5.8
DE	6.1	4.9	9.1	24.9	12.9	4.8	37.2
FR	25.9	:	16.4	24.6	7.5	10.2	15.3
LU	10.3	12.0	19.0	28.4	10.1	4.6	15.6

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Tableau 6

Les Luxembourgeois travaillent davantage à temps partiel que les étrangers

Proportion du travail à temps partiel selon la nationalité, en %				
	2012		2022	
	Étrangers	Nationaux	Étrangers	Nationaux
UE-27	25.4	17.6	22.5	17.1
Zone euro	25.5	20.1	22.8	20.2
BE	23.3	24.9	22.1	24.1
DE	30.6	25.4	26.5	28.3
FR	23.0	17.4	21.6	16.2
LU	16.0	21.1	14.1	23.0

Sources : STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Tableau 7

Recul des CDD au Luxembourg en 2022

Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg, en %			
	Total	Hommes	Femmes
2012	7.6	7.2	8.2
2013	7.0	5.6	8.8
2014	8.1	7.1	9.2
2015	10.2	10.2	10.2
2016	9.0	8.9	9.1
2017	9.1	8.8	9.4
2018	9.8	9.1	10.7
2019	9.2	9.3	9.1
2020	7.7	7.1	8.3
2021	9.2	8.3	10.1
2022	7.3	6.9	7.8

Sources : STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Grace à un marché du travail solide et à une abondance d'opportunités d'emplois, le travail à temps partiel non choisi est beaucoup moins répandu au Luxembourg que dans les autres pays européens. Dans la moyenne européenne, le travail à temps partiel involontaire atteint un taux de 20.9% contre 10.3% au Luxembourg.

Dans les pays limitrophes, la situation est très hétérogène: en France, 25.9% des temps partiels sont subis, alors que ceux-ci sont plutôt l'exception en Allemagne (6.1%).

Une analyse sur le long terme, de 2012 à 2022, révèle que l'écart entre les étrangers et les Luxembourgeois s'est nettement creusé: le temps partiel a diminué parmi les étrangers, en passant de 16.0% à 14.1%, tandis qu'il a plutôt augmenté chez les Luxembourgeois, passant de 21.1% à 23%. Dans d'autres pays, le travail à temps partiel est plus répandu chez les étrangers que chez les nationaux.

2.5.2

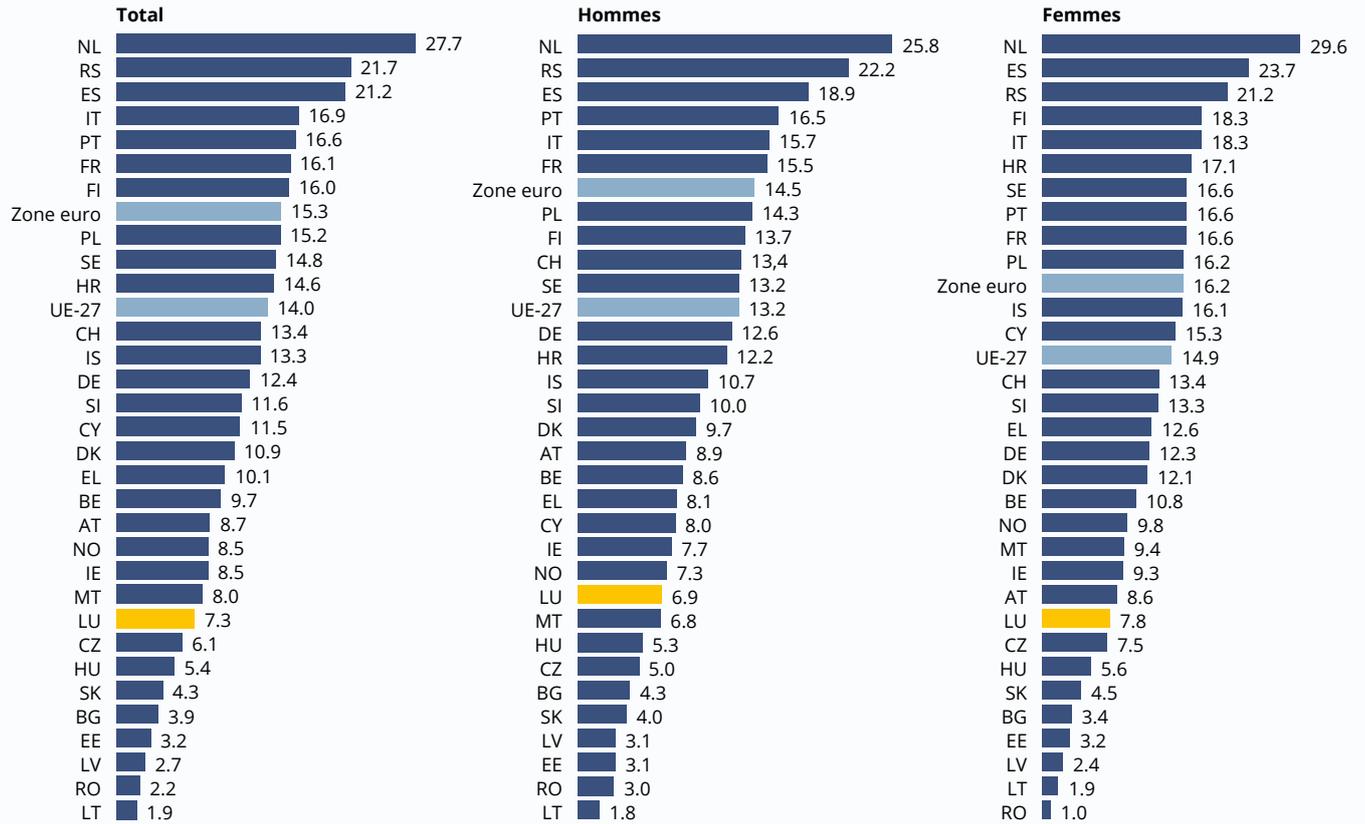
Moins de 10% de contrats à durée déterminée (CDD) au Luxembourg

Le travail temporaire est défini ici comme le travail salarié qui est presté sur la base d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD). Cette forme de travail atypique inclut aussi les contrats d'intérimaire.

En 2022, seuls 7.3% des salariés résidents ont un contrat à durée déterminée (CDD), un des niveaux les plus bas de ces dernières années. Par rapport à 2021, les CDD régressent pour les deux sexes; au total, ils diminuent de presque 2 points de %. Le taux de CDD est légèrement plus élevé pour les femmes (7.8%) que pour les hommes (6.9%). Le travail sur la base d'un contrat à durée indéterminée (CDI) reste encore la norme, les CDD ne connaissent plus une véritable progression depuis 2011.

Graphique 22

Un taux de CDD relativement faible au Luxembourg dans la comparaison européenne

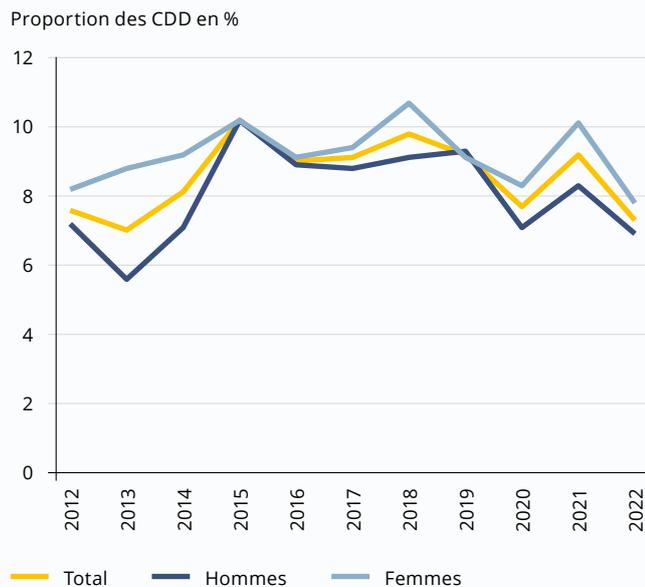


Proportion des contrats à durée déterminée en 2022, en %

Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15-64 ans)

Graphique 23

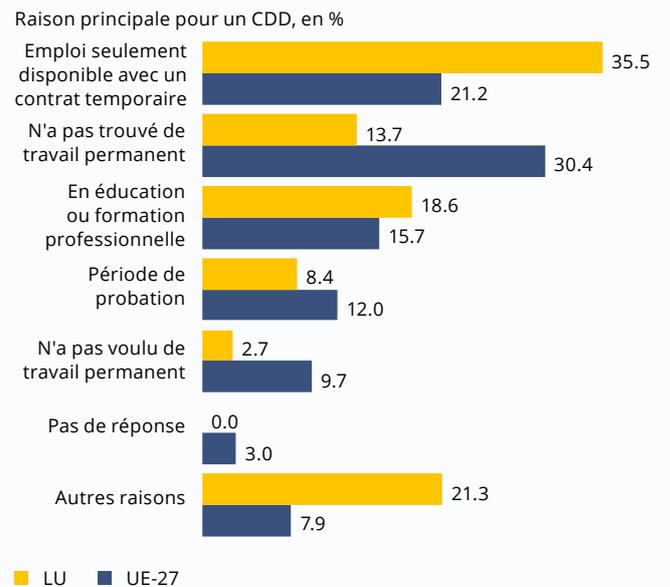
La part de CDD au Luxembourg ne permet pas de dégager une tendance claire et stagne depuis dix ans



Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15-64 ans)

Graphique 24

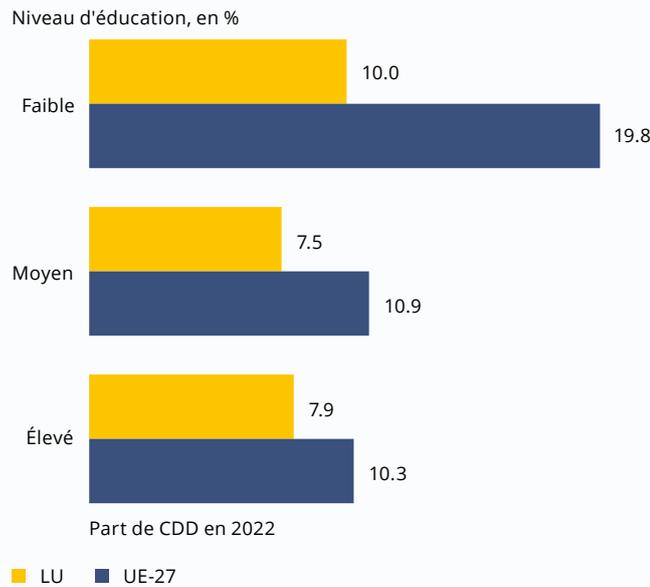
Près d'une personne sur deux en CDD, faute d'avoir obtenu un CDI



Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15-64 ans)

Graphique 25

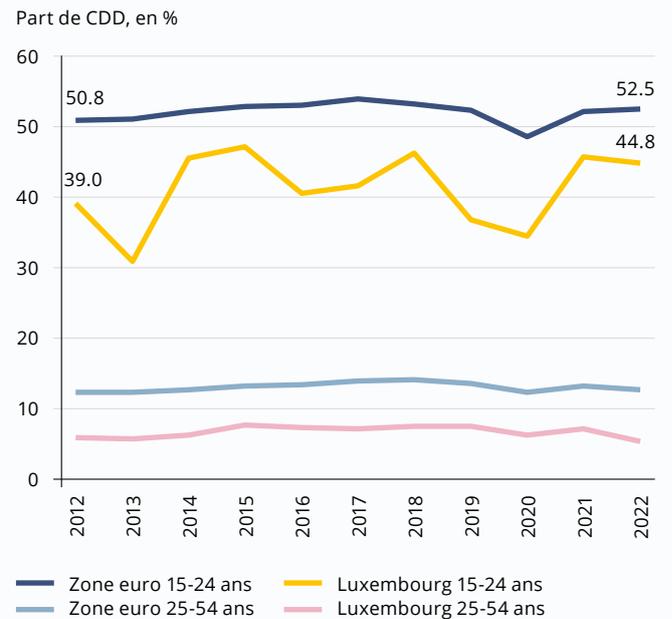
Les CDD sont moins fréquents parmi les personnes plus éduquées



Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15-64 ans)

Graphique 26

Les jeunes sont plus concernés par les CDD que leurs aînés



Sources: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 54 ans)

En 2022, la proportion de CDD au Luxembourg est inférieure à celle des pays voisins, s'établissant à 7.3% au Grand-Duché, contre 9.7% en Belgique, 12.4% en Allemagne et 16.1% en France.

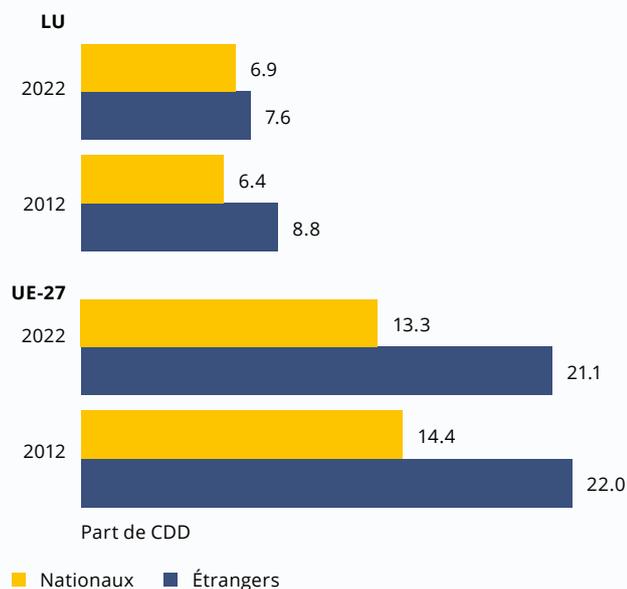
Les CDD sont de loin les plus fréquents en Espagne et aux Pays-Bas. Le Luxembourg se trouve en dessous de la moyenne de l'UE-27, qui se situe à 14.0%. La tendance est orientée à la hausse dans les pays européens. Huit pays affichent un taux de CDD inférieur à celui du Luxembourg. Les États baltes, la Roumanie et la Bulgarie possèdent les taux les plus faibles.

Tout comme pour le travail à temps partiel, le travail temporaire est involontaire si le travailleur n'a pas pu trouver un emploi permanent et se retrouve dans une situation où l'emploi est disponible seulement sous forme de contrat temporaire. C'est le cas pour presque la moitié des CDD au Luxembourg. En 2020, ce taux était encore plus élevé, atteignant 63.2% parmi les salariés en CDD. De plus, il convient de noter que presque une personne sur cinq travaillant en CDD était engagée dans une formation ou des activités éducatives.

Un niveau d'éducation faible, correspondant au maximum à l'achèvement du secondaire inférieur, augmente la probabilité de décrocher un contrat de travail temporaire. Dans l'Union européenne, en 2022, la proportion de CDD se situe à 19.8% pour les salariés ayant un niveau d'éducation faible. Au Luxembourg, cette part se limite à 10%. Ce taux demeure néanmoins supérieur à celui des personnes avec un niveau d'éducation moyen (secondaire supérieur achevé) ou élevé (études tertiaires achevées). Cette tendance se reflète également dans l'UE-27.

Graphique 27

Les résidents étrangers plus touchés par les CDD que les résidents nationaux



Source: STATEC, Eurostat (résidents de 15 à 64 ans)

Alors que la part des jeunes avec un CDD était en déclin de 2018 à 2020, elle repart de nouveau à la hausse en 2021, en progressant de 34.4% en 2020 à 45.6% en 2021. Généralement, on peut conclure que les jeunes sont beaucoup plus touchés par les emplois temporaires.

Dans l'Union européenne, les CDD sont beaucoup plus fréquents parmi les travailleurs étrangers que parmi les nationaux, tant en 2022 qu'en 2012. Au sein de l'UE-27, le taux de CDD a légèrement reculé à la fois pour les nationaux et les étrangers. Au Luxembourg, l'évolution est différente: à partir de son niveau relativement bas, le taux de CDD a légèrement augmenté surtout parmi les nationaux. L'écart entre les étrangers et les nationaux reste relativement modeste et se limite à un peu plus d'un point de pourcentage.

2.6

LES COMPÉTENCES ET L'AUTONOMIE: CLÉS DU SUCCÈS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL LUXEMBOURGEOIS

À retenir:

- Avec 47% des personnes en emploi appliquant des compétences numériques tout le temps ou presque tout le temps dans leur environnement professionnel, le Luxembourg est le leader en Europe. L'inverse est le cas pour les tâches manuelles, où le Luxembourg se trouve aux derniers rangs avec d'autres économies de services, notamment la Suède et les Pays-Bas;
- À partir des 12 indicateurs analysés, il est possible de construire cinq dimensions principales résumant toute l'information. Ces dimensions se rapportent à l'aspect 1) cognitif, 2) manuel ou 3) interactif des tâches professionnelles ou à 4) l'uniformité et 5) l'hétéronomie des tâches;
- Concernant les tâches cognitives, 45% des personnes en emploi ou récemment en emploi appliquent des compétences numériques tout le temps ou presque tout le temps dans leur environnement professionnel. 12% lisent des documents techniques et 7% font des calculs complexes à tout instant dans leur environnement professionnel;
- Moins d'un tiers des personnes (récemment) en emploi exercent des tâches manuelles 6 à 8% constamment ;
- Concernant les interactions sociales, 1 personne (récemment) en emploi sur 5 communiquent en interne ou en externe dans le contexte professionnel tout le temps (ou presque); 1 sur 10 conseille en permanence;
- À propos de l'autonomie au travail, la moitié des personnes (récemment) en emploi ont une large (ou très large) influence sur l'ordre et le contenu de leurs tâches, seuls 13% et 14% rapportent être hétéronome (peu ou pas d'autonomie);
- La moitié des personnes (récemment) en emploi rapportent que leurs tâches au travail ne sont jamais ou peu de fois répétitives. Un tiers ne doit pas ou peu suivre des procédures fixes ou standardisées;
- L'analyse de ces 5 dimensions principales permet de dégager des différences significatives par rapport aux caractéristiques sociodémographiques et aux conditions d'emploi, en particulier par rapport à l'éducation, la profession et le secteur d'activité de l'employeur. De plus, on observe une nette gradation avec le salaire.

Méthodologie: Les compétences, tâches et méthodes de travail dans l'enquête sur les forces de travail

Les résultats exposés dans ce chapitre proviennent d'un module de l'Enquête sur les forces de travail 2020 du STATEC (STATEC-EFT), qui est menée auprès des résidents et excluant donc de facto les frontaliers. Le module comprend un grand nombre d'indicateurs sur les compétences utilisées au travail, les tâches exercées et les méthodes de travail, qui sont mesurées de manière subjective: 8 indicateurs (1-8) se fondent sur les compétences et 4 indicateurs (9-12) se rapportent aux méthodes de travail.

Les compétences mesurées ici reflètent le degré d'utilisation de certaines compétences pour accomplir des tâches professionnelles dans l'emploi actuel (ou précédent). En d'autres termes, les mesures n'évaluent pas directement l'ensemble de compétences qu'une personne possède, mais captent la fréquence à laquelle certaines compétences sont utilisées. Par conséquent, la mesure n'est pas destinée à comparer les niveaux de compétence de (groupes de) travailleurs, mais plutôt à comparer le contenu de leur travail et leurs tâches.

La population cible pour le module comprend les personnes entre 15 et 74 ans qui sont en emploi, ainsi que celles qui ont (dû) quitté(er) leur travail au cours des 2 dernières années. Ces dernières représentent 11% de cette population. La référence est la "situation habituelle" des 4 dernières semaines de l'emploi principal (actuel ou précédent). L'échantillon de l'enquête compte 4 773 observations.

Afin de réduire cette somme d'informations, sans en perdre, les indicateurs similaires sont regroupés via une analyse en composantes principales (ACP) (ou en anglais: *principal component analysis-PCA*⁹). On obtient alors un ensemble restreint de composantes qui confirme un regroupement théorique des 12 indicateurs en 5 dimensions principales.¹⁰ Celles-ci sont résumées dans le tableau 8.

Pour l'analyse, les scores des composantes obtenus avec une moyenne $m = 0$ et un écart type $SD = 1$ sont standardisés. Des valeurs négatives/faibles signifient donc une prévalence plus faible de ces types de compétences, tâches ou méthodes et des scores positifs/élevés, une prévalence plus élevée de ces groupes.

⁹ Comme les variables de l'enquête sont mesurées à l'aide de l'échelle de Likert à 5 niveaux de réponses, nous utilisons des corrélations polychoriques comme base pour l'ACP. Elles sont un type de mesure de corrélations utilisées lorsque les variables en question sont ordinales, c'est-à-dire qu'elles sont mesurées sur une échelle de catégories ordonnées plutôt que sur une échelle continue. Les corrélations polychoriques sont basées sur la méthode du maximum de vraisemblance (*maximum likelihood*), mais interprétées de la même manière que les corrélations de Pearson (variant de -1 à 1, inclus, et mesurant la force et la direction de l'association entre deux variables). Les variables n'ont pas besoin d'être distribuées normalement.

¹⁰ En utilisant l'ACP avec *Varimax* rotation et la méthode de décision selon l'*Eigenvalue*, i.e. variance du facteur > 1.

Tableau 8

Les indicateurs sur les compétences utilisées au travail, les tâches et les méthodes de travail et leurs composantes clés

I. DIMENSION COGNITIVE

- 1
DIGI **Temps consacré à travailler sur des appareils numériques** (un ordinateur, une tablette ou un smartphone, à l'exclusion des appels téléphoniques) **dans le cadre de l'emploi.**
p.ex. la navigation sur le Web, le chat vidéo, la lecture et l'écriture d'e-mails ou de messages texte (via un réseau cellulaire ou une connexion Internet), le traitement de texte, l'utilisation d'un tableur, la présentation avec un logiciel informatique.
- 2
READ **Temps consacré à la lecture de documents liés au travail.**
p.ex. la lecture de manuels ou de documents techniques nécessaires ou utiles à l'exécution des tâches professionnelles; les documents lus pour être "à jour" dans son domaine (littérature scientifique...). Ces documents peuvent être lus sur papier, sur tablette, sur ordinateur ou sur tout autre appareil électronique. Les e-mails ou les courriers ne sont pas pris en compte.
- 3
CALC **Temps consacré à faire des calculs relativement complexes pendant son travail.**
Se concentre sur des calculs plus compliqués que ceux qui n'impliquent que des nombres entiers, c'est-à-dire des calculs impliquant des fractions, des pourcentages, etc. Les calculs peuvent impliquer l'utilisation d'une calculatrice, d'un logiciel ou peuvent être effectués manuellement ou mentalement. Les calculs élémentaires (mentaux ou non) relatifs à des factures, et autres calculs liés aux dépenses dans les cafés, épiceries ou magasins sont exclus.

II. DIMENSION MANUELLE

- 4
PHYS **Temps consacré à effectuer un travail physique éprouvant qui implique une puissance musculaire intense**
p.ex. les activités telles que déplacer, soulever, porter des objets lourds ou des personnes ou travailler dans des positions douloureuses ou fatigantes, ou encore utiliser la force musculaire dans l'action (soldats, agents de police, livreurs à vélo, sportifs professionnels).
- 5
DEXT **Temps consacré à des tâches impliquant une certaine dextérité des doigts**
C'est-à-dire l'utilisation habile des doigts, la capacité à faire des mouvements précis et coordonnés des doigts pour saisir, manipuler ou assembler des objets. p.ex. chirurgie, injections, peinture, réparations, jouer des instruments. La dactylographie (sur clavier et smartphone), l'écriture et la récolte agricole sont exclues.

III. DIMENSION SOCIALE

- 6
COMI **Temps consacré à interagir avec des personnes du même employeur (communication interne)**
L'interaction inclut toute communication verbale à des fins professionnelles; en face à face, par téléphone ou par chat vidéo. Les interactions sous forme écrite, par SMS ou e-mails sont exclues.
- 7
COME **Temps consacré à interagir avec des personnes extérieures à l'organisation (communication externe)**
Seules les interactions verbales à des fins professionnelles sont incluses.
Les personnes extérieures à l'entreprise ou à l'organisation peuvent comprendre des clients, patients, élèves, enfants, personnes âgées, passagers, visiteurs (dans les musées...), fournisseurs, banquiers, des personnes d'une autre organisation travaillant en étroite collaboration.
- 8
GUID **Temps consacré à conseiller, former ou enseigner à d'autres personnes impliquées par l'emploi (en anglais: guidance)**
Les interactions en face à face, par téléphone ou par chat vidéo avec d'autres personnes (communiquant simultanément), dans le but de donner des conseils, de former ou d'enseigner d'autres personnes sont incluses. Les interactions sous forme écrites sont exclues.

IV. UNIFORMITÉ

- 9
REPE **Répétitivité des tâches**
La répétition des tâches concerne les tâches effectuées fréquemment sans aucune variation/changement/adaptation.
p.ex. les coiffeurs et les opérateurs téléphoniques.
- 10
PROC **Description précise des tâches par des procédures strictes (standardisation)**
Mesure dans laquelle la personne interrogée doit suivre des procédures strictement définies pour accomplir ses tâches. Les procédures strictes sont des règles spécifiant le calendrier, l'ordre des actions, et la méthode à utiliser pour accomplir une tâche ainsi que l'utilisation et la communication de ses résultats.

V. HÉTÉRONOMIE

- 11a
AUTO **Hétéronomie au travail**
L'hétéronomie décrit le manque d'autonomie au travail, donc le manque de liberté pour décider de la manière d'accomplir les tâches exercées au travail concernant les approches, les méthodes, les outils, les sources d'information utilisées ou des caractéristiques exactes du résultat. Ici, c'est la perception subjective de l'influence sur (1) l'ordre (AUTO) et (2) le contenu des tâches (AUTC).
- 11b
AUTC

Source: D'après une classification de l'auteur; STATEC-EFT 2022, module ad hoc

Introduction

La structure d'une économie et la diversité des professions se reflète à travers la distribution des compétences et des responsabilités au sein de la population active. Le poids relatif de l'agriculture, de l'industrie et des services, ainsi que le degré d'évolution technologique et de numérisation déterminent le type de compétences requises et mobilisées sur le marché du travail. Par conséquent, les compétences utilisées dans le monde professionnel doivent varier en fonction des caractéristiques propres à chaque économie.

Avec l'évolution technologique et la transformation numérique, particulièrement les compétences numériques sont devenues centrales dans le monde du travail.¹¹ Les mesures de distanciation sociale imposées par la pandémie de COVID ont encore renforcé la nécessité de recourir aux canaux numériques, accélérant ainsi cette transformation, notamment dans le monde du travail.¹²

En raison de cette réalité, l'ancienne vice-présidente de la Commission européenne, Neelie Kroes, a qualifié la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC) de "nouvelle forme d'alphabétisation" ("*the new literacy*" en anglais).¹³ Cette perspective a également gagné du terrain au niveau national, avec un débat croissant dans la sphère politique. Le gouvernement luxembourgeois s'est engagé à devenir un acteur de premier plan dans l'économie numérique.¹⁴

Dans quelle mesure cette réalité s'applique-t-elle de nos jours au niveau des compétences requises et des tâches professionnelles? Ce chapitre présente un aperçu des tâches, compétences et méthodes utilisées dans le contexte du travail, à la fois au Luxembourg (2.6.1) et en comparaison européenne (2.6.2). À cette fin, une analyse est effectuée sur 12 indicateurs relatifs aux tâches, aux compétences et aux méthodes appliquées dans le contexte professionnel (voir Encadré 3): tâches numériques, résolution de calculs complexes, lecture de documents techniques, travail physique pénible, dextérité, communication interne et externe, rôle de conseil, répétitivité et standardisation des tâches, ainsi que l'influence sur l'organisation et le contenu des tâches (degré d'autonomie).

¹¹ Grundke, R., et al. (2018), "Which skills for the digital era?: Returns to skills analysis", OECD Science, Technology and Industry Working Papers, No. 2018/09, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9a9479b5-en>.

¹² Sur l'évolution des habitudes numériques pendant la pandémie au Luxembourg, par exemple: Statec (2022) D'une crise à l'autre: la cohésion sociale sous pression. Rapport travail et cohésion sociale 2022, Analyses 05/2022, Statec, <https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/analyses/2022/analyses-05-22.html>
Hartung, A. & Reiff, P. (2020) Le télétravail, à consommer avec modération? Regards 07/2020, Statec, <https://statistiques.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/regards/2020/regards-07-20.pdf>
Gauche, C. & Osier, G. (2021) Comment la crise Covid-19 a-t-elle changé nos habitudes de consommation? Regards 15/2021, Statec, <https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/regards/2021/regards-15-21.html#:~:text=Les%20confinements%20successifs%2C%20la%20fermeture,habitudes%20de%20consommation%20en%202020.>

¹³ Neelie Kroes, Vice-President of the European Commission responsible for the Digital Agenda, Speech, Brussels, 25 June 2014, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/SPEECH_14_501

¹⁴ L'Accord de coalition 2018-2023 dit: "Le développement du pôle informatique du Luxembourg sera poursuivi, tout comme le développement des infrastructures nécessaires pour faire du Luxembourg un pôle des TIC compétitif au niveau international." (p. 15), <https://gouvernement.lu/dam-assets/documents/actualites/2018/12-decembre/Accord-de-coalition-2018-2023.pdf>.



Dans la troisième partie 2.6.3, tous les indicateurs sont regroupés selon 5 dimensions principales, à savoir les compétences analytiques, manuelles, et sociales, ainsi que l'uniformité et l'hétéronomie professionnelle, le but étant de comparer les compétences, les tâches et les méthodes à travers différents groupes de travailleurs. De telles comparaisons revêtent une importance cruciale pour évaluer la capacité à répondre aux besoins présents et futurs du marché du travail.¹⁵ De plus, elles permettent de détecter d'éventuelles fractures ou disparités dans l'utilisation et la maîtrise des compétences. Les écarts en termes de compétences peuvent avoir des effets plus durables et néfastes que les problèmes relativement simples liés à l'accès physique aux technologies numériques.¹⁶ Ils peuvent également contribuer à renforcer les inégalités sociales existantes, voire à en créer de nouvelles.

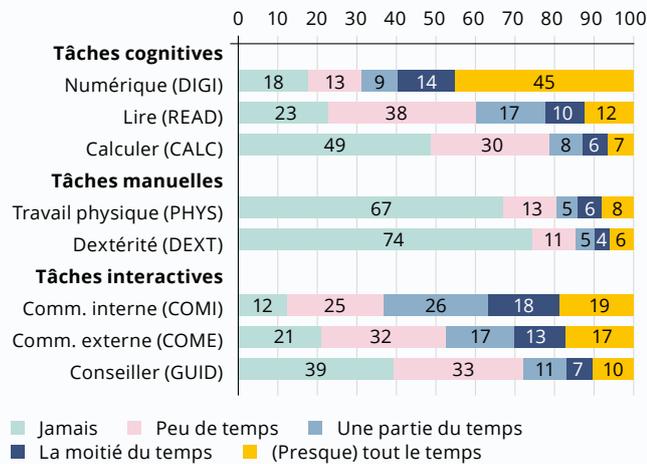
¹⁵ Voir aussi: Alieva, A., & Hartung, A. (2021). Les compétences d'aujourd'hui face au travail de demain. Nationaler Bildungsbericht-Luxemburg 2021, Université du Luxembourg (LUCET) & SCRIPT, pp. 204-210.

¹⁶ van Dijk, J.A.G.M., van Deursen, A.J.A.M. (2014). Conclusions and Policy Perspectives. In: Digital Skills. Palgrave Macmillan's Digital Education and Learning. Palgrave Macmillan, New York. https://doi.org/10.1057/9781137437037_7

Graphique 28

Près de la moitié des personnes (récemment) en emploi font un usage constant des compétences numériques dans leur environnement professionnel

La fréquence de l'utilisation des compétences spécifiques au travail, en %

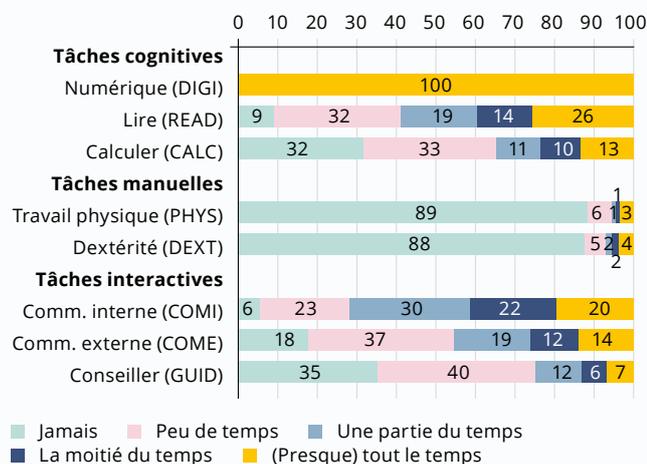


Note: Personnes en emploi et celles qui ont (dû) quitté(er) leur travail au cours des 2 dernières années.
Source: STATEC-EFT 2022, module ad hoc

Graphique 29

Les travailleurs numériques lisent et calculent plus au travail et effectuent moins de tâches physiques

La fréquence de l'utilisation des compétences parmi les "travailleurs numériques", en %



Note: Personnes en emploi et celles qui ont (dû) quitté(er) leur poste au cours des 2 dernières années.
Sélection ici: DIGI = "tout le temps". N = 2 089.
Source: STATEC-EFT 2022, module ad hoc

2.6.1 Les compétences, tâches et méthodes de travail dans le contexte luxembourgeois

2.6.1.1 Les compétences utilisées et les types de tâches

Parmi les 8 indicateurs de compétences utilisées au travail – ou bien les tâches – des disparités notables émergent. Les compétences numériques se distinguent nettement des autres: 59% des personnes utilisent ces compétences, plus de la moitié du temps. Ce chiffre contraste avec l'utilisation moins fréquente d'autres compétences telles que la lecture (22%), le calcul (13%), le travail physique (14%), la dextérité (10%), la communication interne (37%) et externe (30%), ainsi que la guidance (17%) (Graphique 28). Ces résultats ne sont pas surprenants compte tenu de la structure du marché du travail au Luxembourg et de l'importance des secteurs des technologies de l'information et de la communication ainsi que des services financiers.

En se focalisant sur les individus désignés comme les "travailleurs numériques", c'est-à-dire ceux qui utilisent les outils numériques tout le temps ou presque, des différences importantes peuvent être constatées par rapport aux autres groupes (Graphique 29). Premièrement, ils ont tendance à mettre en œuvre des compétences cognitives additionnelles (telles que la lecture et les calculs) deux fois plus fréquemment que les autres travailleurs: respectivement 26% par rapport à 12% en ce qui concerne la lecture, et 13% par rapport à 7% en ce qui concerne les calculs. Deuxièmement, l'exécution de tâches manuelles est en revanche plus rare parmi les "travailleurs": 90% d'entre eux déclarent ne jamais en effectuer, comparativement à 70% parmi l'ensemble des employés.

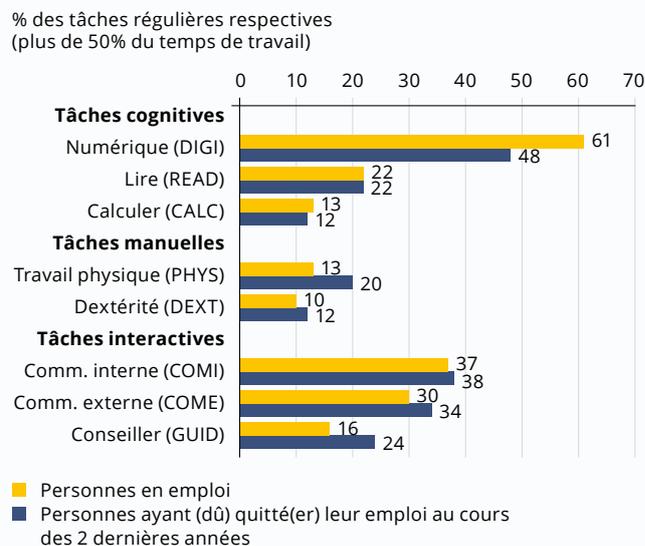
Les personnes qui ont quitté, volontairement ou non, leur emploi au cours des deux dernières années (représentant 11% de la population ciblée) ont moins fréquemment réalisé des tâches numériques que celles toujours en emploi (Graphique 30). Parmi elles, 48% ont consacré plus de la moitié de leur temps de travail à des tâches numériques, par rapport à 61% des personnes en emploi. À l'inverse, elles ont plus souvent participé à des tâches physiques, des activités de communication et de conseil que les personnes en emploi. Ces constatations semblent renforcer l'idée que les compétences numériques sont davantage valorisées sur le marché du travail luxembourgeois.

2.6.1.2 L'organisation du travail

Cette section examine les méthodes de travail d'un point de vue subjectif, en mettant en évidence les concepts d'uniformité et l'hétéronomie au travail. En ce qui concerne les deux indicateurs d'uniformité au travail, environ un quart des personnes suivent des procédures strictes ou fixes pendant plus de la moitié de leur temps de travail. La répétitivité des tâches est moins fréquente avec seulement 1 individu sur 7 exécutant majoritairement des tâches répétitives au travail. Environ la moitié des employés, y compris ceux qui ont récemment quitté leur emploi, ont effectué des tâches plutôt variées et ont rarement ou très rarement fait face à une telle uniformité.

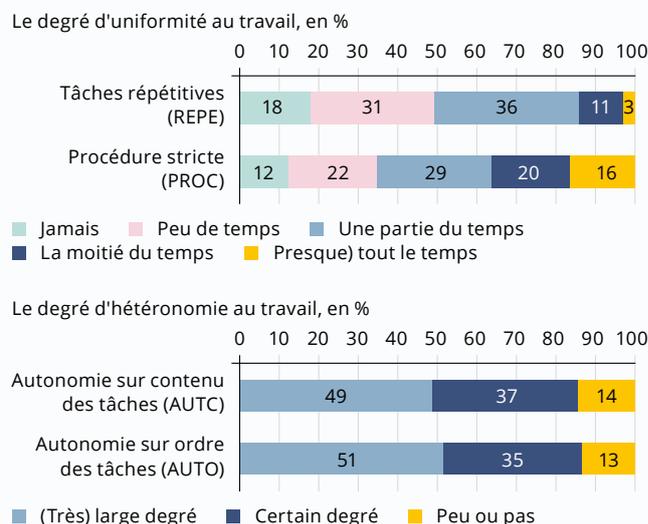
Concernant l'hétéronomie, environ 1 personne sur 7 a peu ou pas d'autonomie au travail. En revanche, la moitié des salariés bénéficient d'une grande voire très grande autonomie dans la définition du contenu de leur travail ainsi que dans l'organisation de leurs tâches.

Graphique 30
Les personnes ayant quitté leur emploi au cours des deux dernières années ont moins souvent effectué de tâches numériques que les employés en poste



Note: Personnes en emploi (89%) et celles qui ont (dû) quitté(er) leur poste au cours des 2 dernières années (11%). Les pourcentages ici représentent la somme des 2 catégories "la moitié du temps" et "(presque) la totalité du temps" des graphiques précédents.
Source: STATEC-EFT 2022, module ad hoc

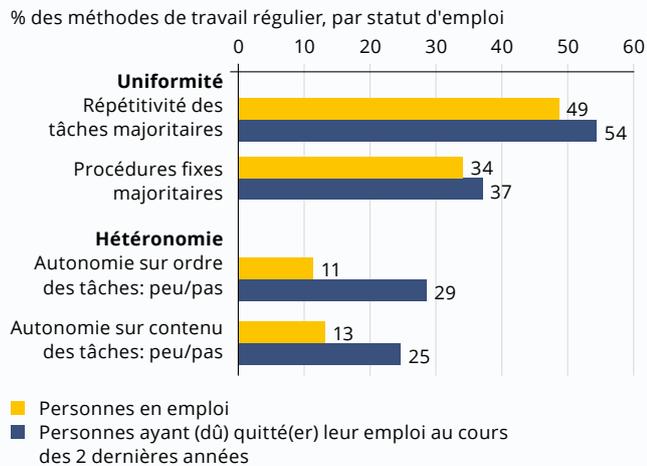
Graphique 31
Seule 1 personne sur 7 n'a que peu ou pas d'autonomie au travail



Note: Personnes en emploi et celles qui ont (dû) quitté(er) leur poste au cours des 2 dernières années.
Source: STATEC-EFT 2022, module ad hoc

Graphique 32

Les personnes en emploi jouissent d'une plus grande autonomie professionnelle que celles qui ont quitté, volontairement ou non, leur emploi récemment

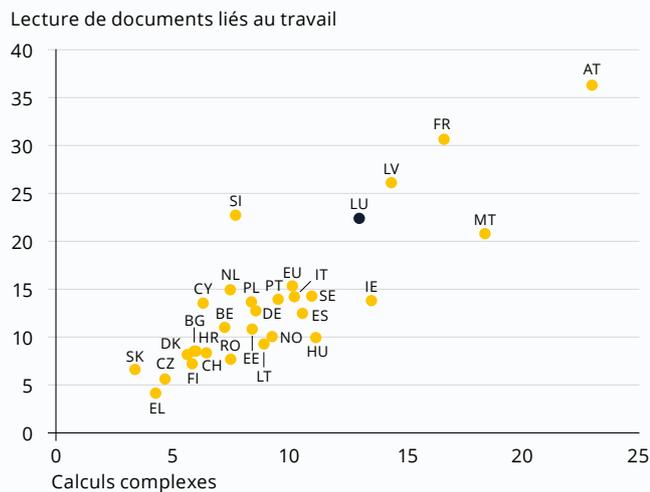


Note: Personnes en emploi et celles qui ont (dû) quitté(er) leur poste au cours des 2 dernières années. Les pourcentages d'uniformité comprennent les 2 catégories "la moitié du temps" et "(presque) la totalité de temps" des graphiques précédents.
Source: STATEC-EFT 2022, module ad hoc

Graphique 33

Le Luxembourg au 5^e rang concernant le temps de travail consacré à la lecture de documents professionnels et aux calculs complexes

% des employés effectuant des calculs relativement complexes et lisant des documents liés au travail pendant plus de la moitié de leur temps de travail, 2022



Sources: Eurostat (ad hoc extraction EU-LFS module 2022), Employment statistics - utilisation of job skills - Statistics Explained (europa.eu)

Cependant, il y a quelques différences entre les employés et les personnes qui ont quitté leur poste (de façon volontaire ou non). Un peu plus d'un dixième des personnes en emploi n'ont peu ou pas d'influence dans la gestion de l'ordre et du contenu spécifique de leurs tâches professionnelles. Cette proportion est plus que double parmi les individus sans emploi qui ont récemment quitté leur emploi que chez les personnes en emploi. En d'autres termes, les individus jouissant d'une plus grande autonomie présentent un risque moindre de perte d'emploi ou de départ volontaire. Par contre, seules des petites différences sont observées entre les deux groupes en ce qui concerne l'uniformité du travail, particulièrement la répétition des tâches et le suivi de procédures strictes pour plus de la moitié du temps. En somme, les individus disposant d'une plus grande autonomie semblent présenter moins de probabilité de quitter leur emploi, que ce soit de leur propre chef ou pour des circonstances involontaires, telle que des licenciements.

2.6.2 Le Luxembourg, un leader européen en compétences numériques

Après avoir abordé les données spécifiques au Luxembourg dans la première partie de ce chapitre, la perspective est élargie pour inclure une comparaison européenne, qui s'appuie sur les résultats de l'Enquête européenne sur les forces de travail (EFT ou LFS en anglais).

2.6.2.1 Temps consacré aux tâches cognitives

En ce qui concerne la dimension cognitive des compétences, une forte corrélation a été établie entre les tâches numériques, d'une part, et les activités de lecture ainsi que les calculs complexes, d'autre part, à l'échelle nationale (voir Encadré 3). Concernant les compétences non numériques à l'échelle européenne, le graphique 33 montre une corrélation positive marquée ($r = 0.86$) entre la part des personnes actives consacrant plus de la moitié de leur temps de travail à la lecture de documents professionnels et la part de celles consacrant plus de la moitié de leur temps de travail à des calculs relativement complexes. Les taux les plus élevés pour ces deux mesures sont enregistrés en Autriche, en France, au Luxembourg, en Lettonie et à Malte. En outre, l'Irlande affiche un pourcentage relativement élevé sur les calculs complexes, tandis que la Slovaquie se démarque avec un pourcentage relativement important pour la lecture de documents liés au travail.

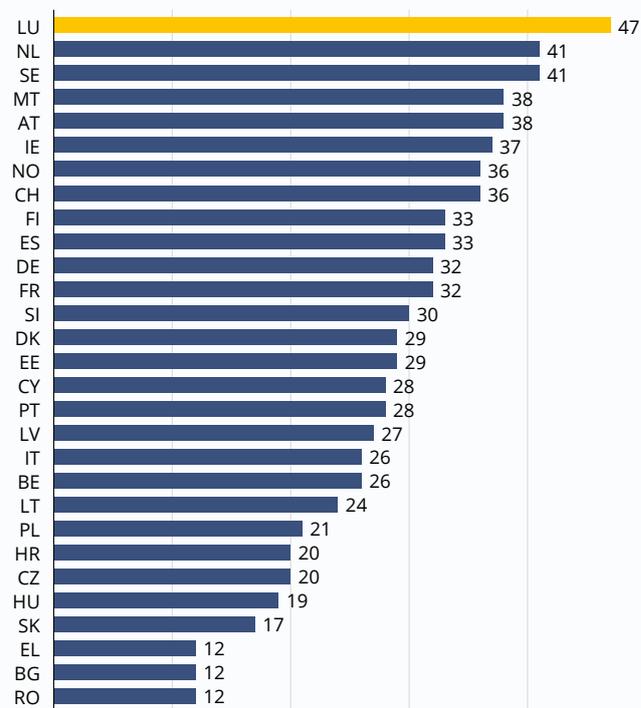
Au cours de la dernière décennie, la part de spécialistes des technologies de l'information et de la communication (TIC) au sein de l'Union européenne a connu un essor. En 2022, 9,4 millions de personnes travaillaient comme spécialistes des TIC dans l'UE, ce qui représente 4,6% de la main-d'œuvre totale de l'UE. Parmi les États membres de l'UE, la part des spécialistes des TIC était la plus élevée en Suède (8,6%), suivie du Luxembourg (7,7%) et de la Finlande (7,6%). Les proportions les plus faibles ont été observées en Grèce (2,5%), en Roumanie (2,8%) et en Pologne (3,6%)¹⁷ (voir aussi Graphique 35).

Ce n'est donc pas une surprise qu'au sein de l'UE, le Luxembourg se positionne en tête en matière d'utilisation d'appareils numériques au travail, avec 47% des personnes en emploi utilisant des appareils numériques pendant la totalité ou la majeure partie de leur temps de travail. Les Pays-Bas et la Suède suivent avec 41%. En contraste, ce taux d'utilisation fréquente d'appareils numériques ne s'élève qu'à 12% en Roumanie, Bulgarie et Grèce (Graphique 34).

Évidemment, comme le montre le graphique 35, l'utilisation d'appareils numériques au travail et le pourcentage de spécialistes des TIC sont fortement corrélés ($r = 0,77$).

Graphique 34
Le Luxembourg est le leader pour l'utilisation des appareils numériques en milieu professionnel

% des employés utilisant des appareils numériques la plupart de leur temps de travail



Note: % du nombre total de personnes en emploi. Utilisation d'appareils numériques: utilisation d'ordinateurs, de tablettes, de phablettes et de smartphones pour des activités professionnelles, à l'exclusion des communications téléphoniques.

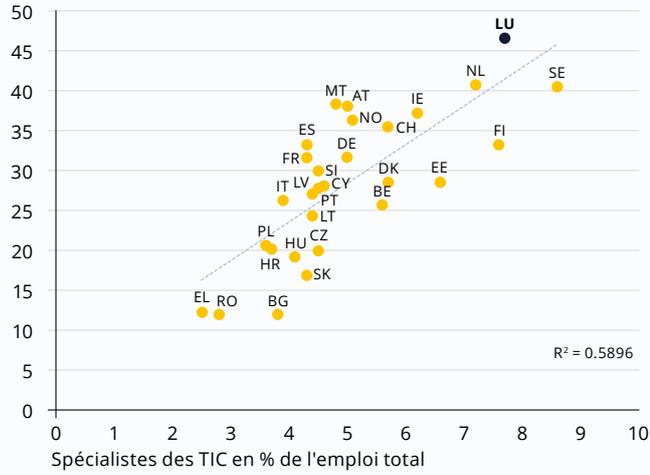
Source: Eurostat, EU-LFS 2022, <https://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-eurostat-news/w/DDN-20230627-1>

¹⁷ Source: EU-LFS 2022, Eurostat, <https://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-eurostat-news/w/DDN-20230627-1> et EU ICT workforce grows in 2022 - Products Eurostat News - Eurostat (europa.eu)

Graphique 35

La Suède et le Luxembourg, leaders européens de l'expertise et de l'adoption des TIC en milieu professionnel

% des employés utilisant des appareils numériques la plupart de leur temps de travail



Source: Eurostat, EU ICT workforce grows in 2022 - Products Eurostat News - Eurostat (europa.eu)

2.6.2.2 Temps consacré aux tâches manuelles

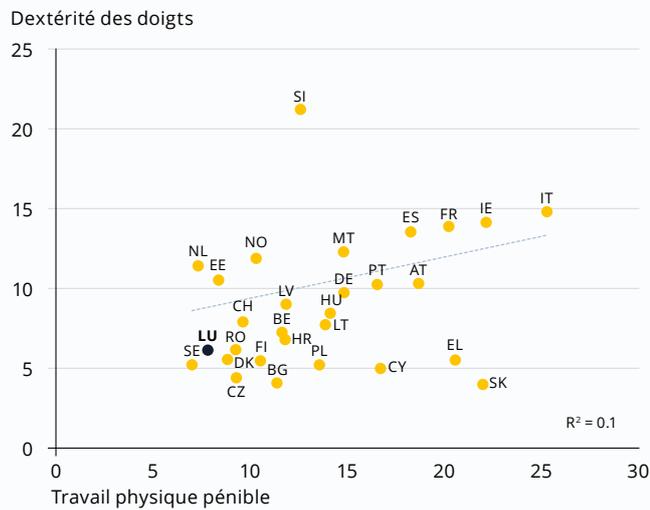
Comme auparavant, le volume de temps de travail consacré aux tâches manuelles continue de refléter la structure économique d'un pays. Au niveau national, plus d'un cinquième des travailleurs en Italie (25.3%), en Irlande (22.1%), en Slovaquie (22.0%), en Grèce (20.4%) et en France (20.2%) ont alloué la totalité ou la majeure partie de leur temps à des travaux physiques pénibles. En revanche, moins d'un travailleur luxembourgeois (7.8%), néerlandais (7.3%) et suédois (7.0%) sur douze se trouvait dans une situation similaire (voir Graphique 35).

La Slovénie (21.2%), suivie de l'Italie (14.8%) et de l'Irlande (14.1%) (voir Graphique 36) affichent le taux le plus élevé de personnes en emploi consacrant la totalité ou la majeure partie de leur temps de travail à des tâches exigeant une certaine dextérité. En revanche, le pourcentage correspondant à Chypre, en Tchéquie, en Bulgarie et en Slovaquie était inférieur à 5%. De plus, à Chypre et en Slovaquie, ainsi qu'au Luxembourg, 75% ou plus des actifs occupés n'ont dédié aucun temps professionnel à des tâches demandant de la dextérité.

Graphique 36

Peu de personnes sacrifient tout leur temps aux tâches manuelles en Suède et au Luxembourg

% d'employés effectuant des tâches manuelles tout ou presque tout leur temps



Source: Eurostat, EU-LFS 2022, Employment statistics - utilisation of job skills - Statistics Explained (europa.eu)

2.6.3 Analyse des disparités de compétences professionnelles au Luxembourg

Le but de cette section est de fournir pour le Luxembourg une vue synthétique des différentes compétences et méthodes de travail associées à différents groupes de travailleurs et types d'emplois et de déterminer si des disparités significatives se dégagent selon les groupes de travailleurs.

Cela permet de détecter d'éventuelles fractures ou disparités dans l'utilisation et la maîtrise des compétences, notamment numérique. Ces écarts de compétences peuvent également contribuer à renforcer les inégalités sociales existantes, voire à en créer de nouvelles.

Afin de réduire la quantité de données et donc leur complexité, des indicateurs similaires sont regroupés en composantes grâce à une analyse en composantes principales (voir Encadré 3). Les compétences utilisées pour les tâches professionnelles sont classées en trois de ces composantes principales, tandis que l'organisation ou les méthodes de travail peuvent être résumées par 2 dimensions. Comme l'intérêt se porte sur la relation entre les tâches, les compétences et les caractéristiques de l'emploi au Luxembourg, l'analyse nationale qui suit se concentre uniquement sur les personnes en emploi en 2022. Nous utilisons ici surtout les graphiques de type "radar" ou "toile d'araignée", qui sont considérés comme outils visuels appropriés pour représenter des données multidimensionnelles comme celles-ci (voir Encadré 4).

Encadré 4

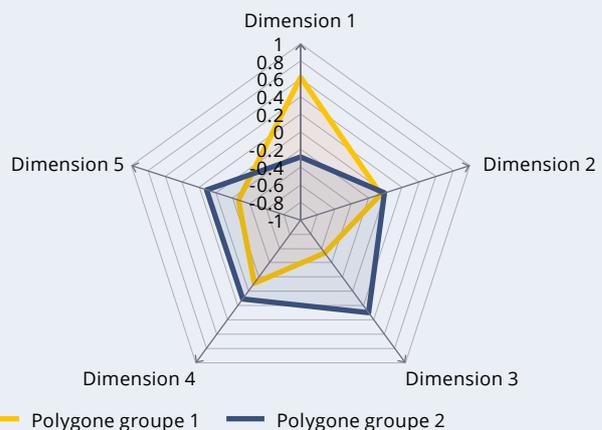
Méthodologie: L'interprétation des graphiques "radar"

Les graphiques de type "radar" ou "toile d'araignée" se composent d'un ensemble de rayons partant d'un point central et représentent des dimensions différentes de données (variables ou indicateurs). Ils sont donc idéals pour les aperçus globaux dans le contexte d'une richesse des données et groupes de population et donc pour les comparaisons multidimensionnelles.

Tous les *axes radiaux* d'un graphique ont une échelle en commun. Ici et dans ce qui suit, l'échelle se réfère aux scores obtenus de l'analyse en composantes principales (ACP) (voir Encadré 3) allant de -1 (faiblesse) à 1 (intensité). Ces scores sont donc un indicateur synthétique des variables sous-jacentes. Par exemple, la dimension cognitive est basée sur les questions sur le temps sacrifié aux tâches numériques (DIGI), à la lecture de documents techniques (READ) et aux calculs complexes (CALC). Le degré d'une variable est indiqué par sa distance du point central: plus on s'éloigne du centre, plus la dimension est forte.

Graphique 37

Exemple d'un graphique radar

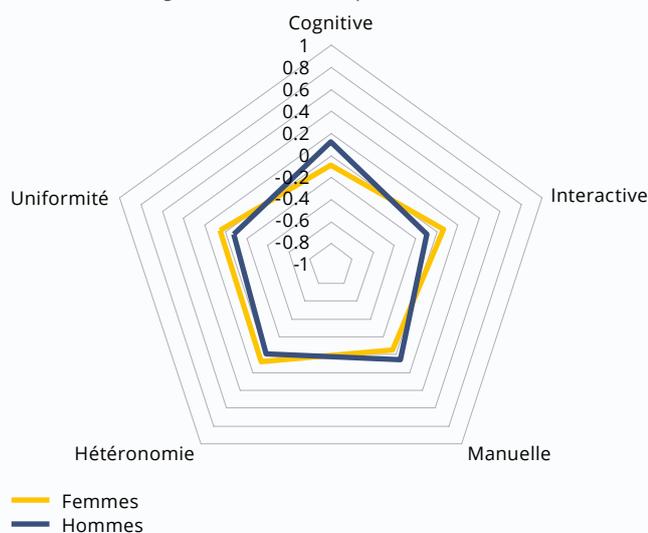


Source: Illustration de l'auteur

Pour chaque catégorie ou groupe de population, p.ex. femmes ou hommes, une ligne est tracée reliant les valeurs de toutes les dimensions. Cela crée des polygones qui permettent de comparer visuellement les groupes en fonction de plusieurs variables simultanément. Deux groupes sont donc similaires par rapport à des dimensions là où les deux formes se chevauchent beaucoup, voire coïncident. Les écarts entre les formes indiquent des dissimilitudes entre les groupes. Des pointes saillantes indiquent des valeurs extrêmes et des performances exceptionnelles sur une dimension particulière. Des surfaces grandes signifient des mesures fortes, des surfaces petites une faiblesse par rapport à des indicateurs.

Graphique 38
Faibles différences de genre dans les compétences et méthodes au travail

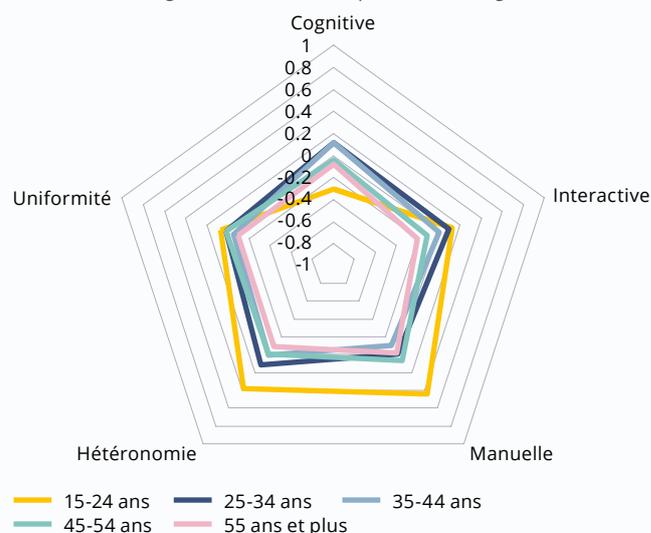
Les tâches et l'organisation de travail, par sexe



Note: Personnes en emploi.
 Source: STATEC-EFT 2022 (résidents), module ad hoc

Graphique 39
Moins d'autonomie au travail et plus de tâches manuelles chez les moins de 25 ans

Les tâches et l'organisation de travail, par tranche d'âge



Note: Personnes en emploi.
 Source: STATEC-EFT 2022 (résidents), module ad hoc

¹⁸ Pour une analyse de segmentation parmi les jeunes de différentes nationalités à l'entrée sur le marché du travail voir: Hartung, A., Neels, K. (2009) Destination Manual Worker or Clerk? Ethnic Differences in the Transition from School to Work. *Journal of Contextual Economics - Schmollers Jahrbuch*, 129(2), 343-356. <https://doi.org/10.3790/schm.129.2.343>

2.6.3.1 Les disparités entre les groupes démographiques

Les disparités globales entre les deux sexes en ce qui concerne les tâches, les compétences utilisées et l'organisation du travail sont significatives mais limitées (Graphique 38). Néanmoins, on observe que les femmes sont légèrement plus présentes dans les professions impliquant des interactions sociales, telles que la communication et le conseil. En revanche, les hommes ont légèrement plus tendance à utiliser des compétences cognitives au travail.

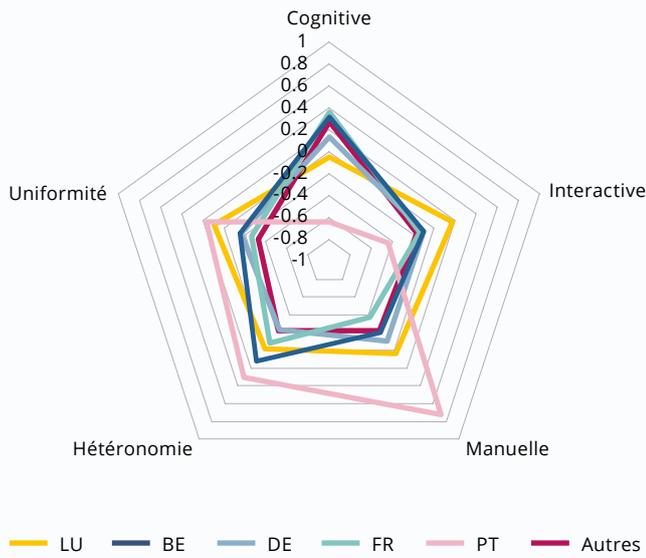
En ce qui concerne l'âge, il est possible d'observer quelques différences, qui peuvent s'expliquer par le niveau d'études et l'expérience professionnelle. Les travailleurs de 15 à 24 ans se voient attribuer des tâches davantage axées sur le travail manuel et présente une autonomie au travail moindre (Graphique 39). Cette situation est en grande partie due au fait que ces personnes ont généralement moins d'années d'études. Il est à noter que les personnes de groupe d'âge plus avancé, soit celles de 55 ans ou plus, partagent davantage de similitudes avec les travailleurs âgés de 45 à 54 ans. Ces derniers présentent seulement peu de différences par rapport aux travailleurs âgés de 25 à 44 ans. Ces derniers consacrent davantage de temps aux tâches cognitives.

D'importantes distinctions émergent en ce qui concerne les résidents de nationalité portugaise et luxembourgeoise.¹⁸ Les Portugais sont surreprésentés dans des emplois impliquant principalement des tâches manuelles, tandis que les Luxembourgeois rapportent moins fréquemment leur engagement dans des tâches cognitives. Les résidents français, belges et étrangers figurent en tête de liste en ce qui concerne ces dernières. Par ailleurs, les Luxembourgeois et les Portugais déclarent plus fréquemment effectuer des tâches uniformes caractérisées par leur nature répétitive et leur stricte conformité à des procédures prédéfinies.

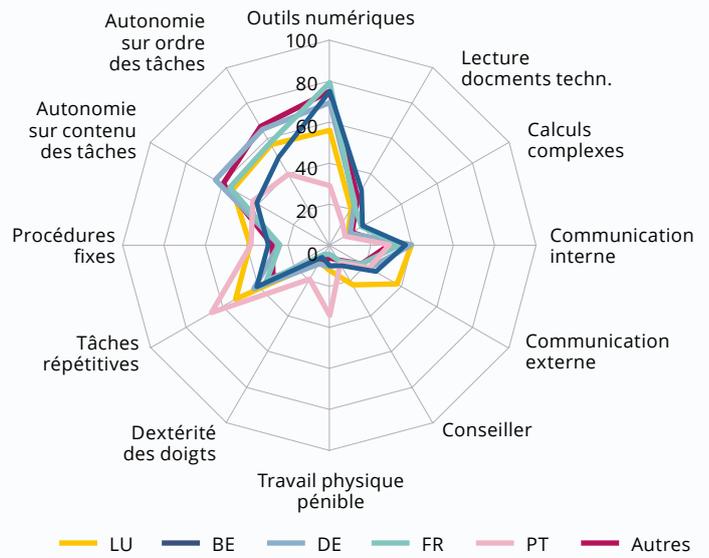
Graphique 40 a et b

De grandes différences dans les compétences et méthodes de travail selon la nationalité

Les tâches et l'organisation de travail, par nationalité



Les tâches et l'organisation de travail, par nationalité, en %



Note: Personnes en emploi.
Source: STATEC-EFT 2022 (résidents), module ad hoc

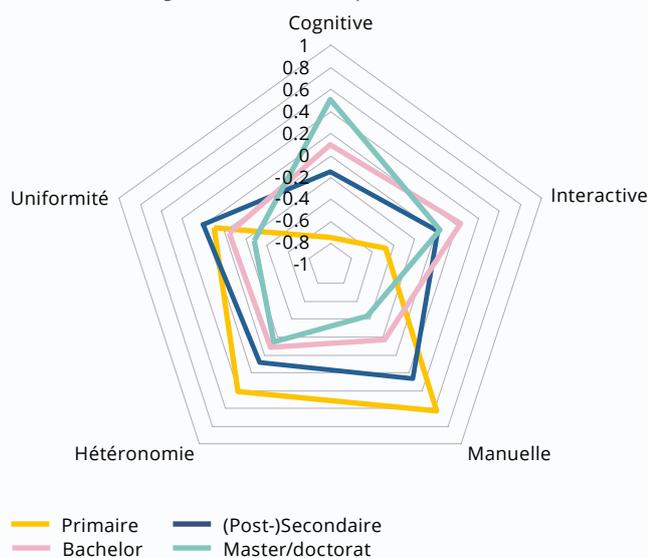
Plus spécifiquement, un résident de nationalité portugaise sur trois utilise des appareils numériques pendant plus de la moitié de son temps de travail, en comparaison avec deux sur 3 en moyenne, et même trois sur quatre parmi les résidents de nationalité française ou belge (Graphique 40 a et b). En revanche, le pourcentage de résidents portugais effectuant des tâches physiques pénibles la majorité du temps de travail est plus de deux fois supérieur à la moyenne (34% contre 13%). De plus, ils bénéficient aussi d'autonomie professionnelle moindre.

Les Luxembourgeois sont beaucoup plus fréquemment impliqués dans des activités liées à l'enseignement et au conseil dans leur travail quotidien (23% contre 16% en moyenne). De plus, ils mentionnent davantage l'utilisation de compétences en communication externe et interne, probablement en raison de leurs compétences multilingues plus développées.¹⁹

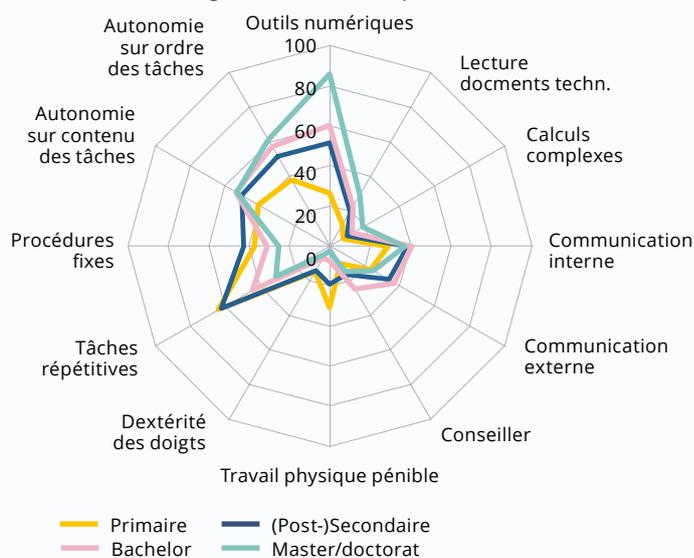
¹⁹ Cf. Reiff, P. et Neumayr, J. (2019) Le Luxembourgeois reste la langue la plus utilisée à domicile. Le français est la langue la plus utilisée au travail. Regards n° 9/2019, Statec, <https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/regards/2019/regards-09-19.html>

Les employés sans diplôme secondaire font plus souvent des tâches manuelles et jouissent de moins d'autonomie au travail

Les tâches et l'organisation de travail, par niveau d'études



Les tâches et l'organisation de travail, par niveau d'études, en %



Note: Personnes en emploi.

Source: STATEC-EFT 2022 (résidents), module ad hoc

Le niveau d'éducation joue un rôle déterminant dans l'organisation du travail quotidien et le type de tâches effectuées. Parmi les résidents employés, un tiers possède un diplôme (post-)secondaire (BAC ou comparable), un autre tiers détient un diplôme de type Master (BAC+5) ou supérieur tandis que 16% ont suivi des études primaires et 16% ont validé un diplôme de premier cycle universitaire (Bachelor). Comme le montre le graphique 41, plus le niveau d'études est élevé, plus l'autonomie et les tâches cognitives prédominent, ce qui se traduit par une réduction des tâches manuelles. Les tâches interactives sont plus fréquentes parmi les personnes ayant obtenu un diplôme de premier cycle universitaire (Bachelor). Parmi les individus les plus instruits (Master ou plus), par exemple, 86% des employés utilisent des appareils numériques pendant plus de la moitié de leur temps de travail, contre une moyenne de 61%. Dans le groupe des personnes ayant des diplômes d'études primaires, ce pourcentage est de seulement 26%. C'est un indicateur d'une profonde fracture numérique qui coïncide avec celle relative au niveau d'éducation.

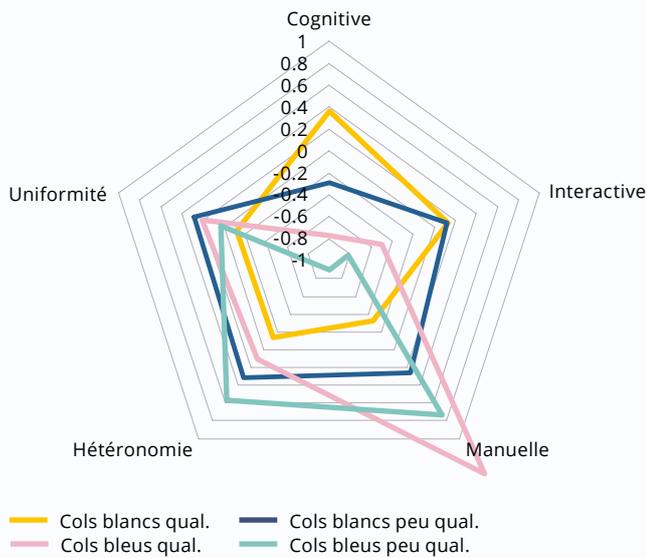
2.6.3.2

Les disparités entre les groupes professionnels

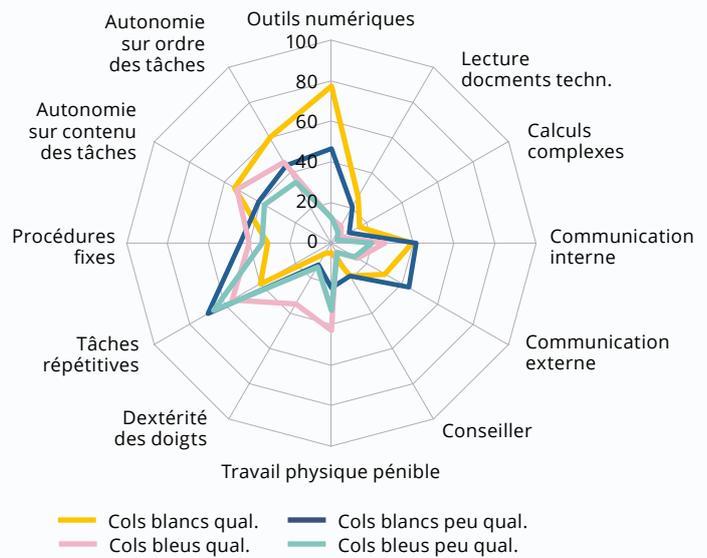
Les disparités dans la dimension cognitive entre les professions sont en grande partie liées au niveau d'études et sont principalement attribuables à l'utilisation différenciée des compétences numériques au travail. Parmi les travailleurs de bureau (cols blancs), 78% déclarent utiliser des appareils électroniques pendant la moitié ou plus de leur temps de travail, contre 61% en moyenne. Cette proportion tombe à 47% chez les cols blancs non qualifiés et à environ 13% chez les travailleurs manuels (cols bleus). Les cols blancs qualifiés et non qualifiés obtiennent des scores très élevés en ce qui concerne la dimension interactive, tandis que les cols bleus signalent plus souvent l'exécution de tâches manuelles (Graphique 42 a et b).

Différences plus marquées entre les cols bleus et cols blancs sur les compétences cognitives et manuelles utilisées que sur l'uniformité du travail et le degré d'hétéronomie

Les tâches et l'organisation de travail, par profession



Les tâches et l'organisation de travail, par profession, en %



Note: Personnes en emploi. Regroupement des professions basé sur l'ICTP-08.
Source: STATEC-EFT 2022 (résidents), module ad hoc

Il est intéressant de remarquer que tous les types de professions présentent des similitudes en ce qui concerne l'uniformité et l'hétéronomie sur le lieu de travail. En réalité, l'autonomie est plus élevée parmi les travailleurs les plus qualifiés. À qualifications équivalentes, les employés de bureau (cols blancs) jouissent plus souvent d'un niveau d'autonomie supérieur à leurs homologues exerçant une profession manuelle (cols bleus).

En ce qui concerne les responsabilités de supervision, le graphique 43 met en évidence, conformément aux attentes, que les superviseurs mentionnent plus fréquemment des tâches cognitives et interactives, ainsi qu'un degré d'autonomie considérablement supérieur. L'écart avec les personnes sans responsabilité de supervision est par contre relativement limité en ce qui concerne la dimension manuelle.

Un résultat à noter réside dans le fait que les télétravailleurs et ceux qui ne télétravaillent pas ne diffèrent pas significativement en ce qui concerne leurs interactions sociales, notamment en termes de communication et de conseils. Cependant, comme on pouvait s'y attendre, les télétravailleurs déclarent beaucoup plus souvent un travail impliquant des tâches cognitives, telles que l'utilisation d'appareils numériques, la réalisation de calculs relativement complexes et la lecture de documents professionnels, tandis que les non-télétravailleurs signalent plus fréquemment des tâches manuelles.

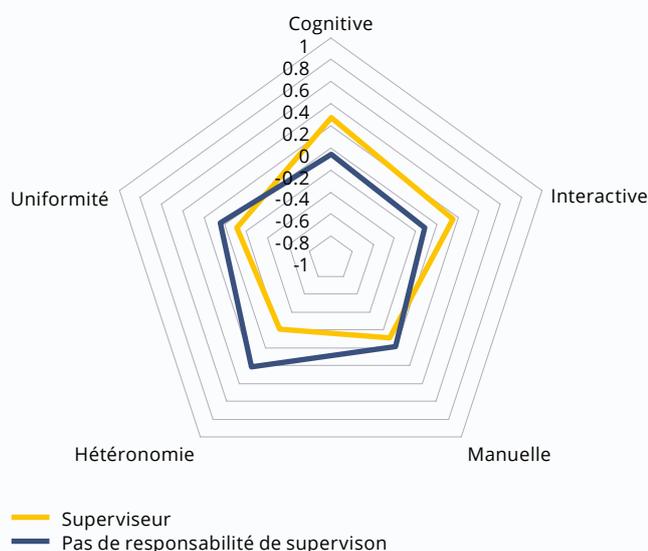
La plus grande différence se trouve sans surprise dans la fréquence d'utilisation des compétences numériques (Graphique 44). En effet, 92% des télétravailleurs déclarent utiliser des appareils numériques pendant la moitié ou plus de leur temps de travail, contre seulement 44% des non-télétravailleurs. Les deux groupes présentent des taux similaires en ce qui concerne la communication interne, avec une moyenne de 37%, ainsi que l'autonomie dans la gestion du contenu de leur travail, avec une moyenne de 50%.²⁰

²⁰ Plus sur le télétravail au Luxembourg: Chapitre 2.4 dans ce rapport et dans: Hartung, A. & Reiff, P. (2020) Le télétravail, à consommer avec modération? Regards 07/2020, Statec, <https://statistiques.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/regards/2020/regards-07-20.pdf>

Graphique 43

Les superviseurs rapportent plus souvent de tâches cognitives et interactives

Les tâches et l'organisation de travail, par statut de supervision



Note: Personnes en emploi.

Source: STATEC-EFT 2022 (résidents), module ad hoc

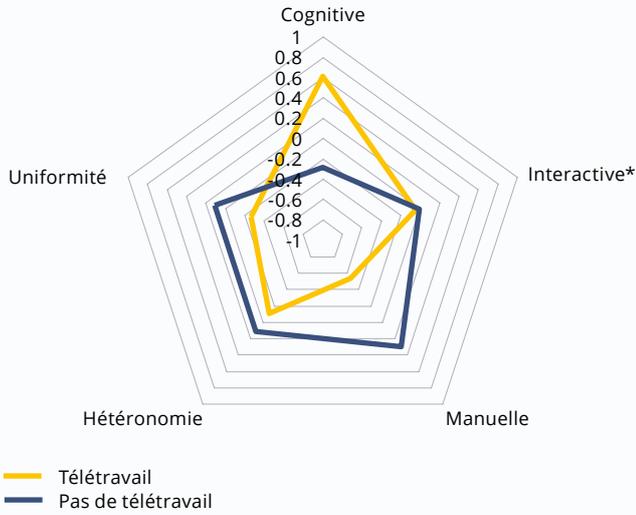
Les compétences cognitives et manuelles exercent une influence plus significative sur le salaire. Toutefois, il est essentiel de prendre en compte que ces compétences sont intrinsèquement liées au niveau d'éducation. Les (ensembles de) compétences ont en outre des valeurs différentes sur le marché du travail et donc des rendements salariaux divergents.²¹ Les graphiques 45 a et b montrent que le salaire est davantage associé à l'usage des compétences cognitives et surtout numériques plutôt qu'à d'autres compétences. Les tâches de communication et de formation sont aussi plus rémunérées que les tâches manuelles. C'est parmi les 40% de travailleurs les mieux rémunérés (quintiles 4 et 5) que l'utilisation des compétences cognitives est la plus élevée, suivie par le quintile médian (Q3). Chez les 20% des travailleurs résidents les moins rémunérés (quintile 1), nous trouvons une valeur extrêmement faible de cet indicateur. Ces résultats sont principalement dus aux compétences numériques (Graphique 45 b). La dimension manuelle dresse une image opposée. Concernant les interactions sociales, les disparités sont moins prononcées entre les quintiles que pour la dimension cognitive ou manuelle. En regardant l'hétéronomie, la relation est très claire: plus l'autonomie au travail est élevée, plus le salaire est élevé. Ce n'est pas aussi évident dans le cas de la standardisation du travail.

²¹ Hanushek, E. A., Schwerdt, G., Wiederhold, S., Woessmann, L. (2017) Coping with change: International differences in the returns to skills, *Economics Letters*, 153, 15-19, <https://doi.org/10.1016/j.econlet.2017.01.007>.
Hartung, A., Chauvel, L., & Bar-Haim, E. (2018). Bréngt et eppes ze studéieren?. Zur Entwicklung der Erträge von Bildungsinvestitionen in Luxemburg. Nationaler Bildungsbericht Luxemburg, 104-113. <https://bildungsbericht.lu/artikel/brengt-et-eppes-ze-studeieren-zur-entwicklung-der-ertraege-von-bildungsinvestitionen-in-luxemburg/>

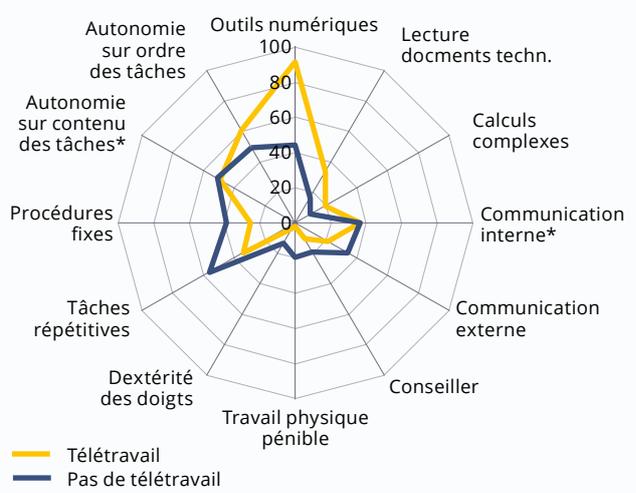
Graphique 44 a et b

Aucune distinction dans la fréquence des interactions sociales entre les télétravailleurs et les employés en présentiel

Les tâches et l'organisation de travail, par statut de télétravail



% des personnes utilisant les compétences et méthodes la plupart du temps de travail, par statut de télétravail, en %

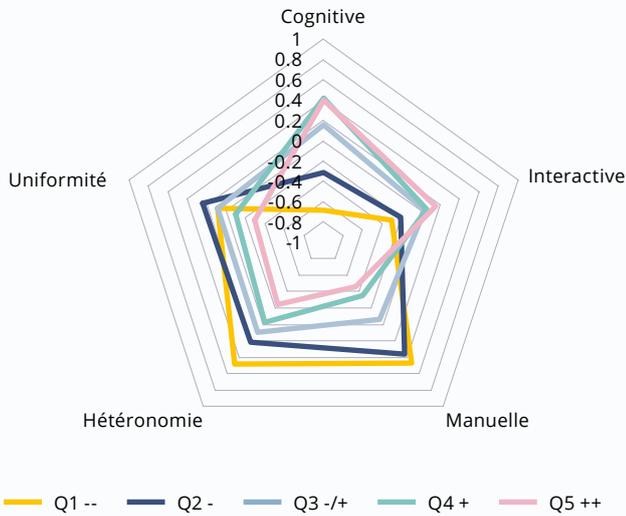


Notes: Personnes en emploi. Les axes radiaux du deuxième graphique se réfèrent aux pourcentages des personnes qui exercent les compétences/tâches/méthodes respectives (voir Encadré 3 pour les détails) la moitié du temps ou (presque) tout le temps de travail et le % des personnes ayant un très large degré d'autonomie. * Différences non significatives.
Source: STATEC-EFT 2022 (résidents), module ad hoc

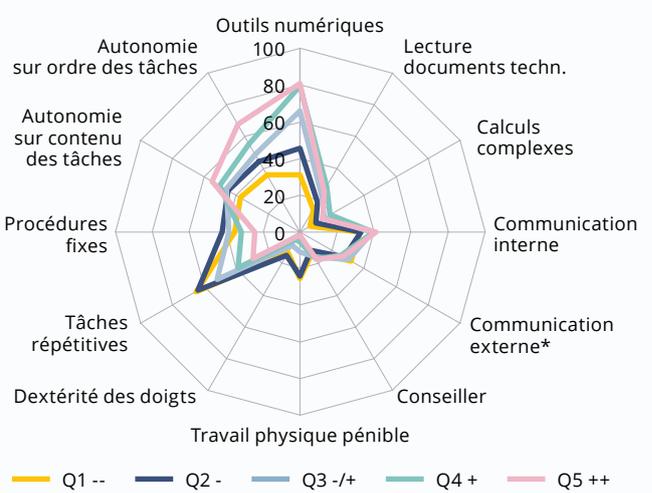
Graphique 45 a et b

D'importantes disparités salariales en fonction de la répétitivité des tâches et de l'ampleur des tâches numériques

Les tâches et l'organisation de travail, par quintile de salaire



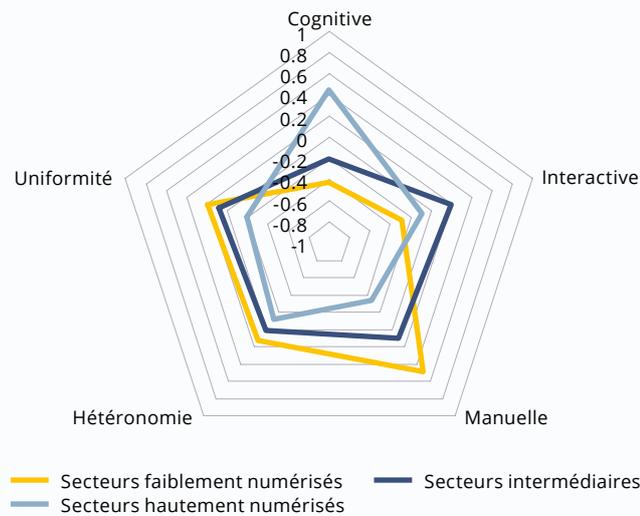
% des personnes utilisant les compétences et méthodes la plupart du temps de travail, par quintile de salaire, en %



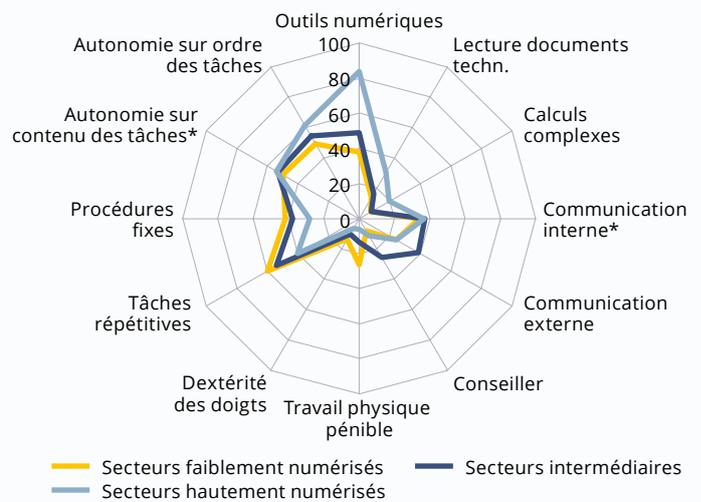
Note: Personnes en emploi. Les quintiles (Q) sont un moyen de diviser une population ordonnée par leur salaire en cinq groupes égaux, chacun représentant 20% de l'ensemble. Q1 représente les 20% des personnes ayant les salaires les plus bas, tandis que Q5 désigne les 20% des personnes ayant les salaires les plus élevés. Q2 à Q4 représentent les segments intermédiaires de la population en termes de salaires. Les axes radiaux dans le deuxième graphique représentent les pourcentages des personnes qui exercent les compétences/tâches/méthodes respectives (voir Encadré 3 pour détails) la moitié du temps ou (presque) tout le temps de travail et le % des personnes ayant un très large degré d'autonomie. * Différences non significatives.
Source: STATEC-EFT 2022 (résidents), module ad hoc

Plus d'autonomie et beaucoup plus de tâches cognitives dans les secteurs les plus numérisés

Dimensions des compétences et méthodes, par intensité numérique du secteur



% des personnes utilisant les compétences et méthodes la plupart du temps de travail, par quintile de salaire, en %



Note: Personnes en emploi. Voir Encadré 5 pour le classement des secteurs d'activité des entreprises selon leur intensité numérique. Les axes radiaux représentent les pourcentages de personnes qui exercent les compétences/tâches/méthodes respectives (voir Encadré 3 pour détails) la moitié du temps ou (presque) tout le temps de travail et le % des personnes ayant un très large degré d'autonomie. * Différences non significatives.
Source: STATEC-EFT 2022 (résidents), module ad hoc

En classant les secteurs d'activité des entreprises selon leur intensité numérique (faible en jaune, moyenne en bleu foncé, élevée en bleu clair; voir Graphique 46 a et b et Encadré 5), il est prévisible de constater des différences marquées dans les profils des compétences utilisées, des tâches effectuées, et des méthodes de travail, en fonction des professions prédominantes dans ces secteurs. Les distinctions les plus notables entre les secteurs se situent au niveau des tâches cognitives et manuelles, alors qu'elles sont relativement similaires en ce qui concerne le degré d'autonomie. Les compétences cognitives, y compris les compétences numériques, sont principalement mises en œuvre dans les secteurs plus fortement "numérisés" selon la classification de l'OCDE, tels que les technologies de l'information et de la communication (J), les activités financières et d'assurance (K), les activités spécialisées, scientifiques et professionnelles (M), ainsi que les services administratifs (N) et autres (S).

Dans les secteurs les plus "numérisés" selon l'OCDE incluant les activités liées aux TIC (J), les activités financières et d'assurance (K), les activités spécialisées, scientifiques et professionnelles (M) ainsi que les services administratifs (N) et autres (S), les compétences numériques sont essentielles. Environ 85% des employés utilisent ces compétences numériques pendant "plus de la moitié de leur temps de travail" ou "(presque) tout le temps". Cette prévalence est exceptionnelle par rapport à d'autres compétences et méthodes de travail moins souvent citées par les employés. Ces secteurs se caractérisent également par une utilisation plus fréquente de compétences telles que la réalisation de calculs complexes et la lecture de documents techniques, tandis que les compétences liées à la force physique et à la dextérité sont moins fréquentes. De plus, les tâches y sont moins répétitives et moins strictement définies par des procédures fixes. Les travailleurs de ces secteurs jouissent généralement d'un degré d'autonomie légèrement plus élevé concernant l'ordre des tâches que dans d'autres secteurs. À l'inverse, les secteurs à faible intensité numérique se caractérisent par une utilisation plus fréquente de compétences manuelles, notamment le travail physique et la dextérité, ainsi que par une plus grande uniformité dans les tâches, marquées par la répétitivité et la rigidité des procédures. Les secteurs à intensité numérique moyenne sont souvent associés à des professions requérant davantage d'interactions sociales, telles que la communication et le conseil.

Méthodologie: L'intensité numérique des secteurs d'activité

L'objectif de cette taxonomie est de regrouper les secteurs d'activité en catégories similaires pour obtenir une vue d'ensemble plus synthétique. Les indices multidimensionnels, tels que ceux utilisés dans l'étude de l'OCDE menées par Calvino et al. (2018)²², s'avèrent plus robustes que les mesures uniques.

Pour évaluer le degré de numérisation, le principal intérêt de ce chapitre, l'étude se base sur un indice multidimensionnel en cinq parties, qui tient compte des investissements en TIC, de l'achat d'intermédiaires en TIC, de la présence d'experts en TIC, des ventes en ligne et de l'utilisation de robots.

Secteurs d'activité d'entreprise (NACE)**Intensité numérique faible**

17.0% des personnes en emploi en 2022

- A AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE
- B INDUSTRIES EXTRACTIVES
- D PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ
- E PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION
- F CONSTRUCTION
- H TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE
- I HÉBERGEMENT ET RESTAURATION
- L ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES

Intensité numérique moyenne

48.7% des personnes en emploi en 2022

- C INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE
- G COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES
- O ADMINISTRATION PUBLIQUE
- P ENSEIGNEMENT
- Q SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE
- R ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

Intensité numérique forte

34.4% des personnes en emploi en 2022

- J INFORMATION ET COMMUNICATION
- K ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE
- M ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES
- N ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN
- S AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES (incl. réparations d'ordinateurs)

Note: Données de référence 2013-2015; 2022 pour les statistiques (%). Secteurs T et U exclus.

Source: Calvino et al. 2018 (OECD), Table 3 (moyen-bas et moyen-élevé regroupés en moyen). Conversion de la CITI à la NACE par l'auteur, exceptions ignorées: C.18 alimentation (basse), C.29 équipement de transport (haute); J.58-J.60 publication et émission (médias). STATEC-EFT 2022 (pourcentages)

²² Calvino, F., et al. (2018), "A taxonomy of digital intensive sectors", OECD Science, Technology and Industry Working Papers, No. 2018/14, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/f404736a-en>.



03

**CONDITIONS
DE VIE**



Dans l'analyse de la situation économique et sociale du Luxembourg, il est essentiel d'examiner de près les prévisions et les tendances des revenus des ménages. Cette section du rapport se penche sur les revenus des ménages pour 2021 et les projections réalisées pour les revenus de 2022, mettant en lumière une augmentation notable du pouvoir d'achat des ménages grâce à divers facteurs, y compris l'indexation des salaires, les crédits d'impôts et les aides en réponse à la hausse des dépenses énergétiques. Toutefois, elle examine également les inégalités de revenus et le risque de pauvreté auxquels sont confrontés certains groupes de ménages. De plus, l'impact de l'inflation sur les dépenses des ménages, ainsi que le rôle des dépenses pré-engagées dans le revenu qui reste pour vivre, sont explorés. Enfin, la section se penchera sur les besoins financiers des seniors, établissant des budgets de référence pour un niveau de vie décent. Cette analyse globale permettra de mieux comprendre la dynamique économique et sociale au Luxembourg et ses implications pour la cohésion sociale.

3.1

PRÉVISIONS DES REVENUS, DES INÉGALITÉS ET DE LA PAUVRETÉ POUR 2022

Encadré 1

Pour bien comprendre

L'enquête annuelle du STATEC sur les revenus et les conditions de vie des ménages (SILC) est la source de données de référence permettant d'estimer l'importance de la pauvreté et des inégalités de revenus au Luxembourg. C'est à partir de ces éléments que le STATEC calcule chaque année les indicateurs de revenus qui se trouvent dans son rapport Travail et cohésion sociale.

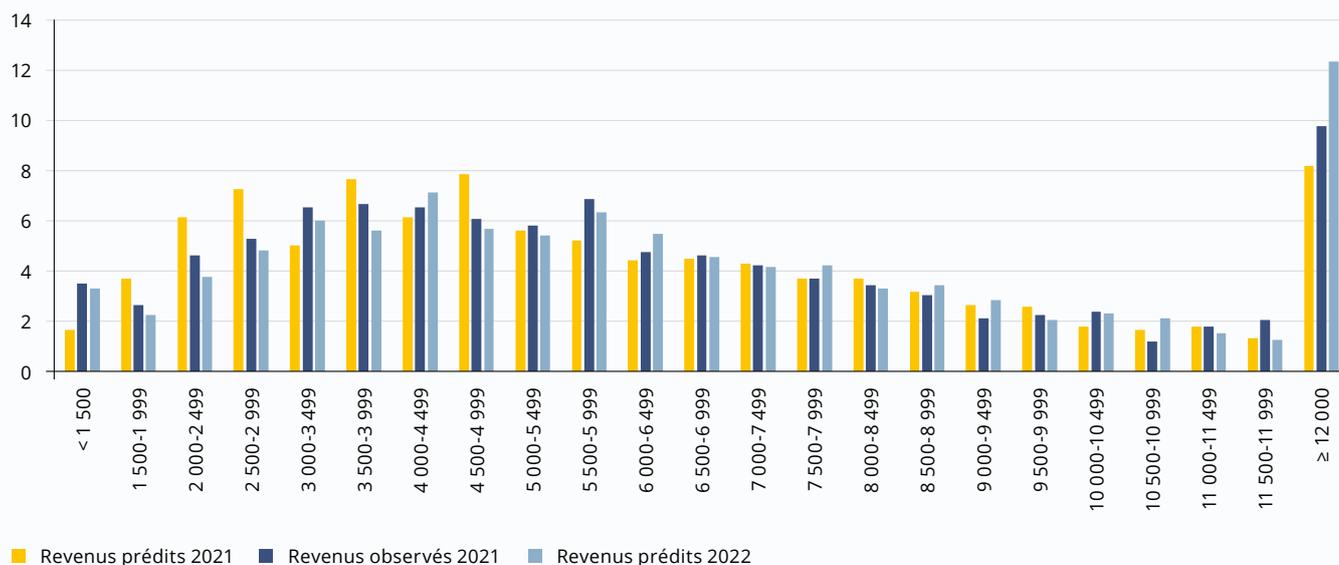
Les revenus qui ont été collectés par l'enquête SILC en 2022 se rapportent à l'année 2021, même si par abus de langage on parle généralement des résultats de l'enquête 2022, car les caractéristiques des ménages et les indicateurs subjectifs quant à eux correspondent à 2022. Les revenus de l'enquête présentent donc un décalage de près de 2 ans avec la date de publication des indicateurs d'inégalités et de pauvreté, comme dans la plupart des pays européens.

Afin de remédier à ce problème, le STATEC a travaillé conjointement avec les services de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) pour développer un modèle de simulation des revenus en 2022 en associant les informations tirées de l'enquête SILC, dont les revenus portaient sur l'année 2021, avec des informations tirées des sources administratives de l'IGSS et se rapportant notamment à l'évolution du niveau de vie des résidents entre 2021 et 2022. Ce modèle a permis d'estimer les principaux indicateurs de pauvreté et d'inégalité des revenus au Luxembourg pour l'année 2022. Cette approche doit cependant être prise avec la prudence nécessaire dans la mesure où il s'agit d'un modèle et non de données réellement observées sur les revenus.

Graphique 1

En 2022, 20.2% des ménages disposeraient de moins de 3 500 EUR mensuels

Distribution des ménages selon leur revenu disponible mensuel, en %



Note: Les ménages dont les revenus sont égaux ou dépassent 12 000 EUR sont regroupés, ce qui explique le pic à droite de la distribution.
Sources: STATEC (en collaboration avec l'INFAS), EU-SILC 2022 et IGSS 2021-2022

3.1.1 Le revenu

À partir des valeurs prédites des revenus, il ressort qu'en 2022, le revenu disponible moyen des ménages résidant au Luxembourg devrait augmenter pour passer de quelque 6 570 EUR en 2021 à 6 960 EUR en 2022. Cette augmentation correspond à une hausse significative de 5.9% par rapport à l'année précédente. L'explication de cette hausse réside dans l'indexation d'avril 2022, l'impact du crédit d'impôts et les aides octroyées en réponse à la hausse des dépenses d'énergie, notamment la hausse de l'allocation de vie chère et les primes liées à l'énergie.

La répartition des ménages en fonction de leur revenu disponible montre une nette différence dans la distribution des revenus de 2021 et ceux issus de la prévision pour 2022. Sur la base de ces valeurs, ce sont 20.2% des ménages qui disposeraient d'un revenu inférieur à 3 500 EUR par mois en 2022, 16.9% auraient un revenu compris entre 1 500 et 3 500 EUR et 3.3% des ménages posséderaient un revenu mensuel inférieur à 1 500 EUR (Graphique 1). À l'autre extrémité, ce sont 12.4% des ménages qui auraient un revenu supérieur ou égal à 12 000 EUR par mois.

Tableau 1

Entre 2021 et 2022, quasi-stagnation des indicateurs d'inégalités et baisse du taux de pauvreté

Indicateurs de pauvreté et d'inégalité en 2021 et en 2022 (données observées et prévisions)			
	2021 (prévision)*	2021 observé**	2022 (prévision)***
Revenu disponible mensuel moyen (en EUR)	6 421	6 572	6 963
Niveau de vie (en EUR)	3 236	3 745	4 032
Seuil de pauvreté (en EUR)	2 177	2 247	2 419
Taux de risque pauvreté (en %)	19.2	17.4	17.2
S80/S20	4.7	4.6	4.7
D90/D10	7.2	8.2	8.3

* Indicateurs prédits en combinant les revenus de 2020 collectés par l'enquête EU-SILC en 2021 avec la variation des revenus IGSS 2020-2021

** Indicateurs sur les revenus de 2021 collectés par l'enquête EU-SILC en 2022

*** Indicateurs prédits en combinant les revenus de 2021 collectés par l'enquête EU-SILC en 2022 avec la variation des revenus IGSS 2021-2022

Sources: STATEC, EU-SILC 2022 et IGSS 2021-2022

3.1.2 La pauvreté et les inégalités

Le niveau de vie médian obtenu à partir des prévisions s'élèverait à 4 032 EUR, soit une nette hausse de 7.6% par rapport au niveau de vie médian observé en 2021, tandis que le seuil de risque de pauvreté, calculé comme étant égal à 60% du niveau de vie médian, serait de 2 419 EUR par mois et par adulte (Tableau 1). Ces chiffres corroborent ceux trouvés dans les dernières prévisions de la Note de conjoncture. À titre de comparaison, au 1^{er} janvier 2022 pour une personne seule, la pension minimum personnelle s'élevait à 1 985.56 EUR et le revenu d'inclusion sociale (REVIS) pour une première personne adulte était de 1 583.6 EUR. En 2022, cela signifierait que 106 980 personnes vivraient en dessous du seuil de risque de pauvreté monétaire, établi à 2 419 EUR par mois et par adulte. Le taux de risque de pauvreté monétaire diminuerait pour atteindre 17.2% (voir Tableau 1).

Pour illustrer les inégalités de revenus, on recourt en général à des ratios. Le ratio interquintile S80/S20 est calculé en divisant la part du revenu total perçue par les 20% des individus les plus aisés par la part perçue par les 20% les moins aisés, alors que le ratio interdécile S90/S10, s'intéresse à la relation entre les 10% les plus riches des ménages et les 10% les plus pauvres. Les prévisions de ces deux indicateurs témoignent d'une stabilisation par rapport à 2021. En effet, en 2022, le ratio interquintile devrait s'établir à 4.7 ce qui signifie que les 20% les plus aisés de la population ont 4.7 fois davantage de revenus que les 20% les moins favorisés. Concernant le ratio interdécile, qui représente l'écart entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres, la valeur atteindrait même 8.3 (voir Tableau 1). Les inégalités et la pauvreté ne s'aggravaient donc pas en 2022.

3.2

LES REVENUS DE 2021 ET LEURS INÉGALITÉS, UNE VUE STRUCTURELLE

Encadré 2

Source de données

Les chiffres commentés dans cette partie proviennent de l'enquête EU-SILC (*European Union Statistics on Income and Living Conditions*). Il s'agit d'une enquête qui est réalisée chaque année dans les pays de l'Union européenne et notamment au Luxembourg. Depuis 2022, l'enquête se fait en collaboration avec l'INFAS (Institut für angewandte Sozialwissenschaft GmbH). À côté des questions sur le revenu des ménages et des personnes qui permettent notamment de calculer des indicateurs objectifs basés sur la distribution des revenus, comme le taux de risque de pauvreté ou le coefficient de Gini, l'enquête contient des questions subjectives sur la perception qu'ont les ménages de leur propre situation financière et matérielle.

Les derniers chiffres disponibles se rapportent à l'enquête EU-SILC 2022. Les résultats commentés dans les pages qui suivent tiennent compte des conséquences économiques et sociales engendrées par le COVID-19. En effet, pour les calculs sur les revenus, les inégalités et la pauvreté (chapitres 3.2 et 3.3), les revenus de l'enquête EU-SILC 2022 sont ceux perçus par les ménages en 2021, donc encore largement influencés par la crise de COVID. En revanche, au chapitre 3.4, la perception de la situation financière des ménages est analysée selon des critères non monétaires issus de l'enquête EU-SILC 2022. Ces résultats sont donc moins impactés par les conséquences de la crise sanitaire, mais reflètent les effets de la crise énergétique liée à la guerre en Ukraine.

En 2020, l'enquête a été réalisée uniquement par téléphone (CATI) à cause des restrictions liées à la crise sanitaire. En 2021, en plus du mode par téléphone, le mode CAWI (par Internet) a été ajouté. Avec la levée de ces mesures en 2022, le STATEC a adopté trois modes de collecte, en plus du CATI ou du CAWI, l'enquête en face-à-face (CAPI) a été ajoutée. Dès lors, les résultats de la vague d'enquête 2022 ne sont pas strictement comparables aux vagues 2020 et 2021. Il faudra attendre les vagues suivantes pour confirmer les observations au niveau des tendances de long terme.

Période de référence des revenus:

Les revenus qui ont été collectés par l'enquête SILC en 2022 (et commentés dans la présente édition du rapport en 2023) se rapportent à l'année 2021, même si par abus de langage on parle généralement des résultats de l'enquête 2022, tout en sachant que les caractéristiques des ménages et les indicateurs subjectifs, quant à eux, correspondent bien à 2022. Les revenus de l'enquête présentent donc un décalage de près de 2 ans avec la date de publication des indicateurs d'inégalité et de pauvreté, comme dans la plupart des pays européens.

Afin de remédier à ce problème, le STATEC a travaillé conjointement avec les services de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) pour développer un modèle de simulation des revenus en 2022 en associant les informations tirées de l'enquête SILC, dont les revenus portaient sur l'année 2021 (voir le chapitre 3.1).

À retenir, en 2022 sur base de revenus de 2021, au Luxembourg:

- La moitié des ménages dispose, après impôts et cotisations sociales, d'un revenu mensuel égal à 5 617 EUR;
- Le niveau de vie médian s'élève à 3 745 EUR mensuels pour une personne seule après impôts et prestations sociales;
- Les 10% de personnes en haut de l'échelle des revenus touchent en moyenne, après impôts et cotisations sociales, 8.2 fois ce que gagnent les 10% en bas de la distribution. La différence entre ces deux catégories de personnes est en moyenne de 8 140 EUR par mois, ce qui représente 3.6 fois le salaire social minimum non qualifié et 3 fois le salaire social minimum qualifié en 2021;
- Le coefficient de Gini, qui mesure les inégalités de revenus, est de 0.296. En excluant les transferts sociaux (à l'exception des pensions de retraite), le coefficient s'élève à 0.336, mettant en évidence le caractère redistributif des transferts sociaux.

Le revenu est un des éléments importants pour la qualité de vie des ménages, car il permet d'acquérir des biens et services et de constituer un patrimoine financier. Il est un des principaux indicateurs des conditions de vie et de bien-être d'une société. La présente analyse du revenu couvre divers aspects et se divise en trois sections. La première section porte sur le revenu brut des ménages, qui reflète la mise en commun des ressources et ses composantes. L'évolution du revenu selon la source est aussi examinée.

La deuxième section traite du revenu disponible du ménage, soit le revenu total brut moins les retenues fiscales et les cotisations sociales. Si ce revenu est un indicateur important, il n'est pas suffisant pour pouvoir comparer le niveau de vie des ménages qui dépend de sa composition et de sa taille. Pour comparer le niveau de vie des ménages et des personnes, il faut définir un concept de revenu qui sera appelé par la suite le niveau de vie, en divisant le revenu total disponible du ménage par son nombre d'équivalents-adultes.

Ce concept sera développé dans la dernière section. Le niveau de vie sera présenté et analysé selon les variables comme le type de famille, l'âge de la personne de référence du ménage, le statut d'activité, la nationalité et la profession.

3.2.1 Le revenu brut des ménages

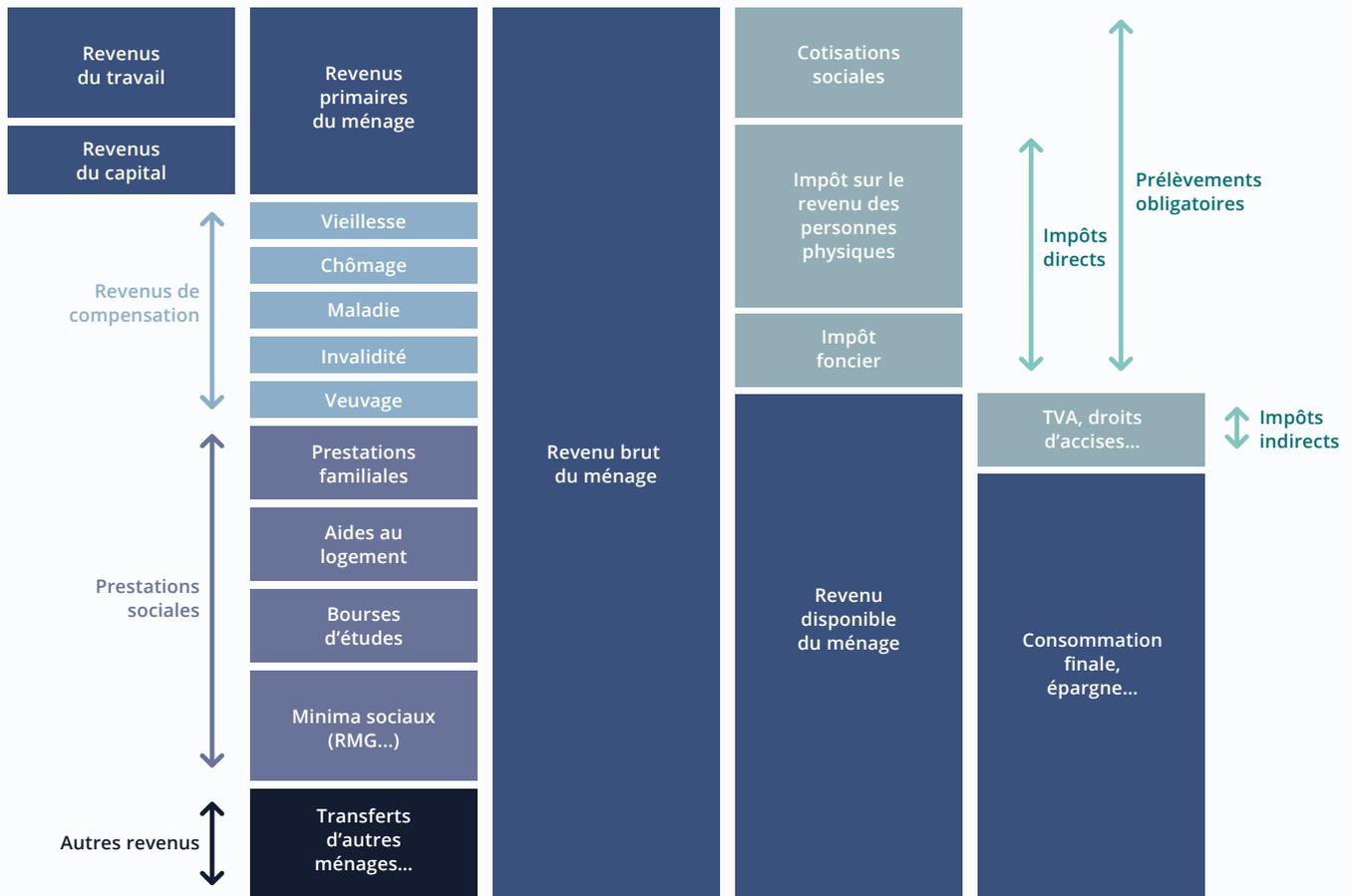
Le revenu brut des ménages provient de deux sources: les revenus privés et les revenus des transferts.

Les revenus privés sont les revenus "primaires" d'un ménage et proviennent de son travail et de son capital. Les revenus du travail sont tirés d'une activité professionnelle salariée ou indépendante, tandis que les revenus du capital proviennent essentiellement de la mise en location par les ménages de biens immobiliers (par exemple, un appartement, un garage ou un terrain) et des intérêts ou des dividendes perçus sur des placements financiers (par exemple, portefeuilles d'actions, plans d'épargne ou assurances-vie).

En plus des revenus primaires, les ménages touchent souvent d'autres formes de revenus, dits "secondaires", qui correspondent à des transferts réalisés par l'État vers les ménages. Ces revenus secondaires peuvent prendre la forme de revenus de compensation se substituant aux revenus d'activité lorsque les personnes ne peuvent plus exercer d'activité professionnelle (en cas de vieillesse, de chômage, de maladie, d'invalidité ou de veuvage).

Figure 1

Une typologie des revenus des ménages



Les prestations sociales dont les ménages peuvent bénéficier constituent une deuxième source de revenus secondaires, telles que :

- Les prestations familiales: allocations familiales, allocation de rentrée scolaire, allocation d'éducation, prestations de naissance, indemnité pour congé parental, boni pour enfants;
- Les aides au logement, sous la forme de subvention ou de bonification des intérêts d'emprunt pour les ménages propriétaires;
- Les bourses d'études sans charge d'intérêts;
- Les minima sociaux: il s'agit principalement du revenu d'inclusion sociale (REVIS), qui remplace le revenu minimum garanti (RMG) depuis le 1^{er} janvier 2019, mais aussi d'autres prestations versées par le Fonds National de Solidarité.

Si l'on ajoute les revenus qui sont issus de transferts réguliers de la part d'autres ménages (par exemple, les pensions alimentaires) et les revenus qui sont perçus par les membres du ménage âgés de moins de 16 ans (par exemple, les salaires d'apprentissage), on aboutit au revenu brut du ménage.

Tableau 2

Plus de deux tiers du revenu brut de l'ensemble des ménages provient des revenus du travail, liés à une activité salariale

Sources de revenu (en %)	Enquête 2021 - Revenus 2020	Enquête 2022 - Revenus 2021	Composantes de chaque source de revenu (Parts en % de la source de revenu)	Enquête 2021 - Revenus 2020	Enquête 2022 - Revenus 2021
Revenus du travail	71.3	73.3	Activité salariée	96.2	95.7
			Activité indépendante	3.8	3.5
			Usage voiture de société à des fins privées	0,0	0.8
Revenus de compensation	22.4	20.7	Pensions de vieillesse	79.1	86.8
			Chômage	7.6	6.2
			Invalidité	5,0	4.3
			Veuvage	2.2	1.4
			Maladie	6.2	1.3
Prestations sociales	2.7	3.1	Prestations familiales	59.2	70.5
			Minima sociaux	21.5	13.1
			Aides au logement	6.8	5.1
			Bourse d'études	12.5	11.3
Revenus du capital	3.5	2.7	Location de biens immobiliers	75.5	89.5
			Intérêts, dividendes, bénéfices tirés de placements financiers	24.5	9.3
			Pensions versées par des régimes complémentaires de retraite	0,0	1.2
Autres revenus	0.5	0.3	Transferts régulier en provenance d'autre ménages	89.3	95.8
			Revenus des personnes de moins de 16 ans	10.7	4.2

Note: Aux erreurs d'arrondi près.

Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2022 se rapportent à l'année 2021 et ceux collectés en 2021 à l'année 2020.

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER) EU-SILC 2021, (en collaboration avec INFAS) EU-SILC 2022.

La figure 1 fait la synthèse de ces différentes sources de revenus possibles pour les ménages. Il faudrait aussi ajouter à cette liste l'ensemble des revenus en nature (production domestique, voiture de société, prestations sociales en nature comme les chèques-services, les remboursements pour les médicaments ou les loyers d'habitation réduits...). Bien que l'impact des prestations sociales en nature sur le niveau de vie des ménages soit significatif, il est difficile statistiquement de donner une valeur monétaire aux revenus qui sont perçus en nature. C'est pour cela qu'ils ne sont généralement pas pris en compte et constituent une faiblesse dans le calcul des principaux indicateurs sur la distribution des revenus. La figure 1 montre aussi les différents impôts qui vont jouer un rôle dans le passage du revenu brut vers le revenu net.

Le tableau 2 présente la part relative (en %) des différentes sources de revenu dans le revenu total brut des ménages qui résident au Luxembourg. Les sources de revenus sont regroupées en cinq catégories, à savoir les revenus du travail, les revenus du capital, les revenus de compensation, les prestations sociales et les autres revenus.

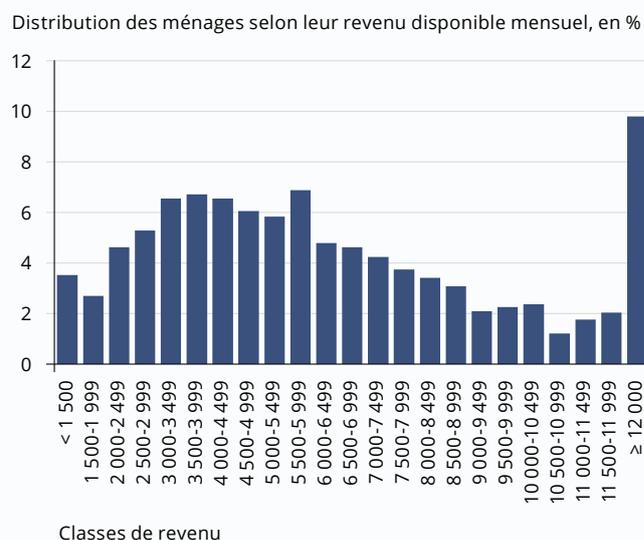
Les revenus primaires (revenus du travail et revenus du capital) constituent en moyenne les trois quarts du revenu total brut des ménages. Parmi ceux-ci, le revenu du travail est de loin la source de revenus la plus importante pour les ménages (73.3%), soit une augmentation de 2 points par rapport à 2021. Les revenus de compensation (notamment les pensions de vieillesse) représentent 20.7% du revenu brut des ménages et constituent la deuxième source de revenus en baisse par rapport à 2021, notamment avec la baisse des revenus liés au chômage et à la maladie. La fin progressive des mesures d'aide pour le chômage partiel et du congé pour raison familiale en 2021 peut expliquer ce constat. Viennent ensuite les prestations sociales (3.1%) et les revenus du capital (2.7%). Les prestations sociales comprennent principalement les prestations familiales et les minima sociaux.

3.2.2 Le revenu disponible par ménage

Le revenu disponible est le revenu dont dispose un ménage afin de consommer ou d'épargner. Il est calculé en enlevant du revenu brut le montant des cotisations sociales (à la charge de l'employé) et des impôts directs (impôt sur le revenu des personnes physiques et impôt foncier communal). Si l'imposition directe constitue la partie émergée du système fiscal, les ménages sont également soumis à une imposition indirecte à quasiment tous les stades de leur consommation courante (TVA, droits d'accises). Les impôts indirects sont acquittés par les entreprises, mais leur montant est répercuté à court terme sur les prix à la consommation. Ce sont donc les ménages qui les payent au final. Or, dans le concept de revenu disponible, les impôts indirects ne sont pas déduits du revenu brut (Figure 1).

Après la déduction des impôts, le revenu disponible moyen des ménages résidant au Luxembourg est de 6 572 EUR par mois. Quant au revenu disponible médian¹, il est de 5 617 EUR par mois. La répartition des ménages en fonction de leur revenu disponible révèle que 22.7% des ménages disposent d'un revenu inférieur à 3 500 EUR par mois, soit une baisse de 2.2 points de pourcentage par rapport à 2021. Parmi eux, 19.2% obtiennent un revenu compris entre 1 500 et 3 500 EUR, ce qui représente une baisse de 4.2 points comparé à 2021. Enfin, 3.5% des ménages possèdent un revenu mensuel inférieur à 1 500 EUR (Graphique 2), ce qui est près de 2 fois la proportion observée en 2021. À l'autre extrémité, 9.8% des ménages jouissent d'un revenu supérieur ou égal à 12 000 EUR par mois, soit une augmentation 2.2 points de pourcentage. Ces résultats montrent une augmentation des ménages aux extrémités de la distribution du revenu disponible.

Graphique 2
Augmentation en 2022 par rapport à 2021 de la part des ménages aux extrémités de la distribution du revenu disponible (en % du nombre total des ménages)



Note: Les ménages dont les revenus sont égaux ou dépassent 12 000 EUR sont regroupés, ce qui explique le pic à droite. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2022 se rapportent à l'année 2021.

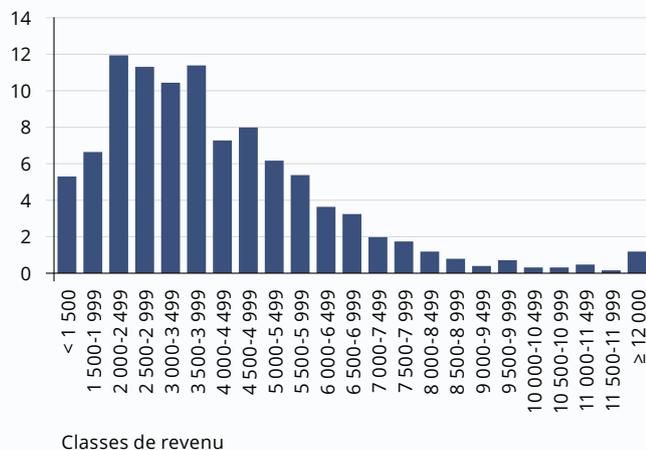
Source: STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

¹ Le revenu disponible médian divise la population en deux groupes égaux, où 50% ont un revenu inférieur à 5 617 EUR et 50% ont un revenu supérieur.

Graphique 3

En 2022, dans 1 ménage sur 4, le niveau de vie des individus est inférieur à 2 500 euros par mois (en % du nombre total de ménages)

Distribution des ménages selon leur revenu disponible mensuel, en %



Classes de revenu

Note: Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2022 se rapportent à l'année 2021.
Source: STATEC EU-SILC 2022

3.2.3 Le niveau de vie des ménages

En 2022, le niveau de vie moyen des personnes vivant dans un ménage au Luxembourg est de 4 141 EUR par mois. Le niveau de vie médian est de 3 745 EUR par mois. Ce montant divise la population en deux parts égales, 50% ayant moins de 3 745 EUR et 50% possèdent plus.

En détail, la répartition des ménages en fonction du niveau de vie mensuel de ses membres indique que pour 40.4% des ménages au Luxembourg, le niveau de vie mensuel oscille entre 1 500 et 3 500 EUR, soit une baisse de près de 3 points comparé à 2021. Aux extrémités, 5.3% des ménages se composent d'individus ayant un niveau de vie inférieur à 1 500 EUR et dans 7.3% des ménages, les personnes ont un niveau de vie supérieur à 7 500 EUR (Graphique 3), soit le même niveau qu'en 2021. Enfin, dans 23.9% des ménages, le niveau de vie de ses membres est inférieur à 2 500 EUR contre 27.8% en 2021. Il y a donc une baisse des ménages présentant de faibles niveaux de vie de ses membres.

Encadré 3

Pour bien comprendre

Ce chapitre s'intéresse au revenu disponible par équivalent-adulte, qui est plus communément appelé le niveau de vie ou le pouvoir d'achat. Il est clair qu'une personne seule qui dispose d'un revenu mensuel de 5 000 EUR aura un niveau de vie supérieur à celui d'un couple avec deux enfants disposant du même revenu. Afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ces deux ménages, une solution serait de diviser leur revenu par la taille du ménage (en nombre de têtes). Mais on admet généralement que les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes cohabitent au sein d'un même ménage, un grand nombre de biens et de services sont mutualisés: on partage, entre autres, le loyer de l'habitation, l'électricité ou le chauffage. Ce phénomène se vérifie aussi tout particulièrement avec les biens de consommation durables (voiture, machine à laver, réfrigérateur...). Les besoins d'un ménage de plusieurs personnes ne sont donc pas égaux à la somme des besoins respectifs de tous ses membres.

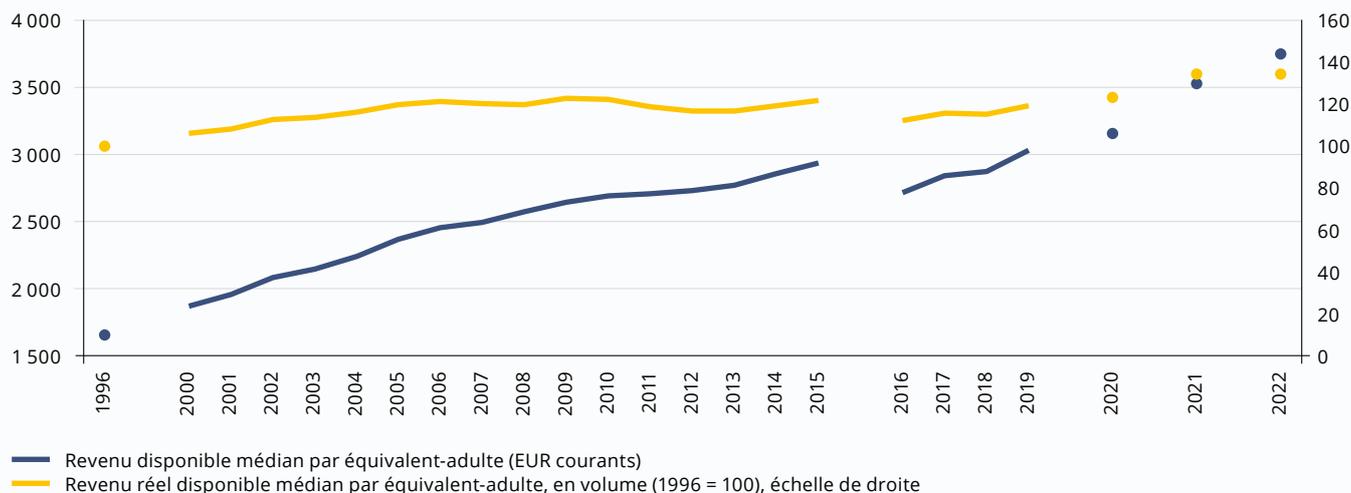
Afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ménages ayant des tailles et des compositions différentes, on divise généralement le revenu disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation qui se calcule en utilisant une échelle d'équivalence. Le niveau de vie d'un ménage s'obtient alors en divisant son revenu total disponible par le nombre d'unités de consommation selon l'échelle "OCDE modifiée" qui est aussi celle utilisée par Eurostat. Selon cette échelle, la personne de référence du ménage compte pour un équivalent-adulte, chaque autre membre du ménage âgé de 14 ans ou plus pour 0.5 et chaque membre âgé de 13 ans ou moins pour 0.3.

Dans l'exemple précédent, le ménage d'une seule personne aurait donc un niveau de vie mensuel de $5\,000/1 = 5\,000$ EUR par unité de consommation, tandis que le couple avec deux enfants à charge, en supposant que ces derniers sont âgés de moins de 14 ans, aurait un niveau de vie égal à $5\,000/(1 + 0.5 + 0.3 + 0.3 = 2.1)$. Donc $5\,000 : 2.1 = 2\,381$ EUR par unité de consommation ou équivalent-adulte. Dans cet exemple, les niveaux de vie varient donc du simple au double.

Graphique 4

Après une hausse constante, le niveau de vie stagne en 2022

Évolution du revenu réel disponible médian par équivalent-adulte



Note: Rupture de séries en 2016, en 2020 et en 2021 et 2022.

Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2022 se rapportent à l'année 2021 et ceux collectés en 2021 à l'année 2020, etc.

Sources: LISER (d'après Population et Emploi, n° 1, janvier 2004) jusqu'en 2002. STATEC (en collaboration avec le LISER) EU-SILC 2003 -2021 et STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

3.2.4 L'évolution du niveau de vie à long terme

Encadré 4

Mise en garde

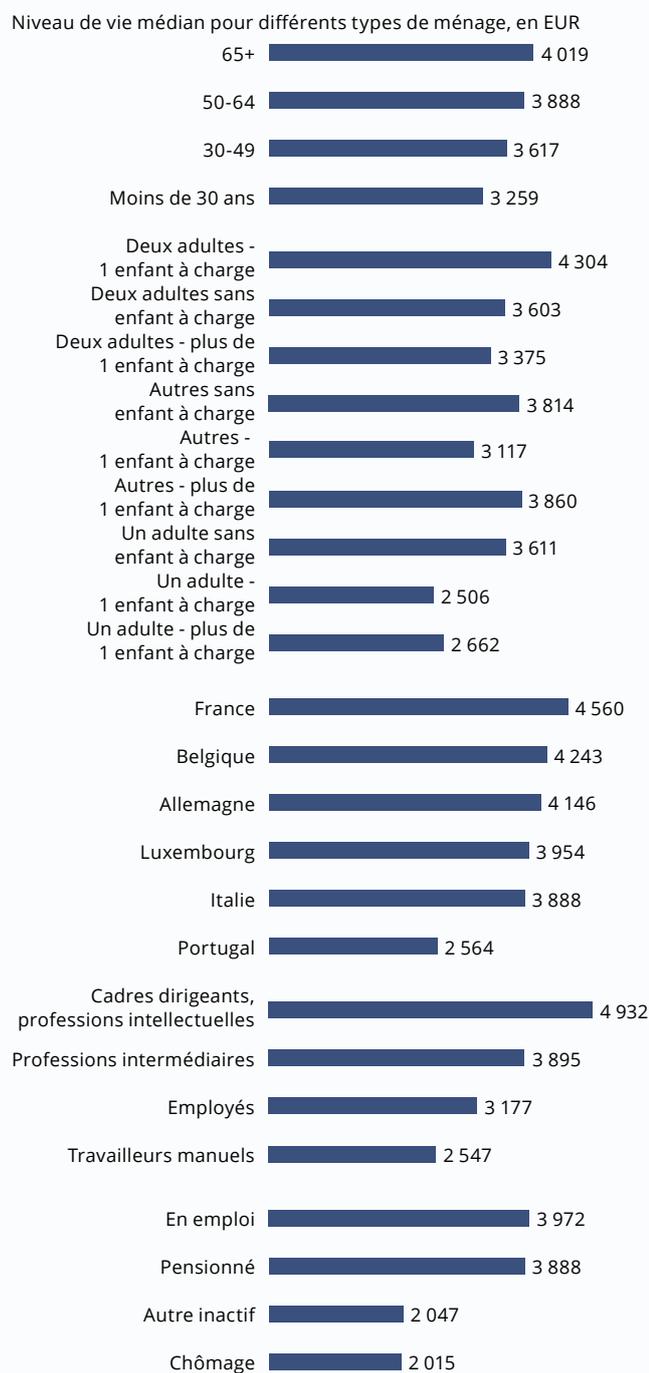
Concernant les évolutions temporelles des revenus, il convient d'attirer l'attention sur l'imprécision statistique qui entoure ces chiffres, de sorte que les évolutions présentées doivent être interprétées avec prudence, même si une tendance à la stabilité ne peut être exclue. Un autre fait doit aussi inciter à la prudence dans l'analyse des évolutions sur une longue période: les chiffres du graphique 4 sont tirés de deux enquêtes et donc de deux échantillons qui sont différents: le PSELL-2 jusqu'en 2002, puis EU-SILC à partir de 2003. Par ailleurs, une rupture de série pour l'enquête EU-SILC intervient entre l'année 2015 et 2016, suite au recours à une nouvelle base d'échantillonnage.

En 2020, du fait de la pandémie, la collecte des données de l'enquête a été fortement impactée. Cette dernière a uniquement concerné les ménages déjà présents dans le panel de ménages, contrairement aux années précédentes où l'échantillon était renouvelé pour un quart chaque année. Par ailleurs, le mode de collecte a aussi changé suite à la mise en place des mesures de confinement et de la restriction des contacts interpersonnels. Dès lors, la collecte s'est déroulée via téléphone, et en 2021 via le téléphone et par Internet, au détriment du mode face-à-face traditionnellement utilisé pour la collecte. Et en 2022, le mode face-à-face a été réintégré. Tous ces changements provoquent forcément des ruptures inévitables de la série.

Le niveau de vie des personnes au Luxembourg s'est accru régulièrement entre 1996 et 2021, mais en 2022, il connaît une stabilisation. Après un léger fléchissement observé en 2016, on a retrouvé en 2017 le même niveau qu'en 2015, et cette hausse s'est poursuivie jusqu'en 2021, année qui constituait le pic de la série. Si l'on exprime ce niveau de vie en termes réels, c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation, le niveau de vie médian des individus s'est accru de 34.4% entre 1996 et 2021 et de 34.2% entre 1996 et 2022 (Graphique 4).

Graphique 5

En 2022, le niveau de vie médian dans les ménages de travailleurs manuels est de 32% inférieur au niveau de vie médian



Note: Les "Autres" ménages désignent les ménages composés de plus de deux adultes avec ou sans enfants. "Autre inactif" représente les ménages où la personne de référence est soit une personne au foyer, soit une personne handicapée qui ne travaille pas, soit un apprenti ou une personne en formation. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2022 se rapportent à l'année 2021. Note de lecture: Le niveau de vie dans les ménages dont la personne de référence a 65 ans ou plus est de 4 636 EUR. Source: STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

3.2.5 Niveau de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

Un écart important de niveau de vie existe entre les ménages dont la personne de référence est en emploi ou retraitée et ceux dont la personne de référence est au chômage. Pour la première fois dans la série d'observations, le niveau de vie médian des personnes en emploi est le plus élevé, légèrement supérieur à celui des pensionnés, et près du double de celui des chômeurs (Graphique 5).

Les résultats pour les quatre principales catégories professionnelles considérées montrent que le niveau de vie augmente de façon régulière à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des professions. Le niveau de vie des ménages de cadres dirigeants est deux fois supérieur à celui des travailleurs manuels, dont le niveau de vie est inférieur de près de 32% au niveau de vie médian.

Les ménages dont la personne de référence est de nationalité portugaise sont les moins aisés, avec un niveau de vie inférieur de 32% au niveau de vie médian, alors que ceux dont la personne de référence est de nationalité française ou belge sont les plus aisés. Les ménages luxembourgeois ont un niveau de vie supérieur au niveau de vie moyen.

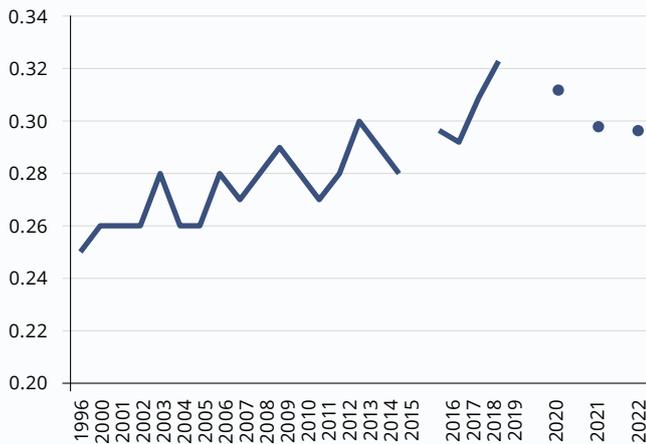
Par ailleurs, le niveau de vie augmente avec l'âge, et les personnes de 65 ans et plus disposent d'un niveau de vie médian de 4 019 EUR contre 3 617 EUR pour les 30-49 ans et 3 259 EUR pour les moins de 30 ans.

Finalement, le niveau de vie est plus faible pour les ménages monoparentaux. Les ménages avec deux adultes sans enfant ont le niveau de vie le plus élevé. La présence d'un ou de plusieurs enfants a aussi un impact négatif sur le niveau de vie.

Graphique 6

Le coefficient de Gini montre une stabilité des inégalités en 2022 par rapport à 2021

Évolution du coefficient de Gini (0 = égalité parfaite; 1 = inégalité parfaite)

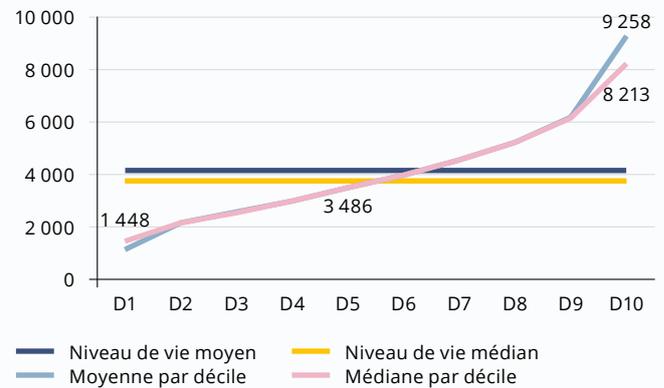


Note: Rupture de séries en 2016, en 2020, en 2021 et en 2022. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2022 se rapportent à l'année 2021 et ceux collectés en 2021 à l'année 2020, etc. Source: STATEC (en collaboration avec le LISER) EU-SILC 2003 -2021 et STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

Graphique 7

En 2022, comme lors des années précédentes, il y a un net écart entre le niveau de vie moyen des 10% d'individus les plus aisés (D10) et les autres

Niveau de vie moyen et médian par décile EUR/mois



Note de lecture: D1-correspond au 1^{er} décile et représente les 10% des ménages les moins aisés. D10 correspond aux 10% des ménages les plus aisés. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2022 se rapportent à l'année 2021. Source: STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

3.2.6

Les inégalités de revenus

Pour résumer, en 2022, le coefficient de Gini, qui mesure les inégalités, est stable par rapport à l'année précédente et est à un niveau quasi identique à 2017. Les 10% des personnes les plus aisées ont un revenu moyen qui est 8.2 fois supérieur à celui des 10% les moins aisés. Les inégalités de revenus sont très sensibles aux évolutions des hauts revenus.

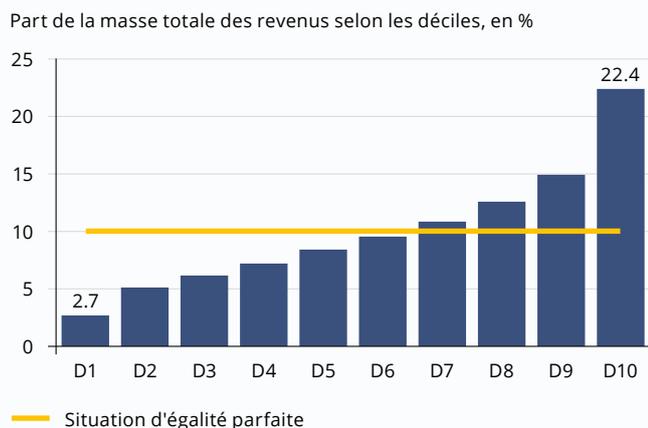
La distribution des revenus, prenant en compte aussi bien les revenus des ménages que ceux des individus, est à la base de nombreux indicateurs visant à mesurer le niveau de la pauvreté et des inégalités au sein de la population. Des indicateurs relatifs à la distribution des revenus et des niveaux de vie des personnes résidant au Luxembourg en 2022 ont déjà été présentés dans le chapitre précédent. Parmi les indicateurs traitant les inégalités, on trouve des indicateurs de dispersion des revenus, comme le ratio interquintile S80/S20, le ratio interdécile S90/S10 ou l'indice de Palma, et des indicateurs de concentration des revenus, comme le coefficient de Gini.

Entre 2016 et 2020, l'évolution du coefficient de Gini a suivi une tendance haussière, mais cette tendance a pris fin en 2021 avec une diminution du coefficient à 0.298. En 2022, le coefficient reste stable à 0.296, ce qui indique que les inégalités entre les personnes stagnent (Graphique 6).

Le niveau de vie moyen par individu au Luxembourg en 2022 est de 4 141 EUR par mois. Cependant, étant donné que les revenus divergent fortement d'un individu à l'autre, le niveau de vie moyen ne renseigne pas sur les inégalités entre les individus: il varie de 1 118 EUR/mois pour les 10% des individus les moins aisés à 9 258 EUR/mois pour les 10% les plus aisés (Graphique 7).

Graphique 8

Les 10% les plus défavorisés détiennent 2.7% de l'ensemble des revenus des ménages contre 22.4% des 10% les plus aisés

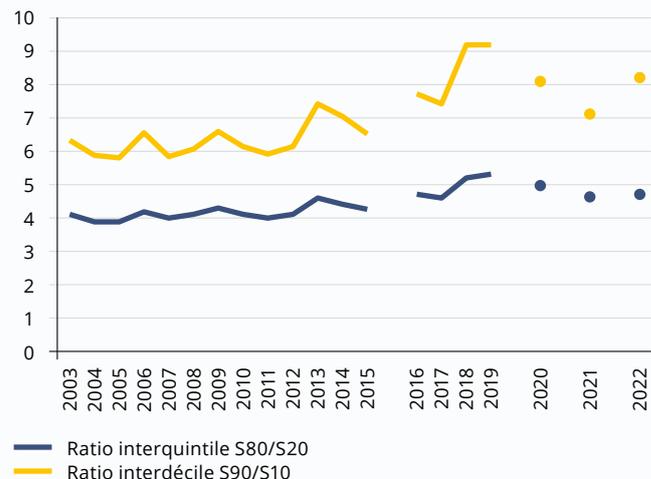


Note de lecture: Si la masse de revenus était également distribuée, les ménages de chaque décile posséderaient exactement 10% (ligne jaune sur le graphique) de la masse totale des revenus. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2022 se rapportent à l'année 2021.

Source: STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

Graphique 9

Stabilité du ratio interquintile en 2022; à l'inverse, le ratio interdécile augmente



Note: Rupture de séries en 2016, en 2020, 2021 et en 2022. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2022 se rapportent à l'année 2021 et ceux collectés en 2021 à l'année 2020, etc.

Source: STATEC (en collaboration avec la LISER) EU-SILC 2003-2021, STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

Encadré 5

Pour bien comprendre

Le coefficient de Gini varie entre 0 et 1. Une valeur égale à 0 signifie que tous les membres de la population ont le même niveau de vie (situation d'égalité parfaite). En revanche, un coefficient de Gini égal à 1 correspond à la situation hypothétique dans laquelle un seul individu posséderait la totalité des revenus du pays, alors que tous les autres auraient un revenu égal à 0 (situation d'inégalité parfaite).

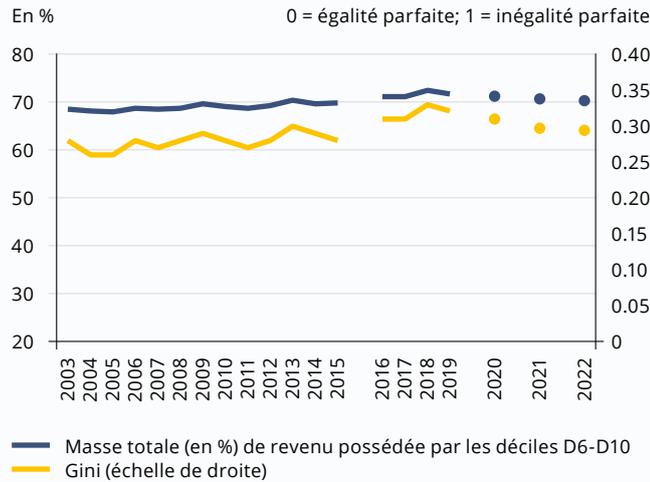
Le ratio interquintile S80/S20 est calculé en divisant la part du revenu total perçue par les 20% des individus les plus aisés par la part perçue par les 20% les moins aisés. Par exemple, un rapport interquintile de 4 va signifier que les 20% des individus les plus aisés ont un revenu qui est en moyenne 4 fois supérieur à celui des 20% les moins aisés. Une variante serait de calculer le ratio interdécile S90/S10.

Si l'on regarde la répartition de la masse totale des revenus parmi les déciles, on remarque que la moitié la plus aisée (décile 6 à décile 10) de la population gagne 70.4% de l'ensemble des revenus des ménages (Graphique 8). Il existe un écart important entre les extrêmes: les 10% des individus ayant les niveaux de vie les plus bas ne possèdent que 2.7% de la masse totale des revenus des ménages, contre 22.4% pour les 10% les plus aisés. Dans une situation parfaitement égalitaire, chaque décile de la population posséderait 10% du revenu total, mais la réalité est bien loin de ce scénario.

L'indicateur d'inégalité S80/S20 montre une stabilité qui va dans le même sens que celle du coefficient de Gini. Le ratio interquintile se situe à 4.7 contre 4.6 en 2021. En revanche, le ratio interdécile augmente et passe à 8.2 contre 7.1 en 2021, soit une nette hausse d'un point. Ceci signifie que les 10% les plus aisés touchent des revenus 8.2 fois supérieurs au 10% les plus défavorisés, (Graphique 9).

Graphique 10

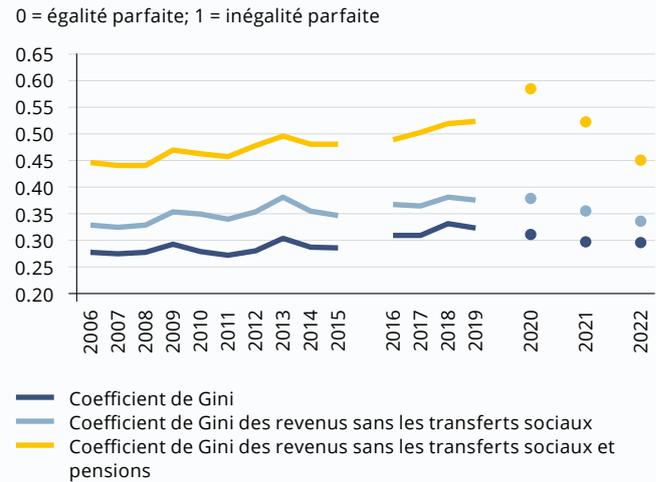
Les inégalités sont très sensibles aux variations des revenus élevés



Note: Rupture de séries en 2016, en 2020, en 2021 et en 2022. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2022 se rapportent à l'année 2021 et ceux collectés en 2021 à l'année 2020, etc.
Source: STATEC (en collaboration avec la LISER) EU-SILC 2003-2021, STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

Graphique 11

Diminution de l'impact des transferts sociaux monétaires dans la réduction des inégalités



Note: Rupture de séries en 2016, en 2020 en 2021 et en 2022. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2022 se rapportent à l'année 2021 et ceux collectés en 2021 à l'année 2020, etc.
Source: STATEC (en collaboration avec la LISER) EU-SILC 2003-2021, STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

Les ratios ont un désavantage; ils peuvent rester insensibles à d'éventuelles modifications intervenant dans le milieu de la distribution des revenus, ce qui n'est en revanche pas le cas du coefficient de Gini. En général, une augmentation du niveau de vie des personnes aisées comme une chute de celui des personnes moins aisées auront une influence notable sur la valeur du coefficient de Gini.

Si l'on compare l'évolution de la part du revenu total détenue par les personnes des déciles supérieurs avec celle du coefficient de Gini, on observe que les deux courbes suivent la même tendance. Cela signifie que les inégalités de revenus au Luxembourg sont plutôt sensibles aux mouvements intervenant dans les déciles supérieurs de la distribution des revenus (Graphique 10).

On observe par ailleurs que la contribution des transferts sociaux (prestations familiales, aides au logement ou à l'éducation, minima sociaux) à l'inégalité est négative, ce qui montre leur caractère redistributif. Plus généralement, en calculant le coefficient de Gini avant et après transferts sociaux, on obtient une valeur de 0.296 en 2022 si l'on prend en compte tous les transferts sociaux. Si l'on ne prend pas en compte les transferts sociaux mais uniquement les pensions de vieillesse, le coefficient grimpe à 0.336.

L'écart entre ces deux indicateurs qui mesure la contribution des transferts sociaux est de 4 points en 2022, le plus faible écart depuis 2006. À titre de comparaison, en 2011, le coefficient de Gini des revenus sans les transferts sociaux était de 0.34 donc proche de la valeur de 2022 et le coefficient de Gini après transfert était de 0.272, soit un écart de 6.8 points. Le pouvoir redistributif des transferts sociaux monétaires atteint en 2022 son niveau le plus bas. Notons toutefois que ces indicateurs ne prennent pas en compte les transferts sociaux en nature (tels que les chèques-services accueil, les livres scolaires gratuits, le transport gratuit, etc.) dont l'impact éventuel échappe à ces analyses et fera l'objet d'une analyse ultérieure dans un autre chapitre.

3.3

LE RISQUE DE PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Pour résumer, en 2022 au Luxembourg:

- Une personne est considérée comme en risque de pauvreté quand elle vit avec moins de 2 247 EUR par mois;
- 17.4% des individus sont en situation de risque de pauvreté, c'est-à-dire que leur niveau de vie mensuel est inférieur à 2 247 EUR;
- Les jeunes isolés, les étrangers, les personnes faiblement éduquées, les chômeurs et les familles monoparentales sont relativement plus exposés au risque de pauvreté;
- Les transferts sociaux vers les ménages restent un outil efficace pour réduire la pauvreté. C'est le cas des transferts en nature, notamment du Chèque-Service Accueil (CSA), qui réduit le taux de risque de pauvreté de 2 points de pourcentage.

Encadré 6

Pour bien comprendre

Ce chapitre traite de la pauvreté au Luxembourg sur base de deux principaux indicateurs:

- Le taux de risque de pauvreté, qui mesure la pauvreté à partir du revenu des personnes. Une personne "pauvre" sera décrochée en termes de revenus par rapport au reste de la population. Il s'agit donc là d'un concept monétaire (manque de moyens monétaires) et relatif (le niveau de vie d'une personne est comparé à celui du reste de la population). L'appellation de "risque" de pauvreté suggère que les ménages et les personnes concernés ne seraient pas obligatoirement "pauvres" au sens absolu du terme, mais, vu leur position dans la distribution des revenus, ils courent le risque de ne pas pouvoir participer pleinement à la société;
- Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE), instauré dans le cadre de la stratégie européenne "Europe 2020", dont une variante est maintenue dans la stratégie "Europe 2030", englobe, à côté de la pauvreté monétaire, deux dimensions supplémentaires: la privation matérielle et la faible intensité de travail au sein du ménage.

3.3.1 Le taux de risque de pauvreté

Le taux de risque de pauvreté est établi à partir de la distribution des revenus disponibles par équivalents-adultes, c'est-à-dire les niveaux de vie². On calcule la médiane de cette distribution: par définition, il s'agit de la valeur qui sépare la population en deux parties de tailles égales. Le niveau de vie médian s'élève à 3 745 EUR par mois. Les individus situés dans la première moitié de la population ont un niveau de vie mensuel inférieur à 3 745 EUR, tandis qu'il est supérieur à cette valeur pour les individus de l'autre moitié de la population. Le seuil de risque de pauvreté est finalement obtenu en prenant 60% du niveau de vie médian calculé au niveau national. Pour l'année 2022, la valeur de ce seuil est de 2 247 EUR par mois et par adulte.

À titre de comparaison, pour une personne seule, au 1^{er} janvier 2022, la pension minimum personnelle s'élevait à 1 985.56 EUR et le REVIS pour une première personne adulte était de 1 582.30 EUR. Le seuil de pauvreté monétaire est de 2 921 EUR pour un adulte vivant avec un enfant de moins de 13 ans, de 3 370 EUR pour un couple sans enfant, de 4 044 EUR pour un couple avec un enfant et de 4 718 EUR pour un couple avec deux enfants.

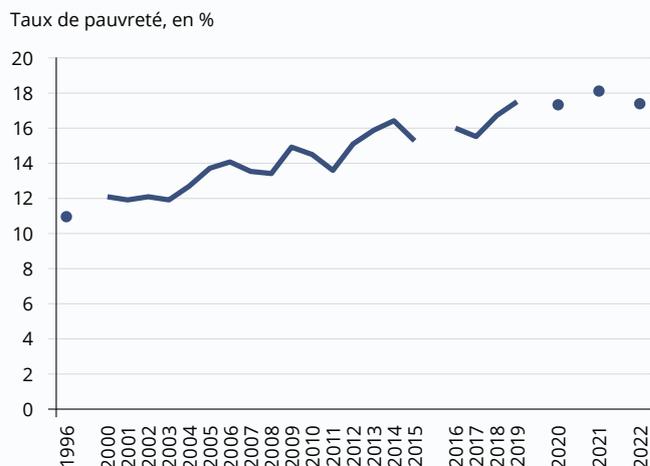
Le taux de risque de pauvreté monétaire est de 17.4%³ en 2022, cette part représente toutes les personnes qui avaient un niveau de vie mensuel inférieur au seuil de 2 247 EUR. Ce chiffre est identique à celui de 2020 et inférieur de 0.6 point à celui de 2021. Ainsi, en 2022 au Luxembourg, sur base des revenus de 2021, ce sont près 108 170 personnes qui vivent en dessous du seuil de risque de pauvreté monétaire.

Les évolutions du taux de risque de pauvreté doivent être interprétées avec une certaine prudence, car une imprécision statistique entoure ces chiffres. Ces derniers sont tirés de deux enquêtes et donc de deux échantillons différents: le PSELL-2 jusqu'en 2002, puis EU-SILC à partir de 2003. En outre, il est important de noter que la base de sondage a changé entre 2015 et 2016, et des changements méthodologiques sont intervenus en 2020, 2021 et 2022 à cause de la crise sanitaire, ce qui a provoqué une rupture de série. Cependant, une nette tendance à la hausse se dégage depuis 1996.

² Voir chapitre 3.2, pour la détermination du niveau de vie d'un ménage.

³ Intervalle de confiance [15,98; 18,81]

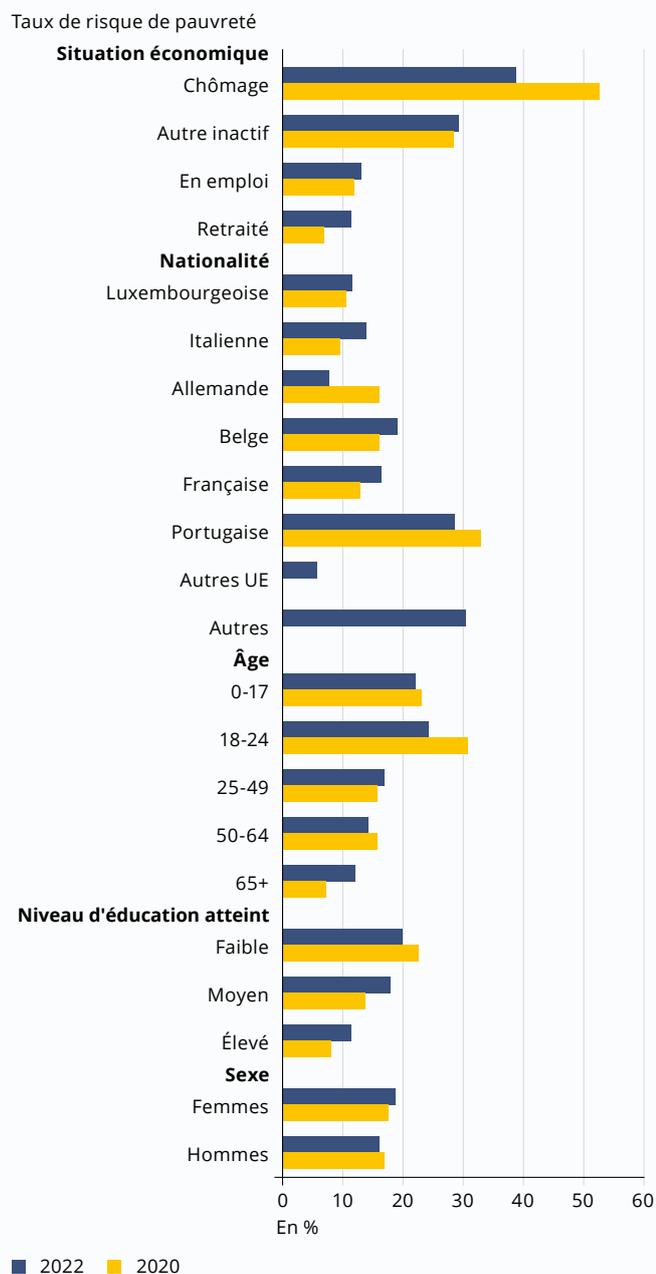
Graphique 12
Baisse du taux de risque de pauvreté monétaire en 2022



Note: Ruptures de séries en 2016, en 2020, en 2021 et en 2022. Il convient de noter que le revenu qui est collecté dans EU-SILC sur lequel se fonde le taux de pauvreté et d'exclusion sociale provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2022 se rapportent à l'année 2021 et ceux collectés en 2021 à l'année 2020, etc. Sources: LISER (d'après Population et Emploi, n° 1, janvier 2004) jusqu'en 2002, STATEC (en collaboration avec le LISER) EU-SILC 2003 -2021 et STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

Graphique 13

En 2022, les chômeurs, suivis des résidents étrangers hors UE, demeurent les plus exposés à la pauvreté



Note: Rupture de séries en 2020, 2021 et en 2022. Le point de comparaison retenu dans ce graphique est l'année 2020, car les données sont moins perturbées par la crise de COVID-19 que celle relatives à 2021. Source: STATEC (en collaboration avec le LISER) EU-SILC 2003 -2021 et STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

3.3.2 L'impact des caractéristiques socioéconomiques des personnes sur le risque de pauvreté

Le risque de pauvreté est défini par rapport au niveau de vie, lequel est fortement influencé par le profil socioéconomique des personnes (Graphique 13). Le chapitre précédent a illustré que le niveau de vie dépendait intrinsèquement de caractéristiques comme l'âge, le sexe, la nationalité, le niveau d'éducation ou encore la situation économique.

Les écarts de pauvreté entre nationaux et étrangers restent toujours importants: en 2022, le taux de risque de pauvreté des étrangers vivant au Luxembourg est près de deux fois supérieur à celui des résidents nationaux (22.4% contre 11.6%).

Les résultats par niveau d'éducation mettent aussi en évidence des écarts significatifs⁴. Les chiffres de 2022 confirment que le risque de pauvreté est nettement plus élevé pour les individus faiblement qualifiés: leur taux atteint 20.0%, contre 17.9% pour ceux titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires et 11.4% pour les personnes ayant atteint un niveau universitaire. Un diplôme protège dès lors de la pauvreté, le taux étant 1.7 fois inférieur parmi les individus ayant un niveau d'éducation supérieur par rapport à ceux ayant un faible niveau d'éducation.

Les résultats par classe d'âge indiquent que les jeunes sont les plus exposés au risque de pauvreté et que le risque diminue avec l'âge. En 2022, le taux de risque de pauvreté chez les 18-24 ans se situe à 24.4%, contre 12.2% pour les 65 ans et plus. Le taux de risque de pauvreté des 0-17 ans atteint 22.4%, et c'est ce qui est communément appelé le "taux de pauvreté des enfants" ou le "taux de pauvreté infantile".

Les résultats selon la situation économique de la personne de référence du ménage montrent aussi des écarts très importants en termes d'exposition à la pauvreté. En 2022, le taux de risque de pauvreté des personnes au chômage se situe à 38.9%. Celui des personnes en emploi est nettement plus faible, avec 13.2%⁵. Les personnes retraitées sont en fait les moins exposées, leur taux reste faible à 11.4%. Le taux de risque de pauvreté des inactifs se situe avec 29.3%, à un niveau très élevé.

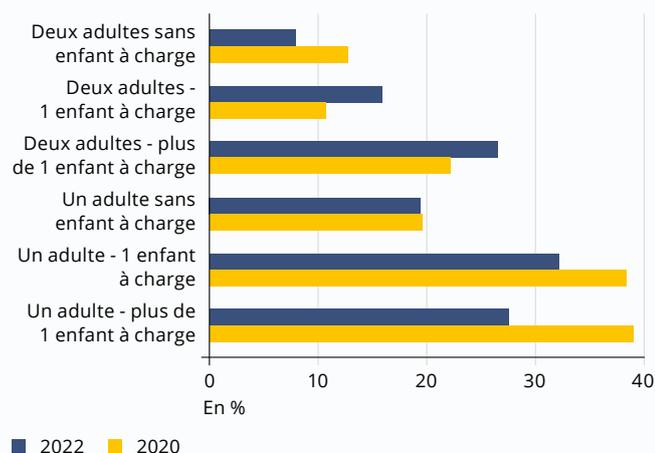
⁴ Dans ce cas, pour tenir compte du fait que de nombreux jeunes poursuivent des études jusqu'à un âge avancé et que le niveau d'éducation atteint ne correspond pas forcément au niveau définitif, seules les personnes âgées de 25 ans ou plus ont été prises en considération dans les calculs.

⁵ Le taux se situe à 12,9% lorsque l'on examine spécifiquement la tranche d'âge de 18 à 64 ans, qui est plus encline à participer au marché du travail, plutôt que l'ensemble de la population. Pour plus de détails, veuillez consulter le chapitre 3.6.

Graphique 14

Les ménages de deux adultes avec enfant(s) sont de plus en plus exposés au risque de pauvreté

Taux de risque de pauvreté



Note: Rupture de séries en 2020, 2021 et en 2022. Le point de comparaison retenu dans ce graphique est l'année 2020, car les données sont moins perturbées par la crise de COVID-19 que celle relatives à 2021.
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER) EU-SILC 2003 -2021 et STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

Tableau 3

Les familles monoparentales, fortement exposées à la précarité, comptent pour 3.9% de tous les ménages

Distribution (en %) des ménages au Luxembourg en 2022

Typologie de ménage	Pourcentage de ménages
Un adulte - 1 enfant	1.9
Un adulte - plus de 1 enfant	2.0
Isolé plus 65 ans	8.9
Isolé moins de 65 ans	29.6
Autres - plus de 1 enfant à charge	1.0
Autres - 1 enfant	0.7
Autres sans enfant	6.2
Deux adultes - plus de 1 enfant	12.1
Deux adultes - 1 enfant	9.1
Deux adultes sans enfant	28.6
Total	100.0

Source: STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

Le graphique et le tableau ci-dessus se penchent sur la typologie des ménages en risque de pauvreté. En effet, la composition familiale exerce une influence significative sur la précarité au Luxembourg, mais il est important de noter que certains ménages très vulnérables en termes de pauvreté ne constituent qu'une faible proportion de l'ensemble des ménages.

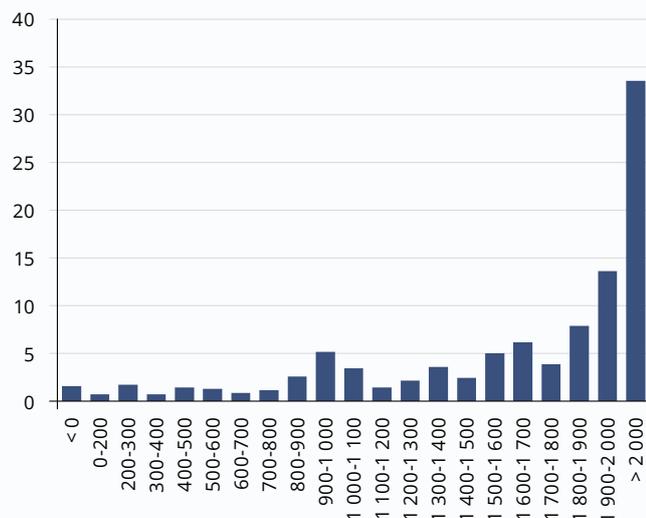
La situation des individus face à la pauvreté diffère aussi selon la composition familiale (Graphique 14). Ce sont les ménages avec enfants qui présentent les risques de pauvreté les plus élevés. C'est surtout le cas des familles monoparentales, c'est-à-dire les ménages composés d'un seul adulte avec un ou plusieurs enfants à charge. Ces familles sont fortement exposées au risque de pauvreté, bien au-dessus du taux de pauvreté national, qui se situe à 17.4%. Même si les taux sont en baisse par rapport à ceux de 2020, 29.3% des ménages monoparentaux sont touchés par la pauvreté en 2022, avec 32.2% pour les ménages monoparentaux ayant un enfant et 27.5% lorsqu'il y a plus d'un enfant. Cependant, les ménages monoparentaux sont très peu nombreux dans l'ensemble des ménages au Luxembourg: à partir des données de l'enquête EU-SILC, les ménages composés d'un adulte et d'un enfant sont estimés à seulement 1,9% de l'ensemble des ménages au Luxembourg, tandis que ceux composés d'un adulte et de plus d'un enfant représentent 2.0% (Tableau 3). Les personnes vivant dans ces ménages sont donc peu nombreuses parmi l'ensemble des individus en risque de pauvreté au Luxembourg. À l'inverse, un ménage sur cinq au Luxembourg est constitué de deux adultes ayant au moins un enfant, et le taux de risque de pauvreté des individus vivant dans ces ménages a progressé au cours des deux dernières années: passant de 10.7% à 15.9% lorsqu'il n'y a qu'un enfant et de 22.2% à 26.5% s'il y a plus d'un enfant dans le ménage.

Concernant les ménages isolés, c'est-à-dire les adultes vivant seuls sans enfant à charge, le taux de risque de pauvreté est resté stable autour de 19.6%.

Graphique 15

En 2022, le niveau de vie du tiers des personnes pauvres est très proche du seuil de pauvreté

Distribution des personnes en situation de risque de pauvreté selon leur niveau de vie mensuel, en %

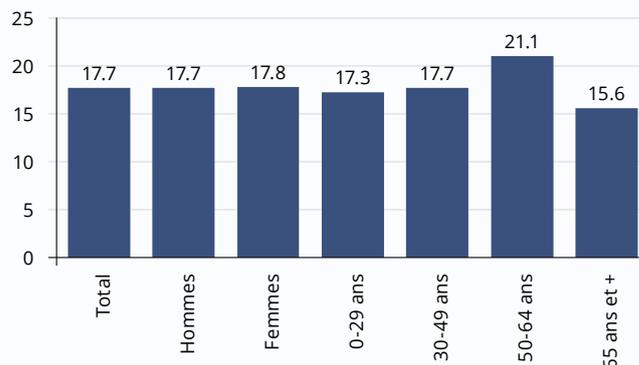


Source: STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

Graphique 16

L'intensité de la pauvreté est plus élevée pour les femmes et les personnes de moins de 30 ans

Écart médian relatif à la pauvreté, en %



Note de lecture: Le niveau de vie médian des personnes pauvres (1 849.5 EUR) représente 82.3% du seuil de risque de pauvreté (2 247 EUR), l'intensité de la pauvreté des personnes est donc de $100\% - 82.3\% = 17.7\%$. Une faible intensité de la pauvreté décrit une situation plus favorable, car elle signale que le niveau de vie des pauvres est proche du seuil de risque de pauvreté. Si toutes les personnes pauvres avaient un niveau de vie égal au seuil de risque de pauvreté, l'intensité de la pauvreté serait de zéro.

Source: STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

3.3.3 La gravité de la pauvreté

Le taux de risque de pauvreté, à lui seul, ne renseigne pas sur la gravité de la pauvreté. La gravité de la pauvreté dépend de la distance exprimée en termes monétaires entre le niveau de vie des individus en situation de risque de pauvreté et le seuil de pauvreté. Que le niveau de vie d'une personne soit très éloigné du seuil ou, au contraire, très proche, la valeur du taux de pauvreté reste la même. Par conséquent, il faut s'appuyer sur d'autres indicateurs afin de mesurer la gravité de la pauvreté.

Le tiers (33.5%) des personnes en risque de pauvreté, c'est-à-dire ayant un niveau de vie mensuel inférieur à 2 247 EUR, possèdent un niveau de vie légèrement supérieur à 2 000 EUR, se situant ainsi très proche du seuil de pauvreté. Un peu plus de la moitié (55.0%) des personnes sous le seuil de pauvreté ont un niveau de vie qui est supérieur à 1 800 EUR. Cela indique qu'une majorité des personnes en risque de pauvreté conservent un niveau de vie qui reste relativement "proche" du seuil de pauvreté, même si cette notion de distance reste bien évidemment subjective.

Un indicateur couramment utilisé pour évaluer la gravité ou l'intensité de la pauvreté est l'écart médian relatif à la pauvreté. L'intensité de la pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Nous adoptons la définition d'Eurostat, qui définit cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté. Il est calculé d'après la formule suivante:

(Seuil de pauvreté - Niveau de vie médian de la population pauvre) / Seuil de pauvreté.

Cet écart ainsi obtenu est dès lors exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté. En 2022, l'intensité de la pauvreté est de 17.7%. Cela indique que 50% de la population en situation de risque de pauvreté dispose d'un niveau de vie inférieur à 82.3% du seuil de pauvreté (c'est-à-dire à 1 849.5 EUR par personne par mois), tandis que l'autre moitié possède un revenu supérieur à 82.3% du seuil de pauvreté.

3.3.4

Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale "Europe 2020" (AROE)

Au-delà de la pauvreté monétaire, le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale introduit dans le cadre de la stratégie européenne "Europe 2020", dont une variante est maintenue dans la nouvelle stratégie "Europe 2030", constitue une mesure supplémentaire de la pauvreté qui prend en compte plusieurs dimensions. Cet indicateur présente l'avantage d'être harmonisé au niveau européen et d'être comparable entre les États membres. Il se chiffre pour le Luxembourg à 19,4% en 2022. Selon cette définition, environ 121 000 personnes sont en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

L'examen des intersections révèle que quatre personnes sur cinq, confrontées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, sont touchées selon une seule des trois dimensions (risque de pauvreté, privation matérielle grave ou vie dans un ménage à très faible intensité de travail) (Tableau 4). Les personnes restantes se trouvent en situation d'exclusion multiple, concernées par au moins deux des trois dimensions.

En 2022, 17,4% de la population est en situation de risque de pauvreté, 1,7% est en situation de privation matérielle sévère et 2,8% vit dans des ménages à très faible intensité de travail.

Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, qui combine les trois dimensions, touche davantage les 0-17 ans (24,0%). Ensuite, viennent les 18-64 ans (19,5%) et enfin les 65 ans et plus, où ce risque est de 11,9%. Les étrangers et principalement les résidents non communautaires sont toujours plus touchés que les nationaux.

L'évolution de l'indicateur AROPE Europe 2020 depuis 2003 montre une tendance à la baisse depuis les hausses observées entre 2016 et 2019 avec un pic en 2018. Par rapport aux années précédentes, la particularité de l'année 2022 réside dans la faible part de personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail. Ce risque avoisinait 5% en moyenne avec un pic à 8,3% en 2019, mais en 2022, il chute à 2,8%. La croissance de l'emploi en 2021 et au premier semestre de l'année 2022 explique certainement cela (voir chapitre 2.1). Le taux de privation matérielle reste toujours à un niveau très bas indiquant ainsi que la pauvreté extrême est marginale au Luxembourg. L'analyse de l'évolution de ces trois risques incite à affirmer que le principal déterminant de l'évolution de l'indicateur de pauvreté et d'exclusion sociale au Luxembourg est le taux de risque de pauvreté monétaire.

Encadré 7

Pour bien comprendre

Dans le cadre de l'indicateur européen EU 2020, les personnes sont considérées comme étant potentiellement en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale si elles satisfont au moins l'un des 3 critères de risque de pauvreté suivants:

1. Les personnes en risque de pauvreté (relative) sont celles vivant dans un ménage disposant d'un revenu équivalent-adulte disponible (après transferts sociaux monétaires) inférieur au seuil de pauvreté qui est fixé à 60% du revenu médian national équivalent-adulte (après transferts sociaux);
2. Les personnes en situation de privation matérielle grave ont des conditions de vie limitées par un manque de ressources et sont confrontées à la privation d'au moins 4 des 9 éléments suivants. Ils ne sont pas en mesure: 1) de payer un loyer ou des factures courantes, 2) de chauffer correctement leur domicile, 3) de faire face à des dépenses imprévues, 4) de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines un jour sur deux, 5) de s'offrir une semaine de vacances, 6) de posséder une voiture personnelle, 7) de posséder un lave-linge, 8) de posséder un téléviseur couleur ou 9) de posséder un téléphone;
3. Les personnes dans des ménages à très faible intensité de travail sont celles âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages dans lesquels en moyenne les adultes (âgés entre 18 et 59 ans) ont utilisé moins de 20% de leur potentiel total d'emploi au cours de l'année passée. Les étudiants sont exclus.

Tableau 4

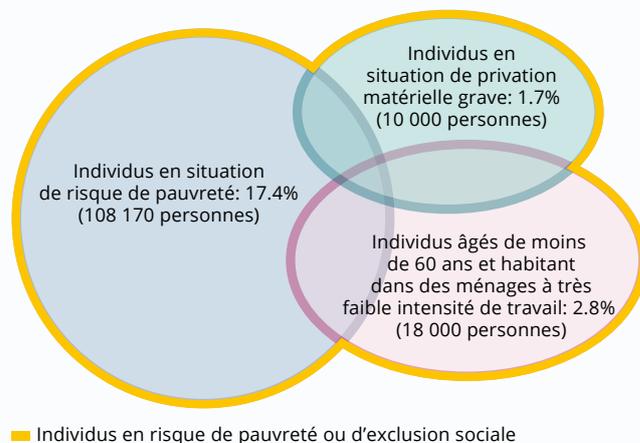
L'indicateur AROPE "Europe 2020" pour le Luxembourg

	Nombre d'individus concernés	%
Population en risque de pauvreté, n'étant ni en situation de privation matérielle grave ni habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	95 000	15.1
Population n'étant pas en risque de pauvreté, étant en situation de privation matérielle grave et n'habitant pas dans un ménage à très faible intensité de travail	4 000	0.6
Population n'étant pas en risque de pauvreté ni en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	9 000	1.5
Total population exclue selon une seule dimension	108 000	17.2
Population en risque de pauvreté, en situation de privation matérielle grave et n'habitant pas dans un ménage à très faible intensité de travail	5 000	0.9
Population n'étant pas en risque de pauvreté, étant en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	0	0
Population en risque de pauvreté, n'étant pas en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	7 000	1.1
Total population exclue selon deux dimensions	12 000	2.0
Population en risque de pauvreté, en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	1 000	0.2
Total risque de pauvreté et d'exclusion sociale UE 2020	121 000	19.4

Source: STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC-2022 basé sur les revenus de 2021

Figure 2

Composition de l'indicateur "Europe 2020" de pauvreté ou d'exclusion sociale pour le Luxembourg en 2022

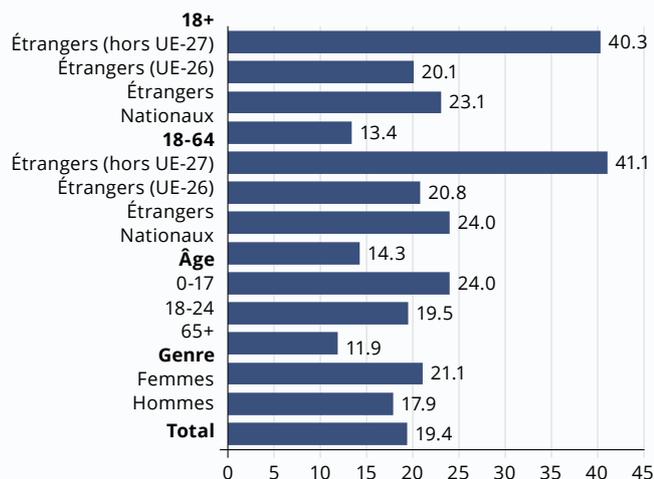


Note: Pour obtenir les chiffres de la figure à partir du tableau ci-dessus, p.ex. pour le taux de pauvreté qui est de 17.4%, il faut faire la somme de toutes les lignes qui reprennent la pauvreté monétaire (15.1% + 0.9% + 1.1% + 0.2%), aux erreurs d'arrondi près.
Source: STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC. 2022

Graphique 17

Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (Europe 2020) est important chez les moins de 18 ans et les résidents de nationalité hors-UE

Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2022, en %

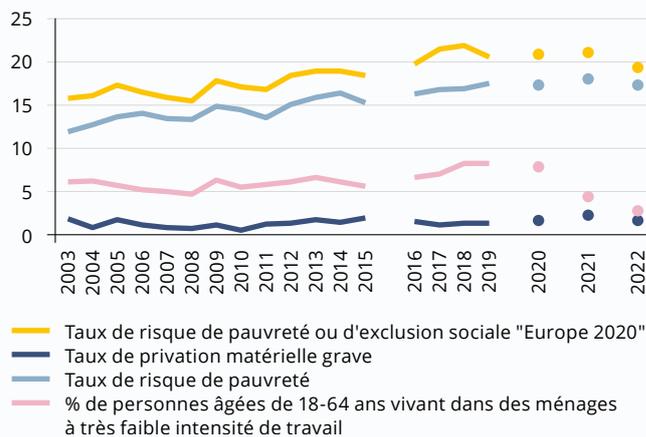


Note: UE-26 représente la moyenne européenne sans le Luxembourg.
Source: STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022 sur base de revenus 2021

Graphique 18

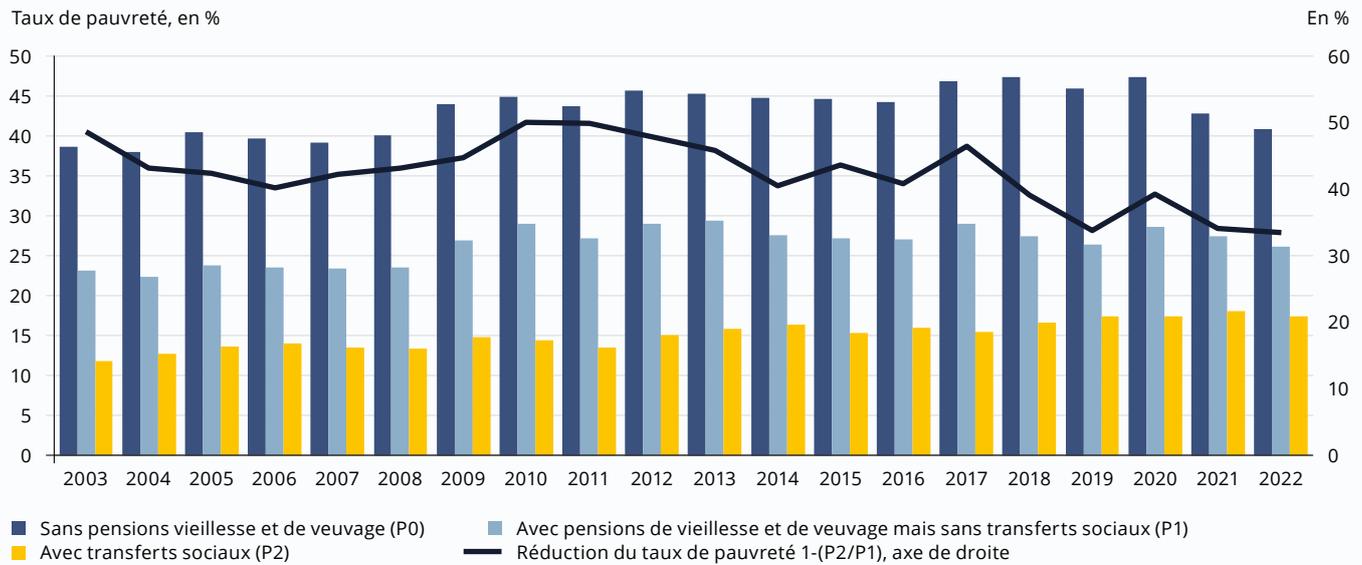
Le principal déterminant de l'évolution de l'indicateur de pauvreté et d'exclusion sociale est la pauvreté monétaire

Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (Europe 2020), en %



Note: Ruptures de séries en 2020 et en 2021. Il convient de noter que le revenu qui est collecté dans EU-SILC sur lequel se fonde le taux de pauvreté et d'exclusion sociale provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2022 se rapportent à l'année 2021 et ceux collectés en 2021 à l'année 2020, etc.
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER et INFAS) EU-SILC 2003-2022

Taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux



Note: Rupture de séries en 2020, 2021 et en 2022. Il convient de noter que le revenu qui est collecté dans EU-SILC sur lequel se fonde le taux de pauvreté et d'exclusion sociale provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2022 se rapportent à l'année 2021 et ceux collectés en 2021 à l'année 2020, etc.

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER) EU-SILC 2003 -2021 et STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

3.3.5 L'impact modéré des transferts sociaux monétaires dans la réduction de la pauvreté

Pour examiner l'impact des transferts sociaux sur la pauvreté et les inégalités, on doit faire la balance entre, d'un côté, la contribution des ménages via l'imposition et les cotisations et, de l'autre, ce que les ménages reçoivent en retour en termes de prestations sociales et de pensions de vieillesse. Cette décomposition reste cependant incomplète, car elle ne tient pas compte des transferts sociaux en nature, ainsi que d'une partie de l'imposition indirecte.

En 2022, le taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux (pensions de vieillesse et de veuvage inclus dans le calcul du revenu) est de 26,2%. Si on prend en compte les transferts sociaux monétaires (aides au logement, REVIS, allocations familiales, etc.), le taux de risque de pauvreté descend à 17,4%. Les transferts sociaux réduisent ainsi ce taux de 8,8 points de pourcentage, ce qui montre leur importance dans la lutte contre la pauvreté. Toutefois, cet impact est de plus en plus faible, tendance amorcée depuis 2017, même si ici on ne considère que les transferts sociaux monétaires versés aux ménages.

Entre 2003 et 2017, les transferts sociaux monétaires réduisaient le taux de risque de pauvreté de 40-50%. À l'inverse à partir de 2018, nous observons une baisse de cet impact, qui est passé de 39% en 2018 à 34% en 2022. Pour comparaison en 2010 et 2011, ces transferts ont fait chuter le taux de risque de pauvreté monétaire de moitié alors qu'en 2022, ces mêmes transferts ne réduisent le taux que du tiers. On a toujours admis que c'est la non-prise en compte des transferts en nature qui explique cela. C'est en partie vrai, mais ces transferts en nature existaient déjà en 2009. Une récente étude sur le non-recours à la subvention de loyer⁶ montre que seul le quart des ménages éligibles y recourt. Cette étude montre que l'existence de transferts sociaux en nature ou monétaires n'indiquent pas forcément que les ménages y recourent. L'impact de ces transferts doit donc être analysé à l'aune du taux de recours à ces transferts. Ce qui revient à mesurer le taux de non-recours des plus importants dispositifs qui existent, tels que le REVIS, l'allocation de vie chère, la subvention de loyer, etc.

⁶ <https://gouvernement.lu/dam-assets/documents/actualites/2023/10-octobre/05-logement-observatoire/rapport-danalyse-8-subvention-de-loyer.pdf>

3.3.6 Impact des transferts en nature, l'exemple des chèques-service accueil

Parmi les transferts effectués par les organismes de sécurité sociale aux ménages, on distingue les prestations sociales "en espèces", qui sont des versements monétaires (pensions de vieillesse ou de survie, d'allocations familiales, etc.), et les prestations sociales "en nature", qui comportent l'accès gratuit ou à tarif réduit à des biens et des services dans le domaine de la santé (soins de santé, hospitalisations, médicaments, etc.), de la culture, des loisirs, du logement social, du transport public ou encore en matière d'accueil et d'éducation des enfants.

L'ouverture de l'accès à des services d'accueil à tous les enfants résidents constitue depuis plusieurs années un des éléments de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Luxembourg. Pour offrir aux parents la possibilité de faire garder leurs enfants dans des structures professionnelles, le dispositif du "chèque-service accueil" (CSA) a été institué en 2009, puis réformé en 2012, en 2017 et en 2022. Depuis l'année dernière, les heures passées par un enfant de l'école fondamentale, qui fréquente une structure d'accueil professionnel telle qu'une maison-relais, une crèche, un foyer de jour ou un assistant parental, sont gratuites pendant les périodes scolaires ainsi que les repas, à raison de 5 repas par semaine. La gratuité ne s'applique ni aux enfants en bas âge ni aux enfants inscrits à l'éducation précoce. Néanmoins, les 20 heures d'accueil gratuites pour les enfants de 1 à 4 ans dans le cadre du programme d'éducation plurilingue à la crèche sont maintenues.

Cette orientation stratégique n'est pas surprenante puisqu'au Luxembourg les indicateurs de pauvreté montrent que les ménages ayant des enfants à charge sont beaucoup plus souvent exposés au risque de pauvreté que ceux sans enfant. En 2022, le taux de risque de pauvreté des ménages ayant des enfants à charge était de 21.2% contre "seulement" 14.2% pour ceux sans enfant. Le barème du CSA prévoit des avantages d'autant plus importants pour les ménages que leur revenu est faible. Sont visés les ménages pour lesquels les services d'accueil professionnel sont financièrement inabordables.

Mais est-ce que les ménages au revenu modeste bénéficient effectivement autant du CSA que ceux mieux placés sur l'échelle des revenus? L'analyse empirique présentée ici montre que le CSA parvient à réduire légèrement le taux de risque de pauvreté monétaire.

Méthodologie de prise en compte des prestations CSA⁷

Communément, les inégalités entre ménages sont analysées sur la base de leur revenu disponible, défini comme la somme des revenus et des transferts sociaux monétaires, déduction faite des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Le CSA étant une prestation "en nature", son éventuel impact sur les inégalités échappe à ce type d'analyse standard.

La prise en compte des prestations sociales en nature dans l'analyse du risque de pauvreté se heurte à de sérieux obstacles méthodologiques. Toutefois, au vu de l'importance des moyens que l'État investit dans la mise à disposition des prestations CSA, il est utile de tenter d'apporter une réponse, fût-elle basée en partie sur des hypothèses, plutôt que de négliger entièrement l'impact de ces prestations.

Une approche permettant d'étudier l'impact du CSA sur le risque de pauvreté est de traiter cette prestation de manière analogue aux prestations en espèces, c'est-à-dire comme un transfert monétaire qui viendrait augmenter le revenu des ménages⁸.

⁷ Aaberge, R., Langørgen, A., et Lindgren, P. (2013) *The distributional impact of public services in European Countries*, Eurostat Methodologies and working papers collection, Eurostat.

⁸ Pour en savoir plus sur les difficultés méthodologiques dans l'intégration des prestations en nature dans l'analyse des inégalités, se référer au rapport "Travail et cohésion sociale 2018" du STATEC, à la page 135.



Les données de l'enquête EU-SILC permettent d'identifier les ménages dont les enfants fréquentent des structures d'accueil ainsi que le nombre d'heures d'accueil hebdomadaires dont a bénéficié chaque enfant fréquentant l'école fondamentale ou une structure d'accueil. En supposant que ce nombre d'heures d'accueil reste constant durant l'année, le montant total de CSA dont bénéficie chaque ménage est calculé suivant le barème du CSA, en fonction du revenu du ménage, du nombre d'enfants à la charge du ménage, des heures d'accueil effectif de chaque enfant et selon la structure fréquentée (crèche, foyer de jour, maison-relais, assistant parental). Avec la réforme de 2022, les heures passées dans une structure par les enfants scolarisés à l'école fondamentale et les repas sont gratuits. La gratuité ne s'applique que pendant les semaines scolaires, du lundi au vendredi, de 7h00 à 19h00⁹. Il ne reste que les heures passées dans ces structures durant les vacances scolaires, période durant laquelle la participation financière des parents ne sera plus plafonnée par un forfait, mais le barème du chèque-service accueil s'appliquera. Les élèves ont 16 semaines de vacances scolaires et après déductions des 5 semaines de vacances des parents, il reste 11 semaines que les enfants sont susceptibles de passer dans les structures. Concernant les enfants en bas âge ou ceux inscrits à l'éducation précoce, le calcul est basé sur les 46 semaines passées dans les structures.

Notons qu'à défaut de pouvoir distinguer entre structures conventionnées et structures commerciales, il est supposé que tous les enfants qui bénéficient d'un accueil professionnel fréquentent des structures conventionnées sans but commercial¹⁰. Les résultats présentés ici ne rendent pas compte de la participation des ménages aux frais d'accueil¹¹.

Le montant de CSA ainsi calculé est additionné au revenu disponible de chaque ménage. Les valeurs des indicateurs d'inégalité calculées sur la base de ce revenu disponible "augmenté" des ménages sont ensuite comparées à celles utilisant le revenu disponible monétaire des ménages (excluant l'avantage du CSA).

⁹ En dehors de ce créneau horaire, le barème du chèque-service accueil (CSA) sera appliqué pour le calcul de la participation financière des parents et de l'État, mais les données EU-SILC ne permettent pas de connaître les horaires de fréquentation des structures et, donc, on fait l'hypothèse que la fréquentation est circonscrite au créneau horaire 7h-19h.

¹⁰ Ceci correspond au scénario le plus avantageux pour les ménages.

¹¹ Une analyse prenant en compte la participation des ménages jusqu'à la hauteur du tarif maximal du CSA conduit aux mêmes conclusions que celles présentées ici. Il serait plus judicieux d'intégrer aussi l'éventuelle différence, à la charge des ménages, entre le tarif facturé par les structures d'accueil à but commercial et le tarif maximal du CSA, mais les données EU-SILC ne permettent pas de déterminer ce dépassement.

Tableau 5

Les indicateurs de pauvreté et d'inégalité sont plus favorables après prise en compte des CSA

	Sans CSA	Avec CSA
Un adulte - plus de 1 enfant à charge	27.5	14.1
Un adulte - 1 enfant à charge	32.2	32.8
Deux adultes - plus de 1 enfant à charge	26.5	16.9
0-17 ans	22.4	15.4
Ensemble	17.4	15.2

Note: Pour augmenter le revenu disponible du CSA, le barème prévu par la loi modifiée du 17 décembre 2021 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022 est appliqué.

Source: STATEC, enquête EU-SILC, 2022

¹² L'intégration du CSA montre un accroissement du niveau de vie moyen par décile de revenu de 5% pour le décile 1 contre 2.3% pour le décile 10.

Le chèque-service accueil diminue le risque de pauvreté des ménages et la pauvreté infantile

La proportion de la population exposée au risque de pauvreté diminue si le CSA est assimilé à un transfert monétaire aux ménages: en 2022, l'écart est de 2.2 points de pourcentage. Le CSA baisse donc le taux de risque de pauvreté monétaire. C'est dans les ménages avec plusieurs enfants que la baisse est la plus notable. Dans les ménages avec un seul enfant, la prise en compte du CSA n'induit pas une modification du taux. L'indicateur qui évolue le plus favorablement suite à l'augmentation du revenu disponible par le CSA est, sans surprise, le taux de risque de pauvreté des personnes âgées entre 0 et 17 ans, couramment appelé "taux de risque de pauvreté des enfants". Sa baisse atteint environ 7 points de pourcentage.

Le ratio interquintile, c'est-à-dire le rapport entre le pourcentage du revenu total perçu par les 20% des individus les plus riches et le revenu total perçu par les 20% des individus les plus pauvres, est moins influencé par l'inclusion des prestations CSA, même s'il est de 4.5 contre 4.7 sans CSA. En revanche, le ratio-interdécile, c'est-à-dire le rapport entre le pourcentage du revenu total perçu par les 10% des individus les plus riches et le revenu total perçu par les 10% des individus les plus pauvres, baisse, suggérant un changement dans la répartition des revenus aux extrémités et plutôt une amélioration des revenus les plus bas¹². Le coefficient de Gini baisse aussi de 2 points, passant de 29.8 à 27.8 en tenant compte du dispositif CSA.

3.4

LA PERCEPTION DES MÉNAGES SUR LEUR SITUATION FINANCIÈRE EN 2022

Cette partie se fonde sur les indicateurs subjectifs de l'enquête EU-SILC 2022 et repose sur les déclarations des personnes interrogées.

À retenir:

- En 2022, 21.1% des ménages au Luxembourg déclaraient avoir des difficultés à joindre les deux bouts, niveau le plus bas depuis 2010;
- En 2022, 31.0% des ménages monoparentaux avec un enfant à charge et 32.1% des locataires ont des difficultés à terminer les fins de mois;
- Le problème des arriérés de paiement reste toujours faible dans l'absolu, mais les arriérés de remboursement des achats à crédit concernent près de 5.6% des ménages en 2022 contre 2% deux ans plus tôt;
- Près de 9 ménages sur 10 déclarent que la charge financière liée au logement en 2022 est importante ou moyennement importante;
- Ce constat concerne presque tous les types de ménages, dont 81.5% des ménages les plus aisés et 91.3% dans les ménages les plus défavorisés;
- Pour les ménages du premier quartile de revenu, la charge du logement représente 57.9% de leur revenu disponible.

Tableau 6

L'incapacité des ménages à joindre les deux bouts concerne 21.1% de personnes en 2022

	Capacité du ménage à joindre les deux bouts						Difficultés à joindre les deux bouts	Pas de difficultés à joindre les deux bouts
	Très difficile	Difficile	Plutôt difficile	Plutôt facile	Facile	Très facile		
2010	2.2	6.2	14.0	31.6	36.4	9.7	22.4	77.7
2011	2.6	6.4	15.2	29.8	34.7	11.3	24.2	75.8
2012	3.4	6.1	13.5	29.7	36.6	10.8	22.9	77.1
2013	4.2	8.0	15.5	31.5	30.9	9.9	27.7	72.3
2014	3.9	6.8	15.1	30.3	32.3	11.6	25.8	74.2
2015	3.9	7.6	15.0	32.6	29.7	11.2	26.5	73.5
2016	4.2	7.5	15.7	31.6	30.3	10.7	27.4	72.6
2017	5.6	7.1	15.9	34.5	27.4	9.6	28.6	71.4
2018	5.0	7.4	15.3	34.8	27.2	10.3	27.7	72.3
2019	4.2	6.1	14.5	31.0	33.4	10.8	24.8	75.2
2020	3.6	8.0	15.0	33.8	30.7	9.1	26.5	73.5
2021	3.3	5.8	13.5	29.8	29.6	18.1	22.6	77.4
2022	1.3	4.0	15.9	52.8	17.4	8.7	21.1	78.9

Note: Chiffres en %, rupture de séries en 2021 et 2022.

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER) EU-SILC 2010-2021, STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

3.4.1 Difficultés à joindre les deux bouts

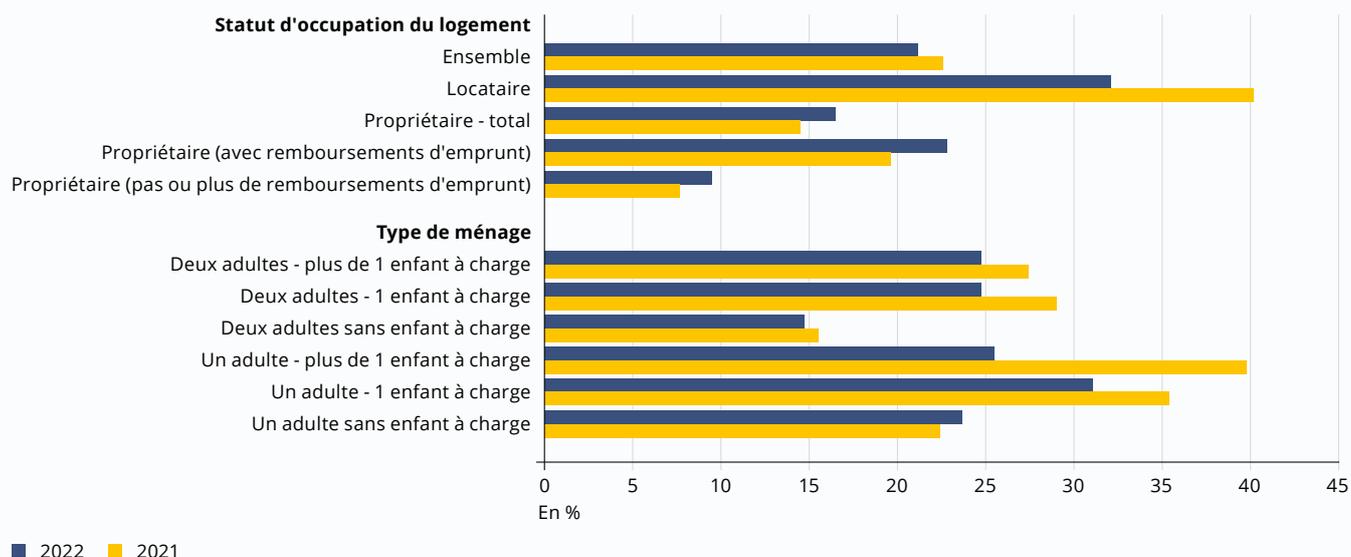
En 2022, 21.1% des ménages résidant au Luxembourg déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts. Après une hausse en 2020, liée à la crise du COVID-19 et à la réduction de l'activité économique, la proportion des ménages avec des difficultés financières est repassée en dessous de son niveau d'avant-crise sanitaire pour atteindre son plus bas niveau depuis 2010. Plus précisément, joindre les deux bouts est "plutôt difficile" pour 15.9% des ménages, "difficile" pour 4.0%, tandis que pour 1.3% des ménages, ceci est vécu comme "très difficile". Les pourcentages ont baissé dans toutes les catégories.

Il existe des disparités de situation financière entre les différentes catégories de ménages. Les familles monoparentales (c'est-à-dire un adulte avec un ou plusieurs enfants à charge) sont les plus exposées aux difficultés financières, avec des proportions de 31.0% en présence d'un enfant et de 25.5% avec au moins deux enfants. En ce qui concerne les ménages de deux adultes sans enfant, seuls 14.7% déclarent avoir des difficultés. Les fins de mois se compliquent si des enfants sont présents: 24.7% des ménages composés de deux adultes avec au moins un enfant trouvent difficile de s'acquitter de leurs dépenses courantes. Même si la proportion des ménages avec des difficultés financières a baissé dans la plupart des groupes, les chiffres mettent en lumière l'impact financier lié à l'éducation des enfants.

En 2022, 32.1% des ménages locataires ont rencontré des difficultés financières. Cette proportion est de 16.4% parmi les ménages propriétaires, avec cependant un écart entre les ménages qui ont encore des traites à payer et les autres: 22.7% des premiers avouent avoir de grosses difficultés financières, alors que parmi ceux qui n'ont pas (ou plus) de remboursements d'emprunt à effectuer, ce taux baisse à 9.5%. Cela illustre le poids important que représente les remboursements d'emprunt dans le budget des ménages propriétaires.

Les difficultés à joindre les deux bouts ont reculé pour la plupart des catégories de ménages, sauf pour les propriétaires

Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, en %



Note: Rupture de séries en 2021 et 2022.

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER) EU-SILC 2010-2021, STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

Parmi les ménages en situation de risque de pauvreté, c'est-à-dire ayant un niveau de vie inférieur à 60% du niveau de vie médian, 43.8% déclarent rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts, contre 17.2% de ceux qui ne sont pas en risque de pauvreté. En croisant une question subjective (difficulté à joindre les deux bouts) avec une question plus objective (risque de pauvreté), les résultats obtenus se révèlent cohérents. La proportion de ménages en risque de pauvreté, déclarant avoir des fins de mois compliquées, connaît une tendance à la baisse depuis 2020 (Graphique 21).

Des différences de perception existent également entre les ménages selon le niveau d'éducation de la personne de référence (Graphique 22). Ainsi, 34.4% des ménages dont la personne de référence a un faible niveau d'éducation (secondaire inférieur) déclarent être vulnérables financièrement, contre 27.5% des ménages dont la personne de référence a atteint un niveau moyen (secondaire supérieur) et 13.5% de ceux dont la personne de référence a atteint un niveau élevé (universitaire).

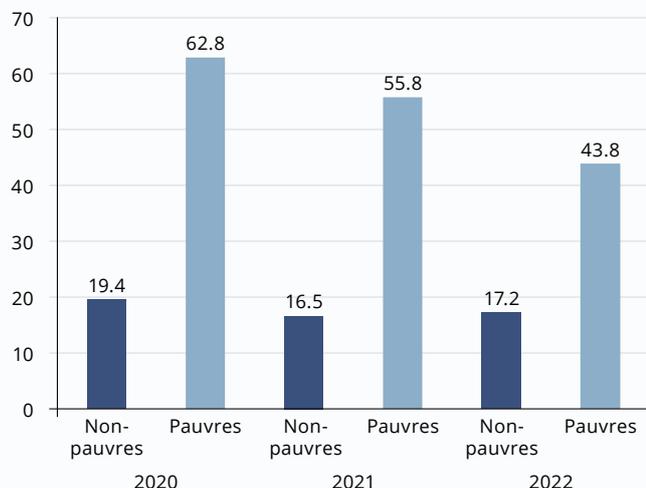
Les résultats de 2022 révèlent aussi que ce sont les ménages dont la personne de référence est au chômage qui déclarent souvent avoir des fins de mois difficiles: en moyenne, 41.3% de ces ménages le déclarent, contre 51.8% des ménages dont la personne de référence est inactive¹³ (autre que retraitée), 22.2% des ménages dont la personne de référence est en emploi et 12.4% de ceux dont la personne de référence est retraitée (Graphique 22). Deux constats majeurs se dégagent: d'une part, le fait d'être en emploi ne garantit pas toujours des fins de mois sereines et, d'autre part, les personnes au chômage et inactives sont fortement exposées aux difficultés financières, contrairement aux personnes retraitées qui sont les plus à l'abri des fins de mois difficiles.

¹³ Les inactifs sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi (BIT) ni au chômage: jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler.

Graphique 21

Un peu plus de la moitié des ménages en risque de pauvreté déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts

Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, en %



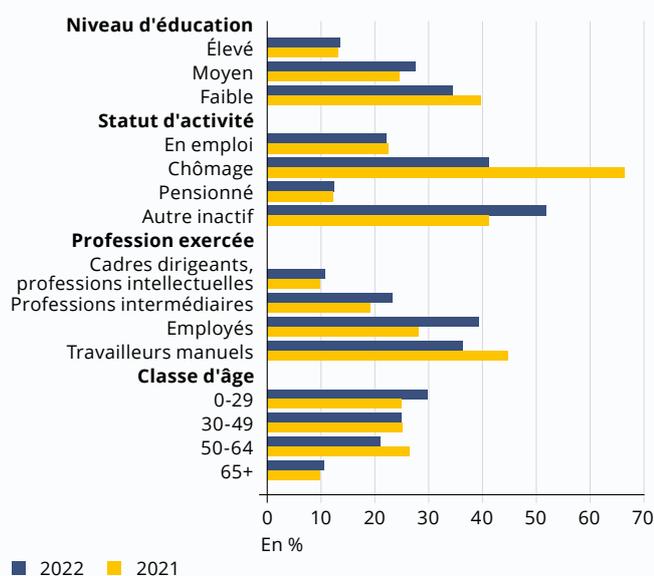
Note: Rupture de séries en 2021 et 2022.

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER) EU-SILC 2010-2021, STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

Graphique 22

Les personnes de 65 ans et plus sont davantage à l'abri des difficultés financières

Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts



Note: Rupture de séries en 2021 et 2022.

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER) EU-SILC 2010-2021, STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

Plus on monte dans l'échelle des professions, moins on ressent de difficultés liées à l'argent: 36.2% des ménages dont la personne de référence exerce une activité manuelle ont des soucis financiers, contre 10.7% des ménages dont la personne de référence occupe un poste de cadre dirigeant.

Pour ce qui est des classes d'âge, 10.6% des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus déclarent avoir des problèmes d'argent, corroborant ainsi le résultat précédent sur les retraités. Les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 65 ans ressentent des fins de mois difficiles, plus particulièrement les moins de 30 ans (Graphique 22).

Les difficultés financières rencontrées par certains ménages au Luxembourg conduisent à l'exclusion d'une partie de la population de l'accès à certains biens et services qui sont essentiels pour permettre une bonne insertion dans la société. Manger de la viande ou du poisson (ou un équivalent végétarien) un jour sur deux n'est financièrement pas possible pour 10.3% de la population, ce chiffre est stable par rapport à 2021. À l'inverse, la quasi-totalité des ménages qui ne doivent pas se serrer la ceinture peuvent se permettre un tel repas. Par ailleurs, il n'était financièrement pas possible à 34.1% des répondants de partir une semaine en vacances loin de leur domicile. Enfin, 64.1% de ceux qui connaissent des fins de mois difficiles déclarent ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues, contre 7.4% pour les autres.

3.4.2 Les retards de paiement

En 2022, 2.1% des ménages déclarent avoir eu au moins une fois au cours des douze derniers mois des arriérés sur le paiement de leur loyer (si le ménage est locataire) ou leur mensualité d'emprunt (si le ménage est propriétaire) pour leur résidence principale. Une tendance à la hausse de la part des ménages qui reportent le paiement de leurs factures courantes (eau, électricité, gaz et chauffage) liées à la résidence principale est également constatée. Cette augmentation est en grande partie attribuée à l'augmentation récente des coûts de l'énergie. Cette tendance est encore plus notable pour ce qui est du retard dans le remboursement des crédits à la consommation. Les retards de paiement des factures et des crédits ont été longtemps considérés comme négligeables, les chiffres actuels démentent ce sentiment.

Tableau 7

Seul le quart des ménages qui ont des fins de mois très difficiles peuvent s'offrir des vacances

Pourcentage de ménages pouvant s'offrir une semaine de vacances loin de leur domicile, selon la capacité du ménage à joindre les deux bouts			
Capacité du ménage à joindre les deux bouts	2020	2021	2022
Très difficile	29.9	35.9	25.8
Difficile	48.6	53.3	55.0
Plutôt difficile	81.1	68.4	71.8
Total - Difficultés pour joindre les deux bouts	64.5	59.8	65.9
Plutôt facile	95.5	94.4	97.1
Facile	98.8	99.0	99.2
Très facile	100.0	99.4	99.6
Total - Pas de difficultés pour joindre les deux bouts	97.4	97.3	97.8
Total	88.7	88.9	91.2

Note: Rupture de séries en 2021 et 2022.

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER) EU-SILC 2010-2021, STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

Tableau 8

Le quart des ménages avec des fins de mois très difficiles rencontrent des difficultés pour se nourrir

Pourcentage de ménages pouvant s'offrir un repas à base de viande ou de poisson (ou un équivalent végétarien) par semaine, selon la capacité du ménage à joindre les deux bouts			
Capacité du ménage à joindre les deux bouts	2020	2021	2022
Très difficile	77.8	73.4	73.6
Difficile	93.9	88.9	79.6
Plutôt difficile	96.4	93.4	93.4
Total - Difficultés pour joindre les deux bouts	93.1	89.4	89.7
Plutôt facile	93.6	99.6	99.3
Facile	97.4	99.6	99.9
Très facile	99.7	99.7	100.0
Total - Pas de difficultés pour joindre les deux bouts	95.9	99.6	99.5
Total	95.2	97.3	97.5

Note: Rupture de séries en 2021 et 2022.

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER) EU-SILC 2010-2021, STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

Tableau 9

Les ménages qui ont des difficultés à joindre les deux bouts peuvent difficilement faire face aux dépenses imprévues

Pourcentage de ménages pouvant faire face aux dépenses imprévues, selon la capacité du ménage à joindre les deux bouts			
Capacité du ménage à joindre les deux bouts	2020	2021	2022
Très difficile	12.1	13.5	14.3
Difficile	23.1	25.7	29.4
Plutôt difficile	60.5	42.7	38.6
Total - Difficultés pour joindre les deux bouts	42.7	34.1	35.1
Plutôt facile	85.6	86.4	90.7
Facile	94.1	97.4	95.0
Très facile	98.9	99.4	99.0
Total - Pas de difficultés pour joindre les deux bouts	90.8	93.7	92.6
Total	78.1	80.4	81.4

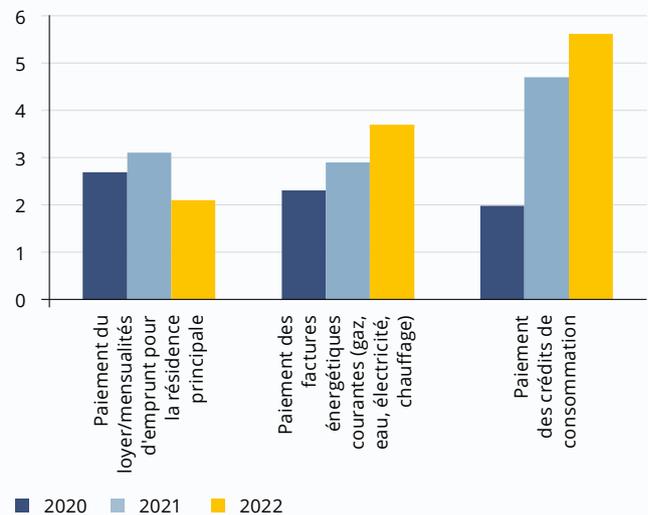
Note: Rupture de séries en 2021 et 2022.

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER) EU-SILC 2010-2021, STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

Graphique 23

Tendance haussière des impayés de facture et de crédits à la consommation

Pourcentage de ménages déclarant avoir eu des arriérés de paiement au moins une fois pendant les douze derniers mois, en %



Note: Rupture de séries en 2021 et 2022.

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER) EU-SILC 2010-2021, STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

Tableau 10

Un quart des ménages juge la charge financière de leur logement comme importante

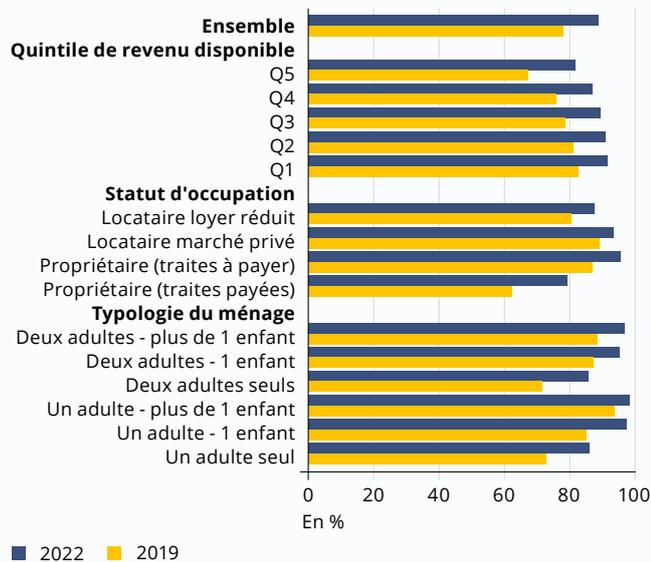
	Perception de la charge financière du logement			Total
	Importante	Moyennement importante	Pas du tout importante	
2010	36.4	45.5	18.1	100.0
2011	36.4	46.9	16.7	100.0
2012	38.2	45.2	16.6	100.0
2013	35.0	45.2	19.8	100.0
2014	31.5	45.5	23.0	100.0
2015	30.1	44.0	25.9	100.0
2016	36.1	45.5	18.5	100.0
2017	33.8	46.7	19.4	100.0
2018	35.1	45.1	19.8	100.0
2019	32.0	45.9	22.1	100.0
2020	31.5	47.4	21.1	100.0
2021	nd	nd	nd	nd
2022	25.2	63.6	11.2	100.0

Note: Rupture de séries en 2021 et 2022.

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER) EU-SILC 2010-2021, STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

Graphique 24

Distribution (en %) des ménages selon la perception de la charge financière du logement: 91.3% des ménages du premier quintile de revenu perçoivent la charge financière du logement comme importante ou moyennement importante



Note: Rupture de séries en 2021 et 2022.

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER) EU-SILC 2010-2021, STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

3.4.3 La charge financière du logement préoccupante pour 9 ménages sur 10

En 2022, la part des ménages qui considèrent que la charge financière de leur logement n'est pas du tout importante a diminué de moitié comparé à 2019, passant de 22.1% à 11.2%. Par conséquent, 90% des ménages estiment désormais que la charge financière liée au logement est préoccupante, c'est-à-dire importante ou moyennement importante, constituant ainsi un niveau sans précédent.

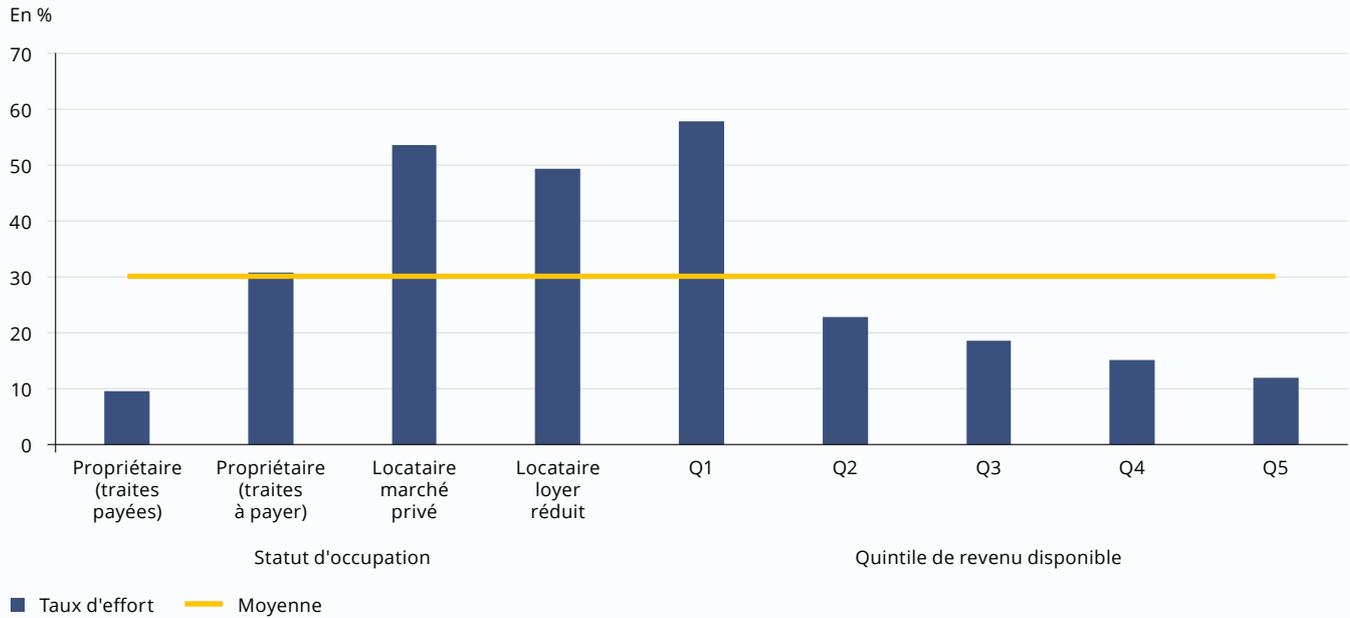
La charge financière du logement n'est pas ressentie de la même manière par toutes les catégories de ménages. La perception s'aggrave s'il y a des enfants à charge. Pour 85.8% des ménages isolés, le poids du logement est perçu comme important ou moyennement important, tandis qu'il l'est pour 97.2% des ménages monoparentaux avec un enfant et 98.2% pour les ménages monoparentaux avec plusieurs enfants. De même, ce sont 85.6% des ménages de deux adultes sans enfant qui considèrent comme importante/moyennement importante la charge financière de leur logement. Ce pourcentage grimpe à 95.1% pour les ménages de deux adultes avec un enfant et à 96.5% pour ceux composés de deux adultes avec au moins deux enfants à charge. Pour 93.2% des ménages locataires de leur résidence principale et 95.5% des ménages propriétaires qui ont encore des remboursements d'emprunt à effectuer, la charge financière du logement est perçue comme importante ou moyennement importante, et elle l'est pour 79.3% des ménages propriétaires qui n'ont pas ou plus de remboursements d'emprunt. On voit encore le poids des remboursements d'emprunt sur les finances des ménages. Même pour les ménages locataires avec un loyer réduit, le poids du logement est important ou moyennement important pour 87.5% d'entre eux.

Le taux d'effort en matière de logement est une mesure qui évalue la proportion du revenu d'un ménage consacrée au paiement de son logement, que ce soit sous forme de loyer ou de remboursement d'un emprunt immobilier. Il est généralement exprimé en pourcentage du revenu total du ménage¹⁴.

¹⁴ Le taux d'effort = (coûts de logement - aides au logement) / (revenu disponible - aides au logement) (Eurostat)

Graphique 25

Les ménages du premier quintile de revenu consacrent 57.9% de leur revenu au logement



Source: STATEC (en collaboration avec l'INFAS) EU-SILC 2022

Un taux d'effort élevé signifie que le ménage consacre une grande partie de son revenu au logement, ce qui peut être indicatif de difficultés financières. Un taux d'effort faible, en revanche, indique que le logement est plus abordable pour le ménage. Le seuil considéré comme acceptable peut varier en fonction des normes et des politiques locales, mais en général, un taux d'effort en logement inférieur à 30% est souvent considéré comme raisonnable. Au-delà de ce seuil, on parle souvent de "surcharge de logement". En 2022, ce taux moyen pour tous les ménages vaut 30%, il s'est cependant fortement dégradé: il y a 5 ans, il s'élevait encore à 19%.

En toute logique, la perception de la charge du logement est positivement corrélée avec le taux effort du ménage. Les catégories de ménages qui rapportent que la charge financière est importante ou moyennement importante sont celles qui ont les taux d'effort les plus élevés. Ainsi, le taux d'effort des ménages du premier quintile de revenu est de 57.9% et celui des locataires sur le marché privé est de 53.6%.

3.5

LE RISQUE DE PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE: QUI SONT LES PLUS VULNÉRABLES?

À retenir:

- Le taux de risque de pauvreté multidimensionnel qui tient compte du revenu, de la consommation et du patrimoine diminue en 2022 par rapport à 2021, il passe de 7.3% à 3.9%;
- Les jeunes, les chômeurs, les inactifs, les locataires, les ménages monoparentaux avec enfants, les ménages de deux adultes avec trois enfants ou plus et les personnes ayant un faible niveau d'éducation sont davantage exposés au risque de pauvreté multidimensionnelle;
- Ce sont surtout les ménages aisés qui épargnent le plus, tandis que les ménages modestes consomment parfois plus que leur revenu. En 2022, les 20% des ménages les plus aisés ont épargné en moyenne plus de la moitié de leurs revenus, tandis que les 20% les plus modestes ont dépensé 25% de plus que leurs revenus;
- En 2022, la précarité énergétique a touché 3.3% des ménages. Les prévisions pour 2023 affichent une diminution de la précarité énergétique à 1.9% en raison des mesures tripartites de contrôle des prix de l'énergie et des tranches indiciaires appliquées en 2023.

Les méthodes actuelles de calcul du taux de risque de pauvreté au Luxembourg et en Europe se basent principalement sur le revenu disponible par équivalent-adulte¹⁵. Cependant, le revenu n'est pas le seul facteur affectant le bien-être d'un ménage. La mesure de la pauvreté basée uniquement sur le revenu présente trois faiblesses principales. Premièrement, le revenu peut fluctuer dans le temps; et c'est particulièrement vrai pour les travailleurs indépendants ou les chômeurs de courte durée. (Meyer et Sullivan 2012) et (Brewer et O'Dea 2012) constatent qu'il est préférable d'utiliser la consommation des ménages plutôt que leur revenu pour mieux appréhender le niveau de vie des personnes défavorisées aux États-Unis et au Royaume-Uni.¹⁶ Par ailleurs, la "théorie du revenu permanent" de Friedman suggère que les comportements décisionnels des ménages sont fondés sur les attentes de revenu à long terme plutôt que sur le niveau de revenu actuel. Deuxièmement, le revenu ne reflète pas la consommation de biens durables comme les voitures ou les logements. Troisièmement, les ménages peuvent compter sur leur épargne et leur patrimoine financier pour lisser leur consommation au cours d'une année difficile et ainsi conserver le même niveau de vie qu'auparavant. Ceux qui disposent d'un niveau élevé de patrimoine et d'épargne accumulés sont donc moins susceptibles d'être exposés au risque de pauvreté que les ménages possédant peu de ressources. Ces limites soulignent l'importance d'un cadre multidimensionnel tenant compte à la fois du revenu, de la consommation et du patrimoine des ménages pour obtenir une meilleure évaluation du bien-être économique des ménages.

Dans cette section, on calcule un taux de risque de pauvreté combinant trois dimensions: le revenu, la consommation et le patrimoine financier des ménages. Cependant, une telle analyse nécessiterait une source de données unique fournissant des informations conjointes sur toutes ces dimensions. Actuellement, il n'existe aucune source de données de ce type au Luxembourg. Par conséquent, nous utilisons des techniques d'appariement statistique ("*Statistical Matching*", voir (D'Orazio, Di Zio et Scanu 2006)) pour faire correspondre les informations sur la consommation tirée de l'Enquête sur le budget des ménages (EBM) avec le niveau de patrimoine obtenu dans l'enquête sur la consommation des ménages et du patrimoine financier (HFCS) et avec le revenu tel que collecté dans l'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC). Par ailleurs, sur la base des données appariées, nous pouvons également calculer d'autres indicateurs synthétiques, par exemple le taux d'épargne des ménages, qui est un indicateur important sur l'accumulation de richesse, et le taux de pauvreté énergétique qui, dans le contexte des tensions inflationnistes actuelles, occupe le devant de la scène. Les résultats présentés dans ce chapitre sont conformes aux lignes directrices recommandées dans les rapports de (Stiglitz, Sen et Fitoussi 2009) sur la mesure du progrès économique et social et le cadre de l'OCDE (OCDE 2013).

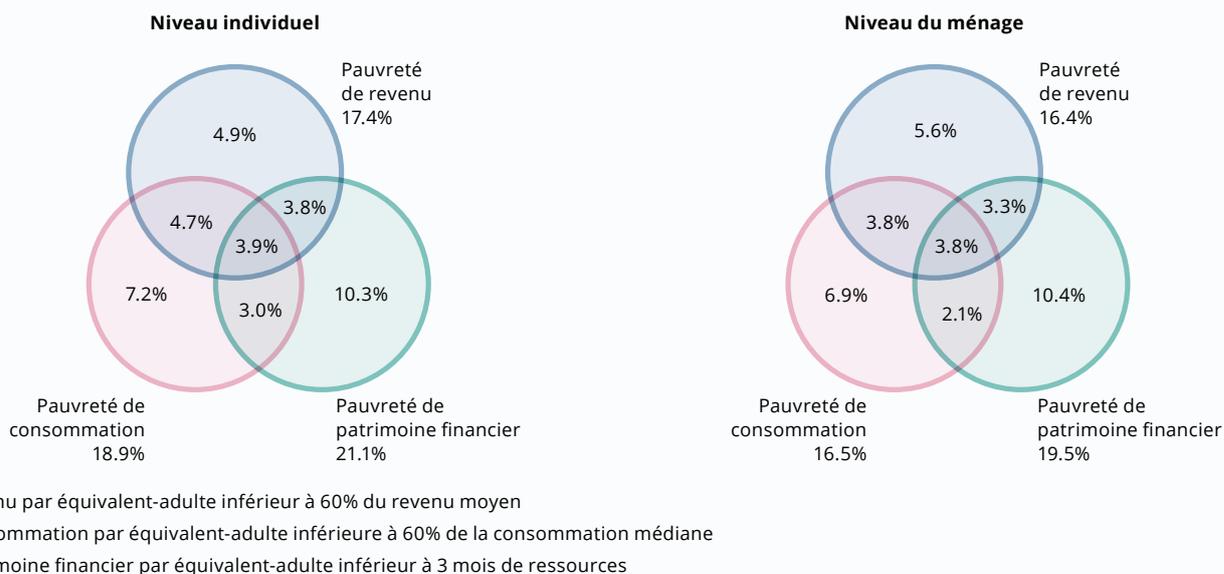
L'appariement statistique est une technique puissante et rentable; toutefois, il est conseillé de vérifier soigneusement l'hypothèse d'indépendance conditionnelle ("*Conditional Independence Assumption*" - CIA) et de réaliser une analyse de la sensibilité pour toutes les variables appariées. Pour plus de détails sur les travaux d'appariement statistique entre EU-SILC, EBM et HFCS concernant les données luxembourgeoises, veuillez consulter (Tran et Osier 2023). D'une manière générale, il convient d'être prudent lors de l'utilisation des mesures synthétiques basées sur des données appariées, car elles reposent sur des estimations qui sont de nature expérimentale et doivent donc faire l'objet de tests et de validations supplémentaires.

¹⁵ Voir le chapitre 3.2 pour la définition de l'équivalence-adulte. Ici, nous utilisons indifféremment l'équivalence-adulte et le nombre d'unités de consommation.

¹⁶ Notez que le seuil de pauvreté américain n'est pas relatif comme au Luxembourg ou en Europe.

Figure 3

Le risque de pauvreté au Luxembourg chute à 3.9% si l'on tient compte à la fois du revenu, de la consommation et du patrimoine financier



Sources: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2022 avec EBM 2022 et HFCS 4^e vague (2021). Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure, c'est-à-dire 2021.

¹⁷ Il convient de noter que la pauvreté en patrimoine est souvent considérée comme une vulnérabilité financière, car elle signifie un manque de ressources en cas de perte soudaine de revenus ou de dépenses imprévues.

¹⁸ En 2021, le seuil de risque de pauvreté monétaire par personne au Luxembourg est de 2 247 euros par mois, ce qui représente 60% du revenu médian des ménages ajustés par le nombre d'unités de consommation. Ainsi, trois mois de ressources correspondent à 6 741 euros par nombre d'unités de consommation. Il est à noter qu'en 2021, le montant du seuil de risque de pauvreté était de 2 124 euros par mois et par unité de consommation, donc le seuil en 2022 augmente de 6%.

¹⁹ On note que la taille ou la composition des ménages diffèrent selon leur niveau de revenu, de consommation ou de patrimoine, ce qui explique les différences de résultats entre les niveaux individuels et les ménages.

3.5.1 Le taux de risque de pauvreté basé sur le revenu, la consommation et le patrimoine

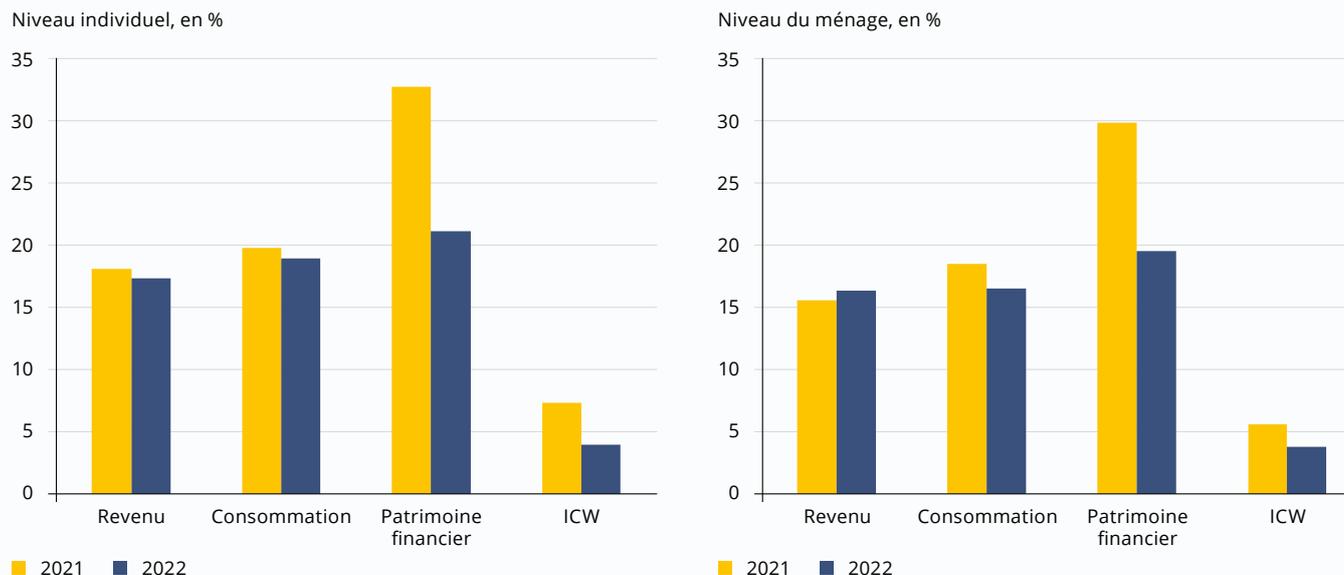
Ici, la méthodologie standard pour le calcul du risque de pauvreté selon le revenu disponible ajusté par le nombre d'unités de consommation est suivie. Celle-ci définit comme "pauvres" les ménages qui ont un revenu disponible ajusté inférieur à 60% de la médiane nationale. Une approche similaire est utilisée pour calculer la pauvreté d'après le niveau de consommation des ménages: les ménages et leurs membres sont définis comme étant en risque de pauvreté en termes de consommation si leurs dépenses totales par unité de consommation sont inférieures à 60% de la dépense médiane au niveau national. Le revenu et la consommation étant toutes deux des variables de flux, il est raisonnable de suivre des approches similaires pour définir le risque de pauvreté. Ces deux définitions sont également utilisées dans d'autres études, notamment dans (OCDE 2013). Cependant, cette approche est plus compliquée à utiliser pour définir la pauvreté en termes de patrimoine, car le patrimoine est une variable de stock, qui s'accumule au fil du temps. Par conséquent, l'approche fondée sur les actifs de (Brandolini, Magri et Smeeding 2010) est suivie. Elle définit un ménage ou un individu comme "pauvre" en patrimoine si ses avoirs financiers sont insuffisants pour répondre à ses besoins sur une période donnée.¹⁷ Dans le cadre de ce document, un seuil de trois mois de ressources monétaires est utilisé¹⁸. Un tel seuil est couramment employé dans la littérature ((Haveman et Wolff 2004), (Brandolini, Magri et Smeeding 2010) et (OCDE 2013)).

Les résultats sont présentés dans la figure 3. Au niveau individuel, le taux de risque de pauvreté selon le revenu est de 17.4%, tandis que les taux de risque de pauvreté de consommation et de patrimoine sont respectivement de 18.9% et 21.1%. Ici, seul le patrimoine financier est utilisé pour mesurer le risque de pauvreté, car celui-ci peut être facilement liquidé afin de lisser la consommation du ménage. Calculés au niveau des ménages, ces taux sont respectivement de 16.4% (revenu), 16.5% (consommation) et 19.5% (patrimoine financier).¹⁹

Graphique 26

Le taux de risque de pauvreté ICW diminue par rapport à l'année précédente

Taux de risque de pauvreté des ménages selon les différentes dimensions, 2022



Sources: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2022, 2021 avec EBM 2022, 2021 et HFCS 4^e vague. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure.

La proportion de personnes pauvres en patrimoine est plus élevée que pour les deux autres dimensions, mais a nettement baissé par rapport à l'année 2021 où celle-ci s'élevait à 32.7% au niveau individuel et 29.9% au niveau du ménage. Il faut noter que pour l'appariement, la 4^e vague des données HFCS a été utilisée, ce qui peut en partie expliquer cette différence. Un taux de risque de pauvreté plus élevé en patrimoine financier reflète le phénomène selon lequel le patrimoine est plus inégalement réparti entre les ménages que le revenu. Le chevauchement entre ces trois dimensions ou le taux de risque de pauvreté ICW (pour *Income, Consumption and Wealth*) est indiqué dans la figure 3. Parmi les 17.4% d'individus en risque de pauvreté de revenu, 8.6% connaissent également un faible niveau de consommation et 7.7% disposent de moins de 3 mois de ressources sur leurs comptes bancaires ou dans leurs actifs financiers (pauvreté de patrimoine financier). De plus, 3.9% de la population sont en risque de pauvreté dans les trois dimensions. Calculé au niveau des ménages, ce chiffre est de 3.8%. Ces deux derniers chiffres représentent une situation de risque de pauvreté "extrême", dans laquelle les ménages touchés ne peuvent s'appuyer ni sur des niveaux de revenus suffisants ni sur des réserves monétaires ou de l'aide financière extérieure pour maintenir un niveau de vie adéquat.

Le taux de risque de pauvreté multidimensionnel ICW diminue en 2022 par rapport à 2021 (voir Graphique 26). En effet, le taux de risque de pauvreté ICW passe de 7.3% à 3.9% en 2022 au niveau individuel et de 5.6% à 3.8% au niveau des ménages. La plus grande contribution à cette diminution est liée à la baisse du risque de pauvreté dans la dimension du patrimoine financier. Comme le montre le graphique 26, le risque de pauvreté de consommation diminue d'environ 10 points de pourcentage tant au niveau individuel qu'au niveau du ménage, tandis que les autres dimensions de pauvreté connaissent une variation beaucoup moins prononcée. Comme la mesure de la pauvreté est relative à la valeur médiane, un taux de risque de pauvreté plus élevé signifie que les revenus et la propension à consommer des quintiles inférieurs n'augmentent pas aussi rapidement que ceux des quintiles médian et supérieur.



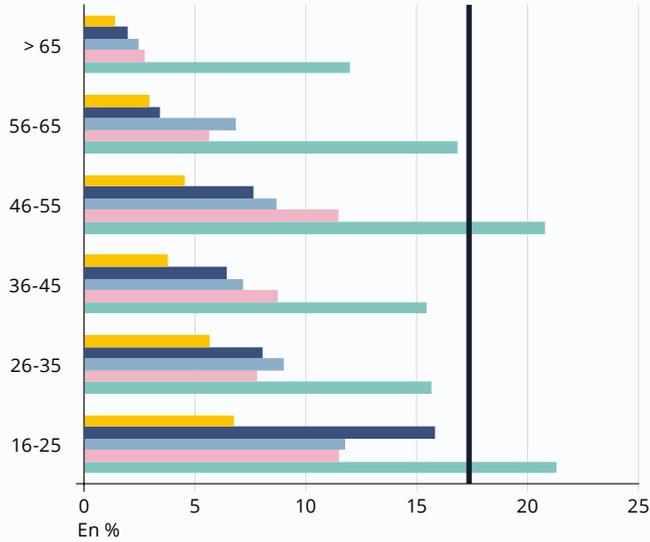
Il faut noter que tous ceux qui sont pauvres en revenu ne sont pas nécessairement pauvres en actifs financiers ou en consommation et *vice versa* (voir Figure 3). Dans le cas des personnes pauvres en revenu ou en patrimoine, celles qui sont pauvres dans les deux dimensions sont évidemment dans une situation plus grave que celles qui sont pauvres uniquement en revenu, car elles ont un accès limité aux actifs liquides qui pourraient être utilisés pour atténuer l'impact d'un faible niveau de revenu. Les mêmes observations peuvent être faites pour les pauvres en termes de revenu et de consommation. D'une part, cela suggère que certains ménages peuvent maintenir leur niveau de vie malgré des niveaux de revenus faibles. Ces comportements peuvent être motivés par des attentes de revenus futurs (comme dans le cas des étudiants ou de l'avancement de leur carrière) ou par la détention d'un patrimoine financier qui peut être facilement transformé en revenus monétaires. D'autre part, le risque de pauvreté de consommation en l'absence de risque de pauvreté de revenu peut toujours être considérée comme une vulnérabilité, surtout lorsqu'elle s'accompagne d'un manque de ressources financières. Ceux qui sont pauvres dans les trois dimensions sont les plus défavorisés, car ils cumulent en même temps un faible niveau de vie et un manque de ressources financières, ce qui constitue une menace pour la résilience financière de ces ménages.

La prochaine question à se poser est de savoir quels groupes de population sont les plus exposés au risque de pauvreté. Pour répondre à cette question, la composition démographique des personnes qui sont doublement (sous deux dimensions) et triplement (sous trois dimensions: revenu, consommation et actifs financiers) exposées au risque de pauvreté est explorée. Cela donne une image plus claire de la probabilité qu'un sous-groupe de population soit confronté à plus d'un niveau de risque de pauvreté.

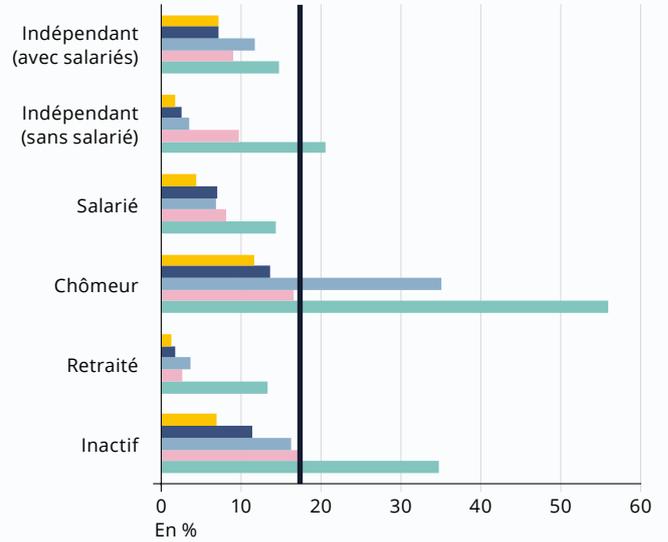
Graphique 27

Les jeunes, les chômeurs, les inactifs, les locataires, les ménages monoparentaux avec enfants, et les ménages de deux adultes avec trois enfants ou plus sont davantage exposés au risque de pauvreté
Taux de risque de pauvreté des ménages par caractéristiques sociodémographiques, 2022

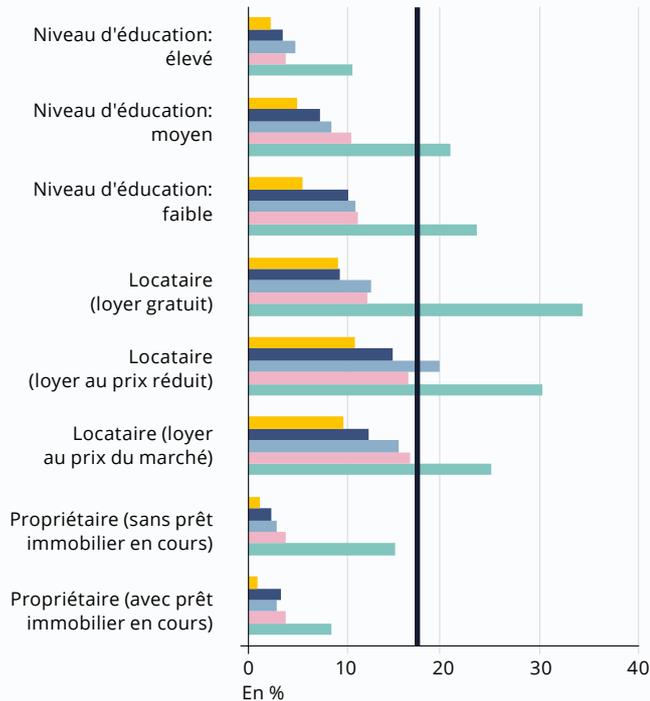
(a) Par groupe d'âge



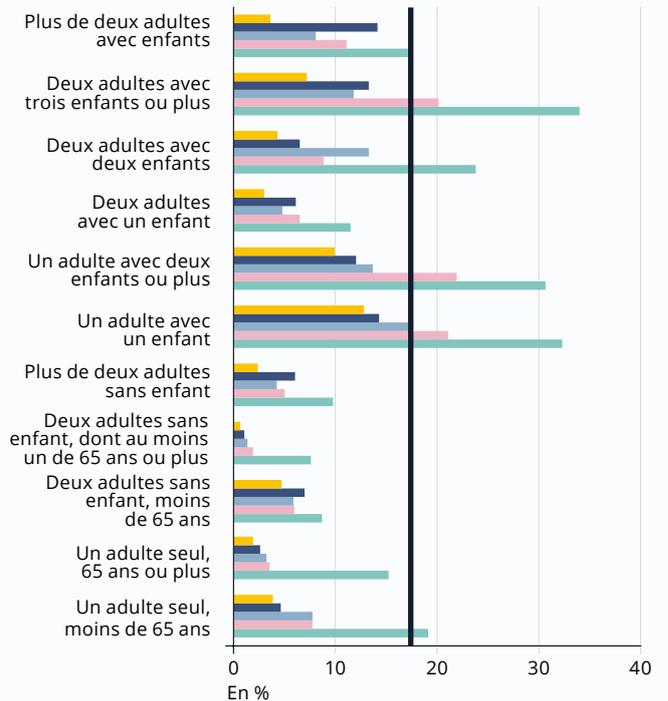
(b) Par statut d'activité



(c) Par niveau d'éducation et statut d'occupation du logement



(d) Par la composition du ménage



■ ICW ■ Consommation + Patrimoine (CW) ■ Revenu + Patrimoine (IW) ■ Revenu + Consommation (IC) ■ Revenu
 — Taux de risque de pauvreté du revenu officiel national

Sources: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2022 avec EBM 2022 et HFCS 4^e vague. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure. Les caractéristiques du ménage sont déterminées par la personne de référence.

Le graphique 27 présente les différents taux de risque de pauvreté selon des caractéristiques sociodémographiques. Dans la première partie, la part des ménages à la fois pauvres en revenu et en actifs financiers est la plus élevée parmi les ménages jeunes (c.-à-d. ceux dont la personne de référence est âgée de moins de 25 ans – cf. Graphique 27 (a)), et la plus faible parmi les ménages âgés (personne de référence âgée de plus de 65 ans). Des tendances similaires selon l'âge sont observées pour les ménages pauvres selon le revenu et la consommation ainsi que pour les ménages pauvres selon les trois dimensions. Il faut toutefois noter que pour les ménages dont la personne de référence est âgée entre 46 et 55 ans, le taux de risque de pauvreté en termes de revenu et de consommation est égal à celui des plus jeunes (moins de 25 ans).

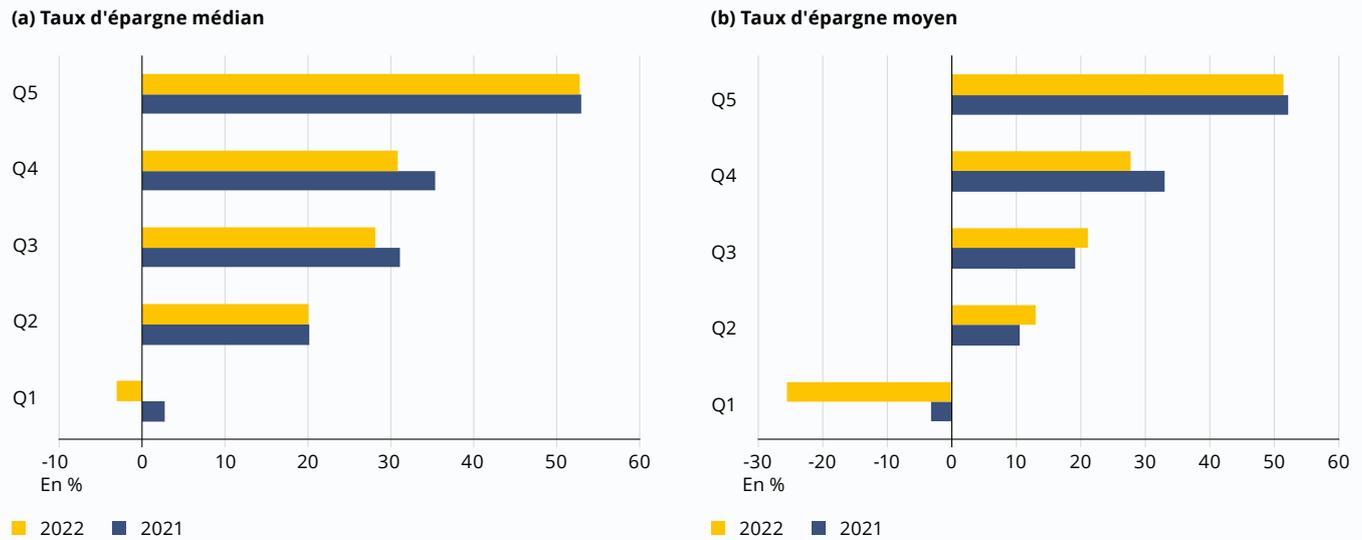
Cela reflète le fait que les ménages ont tendance à accumuler du patrimoine au cours de leur vie et que les personnes âgées sont donc plus susceptibles d'avoir accumulé des actifs importants que les familles plus jeunes. Cela procure aux ménages âgés une protection supplémentaire par rapport au risque de pauvreté. L'âge n'est qu'un des nombreux facteurs qui sont en lien avec le risque de pauvreté.

En ce qui concerne la composition des ménages (Graphique 27 (d)), les familles monoparentales avec enfants courent le plus grand risque de rester dans le piège de la pauvreté, avec un faible revenu, une faible consommation et un faible niveau de patrimoine financier. Ces familles présentent un risque de pauvreté supérieur à 30%, largement supérieur à la moyenne nationale (17.4%). Si l'on considère deux dimensions, 21.5% des familles monoparentales ont à la fois un faible revenu et un faible niveau de consommation et 15.6% ont à la fois un faible revenu et ne disposent pas de ressources financières liquides suffisantes. Leur taux de risque de pauvreté dans les trois dimensions est également très élevé (11.3%), ce qui représente presque le triple de la moyenne nationale (3.9%). En revanche, les ménages sans enfant composés de deux adultes dont au moins un de 65 ans ou plus présentent le risque le plus faible de pauvreté dans les trois dimensions, avec seulement 0.6% des ménages qui sont concernés, suivis par les ménages composés d'un adulte seul de plus de 65 ans avec un risque de pauvreté sous trois dimensions à 1.9%.

Il est intéressant de noter que la mesure traditionnelle du risque de pauvreté basée sur le revenu disponible donne un taux de de risque de pauvreté plus élevé pour les familles dont le chef de famille exerce une activité indépendante sans salarié que pour celles dont le chef de ménage est salarié ou indépendant avec salariés (Graphique 27 (b)). Toutefois, les ménages indépendants sans salarié sont aussi moins susceptibles d'être pauvres en termes d'actifs financiers que les autres groupes de ménages. Si l'on considère les trois dimensions, le taux de risque de pauvreté des indépendants sans salarié est également significativement plus faible que pour les salariés et les indépendants avec salariés. Concernant le niveau d'éducation, le statut d'occupation et le statut d'activité, les résultats ne sont pas vraiment surprenants. Ceux qui n'ont qu'un niveau d'éducation primaire ou secondaire sont significativement plus susceptibles d'être à la fois pauvres en revenu et en actifs que ceux qui ont atteint un niveau d'éducation supérieur. Le risque de pauvreté sous deux dimensions ou plus est également plus répandu parmi les locataires, les chômeurs et les inactifs.

Le taux d'épargne moyen se dégrade fortement pour les ménages les moins aisés en 2022

Variation du taux d'épargne moyen et médian par quintile entre 2021 et 2022



Sources: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus à partir de l'appariement d'EU-SILC 2022, d'EBM 2022 et de HFCS 4^e vague (2021) pour les taux d'épargne en 2022, et d'EU-SILC 2021, d'EBM 2021 et de HFCS 3^e vague pour les données en 2021. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure. Les caractéristiques du ménage sont indiquées par la personne de référence.

3.5.2 Le taux d'épargne des ménages

Un autre exemple d'indicateur que l'on peut produire à partir des données fusionnées est le taux d'épargne des ménages. Le taux d'épargne est un indicateur important de l'accumulation de richesse qui met en relation la consommation et le revenu des ménages. Il est calculé par la formule suivante:

$$\text{Taux d'épargne} = 100 \times \left(1 - \frac{\text{Consommation moyenne des ménages}}{\text{Revenu moyen des ménages}} \right) \%$$

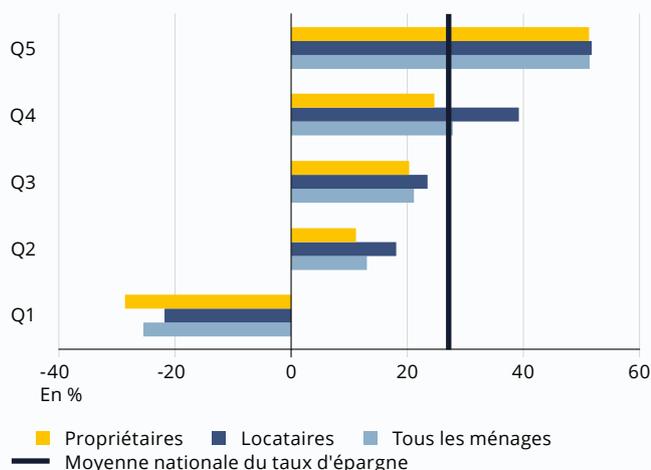
Le taux est négatif si la consommation des ménages est supérieure à leur revenu. Sur la base des données synthétiques issues de l'appariement statistique décrit plus haut, le taux d'épargne micro²⁰ des ménages au Luxembourg peut être calculé. Il faut noter que les données EU-SILC 2022 et EBM 2022 collectent les revenus de l'année 2021, les revenus reflètent donc déjà l'impact de la guerre en Ukraine, mais n'intègrent pas les mesures gouvernementales de l'accord tripartite de septembre 2022.

²⁰ Il faut noter que les taux d'épargne macro diffèrent des calculs des taux d'épargne micro ci-contre, dans la mesure où ils sont tirés de la comptabilité nationale et basés sur le revenu et la consommation agrégés de l'ensemble de la population des ménages. Le revenu, la consommation et l'épargne sont également définis différemment. Pour plus de détails, voir (Eurostat 2018).

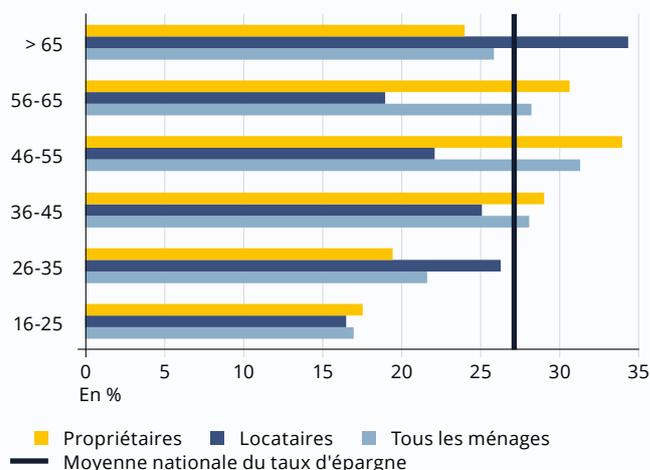
Ce sont surtout les ménages aisés qui épargnent le plus, tandis que les ménages modestes consomment plus que leur revenu

Taux d'épargne moyen des ménages au Luxembourg en 2022

(a) Par quintile et par statut d'occupation du logement



(b) Par groupe d'âge et par statut d'occupation du logement



Sources: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2022 avec EBM 2022 et HFCS 4^e vague (2021). Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure. Les caractéristiques du ménage sont indiquées par la personne de référence.

Par rapport à 2021, le taux de micro-épargne moyen est resté sensiblement le même et passe de 28% à 27% en 2022. Il faut noter que le taux d'épargne diminue nettement dans le premier quintile, où il passe de -3% à -25%, atteignant les mêmes ordres de grandeur qu'en 2020 (-24%) (cf. Graphique 28). Il faut noter que comme l'enquête EU-SILC 2022 ne collecte que le revenu de l'année précédente, la variation du taux d'épargne et du revenu est liée au changement de revenu de 2021, mais aussi au changement de la consommation en 2022. La forte inflation observée en 2022 impacte plus substantiellement les ménages aux faibles revenus et les contraint à dépenser plus pour subvenir à leurs besoins essentiels. Ceci pourrait expliquer pourquoi le changement le plus conséquent est observé dans les taux d'épargne des ménages du quintile inférieur (Q1).

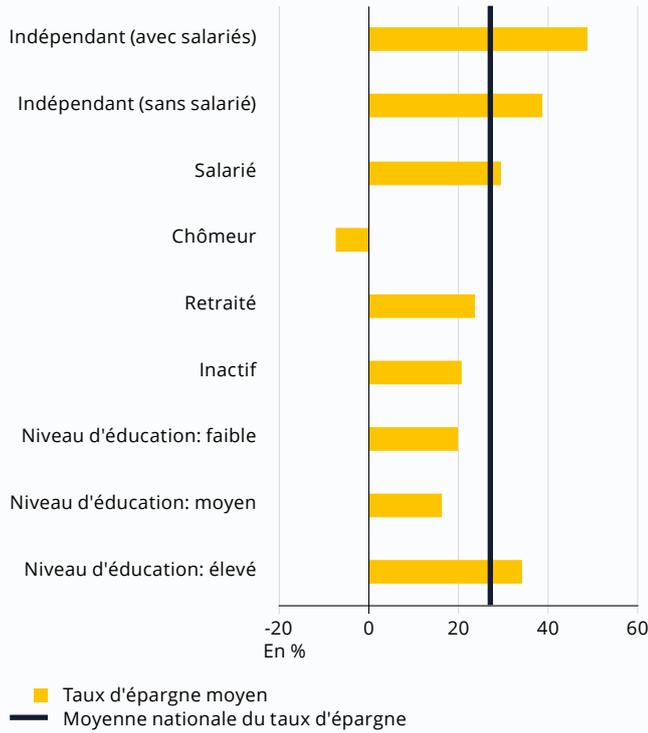
Toutefois, ces taux ne sont pas homogènes selon les groupes démographiques. Sans surprise, les ménages désépargnant ou ayant un taux d'épargne négatif sont concentrés dans le groupe des ménages les plus jeunes et au bas de la distribution des revenus (cf. Graphique 29). Ces ménages à faible revenu peuvent généralement maintenir leur niveau de consommation en ayant recours à la famille et aux amis ou encore à l'endettement.

Le taux d'épargne est également fortement influencé par d'autres variables sociodémographiques, comme la composition du ménage, le statut d'activité, le niveau d'éducation atteint ou encore le type de profession exercée (cf. Graphique 30). Les personnes ayant atteint un niveau d'éducation élevé (tertiaire, universitaire ou plus) ont un taux d'épargne deux fois plus élevé que celles ayant un niveau d'éducation primaire ou secondaire. Les personnes ayant un emploi (salarier ou indépendant) épargnent le plus, tandis que les chômeurs épargnent le moins. Les ménages monoparentaux avec un enfant à charge sont parmi les moins épargnants. Sans surprise, les taux d'épargne sont plus élevés chez les propriétaires que chez les locataires, ce qui reflète le fait que le remboursement du prêt hypothécaire pour l'achat du logement peut être vu comme une sorte d'épargne forcée pour les propriétaires.

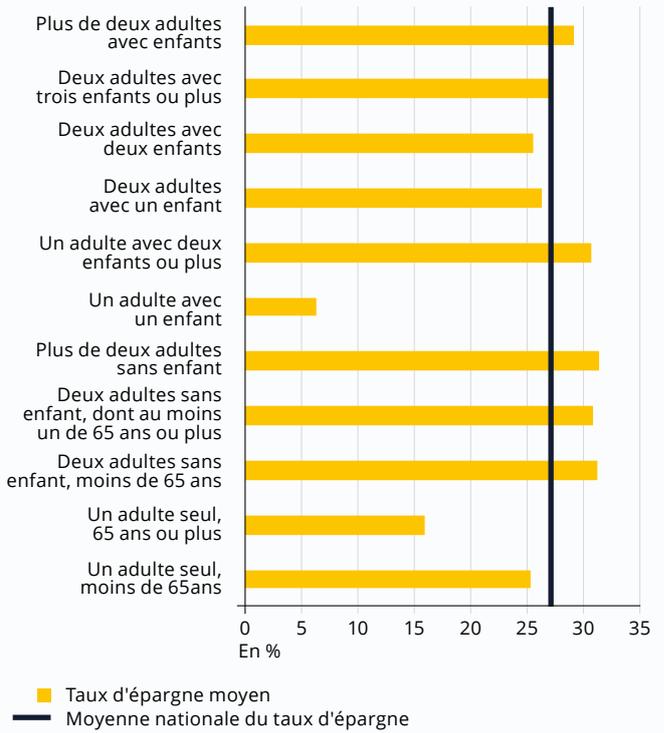
Graphique 30

Les ménages d'employés et ceux avec un niveau d'éducation élevé épargnent le plus
Le taux d'épargne moyen des ménages selon d'autres caractéristiques sociodémographiques, 2022

(a) Par statut d'activité et niveau d'éducation



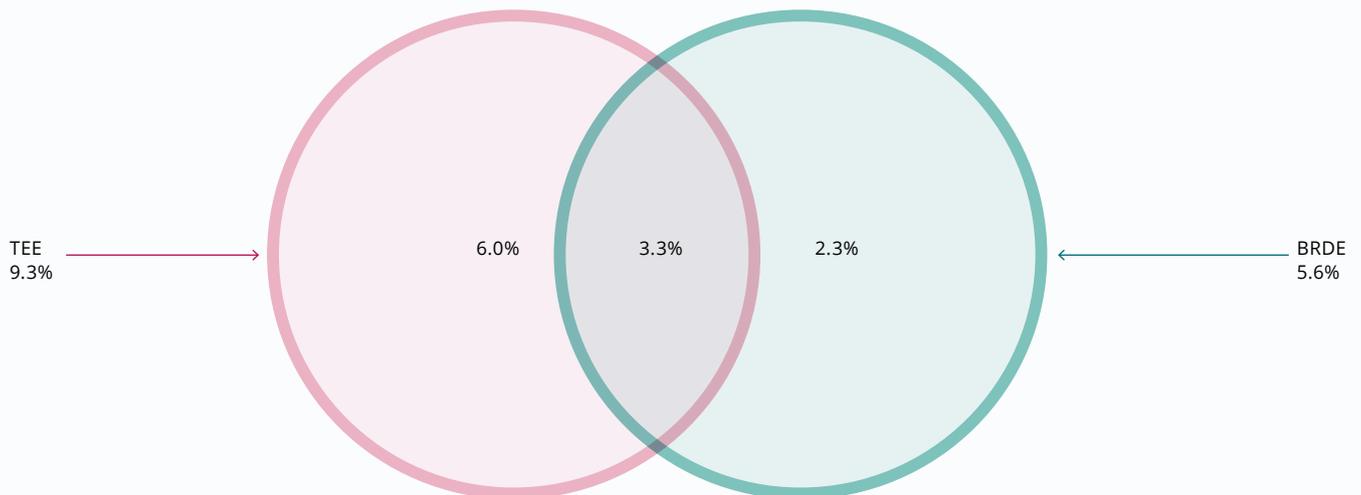
(b) Par la composition du ménage



Sources: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2022 avec EBM 2022 et HFCS 4^e vague (2021). Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure. Les caractéristiques du ménage sont indiquées par la personne de référence.

Figure 4

En 2022, 3.3% des ménages au Luxembourg était en situation de précarité énergétique d'après les deux définitions [TEE et BRDE]



Sources: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2022 avec EBM 2022. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure.

3.5.3 La précarité énergétique

La définition de la pauvreté énergétique varie généralement selon qu'il s'agisse de pays en développement ou de pays développés. Dans le premier cas, elle est généralement comprise comme un manque d'accès aux services énergétiques, alors que dans le second cas, elle est attribuée au poids excessif des dépenses énergétiques par rapport aux revenus des ménages. La seconde approche, telle qu'utilisée par (Di Falco, Thunus et Zardet 2021) pour le cas du Luxembourg, définit la pauvreté énergétique comme résultant de factures d'énergie élevées, de revenus modestes et de logements à faible efficacité énergétique. Pour quantifier la pauvreté énergétique, les deux indicateurs suivants sont employés:

- i. Taux d'effort énergétique (TEE) élevé

$$TEE = \frac{\text{Dépenses énergétiques du ménage}}{\text{Revenu du ménage}} > 2 \times \text{Valeur médiane nationale en 2012}$$

- ii. Faible revenu, coût élevé

$$BRDE = \left\{ \begin{array}{l} \frac{\text{Dépenses énergétiques du ménage}}{\text{par unité de consommation}} > 2 \times \text{Valeur médiane nationale en 2012} \\ \text{et} \\ (\text{Revenu net du ménage} - \text{Charges du logement}) \\ < \\ 60\% \times \text{Médian du (Revenu net du ménage} - \text{Charges du logement)} \text{ en 2012} \end{array} \right.$$

Les mesures TEE sont fréquentes dans la littérature (voir (Legendre et Ricci 2015) et (Di Falco, Thunus et Zardet 2021)), car elles sont faciles à calculer et à expliquer. Cependant, elles ne tiennent pas compte des niveaux de revenu et pourraient alors inclure des ménages ayant un niveau de revenu élevé mais faisant un possible gaspillage d'énergie, ce qui entraînerait des dépenses énergétiques importantes.

L'indicateur BRDE, quant à lui, est plus compliqué, car il inclut deux conditions simultanées: un faible revenu et des dépenses énergétiques élevées. Les ménages qui se situent en dessous du seuil conventionnel de 60% du revenu net résiduel médian après charges de logement et dont les dépenses d'énergie sont supérieures au niveau médian sont considérés comme étant en situation de précarité énergétique. Suivant les travaux de (Di Falco, Thunus et Zardet 2021), l'année 2012 est choisie comme point de référence pour la mesure de la pauvreté énergétique.²¹ Pour l'indicateur TEE, le double de la valeur médiane nationale en 2012 est de 7.2%, tous les ménages dont la part des dépenses énergétiques par rapport au revenu est supérieure à ce seuil sont donc considérés comme en situation de pauvreté énergétique. Concernant l'indicateur BRDE, la dépense énergétique médiane ajustée par le nombre d'unités de consommation dans le ménage s'élevait à 1 194 EUR par an en 2012. Quant au seuil défini par 60% du revenu net médian après la prise en compte des charges de logement, sa valeur était de 17 263 EUR par an et par ménage en 2012, soit 1 438 EUR par mois²².

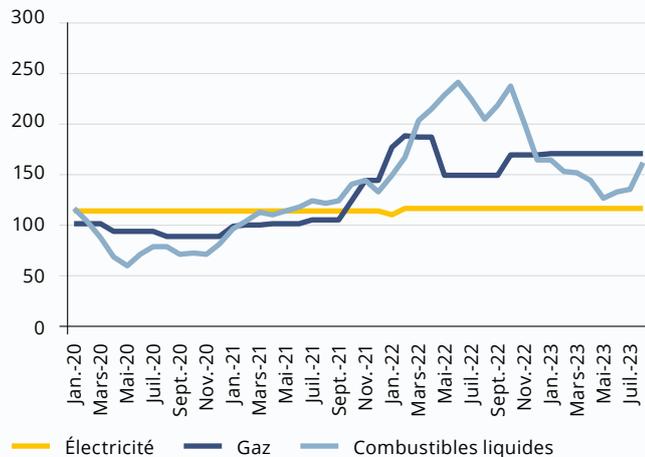
La figure 4 montre l'étendue de la précarité énergétique au Luxembourg en utilisant deux mesures quantitatives différentes: TEE et BRDE. Selon l'approche TEE, 9.3% des ménages sont en situation de précarité énergétique; 5.6% sont en situation de précarité énergétique selon l'approche BRDE, tandis que 3.3% sont en situation de précarité énergétique dans les deux conditions. L'une des principales faiblesses de l'approche TEE est qu'elle ne prend pas en compte le niveau de revenu du ménage, ce qui fait que certains ménages ayant un niveau de revenu élevé peuvent se trouver en situation de pauvreté énergétique selon cette mesure (car ils dépensent beaucoup pour l'énergie), alors que certains ménages avec un faible niveau de revenu, mais qui dépensent moins que le seuil TEE (7.2%) de leur revenu en énergie, peuvent encore être vulnérables (mais pas en précarité énergétique selon la définition TEE). Comme on peut le voir dans la figure 4, seul un tiers des personnes en situation de précarité énergétique selon le TEE le sont également selon le BRDE.

²¹ Cependant, étant donné que l'enquête EBM en 2022 n'a qu'une seule année (au lieu de trois années combinées comme auparavant), le seuil pour TEE et BRDE est calculé en utilisant seulement une seule année de l'EBM 2012. (Di Falco, Thunus et Zardet 2021) utilisent l'EBM avec trois années combinées.

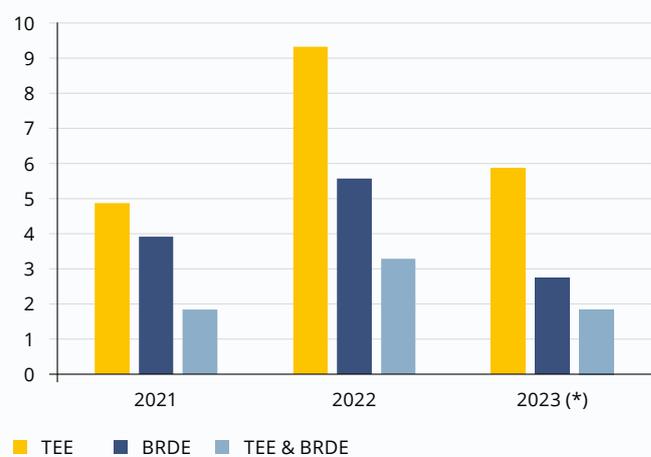
²² 60% du revenu médian en 2012 après coût du logement, calculé en utilisant EBM 2012.

La précarité énergétique augmente avec les prix de l'énergie en 2022**Évolution du prix de l'énergie et de la précarité énergétique au Luxembourg entre 2021 et 2023****(a) Évolution du prix de l'énergie**

IPC (base 2015 = 100)

**(b) Précarité énergétique en 2021, 2022 et prévision pour 2023**

En %



(*) prévision jusqu'à août 2023 et incluant la tranche indiciaire de septembre 2023

Sources: (a) STATEC, IPC; (b) STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2021, 2020 avec EBM 2021, 2020. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure.

Par rapport à 2021, une augmentation de l'indicateur TEE est constatée; en effet, le taux de TEE passe de 4.9% en 2021 à 9.3% en 2022. Cela signifie que l'augmentation des dépenses énergétiques est plus rapide que l'augmentation du revenu disponible.²³ L'indicateur BRDE, qui prend également en compte les revenus et les dépenses des ménages, montre aussi une augmentation, de 3.9% en 2021 à 5.6% en 2022. Cela reflète le fait que les factures énergétiques des logements ont augmenté en 2022. Si l'on prend en compte les deux indicateurs, la précarité énergétique monte à 3.3%, soit presque le double par rapport à 2021. Ces chiffres reflètent la hausse des prix de l'énergie que l'on observe depuis la fin de l'année 2021. Le graphique 31 (a) montre une forte augmentation du prix de l'énergie, en particulier pour le mazout (combustibles liquides) et le gaz depuis le début de 2022, mais qui est à la baisse en 2023.

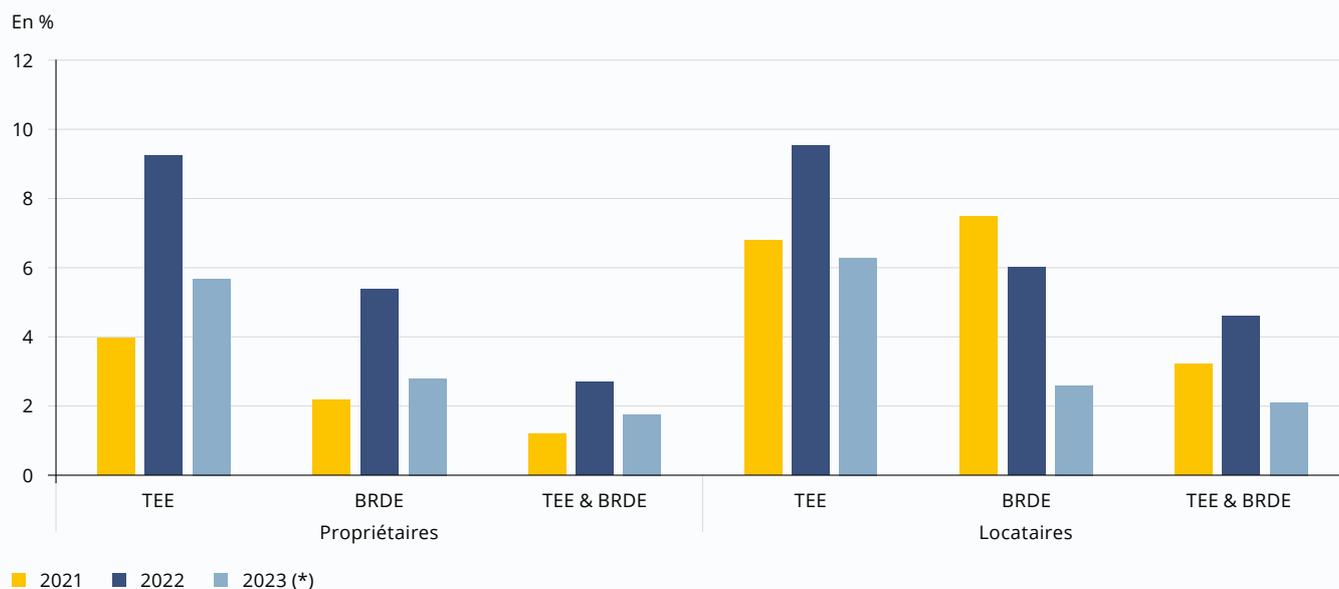
Afin de fournir des chiffres plus actualisés, une prévision pour la précarité énergétique en 2023 est introduite²⁴, en tenant compte des évolutions du prix de l'énergie entre l'année 2022 et l'année 2023 (jusqu'à août) et de l'indexation des revenus des ménages en février, avril et septembre 2023. Ces prévisions montrent une diminution de la précarité énergétique en 2023 pour les deux mesures TEE et BRDE après que celles-ci étaient en hausse en 2022 (cf. Graphique 31 (b)). En effet, le taux de TEE passe à 5.9% en 2023. L'indicateur BRDE montre également une tendance similaire et passe à 2.8% en 2023 (le chiffre en 2022 est de 5.6%). Sous les deux indicateurs TEE et BRDE, il est estimé que 1.9% des ménages résidant au Luxembourg seront dans la précarité énergétique en 2023, atteignant le même niveau qu'en 2021.²⁵ Ainsi, en 2023, les mesures de réduction des prix de l'énergie décidées par le gouvernement luxembourgeois et les multiples indexations des salaires, qui étaient limitées en 2022 par un accord tripartite, contribuent à la réduction des prévisions de la précarité énergétique pour 2023.

²³ Ici, nous ne tenons compte que des dépenses énergétiques liées au chauffage du logement, et non du carburant pour le transport.

²⁴ Nous adoptons une approche statique où nous supposons que les ménages ne changent pas leurs comportements à court terme. Elle ne tient donc compte d'aucune mesure d'économie d'énergie.

²⁵ Il faut noter qu'il s'agit d'une estimation jusqu'en août 2023, mais incluant déjà la tranche indiciaire de septembre 2023. L'impact réel dépendra des efforts d'économie d'énergie des ménages et de l'évolution du prix de l'énergie au cours des derniers mois de 2023 (septembre à décembre).

Graphique 32

Précarité énergétique par statut du logement: les locataires sont davantage concernés que les propriétaires

(*) prévision jusqu'à août 2023 et incluant les tranches indiciaires jusqu'à septembre 2023

Sources: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2022, 2021 avec EBM 2022, 2021.

Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure.

Le graphique 32 présente les mesures quantitatives de la pauvreté énergétique par statut d'occupation résidentielle. Le statut d'occupation du logement est normalement une dynamique importante de la précarité énergétique, car il donne aux ménages différents niveaux de contrôle sur leur logement. Les propriétaires sont plus indépendants, tandis que les locataires sont plus limités dans leurs choix. Le graphique 32 montre une hausse de la mesure TEE tant pour les propriétaires que pour les locataires en 2022; cependant, cette augmentation est beaucoup plus importante chez les propriétaires que chez les locataires. En effet, le taux de TEE a augmenté en 2022 passant de 4.0% à 9.3% pour les propriétaires, alors que pour les locataires, le TEE augmente de 6.8% en 2021 à 9.5% en 2022. La mesure BRDE montre une autre réalité; alors que le BRDE est en baisse chez les locataires, il a plus que doublé pour les propriétaires en 2022 (passant de 2.2% à 5.4%). Les prévisions pour 2023 montrent une baisse du TEE et du BRDE aussi bien pour les propriétaires que pour les locataires. Le taux de TEE diminue à 5.7% chez les propriétaires et à presque 6.3% chez les locataires, alors que pour la mesure BRDE, il est respectivement de 2.8% et 2.6%. La mesure combinée de la TEE et de la BRDE montre également une tendance similaire: 1.8% des propriétaires et 2.1% des locataires sont classés dans la catégorie de la précarité énergétique en 2023.

En plus de ces deux indicateurs objectifs, deux mesures subjectives de la pauvreté énergétique sont également prises en compte pour les ménages lorsque ceux-ci déclarent: (i) ne pas pouvoir se chauffer suffisamment en hiver, (ii) avoir des difficultés pour les paiements des factures énergétiques. Un avantage de l'utilisation de l'appariement entre le SILC et l'enquête EBM est que les mesures objectives et subjectives de la pauvreté énergétique peuvent être comparées. Les résultats sont indiqués dans le tableau 11.

Tableau 11

Les ménages en situation de précarité énergétique sont les plus modestes en termes de revenu et de mesures subjectives

	TEE		BRDE		TEE & BRDE	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Statistiques de base						
- Revenu net médian par unité de consommation (EUR/an)	24 827	47 717	22 865	47 451	15 564	47 167
- Dépenses énergétiques médianes (EUR/an)	3 340	1 804	2 782	1 825	2 782	1 851
Mesures subjectives						
- Ne pas pouvoir chauffer suffisamment son logement	2.4%	2.3%	3.3%	2.2%	4.8%	2.2%
- Arriérés sur le paiement des factures énergétiques	6.3%	3.4%	4.9%	3.6%	6.8%	3.5%
- Arriérés sur le paiement des prêts hypothécaires ou des loyers	0.9%	1.4%	1.4%	1.3%	0.9%	1.4%
- Arriérés sur le paiement des autres emprunts	8.8%	5.2%	13.0%	5.1%	16.7%	5.1%

Sources: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2022 avec EBM 2022. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure.

Le tableau 11 donne plus de détails sur les ménages considérés comme étant en situation de précarité énergétique sur une base quantitative et sur leurs mesures subjectives respectives. Le revenu net annuel médian des ménages, ajusté par les unités de consommation, est en moyenne de 24 827 EUR pour ceux qui sont en situation de précarité énergétique selon l'approche TEE, de 22 865 EUR pour ceux qui sont en situation de précarité selon l'approche BRDE et de 15 564 EUR pour la combinaison des deux approches. Le BRDE et les deux approches en combinaison convergent bien sur le critère monétaire et garantissent que seules les personnes ayant un faible revenu et des coûts énergétiques élevés sont considérées comme étant en situation de précarité énergétique. Une corrélation peut être constatée entre la situation de précarité énergétique selon les indicateurs TEE et BRDE et les difficultés à payer ses factures énergétiques et de rembourser ses emprunts autres que ceux liés aux prêts hypothécaires ou aux loyers. De ce point de vue, on peut conclure que pour certains aspects les mesures subjectives "valident" les indicateurs objectifs de pauvreté énergétique (TEE et BRDE).

En conclusion, la distribution conjointe entre le revenu, la consommation et le patrimoine peut apporter une analyse riche sur de nombreux aspects du bien-être économique des ménages. La mesure de la pauvreté est plus complexe que l'approche classique qui s'appuie uniquement sur le revenu disponible des ménages. Il convient toutefois de noter que les statistiques présentées dans cette section sont expérimentales et qu'elles reposent sur des modèles statistiques dont les hypothèses sous-jacentes peuvent être discutées. Par conséquent, ces statistiques doivent être exploitées avec une certaine prudence.

Références

- Brandolini, A., S. Magri, et T.M. Smeeding. 2010. "Asset-based Measurement of Poverty." *Journal of Policy Analysis and Management* 29 (2): 267-284.
- Brewer, M., et C. O'Dea. 2012. "Measuring living standards with income and consumption: evidence from the UK." ISER Working Paper Series No. 2012-05. Institute for Social and Economic Research (ISER), Essex.
- Di Falco, E., O. Thunus, et G. Zardet. 2021. "Analyse sur la précarité énergétique au Luxembourg." Working Paper.
- D'Orazio, M., M. Di Zio, et M. Scanu. 2006. *Statistical Matching: Theory and Practice*. John Wiley & Sons, Ltd.
- Eurostat. 2018. Methodological note – Comparison of household income: European Union Statistics on Income and Living Conditions and National Accounts. Eurostat. https://ec.europa.eu/eurostat/documents/7894008/9077550/Methodological_note.pdf.
- Haveman, R., et E.N. Wolff. 2004. "The concept and measurement of asset poverty: Levels, trends and composition for the U.S., 1983–2001." *Journal of Economic Inequality* 2: 145–169.
- Legendre, B., et O. Ricci. 2015. "Measuring fuel poverty in France: Which households are the most fuel vulnerable?" *Energy Economics* 49: 620-628.
- Meyer, B.D., et J. Sullivan. 2012. "Identifying the Disadvantaged: Official Poverty, Consumption Poverty, and the New Supplemental Poverty Measure." *Journal of Economic Perspective* 26 (3): 111-136.
- OCDE. 2013. "OECD Framework for Statistics on the distribution of income, consumption and wealth." OECD Publishing.
- Stiglitz, J.E., A. Sen, et J.-P. Fitoussi. 2009. "Report by the Commission on the Measurement of Economic Performance and Social Progress." French Government and the National Statistics Agency (INSEE). <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/8131721/8131772/Stiglitz-Sen-Fitoussi-Commission-report.pdf>.
- Tran, T.T.H., et G. Osier. 2023. Identifier les personnes défavorisées au Luxembourg – Mesurer la pauvreté multidimensionnelle par l'appariement statistique. Eco&Stat No 01-23, Statec.

3.6

LA FACE CACHÉE DE LA PROSPÉRITÉ: LES TRAVAILLEURS EN RISQUE DE PAUVRETÉ AU LUXEMBOURG

À retenir:

- 12.9% des travailleurs au Luxembourg étaient en risque de pauvreté en 2022. Ce taux classe le Luxembourg en avant-dernière position sur le plan de l'UE, juste derrière la Roumanie;
- Plus de la moitié des travailleurs pauvres exercent dans les quatre secteurs d'activité suivants: la construction, l'hôtellerie-restauration, la santé et le commerce;
- Les catégories suivantes sont relativement plus exposées à la pauvreté: les travailleurs temporaires, les travailleurs à temps partiel, les professions manuelles ou élémentaires, les ressortissants extra-européens et portugais, ainsi que les personnes avec un niveau d'éducation faible;
- La présence d'enfants à charge dans un ménage accroît le risque de pauvreté, même si le taux de risque de pauvreté pour les ménages seuls est également supérieur à la moyenne nationale;
- Le Salaire social minimum (SSM) n'est pas toujours une protection contre la pauvreté et ne permet pas de couvrir de manière complète l'ensemble des besoins des ménages, notamment ceux avec des enfants;
- Pour tenter de réduire la pauvreté des travailleurs, des mesures pour une meilleure conciliation vie privée-vie professionnelle seraient intéressantes et permettraient d'augmenter le nombre d'heures travaillées. Les transferts sociaux restent aussi un outil puissant, notamment les aides pour le logement.



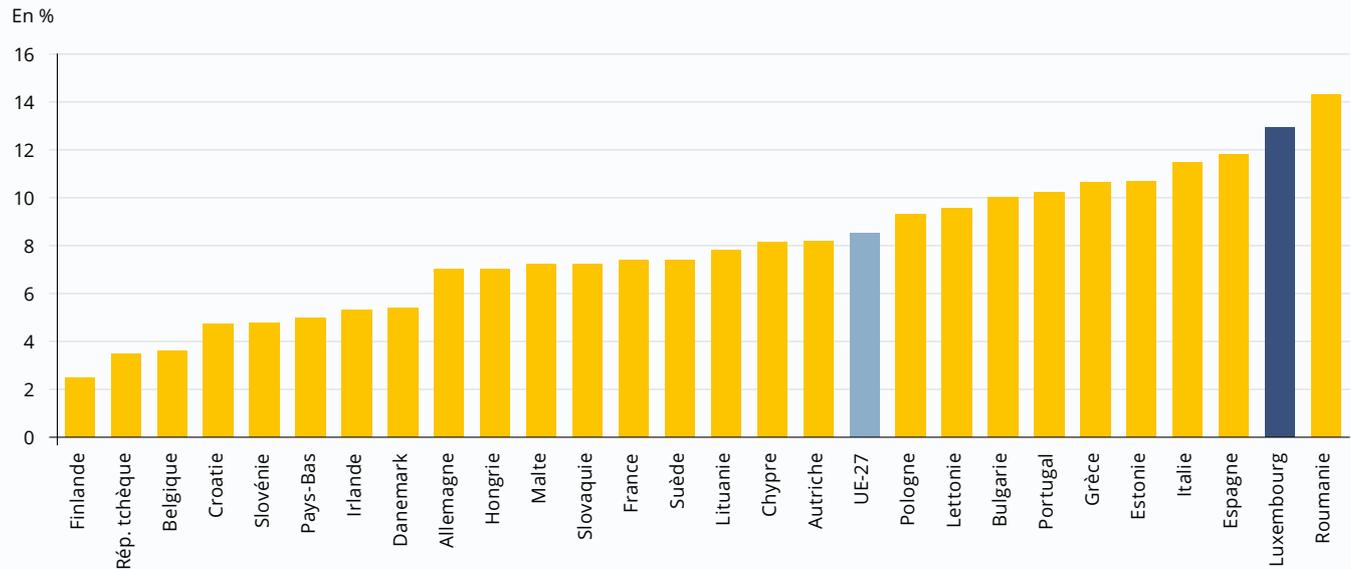
3.6.1 Définition

Le taux de risque de pauvreté des travailleurs est calculé comme la proportion d'individus ayant travaillé plus de la moitié de l'année, mais dont le niveau de vie est inférieur à 60% du niveau de vie médian calculé au niveau national.

Si le travail réduit l'exposition au risque de pauvreté, il n'en met pas complètement à l'abri. L'indicateur utilisé montre que le lien entre le travail et la pauvreté n'est pas uniquement une question de salaire, mais qu'il est brouillé par la composition du ménage des travailleurs. S'il ne dispose pas d'autres sources de revenu, un travailleur vivant seul, avec de faibles gains salariaux ou ne travaillant pas au cours de tous les mois de l'année sera davantage exposé à la pauvreté. Mais un travailleur disposant d'un plus haut salaire le sera tout autant si d'autres personnes dépendantes économiquement (notamment des enfants) vivent dans son ménage et que d'autres revenus font défaut. L'indicateur de risque de pauvreté au travail ne permet donc pas de dégager directement des conclusions sur la précarité des emplois ou les salaires trop faibles.

Les transferts sociaux contribuent eux aussi à modérer le lien entre le travail et la pauvreté. Un travailleur qui gagne un salaire horaire faible ou ne travaille pas à temps plein peut se trouver dans une situation de risque de pauvreté, mais il peut y échapper si des transferts sociaux, notamment ceux visant la redistribution des revenus à l'égard des familles ou une pension, complètent son revenu salarial. Enfin, une autre raison pour laquelle la catégorie statistique des "travailleurs pauvres" diffère de celle des travailleurs à bas salaire est que les travailleurs indépendants sont comptés parmi les travailleurs pauvres, pourvu qu'ils soient pauvres, alors qu'ils sont exclus de celle des travailleurs à bas salaire.

En 2022, le Luxembourg affiche le deuxième taux de risque de pauvreté des travailleurs le plus élevé parmi les pays européens, juste derrière la Roumanie



Champ: individus âgés entre 18 et 64 ans déclarant avoir travaillé plus de la moitié de l'année.
Source: Eurostat, European Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)

La question des travailleurs en risque de pauvreté est devenue un sujet sensible au niveau politique. Au niveau européen, le "Socle européen des droits sociaux"²⁶ s'est donné comme objectif de garantir aux travailleurs des salaires justes et adéquats ainsi qu'un niveau de protection adapté. Au niveau national, cette question est régulièrement évoquée par les organisations qui luttent contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'Université du Luxembourg participe même à un consortium européen *Working Yet Poor*²⁷ dont l'objectif est précisément de mieux comprendre et analyser le phénomène des travailleurs pauvres.

3.6.2 Comparaison européenne: le Luxembourg en queue de peloton

En 2022, le risque de pauvreté touchait 12.9% des travailleurs au Luxembourg. Ce résultat très mauvais place le Luxembourg en avant-dernière position lorsqu'on le compare avec les autres pays d'Europe. Seule la Roumanie, avec un taux de 14.9%, affiche un résultat supérieur à celui du Luxembourg. Des pays proches comme l'Espagne et l'Italie, qui ont des taux de risque de pauvreté pour l'ensemble de leur population supérieurs à celui du Luxembourg, enregistrent dans le même temps un taux de risque de pauvreté des travailleurs qui est inférieur au taux observé pour le Luxembourg.

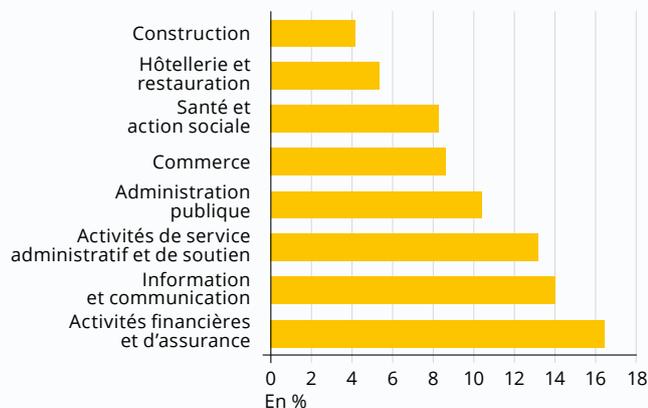
²⁶ Aussi connu en anglais sous la dénomination "European Pillar of Social Rights", <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1226&langId=fr>

²⁷ <https://workingyetpoor.eu/>

Graphique 34

Les secteurs de la construction, de l'hôtellerie-restauration, de la santé et du commerce concentrent la grande majorité des travailleurs pauvres

Répartition des travailleurs pauvres par secteur d'activité



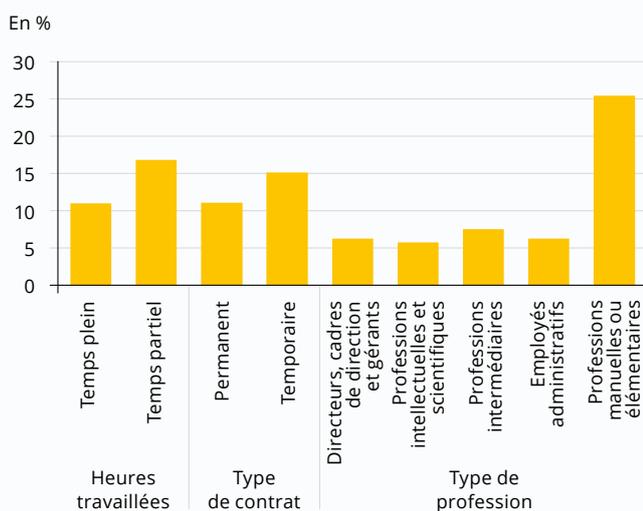
Champ: individus âgés entre 18 et 64 ans déclarant avoir travaillé plus de la moitié de l'année.

Note: Seuls les huit secteurs les plus représentés parmi la population des travailleurs pauvres sont affichés.

Source: STATEC, Enquête sur les revenus et les conditions de vie des ménages (EU-SILC)

Graphique 35

Le taux de risque de pauvreté des travailleurs est plus élevé parmi les travailleurs à temps partiel, les travailleurs avec un contrat temporaire et parmi ceux exerçant une profession manuelle ou élémentaire



Source: Eurostat et STATEC, Enquête sur les revenus et les conditions de vie des ménages (EU-SILC), 2022

3.6.3

Qui sont les travailleurs pauvres?

3.6.3.1

Caractéristiques professionnelles

Plus de la moitié des travailleurs pauvres appartiennent à l'un des quatre secteurs d'activité suivants: la construction (16.5%), l'hôtellerie et la restauration (14.0%), la santé et l'action sociale (13.2%) et le commerce (10.4%).

Les secteurs de la construction, de l'hôtellerie-restauration et du commerce offrent des salaires qui sont généralement en deçà de ceux de la moyenne des travailleurs. En comparaison, les secteurs de l'administration et de la santé sont souvent mieux rémunérés, mais peuvent aussi proposer des bas salaires.

Les travailleurs à temps partiel sont surreprésentés parmi les travailleurs pauvres: leur taux de risque de pauvreté atteint 16.8%, contre 11.0% chez les travailleurs à temps plein. Cependant, à cause de la faible proportion des temps partiels dans la population totale, ce sont plus de 80% des travailleurs pauvres qui sont en fait des travailleurs à temps plein, contre 20% à temps partiel.

Une autre population qui est surexposée au risque de pauvreté est celle des travailleurs temporaires: 15.1% d'entre eux sont en risque de pauvreté, contre 11.1% des travailleurs disposant d'un contrat permanent. Là encore, le faible poids des travailleurs temporaires dans la population totale fait que plus de 95% des travailleurs pauvres restent en fait des travailleurs avec un contrat permanent.

La prévalence du risque de pauvreté dépasse 25% parmi les professions élémentaires ou manuelles, tandis qu'elle est de 6% parmi les cadres dirigeants et les professions intellectuelles supérieures, et 7% parmi les professions intermédiaires. Si plus de 60% des travailleurs pauvres au Luxembourg exercent une profession manuelle ou élémentaire, un tiers d'entre eux sont des cadres dirigeants ou exercent une profession intellectuelle supérieure ou intermédiaire.

3.6.3.2 Caractéristiques individuelles: les ressortissants hors UE et les Portugais davantage exposés au risque de pauvreté

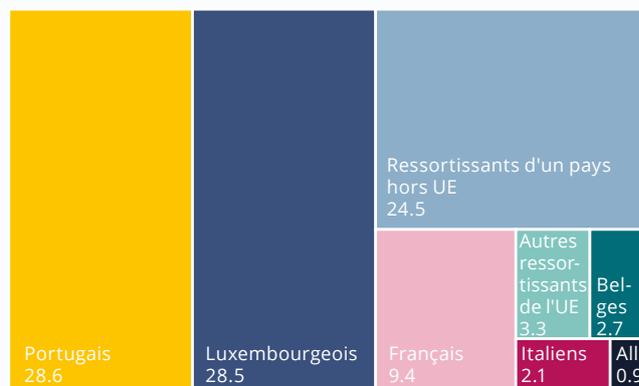
Les travailleurs ayant une nationalité hors de l'Union européenne sont les plus exposés au risque de pauvreté, avec un taux qui atteint 36% pour cette population. Viennent ensuite les nationaux portugais (24%), les Français et les Belges (11%) puis les Luxembourgeois et les Italiens, qui affichent un taux de 7% chacun. En tenant compte de la part relative de chaque nationalité dans la population totale résidente, les Luxembourgeois et les Portugais constituent chacun 28% de l'ensemble des travailleurs pauvres, suivis par les ressortissants hors UE (24%) et les Français (9%).

La répartition des travailleurs pauvres par âge indique que 31% d'entre eux sont âgés entre 45 et 54 ans, le même pourcentage (31%) entre 35 et 44 ans et 24% entre 25 et 34 ans. Parmi les travailleurs de 55 à 64 ans, 11% restent exposés au risque de pauvreté. À titre de comparaison, le taux de risque de pauvreté au travail des 55-64 ans dans les pays voisins du Luxembourg s'élevait, en 2022, à 7.1% en France, 3.4% en Belgique et 7.0% en Allemagne.

Par ailleurs, si les travailleurs femmes ont un taux de risque de pauvreté légèrement plus élevé que celui des hommes (13.5% contre 12.4%), les hommes restent majoritaires (52.9% contre 47.1%) parmi les travailleurs pauvres en raison de leur taux d'emploi plus important.

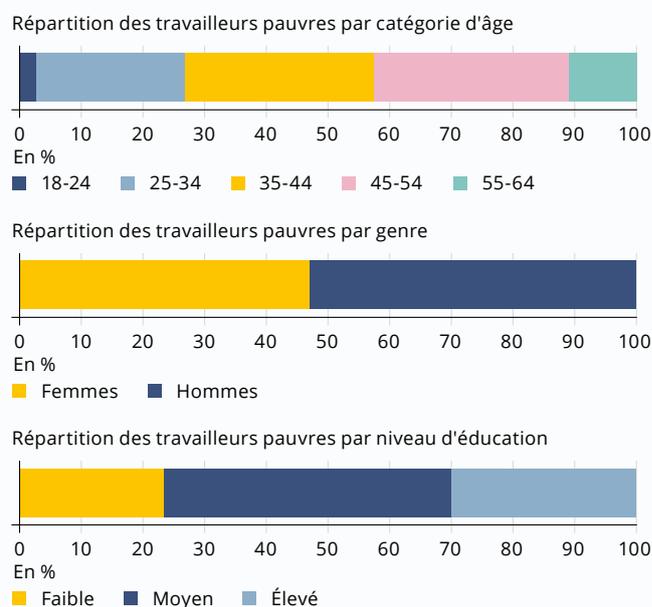
L'éducation reste une protection contre la pauvreté. Les résultats par niveau d'éducation montrent que plus le niveau est élevé, plus l'exposition à la pauvreté diminue: le taux de risque de pauvreté des travailleurs passe de 19.5% pour les personnes avec un niveau d'éducation faible (i.e. primaire ou secondaire inférieur), 17.3% pour celles avec un niveau moyen (secondaire supérieur) et 7.8% pour un niveau élevé (universitaire ou équivalent). Si l'on tient compte de la part relative de chaque groupe dans la population, le portrait est quelque peu renversé: près de 47% des travailleurs pauvres ont en fait un niveau d'éducation moyen, 30% un niveau élevé et 23% un niveau faible.

Graphique 36
Les Portugais, les Luxembourgeois et les ressortissants hors UE sont les plus représentés parmi les travailleurs pauvres en 2022



Champ: individus âgés entre 18 et 64 ans déclarant avoir travaillé plus de la moitié de l'année.
Note de lecture: Les travailleurs de nationalité portugaise constituent 28% de l'ensemble des travailleurs pauvres. Idem pour les travailleurs de nationalité luxembourgeoise et 24% pour les ressortissants avec une nationalité hors de l'Union européenne.
Source: STATEC, Enquête sur les revenus et les conditions de vie des ménages (EU-SILC), 2022

Graphique 37
Les personnes de 45 à 54 ans, les personnes moyennement éduquées et les hommes sont les plus représentés parmi les travailleurs pauvres en 2022

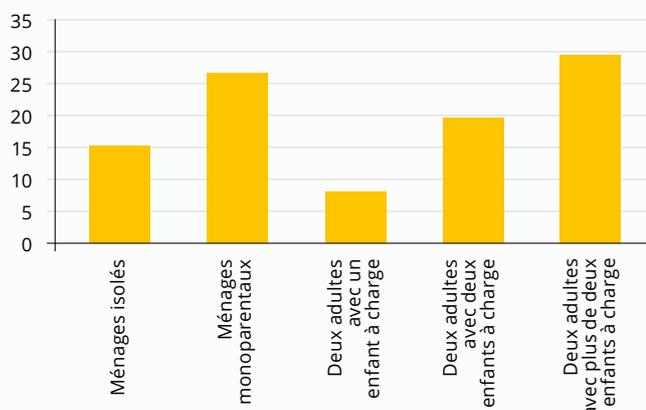


Champ: individus âgés entre 18 et 64 ans déclarant avoir travaillé plus de la moitié de l'année.
Note de lecture: Les hommes représentent 52.9% des travailleurs pauvres, contre 47.1% des femmes. Les personnes avec un niveau d'éducation faible comptent pour 23% des travailleurs pauvres.
Source: STATEC, Enquête sur les revenus et les conditions de vie des ménages (EU-SILC), 2022

Graphique 38

Les travailleurs habitant un ménage monoparental ou un ménage de deux adultes et plus de deux enfants à charge sont les plus exposés au risque de pauvreté

Taux de risque de pauvreté des travailleurs, selon le type de ménage, en %



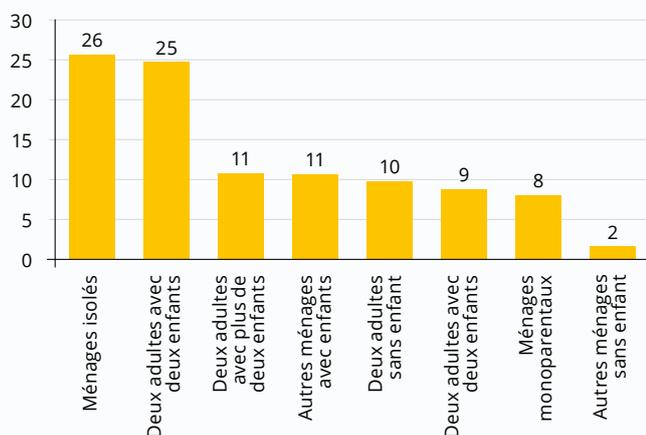
Champ: individus âgés entre 18 et 64 ans déclarant avoir travaillé plus de la moitié de l'année.

Source: STATEC, Enquête sur les revenus et les conditions de vie des ménages (EU-SILC), 2022

Graphique 39

Plus de la moitié des travailleurs pauvres vivent soit dans un ménage isolé soit dans un ménage composé de deux adultes et deux enfants à charge

Répartition des travailleurs pauvres selon le type de ménage, en %



Champ: individus âgés entre 18 et 64 ans déclarant avoir travaillé plus de la moitié de l'année.

Source: STATEC, Enquête sur les revenus et les conditions de vie des ménages (EU-SILC), 2022

3.6.3.3

Caractéristiques du ménage: la présence d'enfants à charge dans le ménage aggrave le risque de pauvreté

La présence d'enfants à charge dans un ménage augmente sensiblement le risque de pauvreté pour un travailleur. Les travailleurs habitant dans un ménage composé de deux adultes et plus de deux enfants affichent le taux le plus élevé: 29.5% d'entre eux sont exposés au risque de pauvreté. Viennent ensuite les travailleurs habitant un ménage monoparental (26.8%) et ceux habitant un ménage de deux adultes et deux enfants (19.6%). Avec 15.3%, les personnes isolées affichent également un taux de risque de pauvreté qui est supérieur à la moyenne nationale.

Si l'on tient compte cependant de la part importante de la population qui est constituée par des ménages isolés ou des couples avec enfants, ce sont en fait les ménages isolés qui sont les plus représentés parmi les travailleurs pauvres (26% d'entre eux habitent ce type de ménage), suivis des couples avec deux enfants (25%) et des couples avec 3 enfants ou plus (11%). En raison de leur faible poids dans la population résidente, seulement 8% des travailleurs pauvres au Luxembourg vivent dans un ménage monoparental.

3.6.4

Bilan. Quelles solutions?

Les mauvais indicateurs observés sur le risque de pauvreté au travail au Luxembourg peuvent surprendre pour un pays qui dispose d'un Salaire social minimum (SSM) très supérieur à ce qui est pratiqué dans les pays voisins et dont une grande partie des revenus est indexée pour tenir compte de l'évolution du niveau des prix.

En fait, le SSM n'est pas une garantie absolue contre le risque de pauvreté. Des simulations réalisées par le STATEC dans le cadre de son étude sur les "budgets de référence"²⁸ ont montré que le SSM ne couvre pas toujours les besoins minima des ménages, en particulier dans le cas des ménages avec enfants²⁹. Dans le contexte actuel de hausse des prix, une telle situation risquerait même de s'aggraver. Le coût de la vie élevé au Luxembourg, avec notamment le problème des coûts du logement, reste donc un élément important pour expliquer que les personnes qui travaillent n'arrivent pas toujours à joindre les deux bouts.

²⁸ <https://statistiques.public.lu/fr/themes/conditions-sociales.html#budgets-reference>

²⁹ On pourra consulter à ce sujet le Rapport travail et cohésion sociale de l'année précédente <https://statistiques.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/analyses/2022/analyses-05-22.pdf>

Dans ces conditions, une hausse du SSM serait une option envisageable pour sortir une partie des travailleurs de la pauvreté, mais cela pourrait se faire au détriment de l'ensemble de la population en raison de la destruction d'emplois peu qualifiés qu'une telle revalorisation risquerait d'entraîner. Permettre aux travailleurs d'acquérir plus de qualifications est donc également nécessaire, mais cela ne peut être qu'un investissement de long terme.

Les ménages de travailleurs pauvres sont aussi des ménages dans lesquels l'intensité de travail est faible. L'intensité du travail indique le nombre de mois au cours d'une année où les adultes âgés de 18 à 59 ans dans un ménage ont passé au travail, soit en tant qu'employés, soit en tant qu'indépendants. Les enfants dépendants économiquement sont exclus du calcul, quel que soit leur âge. L'indicateur est calculé comme le ratio du temps travaillé par rapport au temps que l'ensemble des adultes du ménage auraient pu travailler dans l'année. L'intensité de travail d'un ménage est donc comprise entre 0 et 1; 0 indiquant qu'aucun membre du ménage de 18 à 59 ans en âge de travailler n'a travaillé durant l'année, et 1 que tous les membres en âge de travailler ont pleinement travaillé durant l'année.

Parmi les ménages qui ont une intensité du travail très faible (comprise entre 0.2 et 0.45), le taux de risque de pauvreté atteint 40%. Il chute à 23.9% lorsque l'intensité est comprise entre 0.45 et 0.55, 15.3% entre 0.55 et 0.85 et enfin 7.5% lorsque l'intensité de travail dépasse 0.85. Augmenter l'intensité de travail des ménages pourrait donc également permettre de faire reculer la pauvreté des travailleurs. La fourniture des services d'accueil et d'éducation des enfants et la flexibilisation du temps de travail (via, par exemple, le recours au télétravail) peuvent avoir un effet de réduction de la pauvreté au travail dans la mesure où, en permettant une meilleure réconciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, elles pourraient inciter les parents soit à occuper un emploi soit à augmenter le nombre d'heures travaillées.

D'autres facteurs ont également été mis en avant, notamment par le consortium universitaire *Working Yet Poor* comme favorisant le risque de pauvreté pour les travailleurs au Luxembourg: un système fiscal qui pénalise trop les ménages isolés et monoparentaux au détriment d'autres ménages ou encore un marché du travail trop ouvert qui autorise des dérogations à la réglementation sociale en vigueur, notamment vis-à-vis du SSM. Enfin, les transferts sociaux restent une arme puissante pour faire baisser la pauvreté des travailleurs et améliorer leur condition de vie, même si ces aides ne ciblent pas directement les personnes en emploi, mais visent plutôt à une redistribution fiscale entre les ménages. La subvention de loyer revêt un intérêt particulier à l'aune de la part importante du logement dans le budget des ménages.

Pour conclure, il faut rappeler que la pauvreté des travailleurs peut se mesurer via une multitude d'indicateurs. La définition qui a été retenue ici est celle d'Eurostat, où est considéré comme "travailleur" toute personne qui déclare avoir travaillé pendant plus de la moitié de l'année. D'autres seuils de durée peuvent être envisagés, ainsi que des critères plus "objectifs" (par exemple ceux utilisés dans l'Enquête sur les forces de travail) pour distinguer les "travailleurs" des "non-travailleurs". Dans ce chapitre, nous avons aussi présenté des résultats pour différentes sous-populations en tenant compte de leur part relative dans la population totale. Ainsi, si les travailleurs en contrat précaire ou qui habitent un ménage monoparental sont davantage exposés au risque de pauvreté que la moyenne de la population, leur part parmi l'ensemble des travailleurs pauvres du pays reste faible. Idem pour les ressortissants extra-communautaires, qui sont de loin les plus exposés au risque de pauvreté, mais qui ne constituent que 25% de la population des travailleurs, derrière les nationaux luxembourgeois et portugais. Un tableau de bord d'indicateurs semble donc nécessaire pour décrire le problème de la pauvreté au travail dans toute sa complexité et éviter de mauvaises interprétations dans la lecture des chiffres.

3.7

L'ENVOLÉE DES PRIX ALIMENTAIRES ET LES DISPARITÉS FACE À L'INFLATION

À retenir:

- Tous les ménages sont exposés à la récente hausse générale des prix. Tandis que les ménages les moins aisés souffrent de l'explosion des prix de l'alimentation, les ménages appartenant aux quintiles supérieurs sont affectés par d'autres augmentations de prix;
- L'alimentation et l'énergie, qui ont connu une forte progression de leurs prix depuis 2021, sont deux catégories de dépenses plus importantes pour les ménages ayant un faible niveau de vie;
- Les locataires ont subi une inflation moins élevée que les propriétaires. Une part de ce constat s'explique par le cadre théorique de la mesure de l'inflation. Une autre part de ce différentiel d'inflation provient de l'évolution moins dynamique des contrats de bail en cours, avec le gel des loyers en vigueur de mi-2020 au 30 juin 2021;
- Les ménages avec enfants souffrent d'une inflation moins élevée que les ménages sans enfant. Parmi les ménages avec enfants, les familles monoparentales sont cependant plus affectées par la hausse des prix.

3.7.1 L'évolution des prix de l'alimentation

Pendant près de 40 ans, l'inflation avait disparu et c'est même la déflation qui menaçait les économies de la zone Euro. Mais depuis 2021, l'inflation a fait son grand retour. Auparavant, seule la période allant de la fin des années 70 au début des années 80 était marquée par de fortes tensions sur les prix. À cette époque, les chocs pétroliers successifs avaient dopé l'inflation au Luxembourg tout comme dans la plupart des pays industrialisés. À cela s'était encore ajoutée la crise dans la sidérurgie luxembourgeoise qui avait plombé la croissance, créant des années de "stagflation", c'est-à-dire une situation combinant croissance économique faible et inflation forte. Depuis les années 1990, la hausse des prix semblait être largement maîtrisée. Cependant, suite à la crise sanitaire de 2020, avec des goulets d'étranglement apparus lors de la reprise économique post-COVID, et les effets de l'éclatement de la guerre en Ukraine en 2022, l'inflation en Europe et au Luxembourg a renoué avec des taux inobservés depuis 40 ans. Le taux de variation annuel a culminé à 7.4% en juin 2022 au Luxembourg, ce qui représente le taux le plus élevé depuis mai 1984.

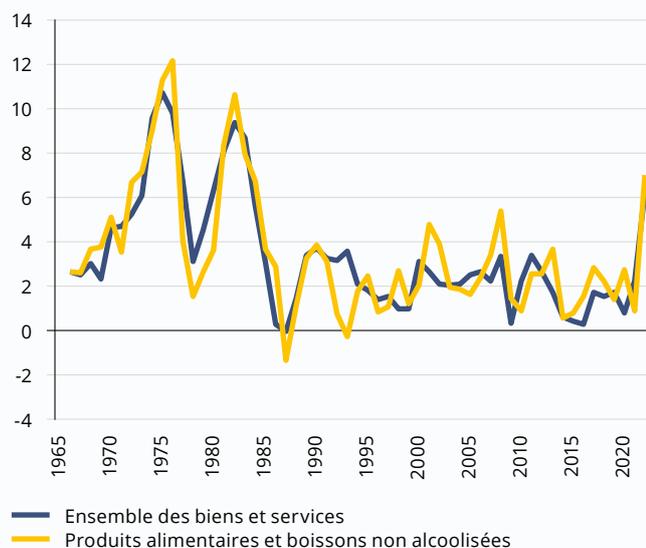
Le début de l'année 2023 a été marqué par un recul de l'inflation au Luxembourg et en zone Euro. Les marchés de l'énergie en Europe, raison principale de l'inflation galopante en 2022, se sont détendus et les chaînes d'approvisionnement mondiales se sont fluidifiées. Au Luxembourg, les mesures décidées dans le cadre des réunions du comité de coordination tripartite (entre autres la fixation des prix du gaz et de l'électricité à partir d'octobre 2022 et la baisse en 2023 de trois des quatre taux de TVA applicables ont contribué à une évolution des prix moins dynamique). Cependant malgré un apaisement des tensions sur les produits énergétiques, depuis octobre 2021, les prix des produits alimentaires n'ont cessé de progresser pour atteindre leur pic en mars 2023, avec un taux de variation annuel grimant à 13.3%. L'alimentation a ainsi contribué pour 46% à l'inflation totale, qui s'élevait à 3.7% en mars 2023. Cette flambée récente des prix de l'alimentation est tout aussi remarquable avec des taux de croissance qui n'avait plus été observés depuis près de 40 ans au Luxembourg.

L'alimentation fait partie intégrante de l'indice des prix à la consommation depuis sa toute première apparition en 1921. En effet, à l'époque, l'indice du coût de la vie suivait les prix de 19 denrées et articles de première nécessité, dont 12 produits alimentaires (entre autres le pain, les pâtes, la viande, le lait et les œufs). Au fil des années, la couverture a été étendue, mais les produits alimentaires ont gardé une part importante dans l'indice des prix à la consommation (dénomination officielle à partir de l'année 1965). En 1965, l'alimentation représentait encore 40% de l'indice des prix à la consommation national (IPCN), mais sa part relative a diminué dans les années 80 à 20% suite à l'introduction de nouveaux biens et services dans l'indice, comme les loyers et les services médicaux.

Graphique 40

Le taux d'inflation annuel a atteint en 2022 son plus haut niveau depuis le début des années 80

Taux d'inflation annuel moyen, en %

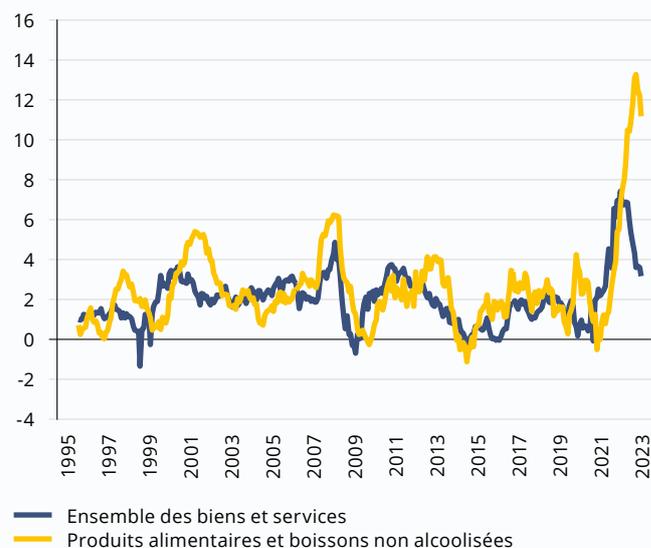


Source: STATEC - IPCN

Graphique 41

Les prix de l'alimentation se sont sensiblement redressés depuis la mi-2022

Taux de variation annuel, en %



Source: STATEC - IPCN

En 2023, les produits alimentaires et boissons non alcoolisées représentent 12.9% du panier de la ménagère total (IPCN).

À l'image d'autres secteurs économiques, l'industrie alimentaire a été soumise à diverses perturbations en raison de l'irruption de la pandémie de COVID-19 en 2020, suivie des confinements généralisés. Ces perturbations se sont amplifiées avec l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe en février 2022. De plus, ce conflit oppose deux grands producteurs de céréales et d'engrais. D'autres facteurs pèsent encore certainement sur la dynamique des prix alimentaires constatée dans l'indice des prix à la consommation.

Les catégories du panier alimentaire dont les prix ont le plus grimpé au premier semestre 2023 par rapport à la même période de 2022 sont les graisses et les huiles (+21.2%), les laitages et les œufs (+17.3%) ainsi que les légumes (+17.0%). Ces tensions sur les prix alimentaires ont un impact conséquent sur le budget des ménages. Tandis que la part de cette catégorie dans l'indice des prix à la consommation national (IPCN) s'élève en moyenne à 11.4% sur la période de 2019 à 2023, elle peut atteindre jusqu'à 17.6% pour les ménages les plus modestes, ou se limiter à seulement 10.7% pour les locataires payant un loyer au prix du marché.

Le présent chapitre couvre la période allant de janvier 2019 à juin 2023. Elle commence par une année considérée comme "normale" avant l'émergence de la crise sanitaire et les périodes de confinement, suivie de la guerre en Ukraine. Au cours de cette période, deux situations opposées se sont manifestées: de début 2019 à fin 2020, l'inflation annuelle était largement inférieure à 2%, tandis qu'elle est constamment au-dessus de la barre des deux pour cent à partir de mars 2021. Suite aux diverses mesures prises lors des réunions du comité de coordination tripartite, telles que la fixation du prix de l'électricité et du gaz à partir d'octobre 2022, le taux d'inflation annuel a ralenti pour passer à 3.2% en juin 2023. Cependant, les prix de l'alimentation étaient en constante hausse depuis octobre 2021. Comme les ménages à revenu plus modeste dépensent une part relativement plus importante de leur argent pour les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées, ils ont particulièrement souffert de cette flambée des prix de produits de première nécessité.

L'indice des prix à la consommation national (IPCN) mesure l'évolution des prix de 107 classes (au 3^e niveau de la nomenclature utilisée) pondérées par la part relative que ces biens et services représentent dans les dépenses de consommation finale de l'ensemble des ménages résidant au Luxembourg. Les pondérations utilisées correspondent à la structure de consommation moyenne de l'ensemble des ménages. Cependant, il est connu que certaines sous-populations ont des structures de consommation différentes: par exemple, les dépenses de loyer absorbent généralement une part plus importante du budget des ménages modestes, les ménages âgés dépensent davantage pour leur santé.

Il s'agit ici de produire des indices de prix spécifiques pour certaines catégories de ménages. On considère ici les croisements suivants:

- Les quintiles de revenu disponible: ceux-ci se calculent en divisant la distribution des revenus disponibles des ménages³⁰ en cinq parts de taille égale. Le revenu disponible d'un ménage fournit une estimation de son niveau de vie. Ainsi, le premier quintile comprend le cinquième de la population en bas de l'échelle des revenus (c'est-à-dire les 20% de la population ayant les revenus les plus faibles) et le cinquième quintile représente les 20% de la population ayant les revenus les plus élevés;
- Le statut d'occupation du logement: selon que le ménage est locataire ou propriétaire de son logement, la situation face à l'inflation peut être différente;
- Le type de ménage: 1 adulte isolé, 2 adultes sans enfant à charge, plus de 2 adultes sans enfant à charge, 1 adulte avec enfants à charge, 2 adultes avec enfants à charge et plus de 2 adultes avec enfants à charge.

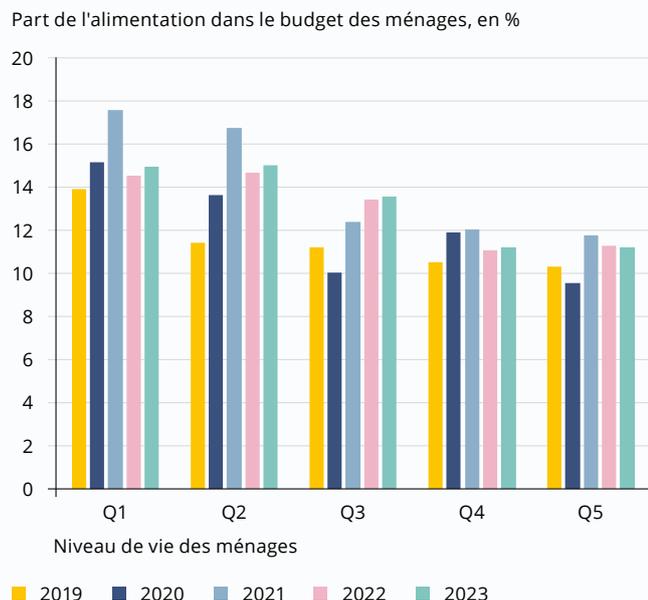
C'est dans les analyses décrites ci-contre que les différences face à l'inflation sont les plus flagrantes, surtout à partir de la fin de 2021, période marquée par des taux d'inflation record pour le Luxembourg depuis les années quatre-vingt.

Les pondérations utilisées pour l'IPCN sont annuelles et proviennent de l'agrégat de la consommation finale des ménages de la Comptabilité nationale. Afin de pouvoir disposer de pondérations spécifiques pour chaque catégorie de ménages décrite plus haut, les pondérations de l'IPCN ont été ajustées en utilisant les résultats issus de l'Enquête sur le budget des ménages (EBM). Ces données portent sur un échantillon de près de 1 000 à 1 500 ménages pour chaque année. L'EBM collecte les dépenses des ménages à un niveau suffisamment fin pour permettre de faire le lien avec les classes de l'IPCN. Pour chaque classe de l'IPCN, un coefficient correcteur a été établi pour chaque catégorie de ménages, tenant compte des différences de dépenses de consommation entre les ménages de la catégorie et l'ensemble des ménages. Ces coefficients ont ensuite été utilisés pour ajuster les pondérations annuelles de l'IPCN et ainsi obtenir des pondérations spécifiques pour chaque catégorie de ménages. Ces pondérations ont le double avantage d'être actualisées (car intégrant les pondérations annuelles issues de la Comptabilité nationale), mais aussi de refléter les différences dans la structure de consommation de chaque catégorie de ménages (car intégrant des facteurs correctifs issus de l'EBM). Ainsi, si une catégorie consomme en moyenne 10% de plus d'un produit que l'ensemble des ménages, alors un facteur correctif de 1.1 sera appliqué aux pondérations de l'IPCN.

³⁰ Afin de tenir compte de l'effet de la taille et de la composition du ménage sur le niveau de vie de ses membres, le revenu disponible a été ajusté par le nombre d'unités de consommation du ménage, calculé à partir de l'échelle "OCDE modifiée".

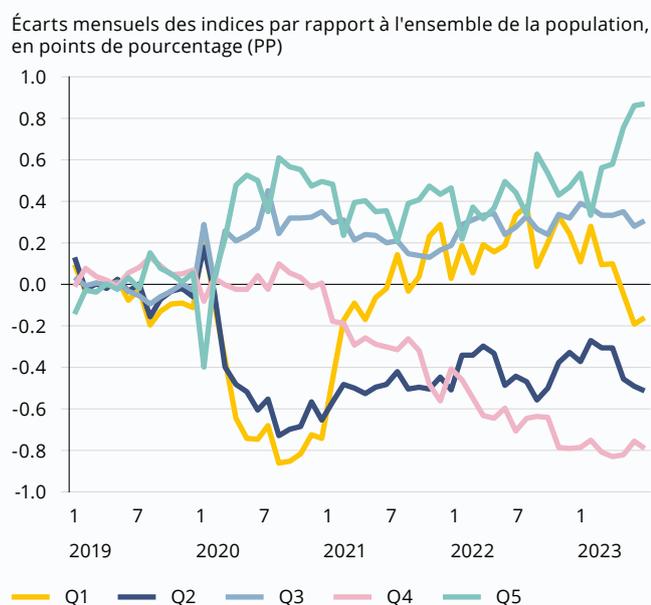
Graphique 42

La part de l'alimentation dans le budget des ménages est systématiquement plus élevée pour les quintiles inférieurs



Graphique 43

Les ménages du premier quintile de revenu ont été plus touchés par la hausse des prix des produits énergétiques en 2021



3.7.2 L'inflation selon le niveau de vie du ménage

La récente hausse des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées pèse différemment sur le budget des ménages selon leur niveau de vie, mesuré en termes de revenu disponible.

Pour s'en rendre compte, tous les ménages résidents sont classés par ordre croissant de leur revenu disponible. Ils sont ensuite regroupés en cinq catégories de taille fixe. Chacune de ces catégories représente exactement un cinquième de la population totale. Cette classification correspond au concept de quintile. En d'autres termes, le premier quintile correspond aux 20% des ménages ayant le niveau de vie le plus modeste, tandis que le 5^e quintile englobe les 20% des ménages ayant le niveau de vie le plus élevé.

De l'analyse des différents quintiles, il ressort que les ménages appartenant aux quintiles de revenus les moins favorisés consacrent une part plus importante de leur budget à l'alimentation, allant de 13.9% à 17.6%, tandis que les ménages des quintiles les plus aisés y consacrent au maximum 11.7% en 2021.

La part de l'alimentation était généralement plus élevée en 2021 que pour les autres années, pour tous les quintiles (à l'exception du Q3), ce phénomène peut être associé aux différentes mesures sanitaires, comme la fermeture des restaurants et le recours plus massif au télétravail. En conséquence, les ménages ont dépensé une part plus élevée de leurs ressources pour acheter des produits alimentaires en vue de cuisiner chez eux. Parallèlement, le budget consacré à la restauration a diminué en 2021.

Le graphique 43 présente les écarts entre les indices des différents quintiles et celui de l'ensemble de la population (= inflation générale mesurée par l'indice des prix à la consommation national, IPCN). La courbe représentant le quintile Q5 se situe constamment au-dessus de zéro (à l'exception du mois de janvier 2020), ce qui signifie que depuis janvier 2019, l'IPCN a systématiquement été plus élevé pour ce groupe de ménages que pour l'ensemble de la population. À l'opposé, la courbe correspondant au quintile Q4 se maintient pratiquement toujours sous le seuil de zéro. Dans notre analyse, cette catégorie de ménages subit donc mois après mois une inflation inférieure à celle de la population dans son ensemble.



Malgré la récente hausse des prix de l'alimentation, les ménages aux revenus les plus modestes ont connu une inflation globalement moins élevée sur toute la période considérée, et surtout en 2023. Cette tendance peut à première vue surprendre, vu que par leur structure de consommation, ces derniers ont été plus exposés à la flambée des prix alimentaires. Mais cette évolution s'explique par le fait que les ménages du quintile 5 consacrent une part élevée de leur budget aux catégories ayant également connu des hausses de prix substantielles. Il s'agit en particulier des services domestiques et des services d'entretien et de réparation du logement qui ont connu des augmentations de prix sous l'effet de plusieurs tranches indiciaires depuis octobre 2021. Le phénomène concerne aussi l'ameublement avec des prix qui ont gagné en dynamisme avec +10.1% au premier semestre 2023 par rapport au premier semestre 2022, et +29.0% depuis janvier 2019.

D'autres facteurs contribuant à la part élevée des dépenses des quintiles supérieurs sont liés aux goulets d'étranglement provoqués par la crise de COVID-19. Certains ménages ont profité des périodes de confinement pour entreprendre des travaux dans leurs logements, tandis que d'autres ont attendu la levée des restrictions pour lancer des travaux qui avaient été initialement reportés. De plus, les ménages appartenant aux quintiles 4 et 5 consacrent aussi une part plus significative de leur budget aux dépenses en relation avec les vacances, avec presque 2% de leur budget total alloué aux voyages à forfait et aux billets d'avion, contre moins d'un pourcent pour les quintiles 1 et 2. Les voyages à forfait ont augmenté de 9.7% en 2022 (par rapport à 2021) et les prix des billets d'avion ont grimpé de 19.7% pendant la même période. En 2023, les prix de ces deux catégories ont continué à progresser, contribuant à une inflation plus élevée des quintiles supérieurs.

À partir de mars 2020, le différentiel d'inflation entre les quintiles des deux extrémités s'est creusé. Ceci s'explique, d'un côté, par des dépenses plus élevées pour les voyages à forfait pour les ménages ayant le niveau de vie le plus élevé, et, d'un autre côté, par l'introduction du transport gratuit, qui a davantage bénéficié aux ménages des quintiles inférieurs.



3.7.3 L'inflation selon le statut d'occupation du logement

Si l'on compare les ménages d'après le statut d'occupation de leur logement, il apparaît que les ménages propriétaires subissent une inflation supérieure à la moyenne nationale, avec une inflation cumulée de 18.5% (pour les propriétaires sans remboursements de prêt) et de 17.1% (pour les propriétaires avec remboursements de prêt), comparé à 16.5% pour l'ensemble de la population. Les locataires payant un loyer au prix du marché sont ceux qui connaissent la plus faible inflation avec un taux de 13.4% sur la période analysée. La sous-classe de l'indice des prix relative aux loyers d'habitation réels a augmenté de 6.8% entre janvier 2019 et juin 2023, donc nettement moins rapidement que l'indice général (16.5%). Les loyers d'habitation ont en moyenne une pondération de 7.1% dans le panier de l'indice des prix à la consommation sur la période étudiée; cela peut paraître relativement faible, compte tenu du fait que les loyers représentent généralement une part plus élevée des dépenses des locataires. Il est important de noter que pour les locataires payant un loyer au prix du marché, la part du loyer représente 26.1% de leurs dépenses. Or, environ seuls 30% des résidents au Luxembourg sont locataires, ce qui explique la pondération plutôt modeste des loyers dans l'indice des prix à la consommation.

Le remboursement d'un prêt immobilier n'est pas couvert par l'indice des prix à la consommation. L'analyse est donc limitée par le fait que les dépenses subies par les propriétaires, telles que le coût d'acquisition d'un logement, ne sont pas prises en compte par l'IPC, car celles-ci sont considérées d'un point de vue statistique comme de l'investissement et non comme de la consommation. En outre, les propriétaires qui avaient bénéficié de taux d'intérêt historiquement bas ont vu leur situation financière se détériorer à mesure que les taux de la Banque centrale européenne ont progressé. Ces hausses ont eu un impact significatif sur leur budget, avec des paiements hypothécaires mensuels plus élevés. Cet impact conséquent n'est cependant pas visible dans l'inflation mesurée pour les propriétaires.

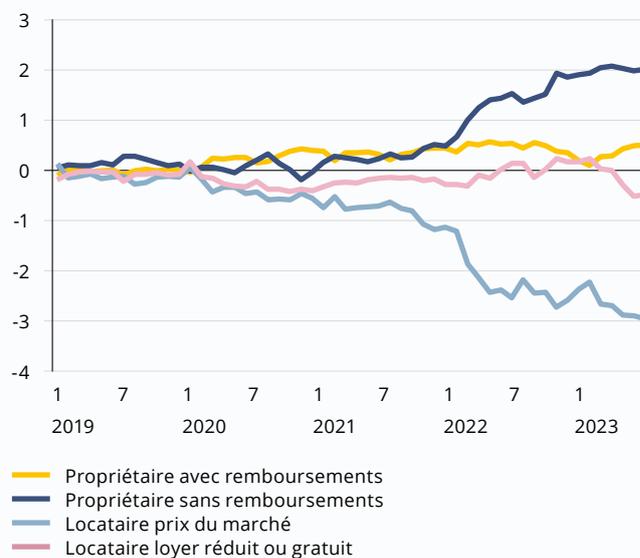
En revanche, l'évolution moins rapide des loyers, en partie due au gel des loyers en vigueur de mi-2020 au 30 juin 2021³¹, a freiné l'inflation pour les locataires, en particulier pour ceux payant un prix de marché.

La proportion des dépenses familiales allouées à l'alimentation dépend essentiellement de l'obligation de consacrer une partie des revenus à l'habitation: les locataires payant un loyer au prix du marché et les propriétaires avec un remboursement de prêt ne consacrent que respectivement 10.7% et 11.7% de leur budget à l'achat de produits alimentaires. En revanche, les propriétaires ayant déjà remboursé leur prêt dépensent plus de 15% de leur budget à l'alimentation, tandis que les locataires bénéficiant d'un loyer réduit ou gratuit consacrent presque 14% de leurs finances à l'alimentation.

L'enquête sur les loyers du STATEC, effectuée dans le cadre de l'IPC, se base sur les contrats de bail en cours et non sur les loyers annoncés. Dans le premier cas, la mesure de l'inflation porte sur les loyers de tous les contrats en cours, tandis que dans le deuxième cas, il s'agit du loyer que les ménages devraient payer lors de la signature d'un nouveau bail. On peut s'attendre à ce que l'évolution des nouveaux contrats soit bien plus dynamique. Une indexation automatique du bail d'habitation (par exemple à l'échelle mobile des salaires ou à l'indice des prix à la consommation) est interdite par la loi³², une adaptation du loyer doit donc se faire suite à une négociation entre propriétaire et locataire. Or, une analyse faite en 2019 sur base des données de l'enquête du STATEC montre qu'une adaptation au cours d'un contrat de bail ne se fait que rarement³³.

Graphique 44
Les locataires ont subi une inflation moins élevée

Écarts mensuels des indices par rapport à l'ensemble de la population, en points de pourcentage (PP)



Source: STATEC – EBM, IPC

³¹ Loi du 20 juin 2020 portant dérogation à l'article 3, paragraphe 5, de la loi modifiée du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation et modifiant certaines dispositions du Code civil.

Loi du 19 décembre 2020 portant modification de la loi du 20 juin 2020 portant dérogation à l'article 3, paragraphe 5, de la loi modifiée du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation et modifiant certaines dispositions du Code civil.

³² La loi du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation modifiant certaines dispositions du Code civil maintient l'interdiction des clauses d'indexation automatique du loyer prévue dans la loi du 14 février 1955.

³³ Pour plus de détails: "Le logement en chiffres au deuxième trimestre 2019", pages 8 à 10: <https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/logement-chiffres/2019/logement-8.html>

Graphique 45

Les propriétaires avec un revenu modeste ont subi une inflation plus élevée

Propriétaires

Écarts mensuels des indices par rapport à l'ensemble de la population, en points de pourcentage (PP)



Source: STATEC – EBM, IPC

Graphique 46

Les locataires ont subi une inflation moins élevée

Locataires

Écarts mensuels des indices par rapport à l'ensemble de la population, en points de pourcentage (PP)



Source: STATEC – EBM, IPC

3.7.4

L'inflation selon le croisement du niveau de vie du ménage avec le statut d'occupation du logement

Les deux décompositions précédentes peuvent aussi être combinées pour analyser l'inflation des différents quintiles de revenu, en fonction du statut de locataire ou de propriétaire de son logement. Les conclusions se confirment et les écarts se creusent: le premier quintile de revenu a l'inflation la plus élevée, peu importe le mode de jouissance du logement (seuls les locataires du quintile 5 ont une inflation plus élevée que les locataires du quintile 1). Cependant, pour les propriétaires appartenant à ce quintile, l'inflation cumulée s'élève à 18.5%, tandis que pour les locataires de ce premier quintile, l'inflation s'élève à seulement 13.9%, et elle est donc moins importante que pour l'ensemble de la population (16.5%).

Les propriétaires appartenant au premier quintile, c'est-à-dire ceux avec un revenu modeste, ont subi une inflation particulièrement élevée à la fin de 2021 et au début de 2022, lorsque les prix de l'énergie ont presque doublé par rapport à 2020. Ces ménages ont particulièrement souffert de l'envolée rapide du prix du gaz et du mazout de chauffage à cause de leur part plus élevée dans leur budget (3.9% contre seulement 2.2% pour les propriétaires du quintile 5). De plus, les propriétaires du premier quintile consacrent aussi une plus grande partie de leur budget à l'alimentation (presque 18%, contre seulement 11.4% pour le Q5), ce qui les expose davantage au rythme de croissance soutenu des prix alimentaires. En revanche, les propriétaires du quintile 4 ont une inflation très proche de la moyenne sur toute la période analysée.

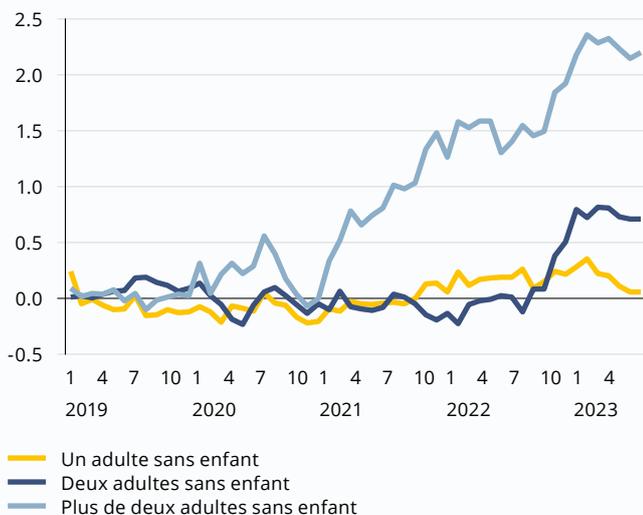
En ce qui concerne les locataires, il est intéressant de constater que pour tous les quintiles, l'inflation cumulée sur la période étudiée reste inférieure à l'inflation générale. Cependant, les locataires ayant un niveau de dépenses élevé (Q5) ont connu une inflation plus élevée en 2020. Ce phénomène peut être attribué à des dépenses plus élevées pour des voyages à forfait, d'un côté, et à des dépenses moindres pour le transport public, qui est devenu gratuit en mars 2020, d'un autre côté. Par conséquent, ces ménages ont moins profité de cette mesure que ceux avec des dépenses plus élevées pour le transport public.

Graphique 47

Les ménages sans enfant ont une inflation plus élevée

Ménages sans enfant

Écarts mensuels des indices par rapport à l'ensemble de la population, en points de pourcentage (PP)



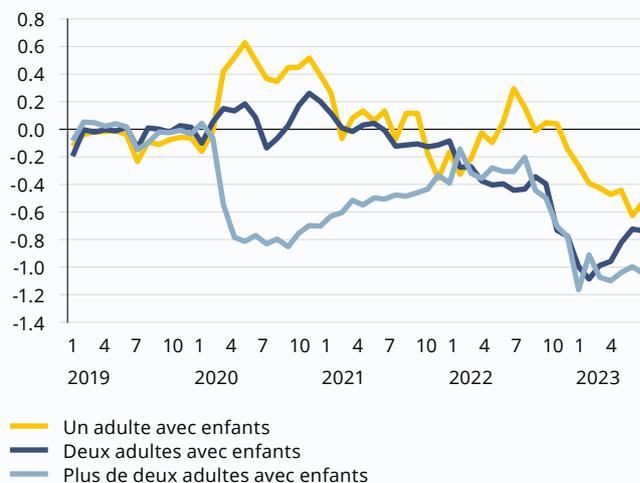
Source: STATEC – EBM, IPC

Graphique 48

Les ménages monoparentaux ont une inflation plus élevée que les autres ménages avec enfants

Ménages avec enfants

Écarts mensuels des indices par rapport à l'ensemble de la population, en points de pourcentage (PP)



Source: STATEC – EBM, IPC

En 2022, l'écart d'inflation entre l'ensemble de la population et les locataires s'est creusé, à l'exception du premier quintile. Cette tendance s'explique en partie par des dépenses accrues pour le gaz et le mazout de chauffage. Ces deux postes représentent 2.8% des dépenses totales des locataires du premier quintile, mais ils représentent seulement 1.4% pour ceux de chacun des quintiles 4 et 5. Comme les locataires dépensent environ 24% de leur budget pour le loyer, les dépenses des autres catégories sont, en toute conséquence, moins élevées que celles des propriétaires. L'alimentation ne représente ainsi qu'entre 8.7% (Q5) et 13.3% (Q2).

3.7.5 L'inflation selon la composition familiale

L'analyse selon la composition du ménage ne fait pas apparaître de différences prononcées entre les ménages face à la hausse des prix, à l'exception des ménages avec plus de deux adultes sans enfant à charge. Cette catégorie a subi une inflation de 18.6% sur la période analysée, et donc de deux points supérieure à l'inflation générale.

Les ménages sans enfant ont tous subi une inflation supérieure à celle de l'ensemble de la population, et cette inflation augmente avec le nombre d'adultes dans le ménage. Un adulte dépense en moyenne 11.2% pour les produits alimentaires sur la période analysée, tandis que les ménages avec plus de deux adultes dépensent en moyenne 16.3% pour ces biens.

Les ménages monoparentaux ont certes une inflation plus élevée que les autres ménages avec enfants (qu'il s'agisse de deux adultes ou plus de deux adultes avec enfants), mais leur inflation cumulée sur toute la période s'élève à 16.1%, et est donc 0.4 point de pourcentage en dessous de l'inflation pour l'ensemble de la population. L'inflation décroît avec le nombre d'adultes au sein du ménage, cependant la différence entre les trois types de ménages représentés dans le graphique 48 est minime: sur la période de 2019 à juin 2023, le différentiel d'inflation cumulé s'élève à 0.6 point de pourcentage. Les familles monoparentales dépensent en moyenne 11.4% pour les produits alimentaires et boissons non alcoolisées, tandis que les ménages de deux adultes avec enfants dépensent 12.2% de leur budget total pour ces articles.

3.8

LE POIDS DES DÉPENSES PRÉ-ENGAGÉES ET LE REVENU "RESTE À VIVRE" DES MÉNAGES

À retenir:

- Dans la réalité, les ménages ne peuvent pas toujours utiliser à leur guise la totalité de leur revenu disponible après impôts et cotisations, puisque toute une série de dépenses s'imposent à eux, notamment via la souscription de contrats;
- On parle de dépenses pré-engagées pour évoquer de telles dépenses, par exemple pour les loyers, les assurances ou les services Internet;
- En 2022, les dépenses pré-engagées représentaient en moyenne 35% du budget total des ménages;
- C'est le statut d'occupation du logement (propriétaire/locataire) mais aussi l'âge du chef de ménage, le niveau de vie ou encore la composition du ménage qui expliquent le poids relatif des dépenses pré-engagées et les différences observées entre les ménages;
- Les dépenses pré-engagées représentent plus de 60% du revenu disponible des ménages les moins aisés financièrement, tandis que leur part descend à 20% pour les ménages aisés;
- En 2022, le revenu "reste à vivre" ou "arbitrable", obtenu en retirant les dépenses pré-engagées du revenu disponible, s'élevait à 4 624 EUR en moyenne par mois et par ménage, alors que le revenu disponible moyen dépassait 6 600 EUR par ménage;
- On sous-estime les inégalités et la pauvreté entre ménages lorsqu'on les évalue uniquement à partir du revenu disponible.

Les indicateurs statistiques sur le niveau de revenu des ménages, la pauvreté et les inégalités reposent le plus souvent sur les concepts de revenu disponible et de niveau de vie du ménage. Le revenu disponible correspond au revenu total du ménage après prise en compte de l'imposition et des cotisations sociales. Comme son nom le suggère, le revenu disponible est le revenu que les ménages ont à leur disposition pour consommer, investir ou épargner. Le niveau de vie, quant à lui, est calculé en divisant le revenu disponible du ménage par sa "taille" exprimée en nombre d'unités de consommation³⁴. Cet ajustement permet de comparer le bien-être économique de ménages ayant des tailles et des compositions différentes.

Dans la réalité, les ménages ne peuvent cependant pas toujours utiliser à leur guise la totalité de leur revenu dit "disponible", puisque toute une série de dépenses s'imposent à eux comme, par exemple, les frais de logement, de communication ou les charges d'assurance. On peut ainsi qualifier certaines dépenses encourues par les ménages de "forcées", soit en raison du caractère nécessaire voire physiologique de la dépense, par exemple pour l'alimentation, soit parce que le ménage a souscrit un contrat l'engageant à effectuer cette dépense. C'est le cas par exemple pour les loyers, les communications téléphoniques, les abonnements Internet ou les assurances. Les dépenses auxquelles un ménage ne peut renoncer, du moins pas à court terme, en raison de la souscription d'un contrat sont regroupées ici sous le terme de "dépenses pré-engagées". Le solde entre le revenu disponible d'un ménage et ses dépenses pré-engagées correspond au "revenu arbitral" du ménage.

En examinant toute une série d'indicateurs d'inégalité calculés sur la base du revenu disponible et du revenu arbitral, on observe que l'on sous-estime fortement les inégalités entre ménages lorsqu'on les évalue uniquement à partir du revenu disponible. L'intérêt de cette comparaison est de tenir compte non seulement des ressources dont disposent les ménages, comme le font les analyses usuelles du niveau de vie, mais d'intégrer également à l'analyse les contraintes budgétaires des ménages, de manière à mieux refléter le ressenti qu'ont les ménages de leur aisance financière.

³⁴ Les besoins économiques d'un ménage dépendent non seulement de la taille du ménage, mais aussi des caractéristiques des membres qui le composent, telles que leur âge, leur genre ou leur état de santé. La littérature économique s'accorde pour mesurer ces besoins en calculant un nombre d'"unités de consommation" pour chaque ménage à partir d'une échelle d'équivalence. L'échelle dite "OCDE modifiée" est la plus couramment utilisée dans l'analyse de la pauvreté et des inégalités. Celle-ci attribue un coefficient de 0.3 unité de consommation à chaque membre du ménage âgé de moins de 14 ans et 0.5 unité de consommation à chaque personne âgée d'au moins 14 ans à l'exception du chef de ménage, qui se voit associé une unité de consommation entière.

Les dépenses pré-engagées: de quoi parle-t-on?

En France, la réflexion sur une meilleure prise en compte dans les statistiques officielles des évolutions du niveau de vie et des modes de consommation des ménages a conduit à la publication en 2008 d'un rapport sur la "Mesure du pouvoir d'achat des ménages", sous la présidence d'Alain Quinet³⁵. Les travaux de représentants d'associations de consommateurs et d'associations familiales, d'experts de l'université et des administrations économiques et financières (dont l'INSEE) ont conduit à l'identification de trois composantes de la consommation des ménages: une composante "pré-engagée" se référant aux dépenses que les ménages engagent par un contrat ou un abonnement, une composante "nécessaire" comprenant les dépenses nécessaires pour leur survie ou leur travail et enfin une composante "libérée" constituée par les autres dépenses. Il faut souligner que les "dépenses pré-engagées" et les dépenses "nécessaires" sont deux notions bien distinctes. La première vise à mesurer l'ampleur des engagements contractuels des ménages, engagements qui viennent limiter les arbitrages de consommation que peuvent encore effectuer les ménages dans leur budget. Les dépenses "nécessaires", quant à elles, réunissent les consommations qui sont indispensables à la survie ou au travail des personnes. Certaines dépenses d'alimentation et d'habillement sont sans doute nécessaires, mais elles ne sont pas pré-engagées par un contrat ou un abonnement. En revanche, les loyers d'habitation sont considérés comme des dépenses pré-engagées. Les dépenses pré-engagées et les dépenses nécessaires ne se recoupent donc que très partiellement. Le regroupement des dépenses pré-engagées ou nécessaires définit ce que l'on appelle les dépenses "contraintes" des ménages.

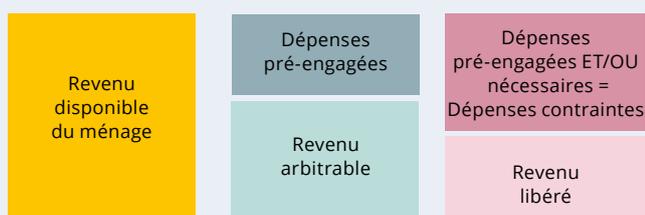
Pour délimiter le champ des dépenses pré-engagées, et rendre les résultats comparables, la même approche que celle qui avait été utilisée dans la précédente étude du STATEC est adoptée. Les dépenses suivantes sont considérées comme étant des dépenses pré-engagées:

- 1) les dépenses liées au logement: loyers d'habitation, ainsi que les dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations;
- 2) les services de télécommunications;
- 3) les frais de cantine (scolaire et professionnelle);
- 4) les services de télévision (y compris les abonnements à des chaînes payantes);
- 5) les frais d'assurances;
- 6) les services bancaires.

Au sein des dépenses liées au logement, les loyers fictifs imputés aux ménages propriétaires-occupants et aux ménages logés à titre gratuit ont été exclus, tandis que l'ensemble des remboursements d'emprunts effectués par les ménages au cours de l'année sont comptés, à la fois au sein de la consommation pré-engagée et dans la consommation totale des ménages. Outre les six postes de consommation susmentionnés et les remboursements des prêts, il est apparu souhaitable d'élargir le champ des dépenses pré-engagées pour y inclure également la part à charge des ménages des frais de services sociaux (les maisons de soins, les services d'aide à domicile pour personnes âgées ou handicapées, les services d'accueil d'enfants) parce que ces frais peuvent être ressentis par les ménages comme inévitables et assez incompressibles et qu'il n'existe pas de substituts à ces dépenses.

Figure 5

Plusieurs niveaux de revenu des ménages



Source: Quinet (2008, p.13)

³⁵ https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_Quinet.pdf

3.8.1

En 2022, les dépenses pré-engagées représentaient en moyenne 35% du budget total des ménages

Au-delà de ce résultat moyen, le poids des dépenses pré-engagées dans le budget total varie d'un ménage à l'autre. Parmi les populations les plus exposées, on peut citer:

- Les ménages les moins aisés financièrement;
- Les ménages dont la personne de référence³⁶ est âgée de 25 à 44 ans;
- Les ménages locataires de leur logement;
- Les ménages propriétaires de leur logement et ayant un remboursement d'emprunt³⁷ toujours en cours;
- Les ménages avec enfants à charge.

À l'inverse, les ménages les moins affectés par les dépenses pré-engagées sont:

- Les ménages dont la personne de référence est âgée de 60 ans ou plus;
- Les ménages propriétaires de leur logement sans remboursement d'emprunt en cours;
- Les ménages sans enfant à charge.

Si l'on regarde plus finement comment se décomposent les dépenses pré-engagées des ménages, pour près de deux tiers, il s'agit du paiement des loyers et des remboursements d'emprunts contractés par le ménage. Viennent ensuite le paiement des assurances, à hauteur de 11% du montant total des dépenses pré-engagées, et les dépenses d'énergie (9%).

C'est donc le statut d'occupation du logement qui explique en grande partie le poids relatif des dépenses pré-engagées et les différences que l'on observe d'un ménage à l'autre: les ménages aisés sont davantage propriétaires de leur logement que les ménages défavorisés, les classes d'âge intermédiaire sont plus fréquemment propriétaires de leur résidence principale (et doivent donc rembourser leur emprunt) et les ménages avec enfants à charge sont plus souvent soit locataires (pour les ménages monoparentaux) soit propriétaires (pour les couples). Les ménages dont la personne de référence est âgée de 60 ans ou plus n'ont généralement plus ou peu de remboursements à effectuer sur leurs emprunts, de là des niveaux de dépenses pré-engagées relativement plus faibles que pour les autres ménages. En tous cas, il convient de noter que les différences en fonction du niveau de vie du ménage restent finalement assez faibles, chaque ménage devant, sous une forme ou une autre (loyer ou remboursement d'emprunt), subir le poids de dépenses contractualisées dans son budget.

3.8.2

En 2021, les dépenses pré-engagées représentaient en moyenne 30% du revenu disponible des ménages

Les différences entre les ménages sont cependant fortement marquées: le poids des dépenses pré-engagées représente 60% du revenu disponible des 10% des ménages les moins aisés financièrement, tandis qu'il descend à 20% pour les 10% des ménages les plus aisés. Les résultats par classe d'âge montrent que ce sont les ménages dont la personne de référence est âgée entre 25 et 44 ans qui sont les plus exposés (38%), tandis que la proportion est de 19% pour les ménages âgés. Enfin, celle-ci monte à 39% chez les ménages locataires, 36% chez les ménages propriétaires avec des remboursements d'emprunts en cours et 45% pour les ménages monoparentaux avec plus de deux enfants à charge. À l'opposé, le poids des dépenses pré-engagées dans le revenu des ménages n'est que de 16% en moyenne pour les propriétaires sans remboursement d'emprunts et de 23% pour les ménages de deux adultes sans enfant à charge.

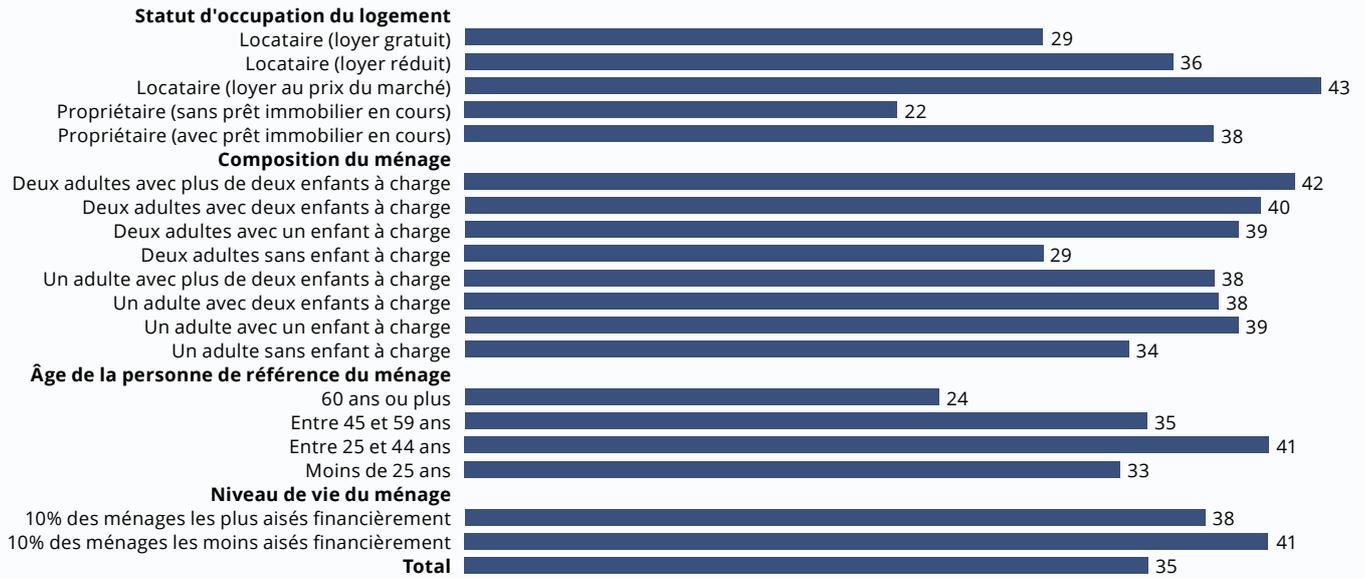
³⁶ La personne de référence du ménage est celle qui contribue le plus en termes de revenus.

³⁷ Il s'agit de l'emprunt qui a été contracté pour l'achat de la résidence principale.

Graphique 49

Le statut d'occupation du logement explique une part importante des dépenses pré-engagées

Part (en %) des dépenses pré-engagées dans le budget total des ménages, 2022



Note de lecture: Les dépenses pré-engagées représentent 35% en moyenne du budget de l'ensemble des ménages, 41% du budget des ménages les moins aisés financièrement, 24% de celui des ménages dont la personne de référence est âgée de 60 ans ou plus et 43% du budget total des ménages locataires au prix du marché.

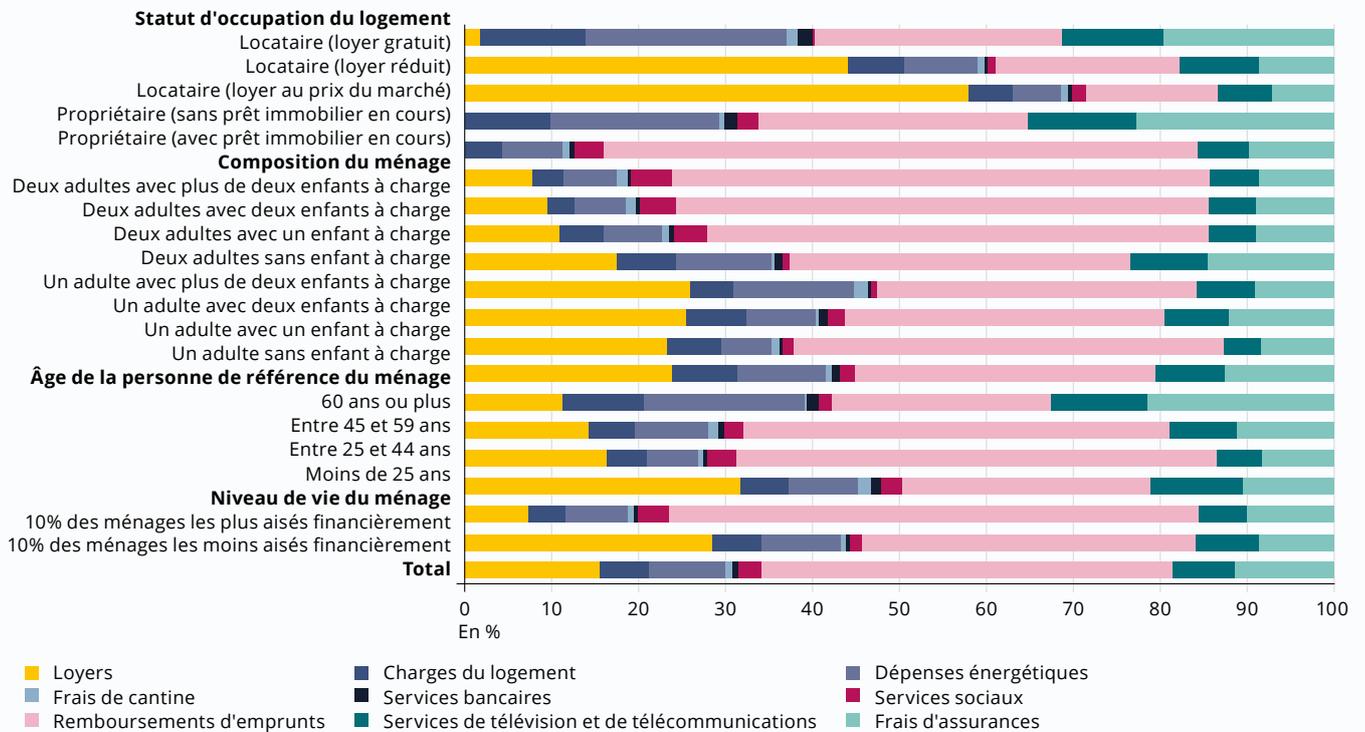
Le budget total d'un ménage comprend l'ensemble des dépenses de consommation finale à l'exception des loyers fictifs et en ajoutant les remboursements des emprunts contractés par le ménage.

Source: STATEC, Enquête permanente sur le budget des ménages, 2022

Graphique 50

Les remboursements d'emprunts et les loyers occupent la plus grande place dans les dépenses pré-engagées

Structure des dépenses pré-engagées, 2022

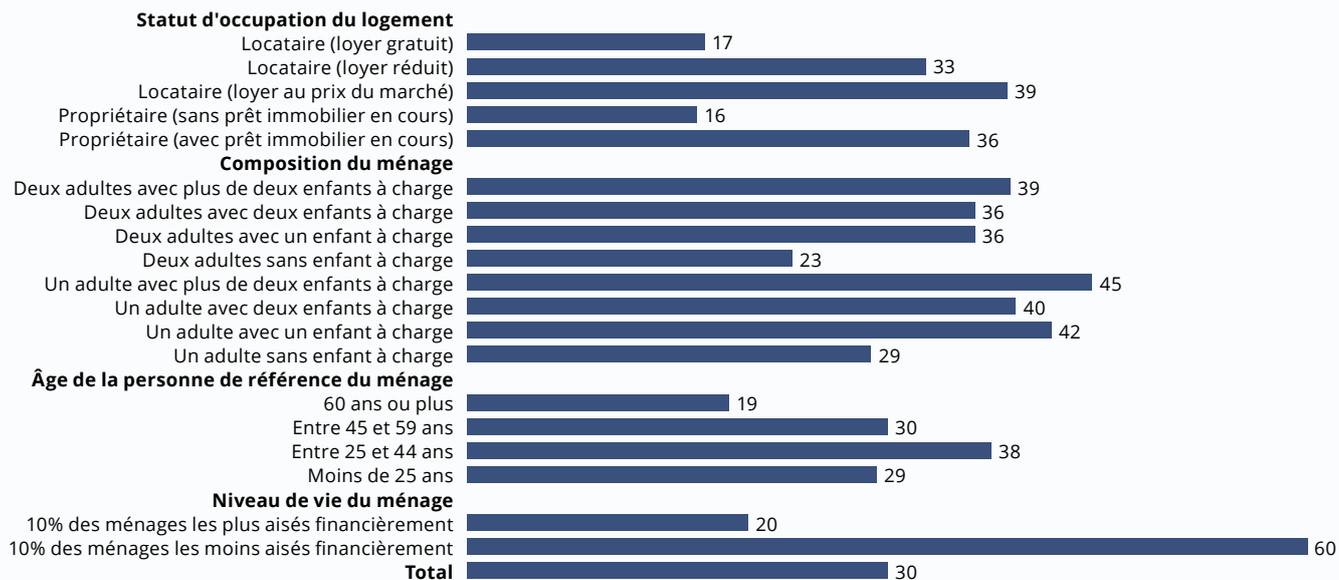


Note de lecture: En moyenne, dans l'ensemble de la population, le montant des remboursements d'emprunts représente 47% du montant total des dépenses pré-engagées des ménages, le paiement des loyers en représente 16% et les frais d'assurance 11%.

Source: STATEC, Enquête permanente sur le budget des ménages, 2022

Les dépenses pré-engagées représentent en moyenne 30% du revenu disponible des ménages

Part (en %) des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible des ménages, 2022



Note de lecture: Les dépenses pré-engagées représentent en moyenne 30% du revenu disponible de l'ensemble des ménages, 60% de celui des 10% des ménages les moins aisés et 38% pour les ménages dont la personne de référence est âgée entre 25 et 44 ans.
Source: STATEC, Enquête permanente sur le budget des ménages, 2022

3.8.3 Revenu "reste à vivre", pauvreté et inégalités

Lorsqu'on retranche le montant des dépenses pré-engagées du revenu disponible, on obtient le revenu "reste à vivre" ou "arbitrable" du ménage. Il s'agit du revenu dont le ménage dispose effectivement pour l'épargne ou la consommation. En retirant une grande partie des dépenses forcées³⁸, le revenu arbitrable fournit ainsi une approximation plus réaliste du bien-être économique des ménages.

En 2022, le revenu arbitrable s'élevait à 4 624 EUR en moyenne par mois et par ménage, alors que le revenu disponible moyen dépassait 6 600 EUR par ménage. Le revenu arbitrable médian était, quant à lui, de 4 009 EUR, tandis que le premier et le troisième quartile étaient respectivement de 2 483 EUR et 6 046 EUR. Cela signifie que 25% des ménages ont un revenu arbitrable inférieur à 2 483 EUR par mois, 50% ont un revenu inférieur à 4 009 EUR et 75% inférieur à 6 046 EUR.

³⁸ Pour couvrir l'ensemble des dépenses forcées d'un ménage, il faudrait ajouter aux dépenses pré-engagées les dépenses dites "nécessaires" comme l'alimentation.

Tableau 12

En 2022, le revenu arbitrage s'élève à 4 624 EUR en moyenne par mois et par ménage, de fortes disparités apparaissent selon l'âge, la présence d'enfants et le statut d'occupation du logement

Revenu arbitrage mensuel par ménage (en EUR), 2022

	Revenu arbitrage par ménage (EUR/mois)				Revenu disponible moyen par ménage (EUR/mois)
	1 ^{er} quartile	Médiane	Moyenne	3 ^e quartile	
Total	2 483	4 009	4 624	6 046	6 616
Niveau de vie du ménage					
10% des ménages les moins aisés	722	1 471	1 121	1 975	2 833
10-20%	1 401	2 262	2 664	3 542	4 288
20-30%	2 064	2 777	3 197	4 026	4 807
30-40%	2 255	2 934	3 420	4 445	5 309
40-50%	2 565	3 906	4 019	4 856	5 698
50-60%	3 002	3 565	4 290	5 165	6 141
60-70%	3 247	5 057	4 930	6 289	7 116
70-80%	4 009	5 128	5 798	7 088	7 900
80-90%	4 928	6 215	6 720	9 029	9 502
10% des ménages les plus aisés	6 475	6 946	9 915	10 425	12 414
Âge de la personne de référence du ménage					
Mois de 25 ans	1 931	2 982	4 406	6 743	6 241
Entre 25 et 44 ans	2 428	3 725	4 142	6 025	6 647
Entre 45 et 59 ans	2 572	4 351	4 904	6 332	7 027
60 ans ou plus	2 584	4 375	5 041	5 833	6 211
Composition du ménage					
Un adulte sans enfant à charge	1 802	2 818	3 063	3 969	4 319
Un adulte avec un enfant à charge	1 401	2 669	3 139	4 009	5 397
Un adulte avec deux enfants à charge	1 529	2 008	2 859	4 381	4 724
Un adulte avec plus de deux enfants à charge	1 471	1 978	2 322	2 684	4 205
Deux adultes sans enfant à charge	3 506	4 795	5 752	6 291	7 501
Deux adultes avec un enfant à charge	2 783	4 441	5 114	7 245	8 037
Deux adultes avec deux enfants à charge	3 131	5 051	5 918	8 000	9 308
Deux adultes plus de deux enfants à charge	3 199	5 508	5 572	7 468	9 119
Statut d'occupation du logement					
Propriétaire (avec prêt immobilier en cours)	2 659	4 461	4 870	6 506	7 612
Propriétaire (sans prêt immobilier en cours)	3 247	4 904	5 653	6 348	6 766
Locataire (prix du marché)	1 684	2 775	3 260	4 395	5 326
Locataire (loyer réduit)	1 131	2 466	2 690	3 319	4 013
Locataire (loyer gratuit)	3 040	3 120	4 106	6 046	4 953

Note: Le revenu disponible moyen par ménage qui est présenté dans la dernière colonne de ce tableau est calculé à partir des données de l'Enquête sur le budget des ménages, ce qui conduit à un résultat différent de celui présenté dans les autres chapitres de ce rapport, où le revenu est basé sur les données de l'enquête SILC sur les revenus et les conditions de vie des ménages.

Source: STATEC, Enquête permanente sur le budget des ménages, 2022

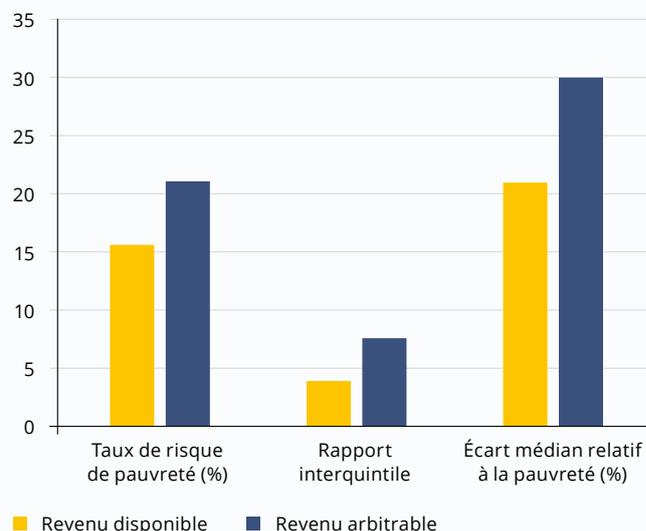
La prise en compte des dépenses pré-engagées fait donc mécaniquement baisser le niveau de ressources des ménages. Il se trouve qu'elles détériorent aussi la distribution des revenus et aggravent la pauvreté et les inégalités.

Par exemple, le taux de risque de pauvreté passe de 15.6% à 21.1% si l'on retranche les dépenses pré-engagées du revenu disponible du ménage³⁹. Ce sont 9% des personnes qui ne sont pas en risque de pauvreté sur la base de leur revenu disponible qui basculent dans la pauvreté si l'on retranche le montant des dépenses pré-engagées. De la même façon, le rapport interquintile passe de 3.9 à plus de 7.6, soit une augmentation de près du double. Ce rapport correspond au ratio du revenu total des 20% des ménages les plus aisés sur celui des 20% des ménages les moins aisés. Enfin, on peut citer l'indicateur d'écart relatif à la pauvreté, qui passe de 21% à 30%. Cet indicateur est défini comme la différence entre la ligne de pauvreté, définie comme 60% du revenu médian, et la valeur médiane des revenus situés en dessous de cette ligne, la différence étant exprimée en pourcentage de la ligne de pauvreté.

Graphique 52

La prise en compte des dépenses pré-engagées détériore la distribution des revenus et aggrave la pauvreté et les inégalités

Indicateurs de pauvreté et d'inégalité, comparaison revenu disponible/ revenu arbitrage, 2022



Source: STATEC, Enquête permanente sur le budget des ménages, 2022

³⁹ Le taux de risque de pauvreté est défini comme le pourcentage de la population disposant d'un revenu inférieur à 60% du revenu médian. Afin de prendre en compte l'impact de la composition du ménage sur le revenu disponible, celui-ci est divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage, calculé d'après l'échelle "OCDE modifiée".

3.9

LES SENIORS ET LEURS BESOINS ESSENTIELS SOUS LE PRISME DES BUDGETS DE RÉFÉRENCE

À retenir:

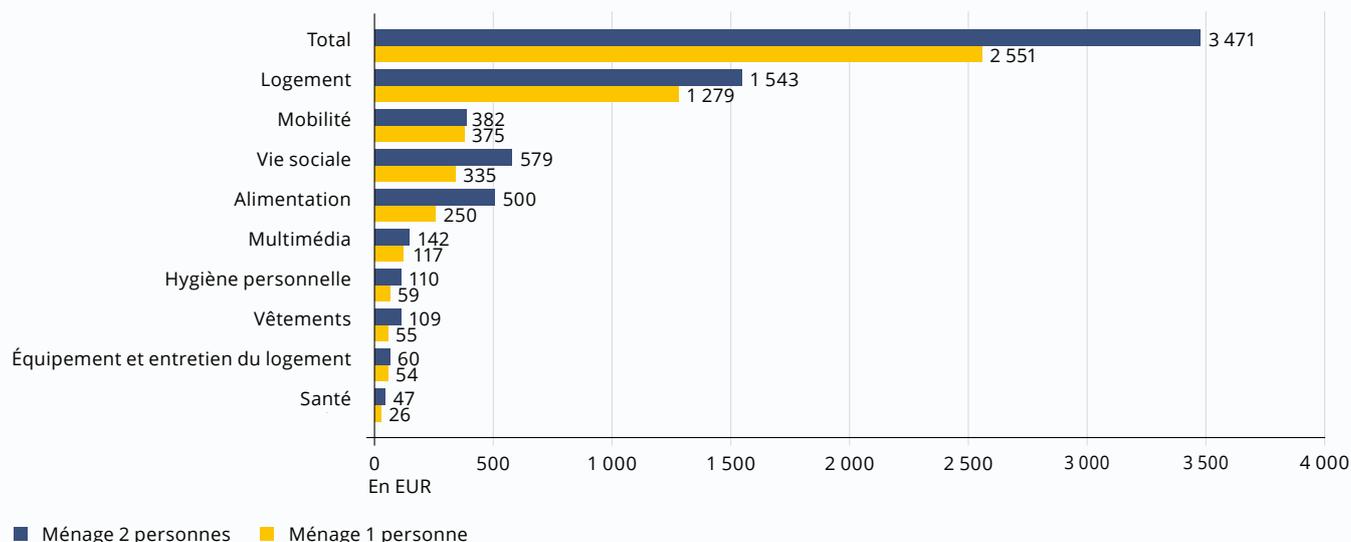
- Le budget minimum est un ensemble de biens et de services, regroupés dans des paniers, qui sont indispensables pour atteindre un niveau de vie minimum mais adéquat pour participer à la société luxembourgeoise;
- Il s'établit à 2 551 EUR pour un senior seul (65 ans et plus) et à 3 471 EUR pour un couple de seniors;
- Le logement prend la part la plus élevée dans ce budget avec 1 543 EUR par mois dans le cas du couple, suivi par la mobilité, la vie sociale et l'alimentation;
- Le budget de référence des personnes âgées est supérieur à celui des adultes actifs en raison des dépenses liées à l'occupation du temps libre et au logement;
- Le budget de référence des seniors est bien inférieur aux revenus observés des 25% des ménages seniors les moins aisés. Par contre, il est proche du seuil de risque de pauvreté;
- Pour une personne senior seule, la pension de vieillesse minimum ne suffit pas à couvrir les besoins essentiels définis par le budget de référence;
- La structure des dépenses est assez similaire entre le budget de référence et les dépenses moyennes observées, même si l'écart absolu entre les deux sommes est très important.

Depuis 2016, le STATEC calcule des budgets de référence (BdR) pour différents types de ménage.

Graphique 53

Le logement occupe la part la plus importante dans le budget des seniors, suivi par la mobilité, la vie sociale et l'alimentation

Le budget minimum total par type de ménage de seniors, novembre 2022



Source: STATEC 2022

En 2023, le STATEC a publié un nouveau budget minimum, à savoir celui des seniors autonomes et en bonne santé. Les hypothèses centrales du budget des seniors sont:

- Les personnes ont atteint l'âge légal de la retraite, qui est de 65 ans au Luxembourg, et elles ne poursuivent donc plus d'activité sur le marché du travail;
- Les personnes sont autonomes dans tous les domaines de leur vie et n'ont pas besoin d'aide pour vivre;
- Les personnes sont en bonne santé, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas de problèmes de santé sauf ceux qui sont liés au processus de vieillissement (comme le fait de porter des lunettes ou d'avoir des problèmes articulaires légers);
- Les personnes sont locataires d'un appartement;
- Les personnes sont capables de faire des choix raisonnés et de gérer leur argent de manière économe⁴⁰.

En novembre 2022, ce budget s'établit à 2 551 EUR pour un senior seul et à 3 471 EUR pour un couple de seniors. Comme le montre le graphique 53, le logement prend la part la plus élevée dans ce budget avec 1 543 EUR par mois dans le cas du couple. La mobilité, la vie sociale et l'alimentation sont les autres postes les plus importants du budget.

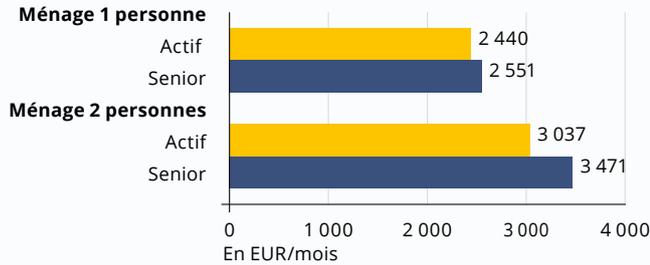
Dans les paragraphes suivants, ce budget minimum des seniors est comparé au budget de référence des adultes actifs, aux revenus et aux minimaux sociaux et aux dépenses moyennes des personnes âgées au Luxembourg.

⁴⁰ Pour plus de détails sur les budgets de référence des seniors, le lecteur est invité à consulter la publication du STATEC: Eco&Stat n°3-23 – Le budget de référence des personnes âgées autonomes et en bonne santé

Graphique 54

Le budget de référence des seniors est supérieur à celui des actifs

Le budget minimum en EUR par mois selon l'âge et la composition du ménage

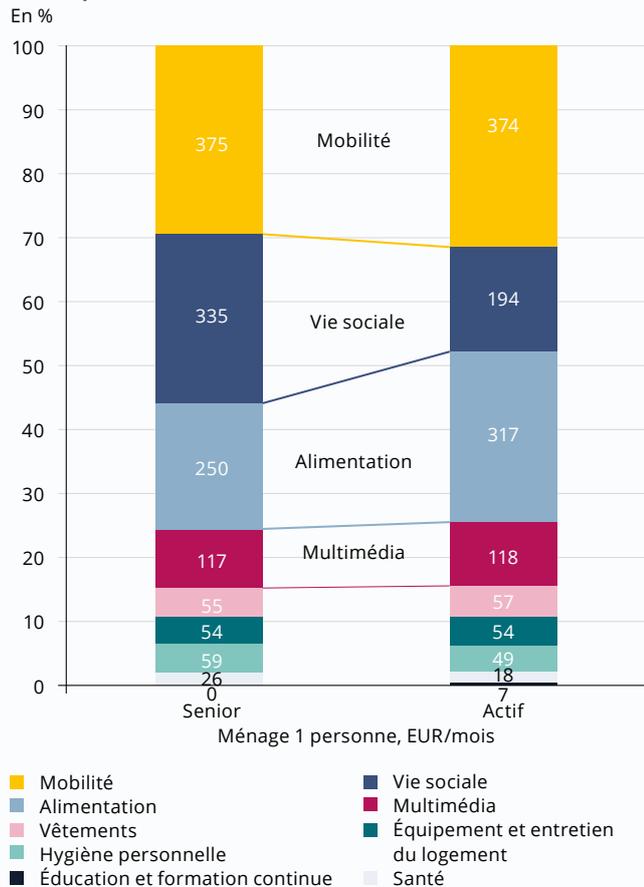


Source: STATEC 2022

Graphique 55

Les dépenses du panier vie sociale des seniors sont plus élevées que celles des adultes actifs

Les dépenses pour les paniers du budget minimum selon l'âge, en EUR par mois



Source: STATEC 2022

3.9.1 Le budget de référence des seniors comparé à celui des adultes actifs

Le point de départ pour construire le budget de référence des personnes âgées autonomes et en bonne santé a été le budget des adultes actifs sur le marché du travail, qui fut un des premiers à être établis par le STATEC. Pour cela, il est pertinent de comparer ces deux sources pour souligner les principales différences et similitudes entre les deux budgets.

Le budget de référence des personnes âgées est supérieur à celui des adultes actifs, dans les deux cas de figure d'un ménage d'une seule personne et d'un couple. Il est de 111 EUR plus élevé dans le cas des adultes seuls et de 434 EUR plus élevé dans le cas des couples (cf. Graphique 54). Le surplus de budget des seniors est essentiellement lié à leurs besoins plus importants dans le domaine de la vie sociale, étant donné qu'ils ne poursuivent plus d'activité professionnelle salariée et ont donc beaucoup plus de temps libre à leur disposition. En effet, un adulte en activité professionnelle a besoin de 194 EUR par mois pour satisfaire ses besoins de base en matière de vie sociale, contre 335 EUR par mois pour un adulte senior. Deuxièmement, les couples de seniors jouissent d'un logement plus spacieux que les couples d'actifs. C'est pourquoi le budget de référence des seniors dépasse celui des actifs. À l'inverse, le coût du panier alimentation pour un adulte senior diminue de 317 EUR à 250 EUR par mois (cf. Graphique 55).

Le contenu du panier de dépenses liées à la mobilité est relativement similaire pour les adultes actifs et les adultes seniors, de même que le panier multimédia et le panier vêtements. Cependant, le panier santé des seniors enregistre un léger surplus, passant de 18 EUR à 26 EUR par mois, en raison des besoins supplémentaires dans ce domaine associés à cette tranche d'âge.

3.9.2 Le budget de référence des seniors comparé aux revenus des seniors du Luxembourg et au seuil de risque de pauvreté

Le budget de référence des seniors peut être comparé aux revenus des personnes âgées du Luxembourg en partant de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie EU-SILC⁴¹. Cette enquête est menée annuellement auprès des ménages résidents du Luxembourg⁴². De l'enquête EU-SILC, il ressort que les ménages de personnes âgées de 65 ans et plus ont des revenus plutôt élevés. Ainsi, le 1^{er} quartile de revenu des personnes âgées de 65 ans et plus (c'est-à-dire les 25% des ménages qui ont les revenus les moins élevés) disposent d'un revenu total de 2 995 EUR par mois pour une personne seule et de 4 558 EUR par mois pour un couple de seniors. En contraste, le budget de référence des seniors était de 2 300 EUR (personne seule), voire de 3 167 EUR (couple) par mois en 2020 (cf. Graphique 56).

Autrement dit, les ménages de seniors les moins bien lotis arrivent quand même à atteindre, voire dépasser le budget de référence et ainsi couvrir leurs besoins essentiels. Ces résultats font échos aux résultats du *Pension Adequacy Report*, publiés par la Commission européenne⁴³. Selon ce rapport, le Luxembourg est le seul pays de l'Union européenne où le revenu médian disponible des personnes âgées de 65 ans et plus est plus élevé que celui des résidents plus jeunes.

En revanche, si l'on compare le budget de référence des seniors au seuil de risque de pauvreté pour l'ensemble de population (qui correspond à 60% du revenu disponible médian), la donne change. En 2020, le seuil de risque de pauvreté s'établit à 2 124 EUR par mois pour un adulte (calculé pour tous ménages confondus par l'intermédiaire de l'échelle d'équivalence) (Ametepe et al., 2022), soit à 3 186 EUR par mois pour un couple. Le seuil de risque de pauvreté est donc de 176 EUR en dessous du budget de référence pour l'adulte senior seul et de 19 EUR supérieur pour le couple de seniors. Le senior seul, qui a un revenu à la hauteur du seuil de risque de pauvreté, ne peut donc pas tout à fait satisfaire ses besoins de base tels que définis par le budget de référence.

⁴¹ <https://statistiques.public.lu/fr/enquetes/enquetes-particuliers/silc-conditions-vie.html>

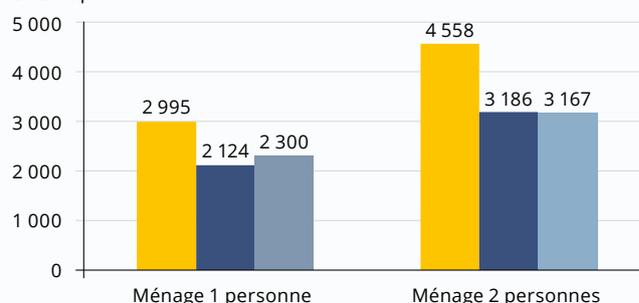
⁴² Les dernières données disponibles datent de 2020, c'est pourquoi un ajustement du budget de référence pour l'année 2020 a été effectué.

⁴³ <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/4ee6cadd-cd83-11eb-ac72-01aa75ed71a1>

Graphique 56
Le budget de référence est inférieur au premier quartile des revenus et au seuil de risque de pauvreté pour le couple

Revenus, seuil de risque de pauvreté et budget de référence des seniors

En EUR par mois



- 1^{er} quartile de revenu seniors 2020
- Seuil de risque de pauvreté
- Budget de référence senior 2020

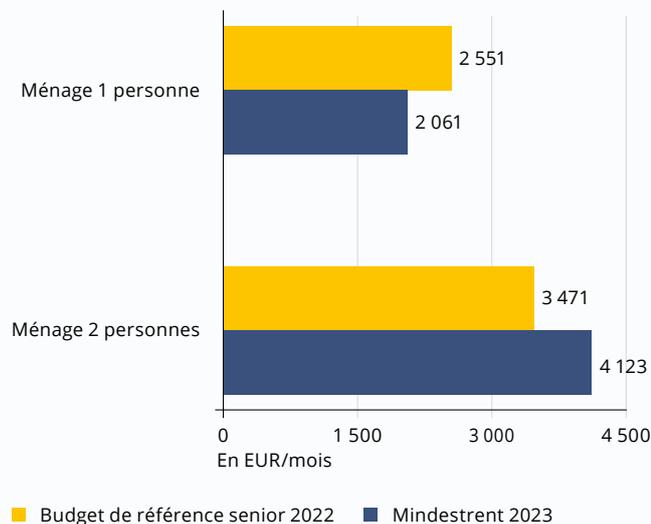
Note: Les chiffres pour le budget de référence divergent de ceux présentés jusqu'ici, car ils ont été rapportés à l'année 2020 pour les rendre comparables aux données tirées de l'enquête EU-SILC. Le seuil de risque de pauvreté est celui qui s'applique à l'ensemble de ménages et n'est pas spécifique aux seniors.

Source: STATEC 2020, EU-SILC 2020

Graphique 57

Pour une personne senior seule, la *Mindestrent* ne suffit pas à couvrir les besoins essentiels

Budget de référence et pension minimum selon la composition du ménage, en EUR par mois



Sources: STATEC 2022, CNAP 2023

3.9.3 Le budget de référence des seniors comparé à la pension minimum (*Mindestrent*)

Un troisième indicateur auquel le budget de référence des personnes âgées autonomes et en bonne santé peut être comparé est celui de la *Mindestrent*, ou pension de vieillesse minimale. Chaque personne qui a cotisé au moins pendant 40 ans à temps plein a droit à cette pension minimale. Au 1^{er} janvier 2023, celle-ci s'élevait à 2 061.25 EUR par mois pour une personne seule⁴⁴. Cette pension minimale ne suffit pas à couvrir le budget de référence de la personne seule (cf. Graphique 55). Sous l'hypothèse que les deux personnes reçoivent cette pension de vieillesse minimale, un couple de seniors aurait alors à disposition 4 123 EUR par mois. Dans ce cas de figure, la *Mindestrent* permettrait de couvrir le budget de référence. Or, ce scénario est toutefois peu probable en réalité puisque la génération actuelle de femmes seniors n'a généralement pas travaillé et cotisé à temps plein pendant 40 ans.

3.9.4 Le budget de référence comparé aux dépenses moyennes des personnes âgées de 65 ans et plus

Finalement, le budget de référence peut également être comparé aux dépenses moyennes des personnes âgées, telles que le STATEC les collecte dans le cadre de l'Enquête sur le budget des ménages⁴⁵. Dans le cadre de cette enquête annuelle menée par le STATEC, les ménages sont invités à consigner toutes leurs dépenses dans divers domaines pendant une période déterminée. Pour la présente comparaison, seuls les ménages des personnes âgées de 65 ans et plus sont retenus et l'accent est avant tout mis sur la structure de leurs dépenses, c'est-à-dire le poids des différents postes de consommation dans le budget total. En effet, les dépenses moyennes des ménages seniors du Luxembourg sont beaucoup plus élevées que le budget de référence, ce qui n'est guère surprenant compte tenu de leurs ressources financières conséquentes. Ainsi, un adulte âgé de 65 ans et plus dépense en moyenne 4 168 EUR par mois et un couple 6 117 EUR.

⁴⁴ <https://gouvernement.lu/dam-assets/documents/actualites/2022/12-decembre/30-adaptation-parametres-sociaux/parametres-sociaux-202301.pdf>

⁴⁵ <https://statistiques.public.lu/fr/enquetes/enquetes-particuliers/budget-menages-conditions-vie.html>. Pour la présente comparaison, nous avons pris les données cumulées de 2019-2020-2021 afin d'avoir un nombre d'observations acceptables. Il risque d'y avoir un léger biais en raison de l'année COVID, pendant laquelle les restrictions sanitaires ont modifié les habitudes de consommation. Pour la comparaison, nous avons retenu le budget de référence de 2020.

Si ce montant est beaucoup plus élevé que le budget de référence, il est cependant intéressant d'observer que la structure des dépenses est assez similaire entre les dépenses moyennes et le budget de référence pour certains postes (cf. Graphique 58). Par exemple, la santé représente dans les deux cas de figure une part très faible avec respectivement 2% et 1% pour le senior seul. En même temps, cette comparaison met en évidence que le budget santé effectif des personnes âgées du Luxembourg est beaucoup plus élevé que celui prévu dans le cadre du budget de référence. En termes absolus, un couple de seniors dépense en moyenne 193 EUR par mois pour la santé (selon l'Enquête sur le budget des ménages), contre les 42 EUR prévus dans le budget de référence.

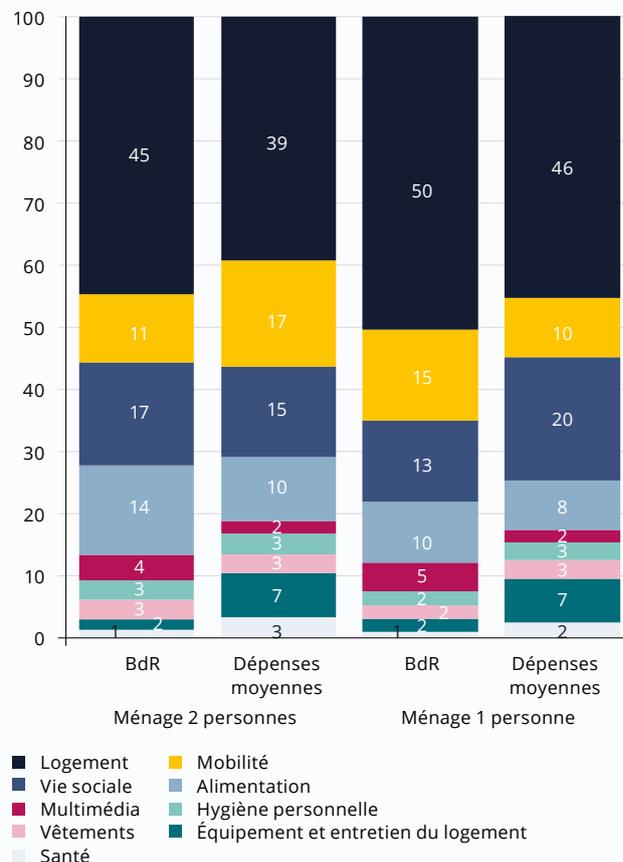
D'autre part, les coûts liés au logement demeurent significatifs dans les deux cas, mais leur poids est nettement plus élevé dans le budget de référence (47% par rapport à 39% dans le cas du couple de seniors).

En ce qui concerne la mobilité, la charge est plus importante dans le budget de référence pour une personne âgée seule (13% contre 10% dans les dépenses moyennes). Cependant, pour les couples, le poids relatif dédié à la mobilité dans le budget de référence est inférieur à celui observé dans les dépenses moyennes (9% contre 17%). Cela tient probablement au fait que le budget de référence prend en compte une seule voiture, peu importe le type de ménage, alors que beaucoup de couples disposent en réalité de deux véhicules. Enfin, la part des dépenses consacrées à la vie sociale varie également avec le type de ménage⁴⁶.

Graphique 58

La structure des dépenses est assez similaire entre le budget de référence et les dépenses moyennes, même si l'écart entre les deux sommes est très important

Part des dépenses liées aux différents paniers du budget minimum et aux dépenses moyennes observées, selon la composition du ménage, en %



Source: STATEC 2022, EBM 2021

⁴⁶ Les budgets de référence utilisés ici sont calculés pour 2020, pour permettre la comparaison avec l'EBM.





STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

www.statec.lu